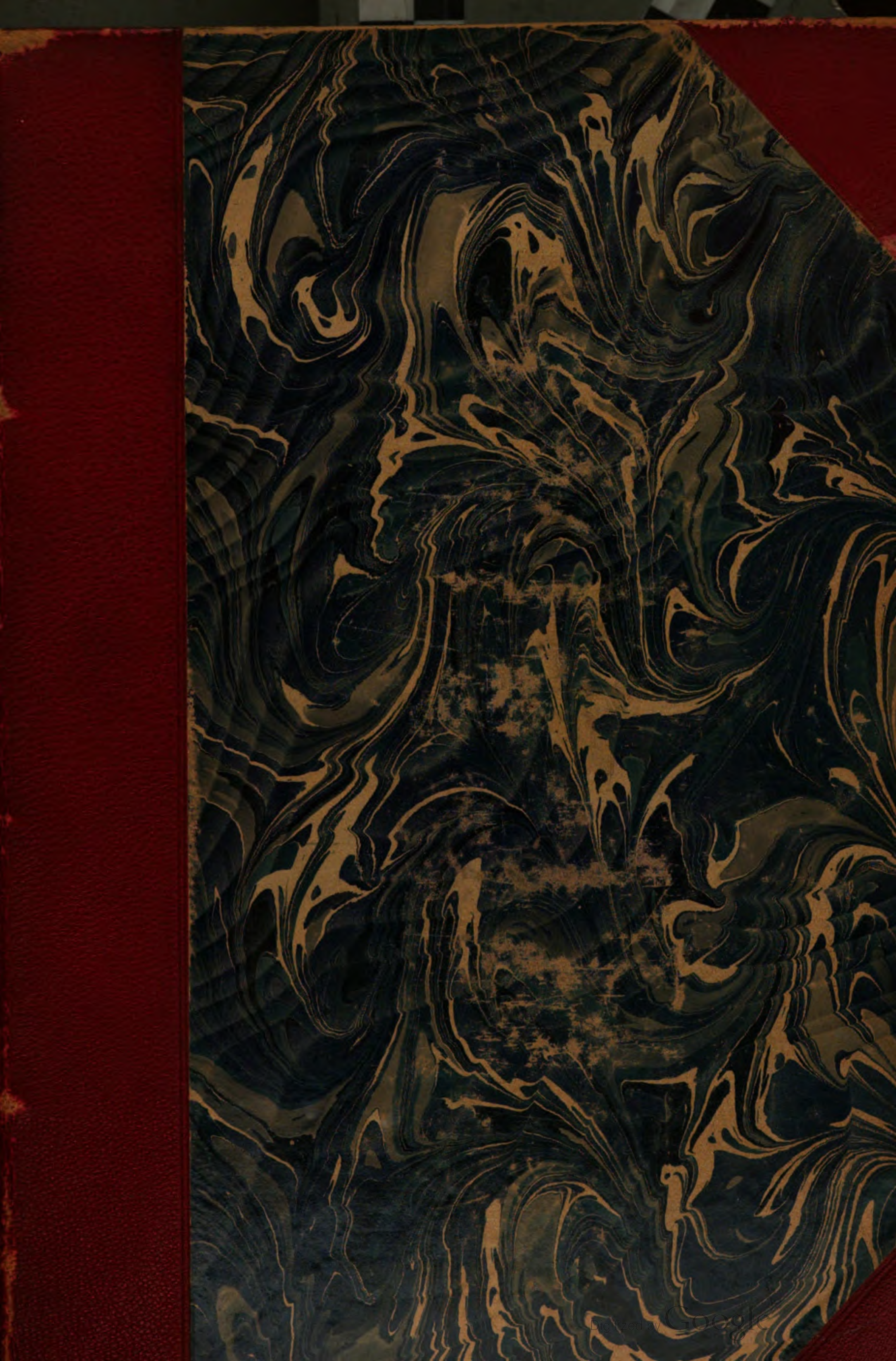



SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



WALLONIA

VI



WALLONIA

Recueil de Littérature orale

Croyances et Usages traditionnels

fondé par

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX

& G. WILLAME

VI

1898

LIÉGE

Administration : 88, rue Bonne-Nouvelle

Rédaction : 6, Montagne Ste-Walburge

Math. Thone, imprimeur



WALLONIA







6me ANNÉE.— Nos 1-2. JANVIER-FÉVRIER 1898.

SOMMAIRE

PACOLET

Et les Mille et une Nuits . . . . . . Victor Chauvin

LES GARÇONS DE CHEZ NOUS, romance

Accompagnement de piano par . . . . P. Van Damme

TYPES POPULAIRES

Zabai li r'côpresse . . . . O. C.

[Voir au verso un avis important]

LIÉGE

Administrateur : JOSEPH DEFRECHEUX, 88, rue Bonne-Nouvelle.
Directeur : O. COLSON, 6, Montagne Sainte-Walburge.
La Revue paraît le 13 de chaque mois.
Belgique : Un an, 3 fr. Un n° 30 c. — Union postale : 4 francs.

AVIS IMPORTANT

Nos lecteurs vont recevoir la **Table analytique et alphabétique des cinq premières années de WALLONIA**. Ce supplément est fourni gratuitement à nos abonnés directs.

N.-B. — Les avis à notre public continueront à être insérés à cette place de la couverture.

COLLECTION DE WALLONIA

1893 Nos livraisons de la première année forment un joli volume broché de 224 pages, publié avec le concours de plus de vingt-cinq collaborateurs. Il contient quarante airs notés et la première série des dessins inédits de M. Aug. DONNAY. Prix : 5 francs.

1894 Les fascicules de la deuxième année forment une élégante brochure de la même importance, qui contient de nombreux airs notés et des dessins nouveaux, planches et fac-similés. Prix : 3 francs.

1895 Les livraisons de la troisième année sont réunies en un volume de la même importance, qui contient nombre d'airs notés et de dessins nouveaux. Prix : 3 francs.

1896 Le volume de la quatrième année, d'importance égale, contient nombre d'airs notés et de dessins nouveaux, planches et fac-similés. Prix : 3 francs.

1897 Le cinquième volume, outre les douze livraisons de l'année, est accompagné de la table analytico-alphabétique des matières parues depuis la fondation de la Revue. Ce volume, comme les précédents, compte un grand nombre d'airs notés et d'illustrations diverses. Prix : 3 francs.

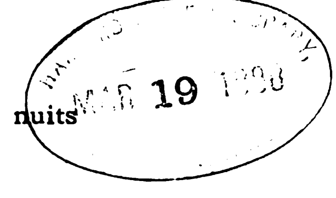
Les quatre derniers volumes pris en nombre, chacun : 2 fr. 50.

Les cinq volumes, pris ensemble : 15 francs.

S'adresser à l'Administration, 88, rue Bonne-Nouvelle, Liége.



PACOLET



Et les mille et une nuits

I



D'APRÈS l'*Histoire de Valentin et Orson* dans une vieille édition sans date de Lille (Fourray, successeur de Pillot), « Esclarmonde avoit un nain qu'elle avoit nourri dès son enfance, gardé et mis à l'école; icelui avoit nom Pacolet, de grand sens et de subtile engin étoit plein, lequel à l'école de l'oye (sic) de tant avoit appris l'art de négromancie, que pardessus tous les autres, il étoit le plus parfait sur cette matière, car par son enchantement il fit et composa un petit cheval fait de bois et en la tête avoit artificiellement une cheville, qui étoit tellement assise, que chaque fois qu'il montoit sur son cheval pour aller en quelque endroit, il tournoit la dite cheville au lieu où il devoit aller, et tant il se trouvoit en la place et sans danger, car le cheval étoit de telle façon, qu'il s'en alloit par l'air aussi soudainement et plus légérement que nul oiseau ne sauroit voler » (p. 64).

KEIGHTLEY (1), qui a eu la chance de voir un texte plus correct, dit que « Pacollet, à l'école de *Tolède*, avait appris tant de l'art de la nécromancie... » Et nous savons ainsi ce que veut dire cette école de l'oye, si étrangement défigurée dans le texte reproduit plus haut (2).

Le roman de Valentin et Orson, composé probablement au XVe siécle, fut bientôt populaire et on cite partout Pacolet; par exemple RABELAIS, dans son *Pantagruel :* « Et ne crains ny traict, ny flesche, ny cheval tant soit legier, et feust ce Pegase de Perseus, ou Pacolet, que devant eux je n'eschappe guaillard et sauf » (livre II, chap. 24).

(1) *Tales and Popular Fictions, Their Resemblance and Transmission from Country to Country.* — London : Whittaker and C°, Ave-Maria Lane. 1834, p. 78.

(2) Sur l'école de sorcellerie de Tolède et d'autres, moins célèbres, voir notamment *John Dunlop's Geschichte der Prosadichtungen... Aus dem Englischen übertragen...* von Felix LIEBRECHT. Berlin. 1851, p. 143 et 479.

Marot aussi en parle deux fois; dans sa 5e épitre, il mentionne, après Pégasus, « le bon cheval du gentil Pacollet » et, dans sa 45e, il dit encore : « sans le cheval de Pacollet » (1).

Vers la même époque, on trouve un monologue de « M. Hambrelin, serviteur de maistre Aliborum, cousin germain de Pacolet » (1537) (2).

Plus tard, dans le *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac, Chasteaufort nous apprend que « si je marche, c'est en juif errant; si je cours, c'est en Pacolet; si je vole, c'est en Dédale ».

Et, en 1690, Madame de Sévigné, se louant d'un courrier, se demande si on peut « souhaiter un plus joli pacolet ». (*Dict. de Littré*, supplément.)

Aussi Pacolet passe-t-il bientôt en proverbe. D'après Oudin (3), on dit vulgairement : « Il faudrait avoir le cheval de Pacolet pour aller si vite en ce lieu-là ». D'après Quitard (4), « on dit aussi il faudrait avoir le cheval Pacolet quand on veut exprimer le désir de franchir rapidement l'intervalle par lequel on est séparé d'un lieu éloigné où l'on voudrait être déjà ». Et Littré : « C'est le cheval de Pacolet, c'est un homme qui va très vite » (5).

Jusqu'à présent, /Pacolet est resté ou bien l'enchanteur qui a fabriqué le cheval, ou le cheval lui-même. (Rabelais, Quitard.) Mais l'idée ne tarde pas à se modifier.

« Plusieurs de nos vieux poètes, dit Quitard, ont donné quelquefois le nom de Pacolet au cheval Pégase. » Et cet usage s'est étendu assez bien. Le nom de pacoulet, dit Honnorat, dans son *Dictionnaire provençal-français ou dictionnaire de la langue d'oc, ancienne et moderne* (Digne, 1847), « désignait autrefois le cheval Pégase. »

Ailleurs, en Angleterre, on est allé plus loin encore. L'auteur du *Tatler*, Steele, fait de Pacolet son bon ange; c'est un enfant qui n'a vécu qu'un mois ici-bas (6).

Mais, dans nos régions, se produit une transformation plus grande : le pàcolet devient un talisman. Sur ce sujet, on lira avec fruit un intéressant travail de M. Stecher (dans le *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, 1re série, III, 2e partie,

(1) de Reiffenberg. *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, II, p. 744.

(2) *Romania*, XVI, p. 503-507.

(3) *Curiosités françaises*, p. 93.

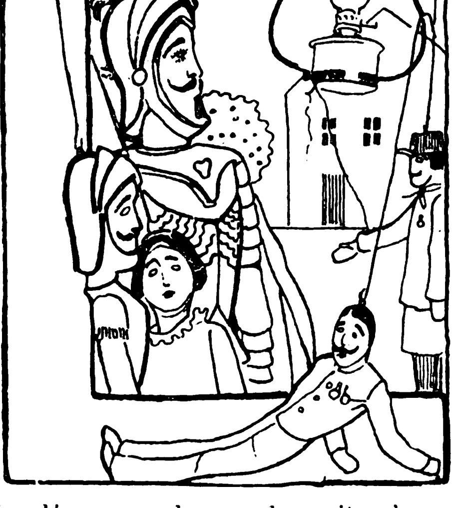
(4) Courir en pacolet. Dans *Bulletin du bibliophile* de Techener. XIV, p. 444.

(5) Inutile de dire ici que Pacolet est aussi un nom propre. C'est ainsi que s'appelait le valet de pied du prince de Condé. (Boileau, *Epitre IX*, vers 174.)

(6) *Bibliothèque française*, IV, p. 193-194.

p. 55-57) et une savante étude de M. LESUISSE, dans la présente revue. (II, p. 153-157; voir aussi IV, p. 81.)

Le théâtre des marionnettes de Liége avait, il est vrai, encore conservé, il y a trente ans, le souvenir précis du vrai Pacolet, l'enchanteur, et, chose digne de remarque, le personnage était représenté par une poupée plus petite que les autres (LESUISSE.) Mais, partout ailleurs chez nous, on avait confondu le nain avec le petit diable si connu, qui a le droit d'emporter l'âme de son possesseur s'il ne parvient à vendre le talisman moins cher qu'il ne l'a acheté. Se rattachant à l'intéressant travail de DEJARDIN, *Dictionnaire des spots*, n° 800, M. LESUISSE a donné, sur cette croyance, de nombreux détails, dont il faut lui savoir d'autant plus gré que de savants wallonnisants n'ont pas eu, à ce sujet, des idées aussi claires que lui.



Ainsi, HUBERT, dans son *Dictionnaire*, est exact mais incomplet : « farfadet, dit-il, lutin, démon que le peuple croit qu'un sorcier tient à sa disposition, pour fournir de l'argent à ce dernier à sa volonté. »

FORIR est encore moins complet : « Farfadet, lutin, démon. N'av nin sogn dé pàcolet? N'avez-vous pas peur du farfadet. » Il a cependant raison dans ce qu'il dit : il y a vingt ans encore on menaçait les enfants du pàcolet.

Quant à REMACLE, il s'éloigne tout-à-fait et à tort, semble-t-il, de la tradition bien connue. « Fanfan, dit-il, nom d'amitié qu'on donne aux petits enfants; fam. — En mauvaise part : dadais, niais, etc. »

Citons encore ce que rapporte GRANDGAGNAGE : « Pàcolé I. Nom d'un génie ou diablotin qui indique les trésors cachés, etc. D'aprés le docteur BOVY, (*Revue belge*, XVIII, 26) c'est aussi « une petite figure de diable qui met l'esprit malin au service de ceux qui le portent sur eux; » de là on dit fig. : avu l' pàcolé, pour signifier : réussir dans tout ce que l'on entreprend. II. 1. fanfan. Rem. 2. niais, id. -- Pacolet est également connu dans la mythologie française; V. Phil. Mousquet, II, p. CXIII et 744, le roman de Valentin et Orsont, et Roq. suppl. »

Si GRANDGAGNAGE ne dit pas tout et s'il accorde, à notre avis, trop d'autorité à REMACLE, au moins donne-t-il le fruit de recherches personnelles et des indications que d'autres n'ont pas connues.

II

Voilà une esquisse de l'histoire du mot de Pacolet. Mais quelle en est l'étymologie?

M. STECHER, tenant compte de la ressemblance des noms, rapproche Paque, Paquot, Paquet; mais il n'explique pas sa conjecture.

Des commentateurs de Rabelais, ESMANGART et Eloi JOHANNEAU (1), voient dans Pacolet un diminutif de Pégase; mais DE REIFFENBERG s'étonne, à bon droit, de cette étrange imagination (2).

Elle leur plait cependant plus qu'une autre, qu'ils proposent également : ils ont songé à *paco*, vigogne, parce que cet animal porte des paquets, *paca*.

LAROUSSE (1874) et LITTRÉ (1877) ont trouvé mieux. Ils recourent au polonais : « Podcholyk, espèce de valet militaire d'un hussard ou homme d'armes; grands voleurs, les pacolets étaient les diables familiers des gentilshommes. » (Littré.)

Entre « podcholyk » et « pacolet », il n'y a que la ressemblance de quelques lettres : si cela suffit pour dériver un mot de l'autre, on ira loin! Puis LAROUSSE et LITTRÉ oublient de nous dire quand, où et comment les Français ont eu l'occasion d'emprunter un mot aux Polonais pour l'introduire dans un roman national de chevalerie : peut-être, cependant, importerait-il de le savoir.

Evidemment, aucune de ces étymologies ne peut se défendre. Doit-on cependant désespérer et croire, avec M. STECHER, qu'il « faudrait bien être sorcier pour en dire le dernier mot? »

Il nous semble que, sans prétendre si haut, il est possible de faire une nouvelle tentative dans une voie encore inexplorée.

Bien que le *Dictionnaire de l'Académie* n'accueille pas le mot de pacolet, probablement parce qu'il est technique, il existe cependant en français comme terme de pêche. D'après GATTEL (*Dictionnaire universel de la langue française*, 3e édit., 1819), c'est une « cheville qui sert à amarrer les libans, à l'extrémité des paux ou boutehors qui sont à la poupe et à la proue de la tartane ». LAVEAUX (*Nouveau Dictionnaire de la langue française*, 1828) dit la même chose, sauf qu'il change le mot de *paux* en baux. BOISTE, POITEVIN (1860) et LAROUSSE donnent également le mot avec le sens de cheville.

(1) Edition de Rabelais, 1823, IV, p. 12-13.
(2) II, CXIII-CXIV.



Or, les chevaux magiques de la lignée de Pacolet sont des « chevillards », des *clavileno*.

N'est-il donc pas permis de conjecturer que, dans la forme la plus ancienne du *Valentin et Orson*, on a dit « cheval *à* pacolet », c'est-à-dire « cheval à cheville ? » Ce que, dans la suite, on aura compris comme « cheval *de* pacolet ». On aura alors donné au maître, qui était anonyme ou portait un autre nom, celui de Pacolet. Qu'on n'oublie pas, à ce propos, que, dans plusieurs passages cités plus haut (Rabelais, Quitard), c'est le cheval qui s'appelle pacolet.

Ce n'est là, évidemment, qu'une conjecture et, pour arriver à la certitude, il faudrait que nos connaissances sur le *Valentin et Orson* fussent un peu moins rudimentaires qu'elles ne le sont. Bien qu'on ait commencé à étudier cette intéressante matière, on est bien loin encore d'en être arrivé au dernier mot et nous devons nous contenter de ce qu'en ont dit Brunet, V, p. 1035-1037; Graesse, (*Lehrbuch einer Literärgeschichte*, II, 3, 1, p. 277-278); Graesse, (*Trésor*, VI, p. 237-238 et VII, p. 486); Seelmann, (*Valentin und Namelos*, 1884), etc.

III

Mais nous n'en avons pas fini avec Pacolet, et, remontant plus haut, il convient de rechercher d'où il vient.

Le détail caractéristique de la cheville et peut-être aussi la difformité de l'enchanteur nous montrent qu'il a été emprunté soit au *Cléomadès* d'Adenet-le-Roi, soit au *Méliacin* de Girard d'Amiens. Quoique, pour le reste, le roman de *Valentin et Orson* n'ait rien de commun avec ces deux poèmes, il ne semble pas douteux qu'il ne leur doive l'idée du cheval à cheville, œuvre d'un magicien difforme.

Ce n'est pas tout. Le roman de *Cléomadès* et celui de *Méliacin* sont identiques avec le conte du cheval enchanté qui figure dans les *Mille et une nuits*.

Ce conte, Adenet et Girard ne l'ont pas directement puisé dans les *Mille et une nuits;* ils ont reproduit un original commun, qui est un poème espagnol.

Ce poème lui-même a fait des additions à l'histoire arabe; il a donc amplifié un texte déjà connu, qui nous semble avoir appartenu à une ancienne traduction espagnole des *Mille et une nuits*.

On voit donc que Pacolet remonte bien haut.

IV

Il n'est pas nécessaire de démontrer l'identité — car il ne s'agit pas ici d'une simple ressemblance — du *Cléomadès* ou du *Méliacin* avec le conte arabe. Pour la constater, il suffit de lire, après le conte

des *Mille et une nuits*, soit le roman de *Cléomadès* édité par VAN HASSELT (1) ou l'esquisse que le comte DE TRESSAN (2) en a donnée, soit l'excellent résumé du poéme encore inédit de Girard d'Amiens, que M. G. PARIS a fait connaître dans l'*Histoire littéraire de la France* (3).

Tous ceux qui ont fait cette comparaison n'ont pas hésité à proclamer l'idendité. Tels sont DE MARTONNE (4), KEIGHTLY (5), LOISELEUR (6) et LANE (7). Et l'on ne comprend pas que VAN HASSELT puisse dire aussi catégoriquement que « ce n'est là qu'une simple assertion (de KEIGHTLEY), qu'il serait fort difficile de justifier » (8). Cette affirmation tranchante, qui aura égaré plus d'un chercheur, ne se comprend que si on admet que VAN HASSELT n'a jamais lu l'histoire du Cheval enchanté dans *les Mille et une nuits*.

V

Pour convaincre les plus incrédules, il suffira de résumer ici le conte comme nous le font connaître les textes arabes.

Ces textes nous présentent deux formes différentes, dont la version si connue de Galland s'écarte assez bien.

L'une se trouve dans les éditions de Boûlâq (9), dans celle de Baïroûte (10) et dans celle de Bombay (11). Ces textes sont identiques, si ce n'est que celui de Bombay a quelques fautes et que, dans celui de Baïroûte, il faut, notamment, signaler quelques minimes suppressions. LANE a trés fidèlement traduit le texte de Boûlâq, en y ajoutant toutefois quelques phrases du texte de HABICHT ; il les signale, d'ailleurs, dans ses notes (12).

(1) *Li roumans de Cléomadès, par Adenès Li Rois publié pour la première fois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris*, par André VAN HASSELT... Bruxelles. 1865-1866. 2 vol. in-8°.

(2) *Œuvres du comte de Tressan, precédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages*, par M. CAMPENON... Paris. 1822. III, p. 255-298.

(3) *Histoire littéraire de la France*, XXXI. p. 171 et suiv.

(4) *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, X, p. 395-403. (1834.)

(5) P. 41 et suiv. (1834.)

(6) *Les Mille et une nuits*. (Edition du Panthéon littéraire), p. 610.

(7) *The Thousand and One Nights*. 1865, II, p. 491.

(8) I, p. XXII.

(9) *Boûlâq*, 1297. II, p. 189-201.

(10) III, p. 19-38.

(11) II, p. 216-233.

(12) C'est aussi le texte de Boûlâq que BURTON a suivi. Quant à HENNING, son travail ne contient pas encore le conte en question.

Il est regrettable que les traducteurs des *Mille et une nuits* ne se fassent pas un devoir, comme LANE, d'indiquer toujours le texte qu'ils suivent et les altérations ou combinaisons qu'ils se permettent ; c'est rendre l'étude des *Mille et une nuits* bien difficile à tout chercheur qui n'est pas arabisant.

D'aprés ces textes, voici le résumé du conte :

A un roi, qui a trois filles et un fils, trois savants présentent un jour, l'un, un paon d'or, qui crie les heures ; l'autre, une trompette qui sonne quand un ennemi entre dans la ville ; le troisième, un cheval magique de bois d'ébène. Ils demandent, en échange, la main des princesses.

Le roi accepte le paon et la trompette. Son fils, à qui le savant dit de toucher une cheville pour monter, fait l'essai du cheval et s'envole. Désirant descendre, il examine le cheval et découvre qu'il faut frotter la cheville de l'épaule gauche.

Il descend alors sur la plateforme d'un beau château d'abord désert, mais qui s'anime quand arrive la fille du roi, à qui il sert de lieu de plaisance. Le prince se jette immédiatement sur l'eunuque et le renverse ; la princesse, croyant que l'étranger est le fils du roi de l'Inde qui vient de demander sa main et qu'on a repoussé à cause de sa laideur, et le trouvant beau, se précipite dans ses bras.

Le roi, averti par l'eunuque, accourt. Furieux d'abord, puis rempli de crainte, il reproche au prince de ne pas avoir ouvertement demandé la main de sa fille et le menace de le faire tuer. Mais le prince, lui représentant que sa mort laissera planer des soupçons sur la princesse, lui offre soit un combat singulier, soit une lutte contre toute l'armée ; s'il est vainqueur, il sera digne de devenir son gendre.

Le lendemain, l'armée s'assemble. Le prince réclame son propre cheval ; étonnement de tous en voyant qu'il se trouve sur le toit et qu'il est fait de bois. Le prince ayant fait écarter les troupes, monte en selle et disparaît dans les airs ; on le prend pour un magicien. Mais la princesse est profondément affligée de son départ et son père ne parvient pas à la consoler.

De retour dans son pays, le prince fait délivrer le sage de la prison où on l'avait enfermé ; on le comble de présents, mais on lui refuse la main de la fille du roi, à son grand dépit.

Epris de la princesse, le prince n'écoute pas son père qui voudrait qu'il ne se risquât plus sur ce cheval dangereux et repart le soir. Il se présente à la princesse, toujours malade, et la décide sans peine à l'accompagner. Le père, averti de la fuite de sa fille, prie en vain les amoureux de revenir ; la princesse, que son ravisseur interroge à ce sujet, déclare qu'elle préfère le suivre.

De retour au pays, le prince descend dans un jardin du roi et y laisse la princesse avec le cheval.

Il annonce son arrivée à son père, qui fait préparer un magnifique cortège pour aller chercher sa future bru. Mais le prince, revenu au jardin, ne trouve plus son amie et apprend des gardiens qu'il n'est venu d'autre personne que le sage persan, en quête d'herbes utiles : il se rend compte qu'il a voulu se venger du traitement que le roi lui a fait subir.

Venu, en effet, pour chercher des plantes utiles, les parfums que répand autour d'elle la princesse l'ont mis en éveil ; il retrouve son cheval en bon



état, voit la princesse et comprend tout. Se disant envoyé par le prince pour la mener à un autre jardin et lui expliquant qu'on l'a choisi si laid par jalousie, il inspire confiance à la jeune fille et l'enlève sur le cheval. Il avoue tout alors et elle se désole. Descendu avec elle dans une prairie du pays de Roûme, il est trouvé par le roi du pays qui chasse aux environs et qui refuse de croire qu'il soit le mari de la princesse, comme il le prétend malgré les dénégations de sa victime ; aussi est-il battu et jeté en prison.

Quant au prince, il s'est mis à la recherche de sa fiancée et, de pays en pays, il arrive au royaume de Roûme. Dans un khan, il apprend par la conversation de marchands la venue du sage et de sa victime ; informé de la ville où ils se trouvent, il s'y rend et y parvient le soir.

D'après la coutume du pays, où l'on demande aux étrangers ce qu'ils sont et ce qu'ils savent, on le conduit à la prison, parce que le roi ne reçoit pas à cette heure tardive. Mais les geôliers, charmés de sa beauté, ne l'enferment pas et le font manger avec eux. Apprenant qu'il est persan, ils lui parlent d'un compatriote, qui ne fait que pleurer ; s'il était savant comme il l'assure, il guérirait la princesse captive chez le roi.

Le prince, entendant ces nouvelles, espère trouver un arrangement qui le mène à son but. Quand on le renferme le soir, il cause avec le Persan, qui lui raconte son aventure et qui regrette d'avoir aspiré à ce qui ne lui convenait pas.

Conduit le lendemain à l'audience, le prince se fait passer pour médecin. Il obtient d'aller voir le cheval, sous prétexte qu'il peut en avoir besoin pour la cure, mais, en réalité, pour s'assurer s'il est encore en bon état ; puis, mis en présence de la princesse que le roi aime mais qui feint la folie pour échapper à tout péril, il se fait connaître et l'engage à bien accueillir le roi pour lui faire croire qu'il a amélioré son état. Elle reçoit donc bien le roi, ainsi que ses gens, et on l'orne pour la mener au bain.

Sous prétexte d'assurer à jamais sa guérison, le faux médecin demande qu'on la conduise, ainsi que le cheval, au lieu où on les a trouvés : il y tuera l'esprit qui possède la malade et la ramènera sur le cheval.

En présence de l'armée, qui se tient à distance, il monte sur le cheval, y attache la princesse et part avec elle. Le roi attend un demi-jour et ce n'est qu'à la longue que ses courtisans le consolent en le félicitant d'avoir échappé à ce magicien.

Retour du prince en Perse. Fêtes, mariage. Le père a soin de briser le cheval. On informe le beau-père et on lui envoie des cadeaux ; il se réjouit des événements et reste en correspondance avec son gendre. Celui-ci succède bientôt à son père et règne heureusement.

VI

Cette forme du conte comme nous venons de le résumer ne nous semble pas être la forme primitive et nous trouvons plus d'une maladresse due au rédacteur.

Ainsi, bien que l'enchanteur qui a fabriqué le cheval soit fort

laid, comme on l'apprend au cours du récit, cette circonstance ne semble pas avoir d'influence sur le refus qu'on lui fait de la main de la princesse et qu'on ne s'explique pas trop.

Puis la princesse se montre fort peu réservée en se jetant dès l'abord au cou du prince sans aucune retenue. Et l'on serait tenté de s'écrier avec Cervantès :

« Qué dirémos de la facilidad con que una reina ó emperatriz heredera se conduce en los brazos de un andante y non conocido caballero? » (1).

Et qu'on ne dise pas que c'est là un trait de mœurs orientales. Sans aller chercher bien loin, le cœur de la princesse ne se gagne pas si vite dans une forme populaire du conte qui se transmet encore oralement de nos jours dans l'Inde et qui a été recueillie par Mark THORNHILL (2). L'argument aurait toute sa force si on voyait dans le conte indou un dérivé des *Mille et une nuits* arabes, qu'on a connues dans l'Inde à l'époque de la prospérité de l'empire mogol (3) ; il a encore sa valeur si on admet, comme nous le croyons, que le conte indou remonte beaucoup plus haut et a vécu de sa vie propre, ainsi que le montre la forme spéciale qu'il a prise.

Enfin, on peut encore critiquer la fin de l'histoire de l'enchanteur ou, pour mieux dire, l'absence de conclusion en ce qui le concerne.

En somme, la forme du conte dans l'édition de Boûlâq fait l'impression d'une rédaction assez gauche et plus fidèle pour les faits que pour les motifs qui les ont amenés.

VII

L'autre forme du conte se trouve dans l'édition des *Mille et une nuits* de HABICHT (4) et a été traduite en allemand par WEIL (5).

Cette forme est plus ancienne que l'autre, puisqu'elle conserve, par exemple, la mention de la fête du nouvel an, que le rédacteur de l'édition de Boûlâq semble avoir supprimée par scrupule religieux.

D'autre part, elle lui est, littérairement, beaucoup supérieure. Son auteur est, à coup sûr, un conteur habile, sachant sacrifier les données inutiles, s'attachant à présenter des motifs et à donner, à son récit, de la suite et de la cohésion.

(1) *Don Quichotte*, I, chap. 47.

(2) *Indian Fairy Tales*. London. 1882, p. 108-145. — D'après le résumé que donne Edith MENDHAM dans le *Tabulation of Folktales*, n° 49 (p. 131-132).

(3) Jon. SCOTT. *The Arabian Nights Entertainments*. 1811, I, p. VII.

(4) *Tausend und Eine Nacht Arabisch*. 3ter Band... Breslau. 1827. p. 326-367.

(5) *Tausend und eine Nacht*. 1889, I, p. 341-355. — On ne perdra pas de vue que le conte du cheval enchanté qui figure dans l'édition allemande de HABICHT n'est que la traduction de la version de GALLAND.



Et cette forme est d'autant plus intéressante qu'elle se rapproche infiniment plus de celle qu'ADENET et GIRARD ont connue et suivie.

Qu'on en juge :

Le jour du nouvel an, trois savants présentent au roi de Perse Sâboûr, qui aime les sciences, des objets merveilleux. Le premier, qui est indou. offre une figure d'or tenant une trompette qui sonne quand un espion entre dans la ville et le fait tomber mort. Le deuxième — un grec — apporte un paon d'or entouré de vingt-quatre poussins ; à chaque heure, il pique l'un de ses poussins et, à la fin du mois, ouvre le bec pour y laisser voir une lune. Le dernier est persan ; il produit un cheval d'ébène (âbnous) qui fait faire, en un jour, un voyage d'une année.

Epreuve faite, le roi accepte ces cadeaux et accorde aux trois savants la main de ses filles, comme ils l'ont demandé.

Mais le persan est vieux et hideux, d'après la description qu'on en fait. et sa fiancée se désespère. Survient son frère qui, mis par elle au courant, fait des reproches au roi. Le Persan, qui est présent, conçoit une haine violente contre le prince.

Le roi ayant assuré son fils que s'il voyait le cheval, il l'admirerait, on l'apporte. Le prince émerveillé l'enfourche, mais ne peut le faire bouger ; le Persan lui dit de frotter la cheville et le prince disparaît dans les airs. Le roi se désole et, l'enchanteur lui ayant dit qu'il ne reverrait plus son fils, qui, par orgueil, ne lui a pas demandé comment il pourrait descendre et à qui il a oublié de le dire, il le fait jeter en prison.

Le prince, qui est fort avisé, comprend le danger de sa situation et découvre à temps la cheville qui fait descendre. Il plane au-dessus d'une ville et, le soir, arrive sur la plateforme d'un château. Il descend, voit un eunuque endormi auquel il prend son sabre sans l'éveiller et, après avoir mangé ce qu'il trouve, pénètre dans une salle, où, sur un lit, dort une belle jeune fille. Il lui baise la joue et, quand elle s'éveille, lui dit que son père l'a fiancée avec lui ; elle le croit, son père l'ayant, en effet, promise à l'un des grands de la ville. Les suivantes, s'éveillant à leur tour, courent prévenir l'eunuque. Mais le prince l'ayant repoussé, il va avertir le roi.

Arrivant en fureur, il veut tuer le prince ; mais celui-ci lui représente que ce qui est fait est fait; qu'il fera tort à sa fille en le tuant et en faisant ainsi dire partout qu'on a trouvé un jouvenceau chez elle. Mieux vaudra qu'il combatte seul toute l'armée du roi ; s'il est tué, il sera puni de sa faute ; s'il est vainqueur, il sera, pour le roi, un gendre avouable.

Le roi accepte et, le lendemain, le prince réclame son cheval, l'enfourche et disparaît dans les airs. Le roi croit détacher sa fille de l'inconnu en parlant de lui avec mépris ; mais il s'aperçoit que rien ne peut la consoler.

Quant au prince, il rentre chez son père, chez qui tout est en deuil. Pendant plusieurs jours on fête joyeusement son retour inespéré. Mais entendant un jour chanter des vers où il est dit, notamment, que l'absence ne fait pas oublier, ses regrets s'éveillent et, se cachant de son père, il retourne, grâce au cheval enchanté, chez la princesse.

Arrivé là, il l'entend, par ses pleurs, éveiller ses femmes. Quand elles se sont toutes rendormies, il éveille la princesse et lui promet de venir la voir une fois par semaine; mais elle demande à l'accompagner tout de suite. Ils s'échappent ensemble et arrivent en Perse ; le prince laisse sa fiancée dans un jardin, afin qu'on vienne l'y chercher en grande pompe.

L'enchanteur, qu'on avait remis en liberté au premier retour du prince, avait pris l'habitude d'aller dans ce jardin. Il survient et, voyant ce qui se passe, saisit l'occasion de se venger de son ennemi. Il dit à la princesse que la reine, désireuse de la voir avant tout autre mais incapable de se rendre auprès d'elle, la prie de venir la trouver; que le prince l'a choisi pour cette affaire, parce que sa laideur rassure sa jalousie. La princesse le croit et monte avec lui sur le cheval.

Le prince ne trouvant plus sa fiancée quand il arrive avec le cortège, s'irrite contre le jardinier et, repoussant les offres de son père qui, pour le consoler, veut le marier à qui il voudra, se met à voyager à la recherche de son amie.

Mais elle est en Chine et, là, l'enchanteur, descendu avec elle auprès d'une source, lui avoue tout et veut obtenir son amour; naturellement, elle le repousse avec horreur. Survient le roi du pays, qui, étant à la chasse, a eu soif ; bien que l'enchanteur prétende que la princesse est sa femme, il croit plutôt la princesse, qui lui dit qu'elle a été enlevée et que son ravisseur est ce vieillard, qui parcourt le monde pour montrer son cheval ; aussi est-il battu et mis en prison.

Le roi voulant, à son tour, épouser la princesse, celle-ci feint une folie furieuse. Pendant toute une année, le roi essaie l'art de tous les savants pour la guérir ; en vain.

De pays en pays, le prince est arrivé dans la ville où gémit son amie. Par les conversations des gens, il apprend tout ce qui s'est passé. Se déguisant en astrologue, il se présente au roi et se fait fort de guérir la malade.

Quand on l'a mené près d'elle, il se fait reconnaître et lui annonce que, s'il ne peut la sauver par ruse, il reviendra avec une armée. Sur son ordre, on la porte au bain et, à son retour, elle se montre aimable à l'égard du roi.

Le faux médecin demande alors qu'on la mène au lieu où on l'a trouvée ; le roi admire le savant pour avoir découvert ce fait. Il veut aussi qu'on recherche un cheval de bois noir, auquel se rattache l'enchantement; à défaut, la malade aura, chaque mois, une crise de folie. Nouvel étonnement du roi en présence de la pénétration de l'astrologue.

Le cheval apporté, il y monte avec la princesse, et pendant qu'on fait des fumigations qui doivent chasser l'esprit, il disparaît dans les airs.

Le roi, désolé, fait venir l'enchanteur et apprend de lui toute la vérité ; il le blâme sévèrement de ne pas l'avoir mis au courant de tout ; mais, de sa vie, il ne peut se consoler de la double perte qu'il a faite.

Quant au prince, il vole, cette fois, directement au palais de son père. Le mariage se célèbre ; on avertit le beau-père, et tous vivent, jusqu'à leur fin, au sein de la plus parfaite félicité.

VIII

Comme nous l'avons déjà dit, en comparant avec ADENET ou GIRARD cette seconde forme du récit, on verra sans peine qu'elle se rapproche beaucoup plus du texte suivi par les deux poètes que celle qui nous a été conservée dans l'édition de Boûlâq.

Elle ne nous semble toutefois pas représenter complètement le texte connu au XIII[e] siècle.

D'abord sa perfection artistique nous prouve que c'est le *rifacimento* d'un homme de talent, tandis que la version de Boûlâq est le résumé d'un écrivain plus soucieux de conserver les faits qu'il a entendu conter que de concevoir et d'exécuter une œuvre vraiment littéraire (1).

Puis, il y a une suppression, qui semble voulue. D'après le texte de Boûlâq, le prince, arrivé dans le pays où séjourne la princesse captive, est informé d'abord par des gens qui causent, puis par le magicien emprisonné. Ce double épisode devait figurer dans le texte suivi par ADENET et par GIRARD, puisque le premier choisit les conversations des gens, et l'autre les révélations de l'enchanteur, supprimant tous les deux un des deux épisodes, parce qu'ils y voyaient une superfétation.

IX

C'est avant 1285 qu'ADENET-LE-ROI écrit le *Cléomadès*, dont il dit tenir le sujet de Marie de Brabant et de Blanche de France, qui était veuve de l'infant de Castille, Ferdinand de la Cerda, et qui avait longtemps habité l'Espagne.

Entre 1285 et 1291, GIRARD D'AMIENS traite le même sujet, dans *Méliacin*, le connaissant par l'intermédiaire de Marguerite de France et de Gaucher de Châtillon, comme le conjecture ingénieusement M. G. PARIS (2).

La donnée fondamentale des deux poèmes est identique et c'est le conte du cheval enchanté. Mais les poètes l'ont allongée par des

(1) Aucune forme du conte ne nous semble supérieure à celle de l'édition de HABICHT et, comme valeur artistique, c'est la traduction de GALLAND qui vient en seconde ligne. Le texte de l'édition de Boûlâq est gauche et les œuvres d'Adenet ou de Girard, qui a beaucoup moins de talent qu'Adenet (*Hist. litt.* p. 193) semblent bien loin d'être parfaites.

On dirait que ce conte a toujours porté malheur aux imitateurs. Quelque grand bien qu'on puisse penser du talent poétique de Platen (BESSON, *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1894, p. 265-266), il faut bien reconnaitre qu'en mêlant, dans son poème des Abbassides, au sujet du cheval enchanté des épisodes de Camaralzamâne, de Zaynalasnâme, de Sindbâde, etc., il a plutôt fait preuve de pauvreté d'imagination : la donnée primitive est assez riche par elle-même et parait susceptible d'un beau développement poétique.

(2) *Hist. litt. de la France*, p. 190-191.

épisodes — d'ailleurs différents — parce que, à cette époque, les poèmes devaient être démesurés : c'était une condition ou, tout au moins, une beauté du genre.

Girard a-t-il copié Adenet, comme l'a fait croire la ressemblance de son œuvre avec celle d'Adenet! M. G. PARIS donne d'excellentes raisons pour la négative. Mais on pourrait arriver à la même conclusion, et avec plus de certitude encore, par une autre voie.

En se fondant sur la comparaison que fait M. G. PARIS (1), on constate, entre les deux poèmes, des différences assez grandes en ce qui concerne la donnée principale.

Notons seulement que le *Cléomadès* se passe surtout en Europe et que le *Méliacin* nous ramène en Asie.

Ensuite, que Cléomadès rentre en possession de son cheval lors de son premier voyage, parce qu'il demande à mourir sur ce cheval, comme il sied à un chevalier de ces temps; Méliacin, au contraire, comme dans le conte arabe, offre de combattre toute l'armée du roi.

De ces différences, on peut conclure que GIRARD a suivi plus fidèlement son modèle; s'il avait seulement imité ADENET, il aurait bien pu modifier certains faits, mais non faire coïncider ces modifications avec la source même à laquelle Adenet avait puisé.

Il a donc connu la même source qu'ADENET.

X

Il n'est pas sans intérêt de savoir quelle est cette source commune des deux poèmes du moyen-âge.

Ce n'est certainement pas une traduction du conte arabe. En effet, le *Cléomadès* et le *Méliacin* contiennent un épisode commun : celui d'un combat judiciaire livré par le héros, en cause de plusieurs suivantes de l'héroïne.

Dans le conte arabe, quelle que soit sa forme, il n'y a pas trace de ce combat judiciaire.

Il ne reste donc plus alors qu'à admettre l'existence d'un poème antérieur, qui serait le document communiqué à ADENET et, plus tard, à Girard.

Or, l'existence d'un poème espagnol de ce genre nous est attestée par le comte DE TRESSAN. « Le roman de Cléomadès, dit-il, est très ancien ; j'en ai vu un exemplaire en vers espagnols dans la bibliothèque d'un savant, qui fait le meilleur usage des trésors qu'il a rassemblés. Il en existe aussi deux traductions du commencement du seizième siècle, l'une en espagnol, l'autre en français. »

(1) P. 183-184.

Malgré les circonlocutions énigmatiques dont DE TRESSAN aime à se servir, comme on le faisait de son temps par horreur pour les renseignements précis, il faut reconnaître dans le savant qu'il cite DE PAULMY, dont la bibliothèque est devenue celle de l'Arsenal.

Peut-on rejeter ce témoignage si précis au sujet de l'existence du poème espagnol? Nous ne le pensons pas, car de Tressan n'avait pas l'habitude d'affirmer ce qui n'est pas et on se demande, d'ailleurs, quel intérêt, quel motif il aurait pu avoir ici pour ne pas dire la vérité.

Et qu'on n'objecte pas les infidélités dont il est coutumier dans ses résumés; en cela, il était de son temps et de son pays, où, sous prétexte d' « accommodation au goût français », on se faisait un vrai devoir de mutiler les œuvres littéraires anciennes ou étrangères.

XI

Ce poème espagnol contient, nous l'avons vu, l'épisode du combat judiciaire; il en contenait probablement d'autres encore qu'Adenet et Girard auront reproduits. Donc, ce n'est pas une traduction pure et simple du conte arabe; c'est déjà un *rifacimento*.

Mais ce *rifacimento* suppose une traduction antérieure du conte arabe en espagnol; car la reproduction exacte de tant de détails doit faire admettre une source écrite et semble exclure l'hypothèse d'un conte connu au poète par la tradition orale seulement.

Ce conte avait-il été traduit seul de l'arabe ou ne faisait-il pas plutôt partie d'une version plus ou moins complète de la collection des *Mille et une nuits*, telle qu'elle existait alors?

Nous penchons à admettre l'existence d'une traduction de toute la collection, dont des découvertes ultérieures permettront peut-être un jour de reconstituer la composition.

Dès maintenant, d'ailleurs, à ce conte du Cheval enchanté, qui a dû y figurer, nous pouvons ajouter sur la liste de la traduction présumée l'histoire du *Dormeur éveillé*.

En effet, un manuscrit du comte LUCANOR, celui qui appartient au comte de Punonrostro, donne, sous le n° 54, un fragment d'un conte qui est certainement dérivé de celui des *Mille et une nuits* (1).

Ce récit ne figurant que dans l'un des manuscrits du comte Lucanor, on ne peut l'attribuer avec certitude à l'auteur de ce livre (ce qui nous reporterait déjà à l'an 1335) (2). Mais, en tout cas, on

(1) Voir ma *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*. II. KALILAH, p. 162.

(2) AMADOR DE LOS RIOS. *Historia critica de la Literatura espanola*, IV, p. 271, note.

remonte jusqu'au xve siécle, puisque le manuscrit en question est certainement de cette époque (1). Et, vu les modifications subies par le conte, il faut admettre un long intervalle entre sa formation et la publication de son modéle.

L'existence d'une ancienne version espagnole expliquerait peut-être aussi les emprunts faits par le roman de *Pierre et Maguelonne* aux *Mille et une nuits* et la ressemblance de *Joconde* avec le cadre de la collection arabe (2); car c'est surtout par l'Espagne que s'est faite la communication du monde musulman au monde chrétien.

A cela on pourrait objecter qu'on ne connaît aucun manuscrit de cette version présumée et que nul ne la cite.

Mais cette objection ne tient pas quand on se rappelle qu'en nul pays au monde on n'a aussi fréquemment et aussi systématiquement qu'en Espagne brûlé des livres et des manuscrits.

XII

Sans s'arrêter aux *Mille et une nuits,* on pourrait encore remonter plus haut et chercher l'origine du conte dans la Perse ou dans l'Inde. Mais nous croyons ne pas devoir aborder ici cette question (3); car nous craignons d'avoir déjà abusé de la patience du lecteur : peut-être trouve-t-il que le cheval de Pâcolet nous a emporté trop loin.

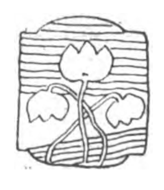
VICTOR CHAUVIN.

(1) *Ibidem*, III, p. 536, note 1.

(2) Voir GRAESSE, *Lehrbuch*, II, 3, 1, p. 321.—*Œuvres de J. de la Fontaine*, par M. Henri REGNIER, IV, p. 17. — AMARI, *Solwan el mota' ossiano conforti politici di Ibn Zafer*. 1851, p. LXII-LXIII.

On sait maintenant que le cadre des *Mille et une nuits* était connu en Europe avant l'ARIOSTE ; on en retrouve, en effet, une forme plus exacte dans SERCAMBI (xive-xve siècle). Voir PIO RAJNA. *Di una novella ariostea e del suo riscontro orientale attraverso ad un nuovo spiraglio*. Dans *Atti della reale Accademia dei Lincei*. Seria quarta. Rendiconti. Volume V. 1° semestre (1889), p. 268-277.

(3) On trouvera des données sur ce point dans la partie de la *Bibliographie arabe* qui est consacrée aux *Mille et une nuits* et qui ne tardera pas à paraître.





Les garçons de chez nous



ROMANCE

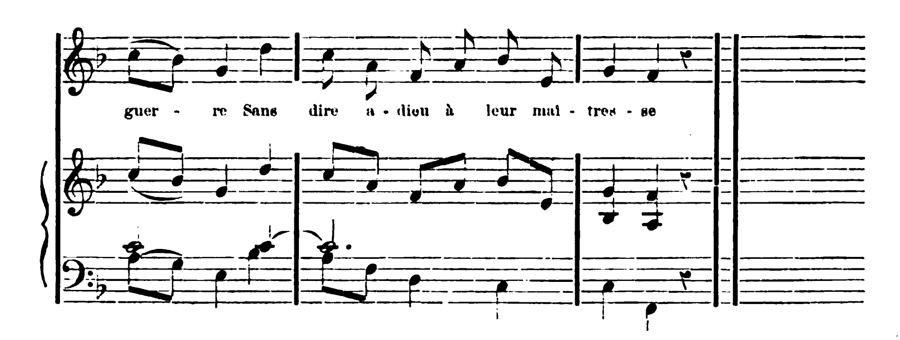
Chant

Piano

Ce sont les gar-çons de chez nous Ce sont les gar-çons de chez nous

Quand ils ont bu qu'ils sont bien

saoûls Quand ils ont bu qu'ils sont bien saoûls Ils s'en i-ront de-dans la



I

Ce sont les garçons de chez nous, (*bis*)
Quand ils ont bu qu'ils sont bien saouls, (*bis*)
Ils s'en iront dedans la guerre
Sans dire adieu à leur maîtresse.

II

Mais quand la guerre est bien finie
Chacun retourne à son logis,
A son logis de chez son père :
Bonjour mon père où est chère?

III

Elle est dedans sa chambre en haut
Dessur son lit à blanc rideau
Dessur son lit elle se repose
Dedans sa main tient une rose.

IV

Ma mie faites-moi un bouquet.
De quoi voulez-vous qu'il soit fait?
De trois à quatre boutons de rose,
Un romarin mis à la gauche.

V

Sur le pavé j'ai bien marché,
Mon épée blanche à mon côté
Et mon fusil sur mon épaule,
Et mes amours c'est pour un autre.

VI

Ma mie prêtez-moi votre mouchoir
Qu'il soit orné d'un ruban noir :
Sera pour essuyer mes larmes
Les larmes qui tombent de mon visage.

Chanté en 1892 par Victor Bronckart, de Rocour. — Chacun des deux premiers vers de chaque couplet doit être répété. — O. C.

Accompagnement, par M. Pierre VAN DAMME.

TYPES POPULAIRES

Zabai li r'côpresse

Une pièce de théâtre récemment représentée à Liége (1) a rappelé l'attention sur les événements politiques de 1830. Elle a mis en scène certains personnages réels bien connus des Liégeois; leur nom a immédiatement évoqué nombre d'anecdotes et de souvenirs, et la célèbre *Zabai* entre autres (lisez : Isabeau) a été particulièrement à l'ordre du jour.

Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de confirmer ici ce que fut véritablement cette Zabai que le dramaturge nous montre jeune, belle, de sentiments élevés et généreux, de cœur noble et désintéressé. C'est que Zabai représente à Liége le type de la « femme du marché », de la *r'côpresse* ou « revendeuse » de légumes.

Mais, comme on peut le penser, cette actualité palpitante n'a pas été sans induire l'un ou l'autre journal local à des recherches ou à quelque interview. La besogne s'est trouvée ainsi faite (2) et nous pourrions nous contenter de reproduire à peu près intégralement ce qui a été déjà écrit sur Zabai.

Zabai n'était déjà plus, en 1830, la belle et toute jeune fille qu'est la Zabai du drame joué au Gymnase. Prit-elle une part quelconque et personnelle aux événements de la Révolution à Liége? M. Hock (3) ne le croit pas. C'est également l'avis d'un combattant de 1830 auquel on l'a demandé.

Certes, les femmes du Marché s'occupaient de la Révolution, comme de tous les événements. Mais leur intervention, sauf le trait qu'on va lire, se borna sans doute à des paroles violentes. On affirme que Zabai était à la tête de ce groupe de marchandes qui, un des jours de trouble, se trouvait réuni au coin de la rue Neuvice; toutes nos revendeuses portaient qui des sacs, qui des *mannes* (4). Passe une dame des environs qui les connaissait et qui leur dit : « Qu'allez-vous faire de ces *mannes* et ces sacs? » Et Zabai de répondre ingénûment : *On va piyi, èdon?* « On va piller, n'est-ce pas? » Elles attendaient le moment.

Ce n'était pas à la Halle aux Viandes, mais au Marché de l'Hôtel-de-Ville, que Zabai était occupée. Elle fit la revendeuse, *li r'côpresse*, parcourant la ville, un panier sur la tête, allant de porte en porte offrir des légumes et lançant le cri de la rue qui a disparu : « *Dè cherfou, dè l'surale!* »

(1) *1830*, par M. Georges Masset, au théâtre du Gymnase, octobre 1897.

(2) Dans *La Meuse*, journal liégeois, n° du 14 octobre dernier.

(3) Le rédacteur du journal a simplement rapporté les détails de son article, d'une conversation avec M. Auguste Hock, l'auteur bien connu de plusieurs volumes relatifs aux mœurs et coutumes bourgeoises à Liége.

(4) *Mannes*, sorte de paniers servant à transporter le linge, et qu'on nomme plus communément *banse à draps* — le terme de « manne » étant plutôt du faux-français local.

De toutes ces dames du Marché, qui souvent se signalent par leur geste exubérant et leur langage pittoresque. Zabai était la plus célèbre. Sorte de virago, grande et sèche, trainant des savates éculées, elle représentait le type de la poissarde en toute sa splendeur.

Ainsi que Mme Angot, pas bégueule, forte en gueule, son style était relevé d'images et de figures d'une rare audace. Certains de ses mots et de ses répliques furent cités à cette époque comme spécimens de l'esprit populaire liégeois, gaulois et rabelaisien.

Et le souvenir de cette poissarde au geste prompt, au verbe haut, subsiste encore. Ecoutez une dispute entre femmes du peuple. L'une se fait-elle remarquer par sa violence, l'autre ne manquera pas de lui riposter : « Allez, Zabai ! » Le nom propre est devenu une épithète et une épithète peu aimable.

Inutile de dire que l'on prête à Zabai une foule d'anecdotes de haut goût; tous les « bons mots » et les attitudes extravagantes qu'ailleurs on attribue à la poissarde se sont, à Liége, cristallisés autour de Zabai. C'est elle, dit-on à Liége, qui aurait institué le geste épique qui clôt toute discussion chez les femmes de bas étage, et par lequel elles se frappent — parfois à nu —, d'un bras leste et d'une main large... le bas du dos! Mais ce geste est de beaucoup plus ancien et plus répandu qu'on ne le pense, et les admirateurs de Zabai ne lui en doivent pas faire un titre de gloire tout-à-fait personnelle.

Zabai jouissait d'ailleurs d'une véritable popularité parmi ses collègues du Marché. C'était elle que la corporation choisissait pour la représenter lorsqu'il fallait se mettre en avant.

Voici une de ces circonstances les plus caractéristiques. Sous la domination hollandaise, l'Administration communale avait décidé la suppression des échoppes qui s'élevaient sur le Marché. Ces échoppes s'appelaient des *teutais*. La chose fit du bruit, vous le comprenez. Une chanson courut même la ville à ce sujet. Les marchandes protestaient avec véhémence contre cette mesure.

Disons tout de suite, avant de continuer l'anecdote et à la décharge de l'Administration d'alors, que ces *teutais* ne ressemblaient nullement aux légères tentes d'aujourd'hui, qui s'enlèvent en quelques secondes, laissant la place libre. Le nombre de ces auvents qui subsistaient de façon permanente était de beaucoup plus considérable qu'actuellement. En un mot, ils étaient fort laids, malpropres et très encombrants. Voici ce qu'en dit M. Hock dans sa description du Marché en 1823 : « Tout notre Marché en était rempli, à l'exception des abords des trois fontaines et des petits chemins entre les boutiques, si l'on peut appeler chemins les entre-deux où les femmes sans crinoline passaient difficilement. Ces échoppes avaient leur plancher et leur toit à pignon supporté par quatre *terràs* en forme de colonnes; elles étaient fixées au sol et mesuraient environ deux mètres carrés ; trois côtés étaient garnis de fortes planches, sur lesquelles on étalait les produits de la saison. »

Mais revenons à notre histoire.

Les *teutais* avaient donc disparu, lorsque l'on annonça la visite à Liége



du roi de Hollande, d'après certains ; du prince d'Orange, d'après M. Hock. Les marchandes décidèrent de saisir l'occasion pour demander au prince leur rétablissement. Ce fut Zabai qui fut choisie pour présenter la requète. Elle ne se mit pas en grands frais d'imagination pour son discours. Au passage du cortège, elle s'avança : *Binamé prince, rindez-nos nos teutais, s'i v' plaît,* s'écria-t-elle. — Naturellement, le roi Guillaume — à moins que ce ne fût le prince d'Orange — ne comprenait pas le wallon. « Que veut cette femme? » demanda-t-il. On lui expliqua le sens de ces paroles, pendant que Zabai insistait : *Nos teutais, binamé Sire, fez-les r'mette, allez, s'i v' plait; fez veie, binamé, qui v' s'estez l' maisse.* « Faites voir, bien-aimé, que vous êtes le maître ! »

Le prince promit, dit-on, de s'occuper de la grave question des *teutais* et on raconte qu'à la suite de cette visite les auvents furent rétablis.

Zabai ne dédaignait pas de lever le coude. Dans les dernières années, ce péché mignon avait pris d'énormes proportions et elle se pochardait abominablement. Cependant, Zabai n'oubliait jamais sa prière à la Sainte-Vierge ; vers les 11 1/2 heures du matin, on la voyait se diriger vers l'église Saint-Denis, et là, se traînant de son mieux et le plus d'aplomb possible, elle faisait une profonde révérence à la statue, puis elle prononçait à demi-voix l'audacieuse prière que voici :

Oh! binamêye Marèye!	Oh! bien-aimée Marie!
Vos estez m' mère, dji sos vosse feye;	Vous êtes ma mère, je suis votre fille ;
Vos estez pleinte di grâce,	Vous êtes pleine de grâce,
Et mi pleinte di pèquet ;	Et moi pleine d'eau-de-vie;
Vosse fi est mwêr so l'âbe dè l' creux,	Votre fils est mort sur l'arbre de la croix,
Et l' meune à Saint-Djîlles, â djubet.	Et le mien à Saint-Gilles, au gibet.
Oh! binamêye Vierge Marèye,	Oh! bien-aimée Vierge Marie,
Qu'ès pous-dje don, mi, si dj'a si seu?	Qu'en puis-je donc, moi, si j'ai si soif?
Dji va co beure on d'mèye!	Je vais encore boire un demi (verre)!

Il existe au quartier du Nord une rue Zabai, qui va de l'extrémité de la rue St-Léonard au quai de Coronmeuse. Elle est inconnue de beaucoup de Liégeois, mais certains prétendent devoir en attribuer le vocable à la célèbre revendeuse de légumes. Nous croyons savoir que l'origine de ce nom de rue est fort obscure, mais qu'il date de plus loin que l'époque où vivait notre Zabai. C'est du moins ce qui ressort des recherches d'un spécialiste, telles qu'elles sont parvenues actuellement (1). Encore un titre de gloire en moins pour la Zabai, mais il lui en reste assez ! O. C.

(1) Nous voulons parler de M. Gobert, auteur d'un immense travail historique sur *les Rues de Liège*, en cours de publication. Le manuscrit de ce travail n'est d'ailleurs pas terminé.

REVUES DE FOLKLORE

Mélusine, *recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages,* fondé par H. GAIDOZ et E. ROLLAND (1877-1887), et dirigé par Henri GAIDOZ. — Tome IX (1898 et 1899). Livraisons bimestrielles in-4° de 16 p., dont 4 de garde. Un an : 12 fr. 50; un n°, 1 fr. 25. Paris, 2, rue des Chantiers.

Revue des Traditions populaires, *recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire.* Organe de la *Société*, dirige par Paul SÉBILLOT. — 13e année; livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages. — Un an : Belgique 17 fr.; pour les membres : 15 fr.; un n°, 1 fr. 25. — Bureaux : 80, boulevard St-Marcel, Paris.

The Journal of American Folk-lore, organe de la *Society*. Directeur : William Wells NEWELL. — 11e année; fascic. trim. gd in-8° de 80 p. — Un an : 4 sh.; pour les membres : 3 sh. — Bur. : Cambridge, Mass., Etats-Unis.

Volkskunde, *tijdschrift voor nederlandsche folklore,* dirigé par Pol DE MONT et A. DE COCK. — 9e année. Livraisons mensuelles pet. in-8° de 16 p. Un an : 3 fr. Hoste, éd., Veldstraat, 46, à Gand.

Ons volksleven, *tijdschrift voor Taal, Volks- en Oudheidkunde,* dirigé par Josef CORNELISSEN et J.-B. VERVLIET. — 9e année; livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. — Un an : 2 fr. 50. — L. Braeckmans, édit., à Brecht.

Cesky Lid, revue d'anthropologie, ethnographie, archéologie et folklore du peuple tchèque. — 7e année; livr. bimestrielles, 8° de 120 p. Un an : 10 fr. — Direction : C. ZIBRT, 12, Slupy, à Prague.

Zeitschrift des Vereins für Volkskunde, dirigé par Karl WEINHOLD. — 7e année; fascicules trimestriels gd in-8° de plus de 100 pages. — Un an : mk. 12. — Direction : Hohenzollernstr, 10, Berlin.

Revue d'Ardenne et d'Argonne, *scientifique, historique, littéraire et artistique,* publiée par la « Société d'études ardennaises ». — 5e année, 1897-98. Livraisons bimestrielles de 32 pages. — Un an, 5 fr. — Rédaction : 22, rue Gambetta, Sedan. Administration : 46, rue Gay-Lussac, Paris.

Schweizerisches Archiv fur Volkskunde (organe de la *Société suisse des Traditions populaires)* dirigé par Ed. HOFFMANN-KRAYER. — Fascic. trimestriels de 80 p. 2e année 1897. — Un an, 8 fr. Pour les membres, 4 fr. — Direction : Freiestrasse, 88, Zurich, V.

Jadis, *recueil archéologique et historique de tout l'ancien territoire de la Belgique féodale.* 2e année; livraisons mensuelles, 8° de 16 p. Directeur : Amé DEMEULDRE, à Soignies (Hainaut). — Un an, 5 fr.

Der Urquell, *eine monatschrift fur Volkskünde.* Directeur : M. Friedrich-S. KRAUSS, Vienne (Autriche), VII/2 Neustiftgasse, 12. — 2e année. Livr. mensuelles, 8° de 32 p. — Un an, 5 fr.

WALLONIA

RECUEIL MENSUEL DE FOLKLORE

FONDÉ EN DÉCEMBRE 1892 PAR

O. Colson, Jos. Defrecheux & G. Willame

Paraît le 13 de chaque mois par livraisons de 16 pages au moins, ornées de dessins inédits. Publie des études, relations et documents relatifs à la littérature orale, aux croyances et usages, et à l'ethnographie traditionnelle des provinces wallonnes; notamment des fac-simile d'images et dessins d'objets populaires, des chansons avec les airs notés, et des textes originaux de tous les dialectes wallons avec traduction française. Chaque document porte, dans la Revue, la signature de la personne qui l'a communiqué.

Pour ce qui concerne les abonnements, spécimens, changements d'adresse, etc. s'adresser de préférence à M. Jos. DEFRECHEUX, Administrateur de la Revue, 88, rue Bonne-Nouvelle, à Liége.

Pour ce qui concerne la Rédaction : envois d'articles et de documents détachés, rectifications, etc., s'adresser de préférence à M. O. COLSON, Directeur de la Revue, 6, Montagne Ste-Walburge, à Liége.

Abonnement annuel : Belgique, **3** francs. — Etranger, **4** francs.

Les nouveaux abonnés reçoivent les nos parus de l'année courante.

Un numéro, 30 centimes.

OUVRAGES REÇUS

Capuce-moulin, *roman de mœurs contemporaines*, par Henry DELAHAYE. Vol. illustré. Prix : 3 fr. — Dépôt chez M. Georges, libraire, rue de la Cathédrale, Liége.

Pacolet et les Mille et une nuits, par Victor CHAUVIN, professeur à l'Université de Liége. Extrait (avec pagination originelle) de *Wallonia*, nº de janvier-février 1898.

L'Ame wallonne, *organe du mouvement wallon*, publié sous le patronage de la « Ligue wallonne » de Liége. Journal hebdomadaire. Directeur : Ch.-J. Comhaire. Bureaux : 7, rue Sœurs-de-Hasque, Liége.— Le nº 10 cent. Un an, 3 fr.

Le val de l'Amblève, *histoires et scènes ardennaises*, par Marcellin LA GARDE; 4e éd. précédée d'une notice historique par Gustave FRANCOTTE. — 1 vol. in-12 illustré de XLV-434 p. Liége 1897, Poncelet, éd. — Prix 4 fr.

Pâhûtes rimais [poèmes, petits tableaux, chansons et *crâmignons*] par Joseph VRINDTS. Préface de M. WILMOTTE. — Liége, Gnusé, éditeur. Prix 2 francs.

Des presses de Math. Thône, rue St-Jean-Baptiste, 13, Liége





WALLONIA



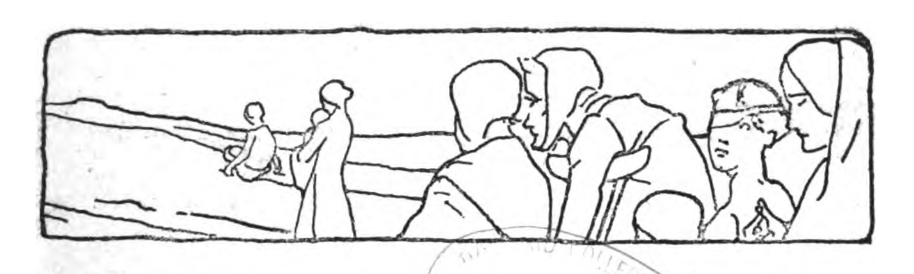
6me ANNÉE.— N° 3. 13 MARS 1898.

SOMMAIRE

MÉDECINE POPULAIRE
Recettes du XVIIe siècle. . . . . Armand Weber
LI BEUQUAI
Objet de piété à Vielsalm. . . . . . Fréd. Jacques
LES POURQUOI
St-Martin et St-Brice . . . . Achille Noël
CHANSON DE CONSCRITS
Recueillie à Ath. . . . . Jules Dewert
PETITES LÉGENDES LOCALES
La Chapelle de Lorette, à Rochefort . . Antoine Leroy
Les Templiers de Loverval
La colline hantée, à Buzin-Failon
Li coû Delvâ, à Vottem . . . . O. Colson

LIÉGE

Administrateur : JOSEPH DEFRECHEUX, 88, rue Bonne-Nouvelle.
Directeur : O. COLSON, 6, Montagne Sainte-Walburge.
La Revue paraît le 13 de chaque mois.
Belgique : Un an, 3 fr. Un n° 30 c. — Union postale : 4 francs.



MÉDECINE POPULAIRE

Recettes de la fin du XVIIe siècle



Ces recettes sont extraites d'un manuscrit de Henri de Sonkeux, boulanger de profession, né à Verviers le 3 décembre 1650, mort à Namur le 27 octobre 1708.

Bien qu'il existe pour le XVIIe siècle beaucoup de réceptaires analogues, celui-ci nous a paru cependant avoir un intérêt folklorique suffisant pour mériter la publication. D'abord il est d'une région sur laquelle on a publié peu de documents; d'autre part, en admettant que plusieurs des remèdes colligés par de Sonkeux soient de source livresque et non wallonne, il semble pourtant, à certains exemples de cures obtenues (p. 27), à de nombreux mots et tours wallons (ex. : *prendré* pour prenez, *frèvrier* pour fraisier) que ces recettes n'ont pas été copiées ailleurs et contiennent une part suffisante d'originalité. C'est pourquoi nous nous décidons à les publier.

Pour la facilité de la lecture nous avons ajouté la ponctuation, augmenté les alinéas, et, entre parenthèses, suppléé au texte et au sens. Disons aussi que nous avons dû laisser de côté un « secret » contre la stérilité et un autre article aussi spécial.

Les plantes citées dans le manuscrit ont été déterminées par M. Charles SEMERTIER, pharmacien à Liége, que ses savantes études sur la pharmacopée populaire wallonne désignaient tout spécialement pour ce travail. Nous le remercions vivement de sa collaboration qui, pour être renvoyée en note, n'est pas moins un élément précieux de cette publication.

Un mot du manuscrit. C'est un in-folio de 202 pages (mesurant 33 × 22 centimètres) contenant en outre des Mémoires sur l'Histoire de Verviers, la Principauté de Liége, le Duché de Limbourg et la Politique générale de l'époque. Il s'y trouve des renseignements sur les anciennes familles verviétoises, les bâtiments et les couvents de notre ville.

Ce même manuscrit a inspiré à Gilles Nautet ses *Notices historiques* (1). Il se trouve actuellement entre les mains de M. Antoine Chesselet-Nautet, qui a bien voulu nous en donner connaissance.

ARMAND WEBER.

I

La Propriellé du bois de simpathie et le temp qu'il le faut coupper.

Faut remarquer aprés la soltice de mars qu'èl jour et quel heure la nouvelle lune commence, c'est à dire la premier lune nouvelle qui arriverat aprés le 21 Mars; puis en l'heur de la lune faut couper un bois de Fraine (2) sans beaucoup l'incomoder, et le cirrer (garnir de cire) aux deux bout pour que l'humide ne s'evapore trop abillement. Ce bois a beaucoup de propriettez, il a de la simpathie au corps humain. Il guerit les plaies et ulcères en estant touchez. Il serve aussi aux flux de sang : les bestes y treuvent du soulagement lors qu'estant blessez on frotte le dit bois sur leurs playes ou enflures; j'en ay veu plusieurs experience. D'aucuns voudroient dire qu'il y a de la supertission en cette usage; je leur répond qu'il n'y en a point du tout, parce que c'est une chose naturel que le fraine, estant couppé lors que le soleil entre au signe du torreau, a proprietté susdite, même de guérir des playes absentes, *ayant* (lorsque l'opérateur dispose) du sang du blessé ou de la *matière* (pus) de la playe, *il* (le malade) guerirat quoy qu'absent.

II

La poudre de simpathie.

Prenné du vitriol romain et de la gomme dragam, telle cantité que vous voulez; pillez en un mortier de verre [ayez] soins qu'il [ne] touche a aucun métail, et l'exposez au soleil durant la canicul tant que la dite poudre soit toute blanche et serat faite (elle sera à point). Faut s'abstenir de boire [eau?] pure, [de manger] aile et ognont.

Remede pour les émoruiste (hémorroïdes).

Qu'on appelle en patois vulgair les brogne (*broques*) il faut prendre un bois de saoul (3) et prendre la troisiéme pelliculle et le gratter avec une piéce d'or et prendre ce que vous aurez grattez et en faire un petit ploton et vous le metterez dans le derierre le plus avant qu'on peut cest un remede qui ne manque jamais.

(1) G. NAUTET, *Notices historiques sur le pays de Liége*. Verviers 185?-59, 3 vol. in-8°.
(2) *Fraine*, Fraxinus excelsior L. Jasminées.
(3) *Saoul* (sureau, wallon *saou*) Sambucus nigra, L. Caprifoliacées.

Pour le mal de tête.

Prenez de la betone (1) et le metterez dans vos narines.

Pour banir l'ithisic (la phthisie).

Chauffë l'urine d'un enfant *mal* (mâle) en l'age de 7 à 10 ans. *Quitte* (ôtez) en l'ecume quand elle voudrat cuir. Puis l'oster du feu et y adjoutter 2 jeaune d'œuf, et sucre fin ou sucre candy et le boire tout le matin.

Pour bannir la puanteur des dents il les faut frotter avec feuille de sauge (2).

Contre le mal caducq.

La semence de vronicq (3) melee avec guy de chaine (4) pendue au col preserve d'epilepsie et mal qu'on appelle le mal de St-Jean.

Pour guerir les hemoroytes dit brocques.

Brulé sur une palette les ongles d'un pied de cheval que coupent le maréchal; aprés estre brulez et tamiser, puis melanger cette poudre en *seyn* (graisse) de porceau et en faire emplatre sur papier gris et la mettre sur le lieu affligez. Reyterer cette emplatre *d'un heure a autre* (d'heure en heure).

Contre la rose (érysipèle).

Prendé un *doitier* (doigt de gant) plein de semence d'acolette (5) et l'avaller dans un petit verre de vin *y ayant* (aprés qu'elle y a) trempé un espace de temp et le boire d'un traict; lier un fil de soye cramasin (rouge) deseur ou desous le mal.

Pour la gravelle.

Prenné les noyeaux quy se trouvent dans le fruict de mesple (6), le faut sechir au four et reduire en poudre et tamisez, et en prendre de cette poudre la grosseur d'un noix muscade en un verre de vin blanc quy aurat bouilly avec racine de persil (7), l espace de dix jours soir et matin. Cette poudre a la vertu de chasser la gravelle des reins et de la vessie.

Le Sr Pierre d'Argenteau la experimenté et poussat par l'urine la pierre par la vertu de cette poudre, le Sr Andrien de Roedt eu une

(1) *Betone*, Betonica officinalis L. Labiées.
(2) *Sauge*, Salvia officinalis L. Labiées.
(3) *Vronicq*, Veronica officinalis L. Scrophulariées.
(4) *Guy de chaine*, Viscum album L. Loranthacées.
(5) *A colette* (Ancholie) Aquilegia vulgaris L. Renonculacées.
(6) *Mesple* (nèfle, wallon *messe*) Mespilus germanica L. Pomacées.
(7) *Persil*, Petroselinum sativum L. Ombellifères.

pierre trés grosse rompue dans la vessie et le jettant par morceau en urinant.

Le jus de pimpernelle [1] beu en vin blanc romp la pierre gravelle.

[*Contre la dissenterie*].

La semence de surelle [2] pillée en poudre, beue en vin rouge guerit la dissenterie.

La semence de plantein [3] pulverisée et mangée en boulie guerit la disceuterie.

Pour appaiser la douleur de la migraine.

Prenné une pomme de Grenade et le fendé en deux, appliquez-en la moitié sur le temple de la teste du costé quy fait mal, et bandé la teste avec un linge, porté un anneau d'assier au doigt annulaire de la main gauche.

Pour le mal de dent.

Prenné du poivre en poudre melez un peu de votre urine et l'appliquerez sur la joue du costé quy vous fait mal — cela gueris pour jamais.

Autre : Prenné le dent d'un homme mort et en frottez le dent quy vous fait mal. La douleur se passe incontinent.

III

Les vertus des herbes.

La gentiane [4] provoque les mois des femmes, chasse l'urine retenue de longtemps, sa racine distilée au bain-marie gueris la fiévre, fait mourir les verres, sa racine est un reméde contre la peste.

Le Fumeterre [5] elle ce cueille en may ou septembre. Le jus de cette herbe avec gomme deffend de venir des double poiles sorceil des yeux; la ditte herbe machée dechasse la colére; pour l'urine, elle guerit les obstructions; et debilité du foye; le jus de cette herbe aiguise la vivacité de la veüe et fait fortifier les yeux; la ditte herbe est aussi bonne pour corroborer l'estomacq; fait lacher le ventre, estant trempé en vin.

(1) *Pimprenelle*, Poterium sanguisorba L. Rosacées.

(2) *Surelle*, nom donné à deux plantes possédant les mêmes propriétés dues à l'oxalate de potasse qu'elles contiennent toutes deux : 1. l'oseille, Rumex acetosa L. (c'est de celle-ci qu'il est question dans le receptaire) fam. des Polygonées. 2. L'Alléluia ou Pain de coucou, oxalis acetosella L. Oxalidées.

(3) *Plantein*. On emploie les semences du Plantain moyen, Plantago media L. et surtout du Grand plantain, Plantago major L. Plantaginées.

(4) *Gentiane*, Gentiana lutea L. Gentianées.

(5) *Fumeterre*, Fumaria officinalis L. Fumariacées.

L'angilliane [1] dechasse les infections de l'air contagieux de la peste.

L'isoppe [2] a la vertus d'aider à la respiràtion et a ceux quy sont travaillé de poulmon et courtesse d'aleine; price en beuvrage, elle assiste ceux quy sont surpris de la xhinancie (esquimancie); cuite avec figue et vinaigre, appaise la douleur des dents quand on lave bien la bouche. La fumée de la dite herbe est fort bonne pour guerir les inflamations quy viennent aux oreilles, la ventruosité, et le bruit.

Pimpernelle [3], romp la pierre gravel; estant beuse (bue) avec vin, le jus d'icelle dechasse tous poison, sa racine est bonne en temp de pest, la portant en la bouche quand on vat par les rues.

Vervaine [4] profite fort aux mal des yeux, a la douleur de teste et des dents, aux ulcères de la bouche, aux infection de la peau comme gratelle, tigne, feu volant, à la leppre et de mal mort.

Campane, alnée, ou gnolande [5], ayant trempé sa racine 24 heures dans du vin, guerit la colique; le jus de la racine est fort propre pour conserver le tind (le teint) des femmes.

Paserage ou piperis [6] sa racine pillée en seyn (graisse) de porcq ou avec racine de compane [5], appliquée en forme de cathaplame guerit la goutte chiatique.

Esclaire grande et petite [7] oste les tailles (laies) des yeux, toute sorte de gratelle et tigne; sa feuille apaise la tranchée de ventre, fait mourir et tomber les poreaux (verrues).

Cabaret [8], fait vomir, guerit les fievres tiers et quart, guerit la goute chiatique, l'hidropisie, et jaunisse.

Valeriane [9] ou feuille trait guérit la douleur de costé aux femmes. Sa decoction apliquée avec une plume dans une playe et mettre une de ses feuilles dessus, le guérit. Et tiré toute sorte de fer et de bois quy seront restez dans le corps et guerit la playe.

L'agripaulme [10] guerit la defaillance de cœur, provoque les mois des femmes, fait mourir les verres (vers intestinaux), et uriner, cracher et délier les poulmont; estant mis en poudre et beu avec vin blan assiste à accoucher : les femmes en prennant un cuillier.

(1) *Angiliane?* Probablement l'Angelica archangelica L. Ombellifères. Voir plus loin dans le texte *Angelica*, p. 31.
(2) *Isoppe*, Hyssopus officinalis L. Labiées.
(3) *Pimpernelle*, Poterium sanguisorba L. Ombellifères.
(4) *Vervaine*, Verbena officinalis L. Verbenacées.
(5) *Campane*, *alnée* ou *guolande*, fr. Aunée . Inula helenium L. Composées.
(6) *Passerage* ou *piperis*, Lepidium latifolium L. Crucifères.
(7) *Esclaire*. La grande é. est la « chélidoine », chelidonium majus L. Papaveracées. La petite est la « Ficaire ». Ficaria ranculoïdes K. Renonculacées.
(8) *Cabaret*, « Asaret » Asarum europœum L. Aristolochiées.
(9) *Valeriane*, Valeriana officinalis L. Valérianées.
(10) *Agripaulme*, Leonurus cardiaca L. Labiées.



Verge d'or (1) guerit et confond toutes ulceres et playe tant intérieur qu'extérieur, arreste les *defluctions* (fluctions), reprime la discenterie, guerit l'escorbute (le scorbut) et ulcere de la bouche; elle romp la calcule.

Gloutaron ou bardame (2) romp la calcul tant des reins que de la vessie. Ses feuilles appliquées avec sel guerit la morçure de serpent et des chiens en ragez et les ascruelles (écrouelles).

Herbes aux tigneux (2) est fort bonne contre la pest, chasse tout venin du corps, guerit les fievres pestilentieuse, et les veres (intestinaux) aux enfants, et les farcins de cheval.

Scabieuse (3) guerit le toux et mal des poulmons, la scorbute et pestiferez; elle guerit toutes sorte de datres (dartres) et la verolles.

Scalapandre ce de la langue de Cherff (4).

Bucle ou Consolida petra (5) est fort bonne pour faire onguent pour toute sorte de playe, arrette le crachement de sang, la dissenterie; elle a le gout de mirsche (myrrhe ?) la sincle (6) a pareille vertus comme aussi le pied de lion (7).

Bouillon blan (8) guerit toutes sorte de venin, et le pied de cheval enclouez, chasse la fievre carte, remet le fondement escheux (chute du rectum).

Langue de serpent (9) guérit la brulure et de fluction des yeux.

Merchire (10) lâche le ventre.

Cocolaria (11) fait cracher.

Fraxinelle ou havernat (12) fait uriner, rompt la piere, provocque la menstrue et fait sortir l'enfant mort; estant apliquée a dehors tire les épines et chardons.

Serpentaires (13) grandes et petites, prôflite à la courtesse d'aleine (asthme), toux, dificulté de crachement; ses feuilles espandue sur fromage les empaiches de pourir.

Petit chene ou Germandrée (14) mangée en salade contregarde de mauvais air pestilentieux, guerit le mal de teste et de cerveaux.

(1) *Verge d'or*, Solidago virga aurea L. Composées.
(2) *Glouteron, bardane, herbe aux teigneux*, Arctium lappa. Composées.
(3) *Scabieuse*. Scabiosa arvensis L. Dipsacées.
(4) *Scolopendre* ou langue de cerf. Asplenium scolopendrium L. Fougères.
(5) *Bucle* ou *consolida petra*, « Bugle » ou « Petite consoude », noms donnés aux Ajuga pyramidalis et reptans L. Labiées.
(6) Probablement la sanicle : Sanicula europæa L. Ombellifères.
(7) *Pied de lion*, Alchemilla vulgaris L. Rosacées.
(8) *Bouillon blanc*. Verbascum thapsus L. Verbacées.
(9) *Langue de serpent*, Ophioglossum vulgatum. Fougères.
(10) *Merchire*, « Mercuriale » Mercurialis annua L. Euphorbiacées.
(11) *Cocolaria*, Cochlearia officinalis L. Crucifères.
(12) *Fraxinelle* ou *havernat*. « Frêne sauvage » Sorbus aucuparius L. Rosacées.
(13) *Serpentaires*. Lemery les classe en 4 espèces : Aristolochia : rotunda, longa, clematitis ou Saracenica, et parva ou minor. Aristolochiées. Les deux premières servent à l'extérieur, les deux autres à l'intérieur.
(14) *Petit chêne* ou *germandrée*, Teucrium chamedrys L, Labiées.





Herbes de turcq (1) romp la calcul des reins et vessie.

Chindent (2) rafrechy et fait ouvrir la calcule, fait pousser hors la piere.

Palma Christi (3), ayde aux hidropiques, chasse les taupe.

Cent feuille (4) est bonne pour les boyeaux avallez [chute du rectum].

Fumetterre (5) est profitable pour oppiller la foye (6) nettoyer les humeur adustre, et des yeux.

Aristolochie (7) esmen les mois des femmes, purge les poulmont, fait cracher, guerit la toux, provoque l'urine, pousse hors l'ariere fay des femmes et l'enfant mort.

Cleff Dieu (8) serve aux paralitque pour faire des bain et fomentation pour le mal des rain, où que l'on perd un costé (paralysie).

Germandrée ou scordium (9) a le même vertu que l'angelica (10) contre les poison et la peste guerit la fievre tierce et oppillation de la ratte (6) et fait uriner.

Pas d'ausne (11), les feuille conforte les poumons; elle profite à ceux quy sont court d'aleine; elle est singulier contre la pest. Les mouches blanches quy sont allentour sont propre a faire du feu a fuzil ?

Quinte feuille (12) arrette le flux de ventre tant de dissenterie que de flux de sang, en breuvage est tres bonne et singulier contre la jaunisse, et contre air pestilencieux.

La formentille (13) a les mêmes vertus.

Carline ou Caroline (14) grande et petite fut divinement (par miracle) montrée à l'Empereur Charlemagne par un ange, pour le guerir de la peste de laquel son Empire estoit affligée d'une pest comme Charbon.

Pernucle (15) ses feuilles arrêtent tout flux de sang soit du ventre ou par la bouche, ou par le nez.

(1) *Herbe de turcq*, Herniaria glabra Paronychiées.
(2) *Chindent*, Triticum repens L. Graminées.
(3) *Palma Christi*, « Ricin » Ricinus communis L. Euphorbiacées.
(4) Rose à cent feuilles. Rosa centifolia L. Rosacées.
(5) *Fumeterre*, Fumaria officinalis L. Fumariacées.
(6) Opilation, obstruction. Exemple : sel désopilant, sel qui fait cesser l'obstruction d'un organe.
(7) *Aristolochie*, Aristolochia serpentaria L. Aristolochiées.
(8) *Cleff-Dieu*, en wallon *Clédiè* « Clef de Dieu », Primevère: Primula officinalis L. Primuiacées.
(9) *Germandrée*, Teucrium Scordium L. Labiées.
(10) *Angelica*. Voir plus haut Angilliane, p. 29.
(11) *Pas d'ausne* « Pas d'âne » Tussilago farfara L. Composées.
(12) *Quinte feuilles*, Potentilla reptans L. Rosacées.
(13) *Formentille*, Potentilla tormentilla L. Rosacées.
(14) *Carline* ou *Caroline*. Carlina vulgaris L. Composées.
(15) *Pervincle* ou *Pervinche*. Vinca minor L. Apocynées.



Bistorde [1] arreste le flux de sang d'une playe, et la dissenterie, elle est bonne contre la pest.

Pivoye ou Benoite [2] sa graine et sa racine cueillie au défaillant de la Lune [3], et pendue au col est bonne à ceux qui tombent du mal St Jean (mal caduc). Elle est singulier contre les morsures des bêtes venimeuses, fait revenir la parole à ceux qui l'ont perdu.

Vronique [4] ou herbe de bon, elle guerit toutes sortes de playe tant vielle que nouvelle toute tache de cuir au visage (tache de naissance ?). Elle guerit la ladrie, en clister la dissenterie, en beuvrage les fievres pestilentieuses et ulcere au poulmont opillation de foye et la ratte.

Artritique [5] guerit la jaunisse, provocque les mois des femmes, contre les gouttes chiatiques, guerit la paralisie. Toute l'herbe cuite en vinaigre ayde merveilleusement a accoucher les femmes voire jusqu'à l'enfant mort,

Aigremoine [6] provocque les moi des femmes, et l'urine ; elle croit haut d'une coudée ; ses feuilles sont semblables au frévrier sa fleur est jaunastre.

La buglose [7] herbe et racine et fleur a la propriété d'ayder ceux qui sont fantastique.

(1) *Bistorde*, Polygonum bistorta L. Polygonées.
(2) *Pivoye* ou *Benoite*. Les propriétés signalées désignent non le Geum urbanum L. Rosacées, mais la Pivoine mâle. Pœonia officinalis L. Renonculacées.
(3) Le « défaillant de la lune » *li d'falant dè l' leune*, est le dernier quartier.
(4) *Véronique*. Veronica officinalis L. Scrophulariées.
(5) *Artritique*. Le Lexicon de Blancard imprimé à Leyde chez Samuel Luchtmans 1735 dit : « Arthetica seu artheretica, est herba chamæpitys vel Primula veris. Sic dicta quod articulos juvet. » Ce qui est dit au réceptaire de la jaunisse et de la paralysie s'applique mieux à la primevère (Primula veris seu officinalis renseigné plus haut sous le nom de cleff-Dieu); ce qui est dit de l'action ecbolique s'applique à l'ajuga ou ivette.
(6) *Aigremoine*, Agrimonia eupatoria L. Rosacées.
(7) *Buglose*, Anchusa officinalis L. Borraginées.



LI BEUǪUAI

Objet de piété, au pays de la Salm

Dernièrement, au cours d'un inventaire chez de très vieilles gens d'une des plus anciennes familles rurales du pays, j'ai découvert une espèce de pelote en drap noir, ayant environ un décimètre de diamètre, historié de galons et d'ornements en fil blancs et rouges. Au centre, une tête de mort sur deux os en croix surmontant le chrisme ou monogramme du Christ; à l'autre plat, une croix équilatérale.

A l'intérieur de cette pelote qui s'ouvre en deux comme la couverture d'un livre, d'un côté une petite glace de miroir; vis à vis, une doublure en toile sur laquelle était écrite à l'encre une prière en très petits caractères presque indéchiffrables, soulignant une croix flanquée de deux têtes de mort.

Cette sorte de pelote, très vieille, usée, salie, couverte de taches de cire, est conservée de temps immémorial dans cette famille; au dire des vieilles personnes qui en sont les détenteurs actuels, elle proviendrait des *Valois*. Ces Valois étaient des habitants de Vielsalm, dont les derniers descendants se sont éteints au siècle dernier dans le Comté de Salm. Ils devaient posséder une certaine fortune; ils ont légué tous leurs biens à charge de services religieux, qu'on annonce encore au prône à chaque instant : « Messe haute pour les Valois ».

Voici maintenant l'usage de cette curieuse pièce :

Quand un malade était arrivé à son agonie, on s'empressait d'aller chercher la personne qui détenait le *beùquai*. Celle-ci se rendait auprès du moribond, on allumait un cierge bénit, on lisait la prière qui devait aider le pauvre diable à franchir le terrible passage, puis on lui faisait baiser la petite glace.

On se demande si la véritable raison, en cette circontance, n'était pas à l'origine de s'assurer de la mort réelle du malade, par le défaut de trace de respiration sur le miroir. Quoi qu'il en soit, cette explication n'apparaît plus à présent et l'on ne voyait dans l'usage du *beùquai* que l'intention d'adoucir les derniers moments du moribond; le baisement de la glace qui avait touché une prière efficace pouvait passer pour un acte d'amour et d'adoration in extremis.

C'est le hasard qui m'a fait rencontrer ce curieux objet, et nous n'en connaissons pas d'autre exemplaire en ce pays. Constatons en terminant que le mot *beùquai* se dit aussi de la planchette qu'on place sur la tête du bétail peureux ou rétif pour lui cacher la vue directe des objets qui pourraient l'effrayer.

FRÉDÉRIC JACQUES,
Notaire à Vielsalm.





LES POURQUOI

Voir les tables

Saint-Martin et Saint-Brice

Çastouw deux éfants dé l' même cése. (Ça veut dire que c'ie deux frères). Eye leun' paréyes tnin'té enne grande cése.

Leun' papa éyé leun' maman astin'té deux djéyes pou qui, fai des dévotions, passouw d'vant toute.

Etout, il est inutile de vos dire que leus éfants furent alvés dins l'idée éyé suivant l' désir du bon Dieu.

On s' demand'ra put-éte, pouquò ç' que c'est qu'in astant deux frères éyé deux saints, Martin est patron de tant éyé de tant d' paroisses, tandis que Brice, ne l'est foc dé deux, tois ?

Ascoutez l' légende que souréye, bie souréye dj'ai étédu raconté pa m' tayon : dji vos l' ré l' mieux qué d' sais.

Au temps passé, quand les fieus d' cése avin'té leu-n-âge de droit (que ç'astouw quinze ans) leun' papa éyé leun' maman lun dounin'té leu part éyé leu bénédiction, éyé les invouyin'té cachie leu position.

Martin éyé Brice arrivin'té justeméye ein même temps.

Ça fait qué leun' papa éyé leun' maman, après avoir fait les deux parts, astin'té fort imbarrassés au sujet d'ein poulain qui lun d'morouw à dounner.

C'étaient deux enfants de la même ferme. (Ça veut dire que c'est deux frères.) Et leurs parents tenaient une grande ferme.

Leur papa et leur maman étaient deux gens pour qui, faire ses dévotions passait avant tout.

Aussi, il est inutile de vous dire que leurs enfants furent élevés dans l'idée et suivant le désir du bon Dieu.

On se demandera peut-être, pourquoi est-ce que c'est qu'en étant deux frères et deux saints, Martin est patron de tant et de tant de paroisses, tandis que Brice ne l'est seulement que de deux, trois?

Ecoutez la légende que souvent, bien souvent, j'ai entendu raconter par mon ancêtre : je vous la rends le mieux que je puis.

Au temps passé, quand les fils de ferme avaient leur âge de droit (que c'était quinze ans) leur papa et leur maman leur donnaient leur part et leur bénédiction, et les envoyaient chercher leur position.

Martin et Brice arrivaient justement en même temps.

Ça fait que leur papa et leur maman, après avoir fait les deux parts étaient fort embarrassés au sujet d'un poulain qui leur demeurait à donner.

On n' pouvouw nie dounner enne mitan à l'un èyè 'n' mitan à l'aute. Non.

De manière que, après avoir bramèye ruminé, l' paufe papa troufe in moyen.

— Vos dallez dire chaque à tour l'Ave Maria, èyè l' sieu qui l' dira l' mieux ara l' quevau.

Bon.

Vla Martin qui couméche èye qui dit fort, fort bie l' Salut Marie.

Brice el dit après li.

Mais, arrivé au mitan, i s'ertourne sus s' papa èyè li d'mande.

— Est-ce que l'sieu qui ara l' quevau ara l' bride avé ?

— Vos n'arez ni quevau ni bride, respond l' père : pasqué vos êtes distrait in priant ! »

Vla pouquô ç' qué c'est que Saint-Martin è-st à quevau èyè St-Brice à pied.

Dé sorte qué, comme les deux frères s'avin'té fèye prêcheux. Martin dallouw brâmint pus râde, èyè dèye brâmint pus d' rillages qué Brice.

Eyè vla pouquô St-Martin est patron de tant èyè de tant d' paroisses, tandis que St-Brice ne l'est foc dé deux, trois.

On ne pouvait pas donner une moitié à l'un et une moitié à l'autre. Non.

De sorte que, après avoir beaucoup réfléchi, le pauvre papa trouve un moyen.

— Vous allez dire chacun à votre tour l'Ave Maria, et celui qui le dira le mieux aura le cheval.

Bon.

Voilà Martin qui commence et qui dit fort, fort bien le « Salue Marie ».

Brice le dit après lui.

Mais arrivé au milieu, il se retourne *sur* son père et lui demande :

— Est-ce que celui qui aura le cheval aura la bride avec ?

— Vous n'aurez ni cheval ni bride, répond le père : parce que vous êtes distrait en priant !

Voilà pourquoi est-ce que c'est que St-Martin est à cheval et St-Brice à pied.

De sorte que, comme les deux frères s'avaient faits prêcheurs, Martin allait beaucoup plus vite, et dans beaucoup plus de villages que Brice.

Et voilà pourquoi St-Martin est patron de tant et de tant de paroisses, et que St-Brice ne l'est seulement que de deux, trois.
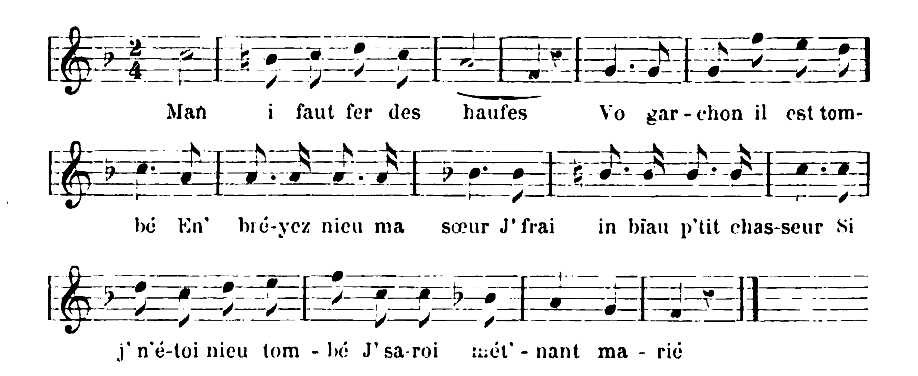
Cette légende a été recueillie à Lens-sur-Dendre, écrite en wallon de ce village et publiée d'abord dans *le Farceur*, journal borain, n° du 10 décembre 1897.

ACHILLE NOEL.



CHANSON DES CONSCRITS

RECUEILLIE A ATH



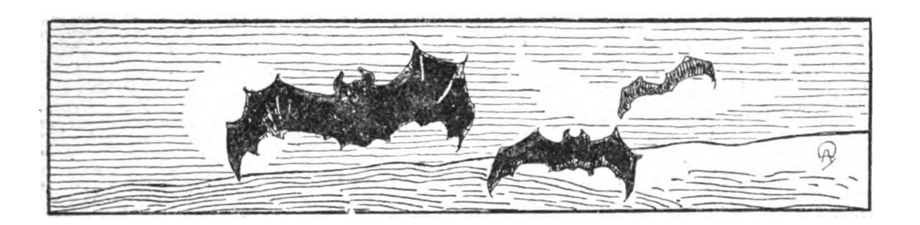
Man, i faut fer des haufes,
Vo garchon il est tombé ;
En' brèyez nieu ma sœur,
J' f'rai in biau p'tit chasseur ;
Si j' n'étoi nieu tombé,
J' saroi métnant marié.

Maman, il faut faire des gaufres,
Votre garçon il est tombé ;
Ne pleurez pas, ma sœur,
Je ferai un beau petit chasseur ;
Si je n'étais pas tombé,
Je serais maintenant marié.

Cet air se chante à Ath ; il est particulier à la région, car les paroles sont en patois d'Ath.

On sait que l'usage de faire des gaufres est très répandu à Ath, en signe de réjouissance, particulièrement aux Rois et au Carnaval.

JULES DEWERT.



PETITES LÉGENDES LOCALES

I

La chapelle de Lorette, à Rochefort



NE légende du pays de Rochefort raconte : Les vieux seigneurs de Rochefort, habitants du château, avaient un magnifique singe qu'ils aimaient beaucoup. Un jour le singe, intelligent imitateur de l'homme, s'avisa de prendre de ses pattes de devant un tout jeune enfant qui se trouvait dans son berceau et, avec son agilité habituelle, il grimpa sur le toit du château où il fit le geste de le soigner. Le jardinier aperçut la scène et s'empressa d'avertir ses maîtres sans rien brusquer.

La châtelaine, en proie à de terribles angoisses, promit solennellement de faire bâtir une chapelle en l'honneur de N.-D. de Lorette si son enfant lui revenait sain et sauf. A peine eut-elle fait cette promesse que le singe descendit du toit et vint remettre l'enfant dans son berceau sans lui avoir fait le moindre mal.

Le vœu fut accompli. La chatelaine envoya un architecte (alors *fieu d' batumints*), en Palestine pour prendre le plan de la chapelle, afin d'en pouvoir faire une réduction exacte à Rochefort. La minutie fut poussée si loin que pour ne rien perdre de l'aspect de l'original, on fit ouvrir dans la chapelle de Rochefort une crevasse qui existe en Palestine.

La chapelle de N.-D. de Lorette à Rochefort, se trouve à un kilomètre environ du château. On y voit un tableau représentant un entant mort et une apparition de la Vierge portant Jésus sur les bras; au-dessous, on lit une inscription en vieux français fautif rappelant qu'en 1769 l'enfant mort-né revint par miracle à la vie pour recevoir le baptême.

Tout à côté de la chapelle se trouve un tertre élevé de mains d'hommes, au-dessus duquel se trouve plantée une très haute croix; sous ce semblant de tumulus, on voit une crypte de 2 mètres de côté, avec une inscription latine qui, prétend-on, rappelle la légende. Il n'en est cependant rien. Cette inscription, au chronogramme de 1645 (?) est relative à la Passion de Jésus.

D'autres personnes disent que la relation du miracle relatif au singe figurait au-dessus du portail de la chapelle. On y voit en effet une pierre carrée d'un mètre environ, avec encadrement en relief; toute trace de caractères a disparu.

ANTOINE LEROY.

II

Les Templiers de Loverval

Il existe à Loverval (canton de Charleroi, en Hainaut) des ruines intéressantes qui ont été signalées à l'attention des archéologues par un chercheur avisé ([1]). C'est sur le point nommé Bois *delle Priesse* « de la Religieuse » que se trouvent ces restes de constructions auxquels le peuple a donné le nom de *Monastère*, *Couvent* ou *Château des Templiers*.

On rattache à ce « château » le souvenir de méfaits, de rapts de femmes commis par les « Templiers ». Ces exactions eurent une fin dans les circonstances suivantes :

Ces félons chevaliers enlevèrent un jour une princesse et l'emmenèrent dans leur repaire : ce fut leur dernier crime. Le père de la jeune fille sut prendre des mesures énergiques : il convoqua ses loyaux compagnons d'armes et courut venger son honneur et sa fille.

La citadelle fut assiégée, prise et brûlée en une nuit, dit la légende, et les coupables, tous massacrés. La princesse fut ramenée en triomphe par son père.

III

La colline hantée, à Buzin-Failon

Il y a environ deux cent quarante ans, à Buzin-Failon ([2]) une malheureuse femme d'environ soixante ans, nommée Marie Orban, victime de l'état de son esprit et d'une législation implacable, subit le supplice de la pendaison pour crime de sorcellerie, et son corps

(1) M. D.-A. Van Bastelaer qui a publié la légende dans *Compte-rendu du Congrès archéologique de Bruxelles*, 1891. Bruxelles, Goemaere. 1892, p. 403.

(2) Buzin fait aujourd'hui partie de la commune de Verlée et Failon, de la commune de Barvaux (Condroz, arrond. de Dinant). A cette époque, Buzin-Failon appartenait à la principauté de Liége.

fut « brulé et réduict en cendre à l'exemple d'aultres, » le dernier jour de mars 1652.

« Malgré le grand nombre d'années écoulées depuis lors, le souvenir de cette terrible expiation est resté vivace dans la mémoire des vieillards de la contrée. Ils vous diront encore que l'endroit où Marie Orban rencontrait *l'homme rouge* était une gorge sauvage au sud-est de Failon, où se trouve le hameau de la Foulerie. Ils ajouteront que la victime passa la dernière nuit avant son supplice dans une cave de Buzin, et que le lendemain elle fut conduite sur une colline située entre ce village et Failon, là où il existe un ancien tilleul dont le sommet se voit au loin...

» Le lieu de cette terrible exécution est encore redouté des paysans, qui évitent soigneusement d'y passer le soir et surtout à minuit. C'est qu'aussi d'étranges histoires circulent sur ce chapitre. Oyez plutôt :

» Il n'y a pas bien longtemps de cela, quelques habitants de Maffe [village voisin], incrédules sans doute en fait de sorcellerie, voulurent braver la terreur inspirée par l'endroit maudit. Ils s'y rendirent en conséquence pour tenter l'aventure. Mal leur en prit ; car sur le coup de minuit, ils virent arriver et passer devant eux un long cortége. C'étaient des cavaliers, des carrosses, et enfin une truie montée par un homme. Mais ce qu'il y avait de plus merveilleux, c'est que ces cavaliers, ces carrosses, cette truie et son cavalier n'étaient que des demi-cavaliers, des demi-carrosses, une demi-truie et un demi-cavalier. Les spectateurs ne voyaient que la partie tournée vers eux ; l'autre n'existait pas. Ainsi les chevaux galoppaient sur deux jambes, les carrosses marchaient sur deux roues, les hommes n'avaient qu'une demi-tête, un seul œil, une seule oreille, une seule jambe, un seul bras. La truie et son cavalier n'existaient aussi que pour une moitié. C'était vraiment prodigieux.

» Nos imprudents villageois ont la malencontreuse idée d'apostropher le cortége ; aussitôt ils se sentent entourés d'êtres invisibles qui les rouent de coups, et ils s'estiment assez heureux de se trouver de retour à Maffe sans savoir comment... »

N. E. dans *Annales* de la Soc. archéol. de Namur, tome XI, p. 461-2.

IV

« Li coû Delvâ » à Vottem

« Guillaume, prince d'Orange, étant poursuivi par l'armée du duc d'Albe, se retira sous les murs de Liége et demanda passage par la ville, où il promettoit de ne faire aucun mal. Mais c'est ce qui luy

fut refusé; car on luy fit dire que la bourgeoisie étoit tellement animée contre ses gens, à cause des violences et des actions sacriléges qu'ils avoient exercées par tout le païs, qu'ils ne seroient pas en sûreté dans la ville.

» Voyant que sa ruse n'auroit point de succès, il fit déloger son armée aprés avoir mis le feu à quelques monastéres et à quelques fauxbourgs.

» Comme ses soldats avoient été dispersész autour de la ville, un cavalier, qui avoit logé au village de Voteme *(sic)*, ravit, en partant, la fille de son hôte, malgré sa résistance et ses cris. Se voyant de cette maniére entre les mains d'un soldat violent, qui la forceroit à faire tout ce qu'il voudroit; elle songea aux moyens de s'en tirer, et il luy en vint un dans l'esprit, qui luy réussit heureusement.

» Passant à la campagne devant une fosse dont on tire le charbon, qu'on appelle houille, qui sont fort profondes, elle luy dit que, puisqu'il falloit le suivre, il étoit à propos d'avoir quelque argent; que son pére en avoit mis dans un trou à l'embouchure de cette fosse pour le sauver des mains des soldats, qu'ils pourroient le prendre.

» Le cavalier préta l'oreille à cette proposition, mit pied à terre avec elle, qui, s'étant approchée de la fosse, se coucha sur son bord, fit semblant de chercher le trou; mais, aprés avoir fait un peu l'empéchée, elle dit que son bras étoit trop court pour y arriver: ce qui obligea le cavalier, avide de cet argent, à se mettre en devoir de le trouver.

» Lorsque cette courageuse fille le vit penché dans la fosse, elle prit si bien son temps qu'elle l'y poussa entiérement. Aprés quoy, se jettant sur le cheval du ravisseur, elle retourna comme en triomphe dans le village.

» Elle s'appeloit Béatrix de la Vaux. »

Extrait de : *Recueil curieux d'un grand nombre d'actions fort édifiantes des saints et d'autres personnes distinguées qui ont vécu dans ces deux derniers siècles*, par feu M. Bertrand Moreau, chanoine de l'église collégiale de Ste-Croix à Liége. Vol. in-4°, Liége, 1696. Pages 495 et 496.

Le fait a pu se passer vers 1568.

Cette légende ou histoire est connue à Vottem; on prétend toutefois que la jeune fille aurait été violée par le soudard : elle aurait donc agi par vengeance contre lui. Le lieu où l'on dit que ce fait est arrivé se nomme encore aujourd'hui *coû Delvâ* « cour de la vaux ». Cet endroit ne se trouve pas dans un fond, comme semblerait l'indiquer son nom; les maisons qui entourent cette « cour » paraissent peu anciennes. Au surplus, s'il est vrai que la « cour Delvaux » est tout proche l'église actuelle du lieu, il faut tenir compte que le centre du village s'est déplacé d'un kilomètre au moins de ce côté (vers l'Ouest) à la fin du siècle dernier. Il existe un autre lieu-dit à quelque distance de la « coûr » qui porte le même nom : c'est *li prê l' vâ* « pré la vaux ». Cette rencontre prouverait que le nom Delvaux ou De la Vaux a été autrefois notoire à Vottem. O. COLSON.

REVUES DE FOLKLORE

Mélusine, *recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages,* fondé par H. Gaidoz et E. Rolland (1877-1887), et dirigé par Henri Gaidoz. — Tome IX (1898 et 1899). Livraisons bimestrielles in-4° de 16 p., dont 4 de garde. Un an : 12 fr. 50; un n°, 1 fr. 25. Paris, 2, rue des Chantiers,

Revue des Traditions populaires, *recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire.* Organe de la *Société*, dirige par Paul Sébillot. — 13° année; livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages. — Un an : Belgique 17 fr.; pour les membres : 15 fr.; un n°, 1 fr. 25. — Bureaux : 80, boulevard St-Marcel, Paris.

The Journal of American Folk-lore, organe de la *Society*. Directeur : William Wells Newell. — 11° année; fascic. trim. gd in-8° de 80 p. — Un an : 4 sh.; pour les membres : 3 sh. — Bur. : Cambridge, Mass., Etats-Unis.

Volkskunde, *tijdschrift voor nederlandsche folklore,* dirigé par Pol de Mont et A. de Cock.— 10° année. Livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. Un an : 3 fr. Hoste, éd., Veldstraat, 46, à Gand.

Ons volksleven, *tijdschrift voor Taal, Volks- en Oudheidkunde,* dirigé par Josef Cornelissen et J.-B. Vervliet. — 9° année; livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. — Un an : 2 fr. 50. — L. Braeckmans, édit., à Brecht.

Cesky Lid, revue d'anthropologie, ethnographie, archéologie et folklore du peuple tchèque. — 7° année; livr. bimestrielles, 8° de 120 p. Un an : 10 fr. — Direction : C. Zibrt, 12, Slupy, à Prague.

Zeitschrift des Vereins für Volkskunde, dirigé par Karl Weinhold. — 8e année; fascicules trimestriels gd in-8° de plus de 100 pages. — Un an : mk. 12. — Direction : Hohenzollernstr, 10, Berlin.

Revue d'Ardenne et d'Argonne, *scientifique, historique, littéraire et artistique*, publiée par la « Société d'études ardennaises ». — 5° année, 1897-98. Livraisons bimestrielles de 32 pages. — Un an, 5 fr. — Rédaction : 22, rue Gambetta, Sedan. Administration : 46, rue Gay-Lussac, Paris.

Schweizerisches Archiv fur Volkskunde (organe de la *Société suisse des Traditions populaires)* dirigé par Ed. Hoffmann-Krayer. — Fascic. trimestriels de 80 p. 2° année 1898. — Un an, 8 fr. Pour les membres, 4 fr. — Direction : Freiestrasse, 88, Zurich, V.

Jadis, *recueil archéologique et historique de tout l'ancien territoire de la Belgique féodale.* 2° année; livraisons mensuelles, 8° de 16 p. Directeur : Amé Demeuldre, à Soignies (Hainaut). — Un an, 5 fr.

Der Urquell, *eine monatschrift fur Volkskünde.* Directeur : M. Friedrich-S. Krauss, Vienne (Autriche), VII/2 Neustiftgasse, 12. — 2e année. Livr. mensuelles, 8° de 32 p. — Un an, 5 fr.

WALLONIA

Recueil mensuel de Folklore

FONDÉ EN DÉCEMBRE 1892 PAR

O. Colson, Jos. Defrecheux & G. Willame

Paraît le 13 de chaque mois par livraisons de 16 pages au moins, ornées de dessins inédits. Publie des études, relations et documents relatifs à la littérature orale, aux croyances et usages, et à l'ethnographie traditionnelle des provinces wallonnes; notamment des fac-simile d'images et dessins d'objets populaires, des chansons avec les airs notés, et des textes originaux de tous les dialectes wallons avec traduction française. Chaque document porte, dans la Revue, la signature de la personne qui l'a communiqué.

Pour ce qui concerne les abonnements, spécimens, changements d'adresse, etc. s'adresser de préférence à M. Jos. Defrecheux, Administrateur de la Revue, 88, rue Bonne-Nouvelle, à Liége.

Pour ce qui concerne la Rédaction : envois d'articles et de documents détachés, rectifications, etc., s'adresser de préférence à M. O. Colson, Directeur de la Revue, 6, Montagne Ste-Walburge, à Liége.

Abonnement annuel : Belgique, **3** francs. — Etranger, **4** francs.

Les nouveaux abonnés reçoivent les nos parus de l'année courante.

Un numéro, 3o centimes.

OUVRAGES REÇUS

Almanach catholique verviétois pour 1898 publié par L. M. Léonard, éd., 35, rue du Collége, Verviers. — Prix : 10 centimes. [Contient du wallon verviétois.]

Capuce-moulu, *roman de mœurs contemporaines*, par Henry Delahaye. Vol. illustré. Prix : 3 fr. — Dépôt chez M. Georges, libraire, rue de la Cathédrale, Liége.

Pacolet et les Mille et une nuits, par Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liége. Extrait (avec pagination originelle) de *Wallonia*, no de janvier-février 1898.

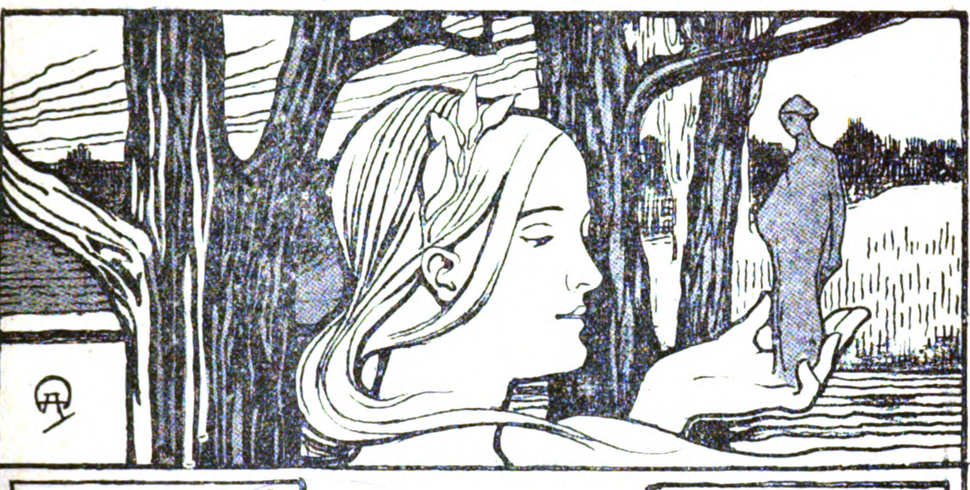
Le val de l'Amblève, *histoires et scènes ardennaises*, par Marcellin La Garde; 4e éd. précédée d'une notice historique par Gustave Francotte. — 1 vol. in-12 illustré de XLV-434 p. Liége 1897, Poncelet, éd. — Prix 4 fr.

Pâhûles rîmais [poèmes, petits tableaux, chansons et *crâmignons*] par Joseph Vrindts. Préface de M. Wilmotte. — Liége, Gnusé, éditeur. Prix 2 francs.

Des presses de Math. Thône, rue St-Jean-Baptiste, 13, Liége



WALLONIA



6me ANNÉE. — N° 4. 13 AVRIL 1898.

SOMMAIRE

LE BISTOQUAGE
Coutume hennuyère . . . . Edm. Passagez
LE RENARD ET LE LIMAÇON
Fable liégeoise . . . . O. Colson
LA VOCATION DE MARIE-MADELEINE
Chanson religieuse. . . . . Alph. Bayot
Accompagnement de piano par . . . . P. Van Damme
PETITES LÉGENDES LOCALES
V. Li diale dè Fond-dè-Vivî, à Cheratte.
VI. Le trou de la Marie, à Habay-la-Vieille.
VII. Li berdjî d' Mousny. . . . . . . O. Colson
NOTES ET ENQUÊTES
1. Le cochon de St-Antoine . . . . G. Willame
2. Sur le mot « Mascotte »
3. « Dieu vous bénisse » . . . . O. Colson
DESSIN NOUVEAU
Li berdjî d' Mousny. . . . . Aug. Donnay

LIÈGE

Administrateur : JOSEPH DEFRECHEUX, 88, rue Bonne-Nouvelle.
Directeur : O. COLSON, 16, Fond Saint-Servais.
La Revue paraît le 13 de chaque mois.
Belgique : Un an, 3 fr. Un n° 30 c. — Union postale : 4 francs.

AVIS

A dater du 1er mai prochain, les bureaux de la rédaction et l'adresse personnelle de M. Colson seront transférés à Liége Fond St-Servais, 16.



LE BISTOQUAGE

Coutume Hennuyère



S'IL est une coutume dont il faut regretter la disparition presque totale, un de ces usages qui nous reportent à la vie des veillées, à la bonne vie simple, c'est bien certainement le *bistoquage*.

Cette coutume était entièrement concentrée dans le Hainaut, et se pratiquait aussi bien en Borinage qu'au Tournaisis et au pays de Charleroy.

Voici en quoi elle consistait. La veille de la fête d'un parent, d'un ami, toutes les personnes qui étaient en relations intimes avec lui, se réunissaient, afin d'aller le féliciter. Cela s'appelait *aller bistoquer* (1) ou *aller à l' bistoque*. Car on présentait au jubilaire une sorte de naïf trophée appelé *bistoque*.

Au Nord de Mons, dans la partie agricole, cette *bistoque* consistait en une branche de laurier ou de sapin, dont on recouvrait les feuilles de papier argenté ou doré. On portait solennellement la *bistoque* sur une civière, jusqu'à la demeure du jubilaire. En la lui présentant, on récitait le petit compliment d'usage :

Dj' vos bistoque,	Je vous souhaite la fête,
Dj' vos astoque,	Je vous redresse,
Ténez vous bié,	Tenez vous bien,
Vos n' kéyrez nié.	Vous ne tomberez pas.

Ce petit quatrain, dont le sens n'échappe pas, je l'ai retrouvé partout où l'on *bistoquait*. Mais il faut remarquer que la formulette n'était dite que par le gros paysan illettré ; ceux qui se piquaient d'instruction récitaient un compliment, moins rustique peut-être, mais certes plus banal. J'en donne plus loin deux échantillons.

(1) Le mot est cité par SIGARD dans son *Dictionnaire du wallon de Mons* avec le sens de « fêter, offrir des vœux, un bouquet, un cadeau ». SIGARD ajoute : « cela semble équivaloir à *bousqueter* qui se dit à Liége ». Il y a erreur : *bousqueter* n'est dans aucun autre dictionnaire wallon ; mais on y trouve *busquinter*, qui est encore d'un emploi courant dans le même sens et qui dériverait d'une vieille forme *busquet* « bouquet ».

Souvent, en même temps que la *bistoque*, on offrait des fleurs: mais le laurier était toujours de rigueur.

En Borinage, la *bistoque* prenait d'autres formes, assez diverses. Là, je n'ai pas eu connaissance d'une *bistoque* semblable à celle que je viens de décrire. Ordinairement, la *bistoque* consistait en une simple branche d'arbre, aux rameaux de laquelle on pendait les objets offerts. D'autres fois, elle était taillée dans un gros morceau de bois, duquel un charron, au moyen de la plane, avait soulevé des languettes très fines, c'est-à-dire des *crolles* « des copeaux » qui cependant restaient adhérentes au bloc de bois. Ce qui formait une imitation très grossière de rose.

Actuellement, on rencontre encore, par ci par là, des rééditions de l'usage. Dans quelques petites usines, lors de la fête patronale, les ouvriers vont féliciter leur patron, et lui offrent encore quelquefois une *bistoque*. Celle-ci, par exemple : sur une assiette on place une pomme, au milieu de laquelle on a planté des fleurs, ordinairement des roses en papier.

Mais, le plus souvent, lorsqu'on félicite une femme, à l'occasion de sa fête, de son mariage, ou de toute autre circonstance heureuse, on offre à la personne intéressée une *potée*, c'est-à-dire une plante en pot. Cette *potée* est posée sur une assiette et, au moment où l'on offre le cadeau, on laisse tomber à terre, en signe solennel de déférence, l'assiette sur laquelle il se trouvait.

Il faut d'ailleurs rapprocher cette manière de faire, de l'usage, généralement répandu, de casser le verre avec lequel on a porté la santé d'un supérieur. (1) C'est ainsi que j'ai vu dernièrement à Mons, dans un banquet d'étudiants, un jeune ingénieur du Borinage — quelque peu gai, il est vrai — porter successivement le toast au Roi, à l'Ecole des mines, au Président, à la Société, et après chacun de ces toasts, casser la coupe dans laquelle il avait bu.

La formulette très couramment employée au Borinage est celle-ci :

D' vo l' touque
D' vo l' ratouque.

Celle-ci diffère donc de celle que j'ai citée plus haut, en usage dans les autres parties du pays.

A Thuin et aux environs, le *bistoquage* existait et existe même encore. Mais ici la *bistoque*, qui fait la particularité de la cérémonie,

(1) Dans une pièce intitulée *La Joie des Halles*, jouée en 1774 à l'occasion de l'avènement de Louis XVI (et citée par la *Revue des traditions populaires*, X, 684) un des personnages s'écrie : « Ça y est et cassons nos verres après : quand on a bu à la santé du roi, on ne doit plus boire dedans. »

manque totalement. On se contente d'offrir des fleurs. Lorsqu'il s'agit de noces d'or, l'Administration communale offre — comme dans beaucoup d'autres endroits — un fauteuil. Ici aussi en présentant les fleurs, on récite le petit quatrain ordinaire. Mais dans un langage plus relevé et plus fleuri (!) on dit encore :

Je vous présente ce petit bouquet de fleurs
Qui n'a pas grande valeur
Il y manque une fleur.
C'est celle de votre cœur :
Mettez-y la main
Il n'y manquera plus rien.

A Anderlues, celui qu'on *bistoque* ne manque pas de répondre sur le même ton :

Il y a un rosier sus l' cul d' no four
Quand il fleurira sans bout'nner
Mon cœur vous répondra sans parler.

A Liége on connait également notre formule de présentation ; on dit quand on *busquinte* un ami ou un parent :

Je vous présente ce petit bouquet de fleurs :
Il n'est pas de grande valeur
Mais il est donné de bon cœur.

A Lessines et aux environs, la façon d'aller *bistoquer* existait telle que je l'ai décrite pour la partie agricole du pays de Mons, avec quelques variantes cependant.

Là également la branche de laurier était de rigueur. Là aussi on la recouvrait de *rif or* ou de *rif argent* « papier doré ou argenté » [1]. Mais la branche n'était plus portée sur une civière ; il est vrai qu'elle n'était plus qu'une grande brindille. On la plantait au milieu d'une *mastèye* « mastelle » [2], et on la présentait ainsi à la personne qui était l'objet des souhaits. D'autres fois cette brindille, au lieu d'être plantée au milieu de la « mastelle », l'était sur le bord, et le reste du pourtour était garni de minuscules luminaires d'une construction très originale. Ces luminaires consistaient en « coquilles de noix évidées » ou *scafiots d'gauke*, que l'on remplissait d'huile grasse, dans laquelle plongeait une mèche, par exemple un flotteur de veilleuse. Lors de la sortie en cortège, le soir, tous ces

(1) Expression singulière, qui se rencontre également à Liége : pour désigner des fleurs artificielles on dit *des fleûrs à vif*.

(2) La « mastelle » est une pâtisserie grossière, assez dure, ayant la forme d'un grand macaron renflé sur les bords; le milieu du bonbon est occupé par une cavité. Lessines, Enghien, et surtout Deux-Acren étaient jadis très renommés pour leurs mastelles. Les « mastelles » se conservent très longtemps et jouent dans la cuisine hennuyère et brabançonne le rôle des biscottes liégeoises.

petits lampions étaient allumés, et la *bistoque* était offerte en cet état. Pendant la soirée, les mèches brûlaient jusqu'à extinction.

Là encore, la formulette usitée était celle que nous avons rencontrée partout, avec les variantes dues aux consonnances propres au pays. Mais celui qui savait « lire, écrire et compter » chantait le compliment suivant :

Aujourd'hui c'est la veille,
Demain ce sera le jour
De la glorieuse (ou glorieux) Sainte (ou Saint) N....
Au ciel elle (ou il) fait séjour ;
Et la réjouissance
Fera notre bonheur.
N... je vous présente
Ce beau bouquet de fleurs.

En même temps que la *bistoque* on offrait des fleurs.

Mais cette façon de fêter une personne a pour ainsi dire disparu totalement, même à Lessines, où cependant on retrouve encore de nombreux vestiges des mœurs anciennes.

De temps à autre, on y rencontre encore des bandes de *bistoqueurs*, surtout parmi les jeunes gens, qui vont *bistoquer* un des leurs. Une *bistoque* que l'on m'a décrite pour cette circonstance, mérite d'être signalée. Il s'agit d'une « mastelle » dans laquelle on plante une pipe en terre: cette pipe est bourrée de tabac, mais de façon à laisser retomber la bourre en broussailles sur la « mastelle ». Il faut noter qu'alors le *bistoquage* perd un peu de sa gravité et de son sérieux, si l'on en juge par les compliments usités en cette occurrence:

1. *Dj' vos bistoque*	Je vous souhaite la fête
Dj' vos astoque	Je vous redresse
Si vos n' régalez nie bie	Si vous ne régalez pas bien
L'année qui vie	L'année prochaine
Vo n'avez pus rie.	Vous n'aurez plus rien.

2. *Dj' vos bistoque.*
Dj' vos astoque.
Ce n'est pas pour l'honneur ni pour la gloire,
Mais c'est pour avoir à boire.

Il faut aussi remarquer qu'à Lessines, dans toutes les *bistoques*, entre la « mastelle » traditionnelle.

La soirée se terminait gaiement. Le jubilaire offrait à son monde le traditionnel *café à l' ferloppe*, et, après le repas, on buvait la « goutte » obligatoire — du genièvre ordinairement. Puis on passait aux jeux dits de société. Ces jeux étaient ceux que l'on joue encore quelquefois, tels que : « le marions-nous », « la savatte » et « le mouchoir ».

Le jeu de la savatte n'est autre que le jeu français du furet, mais sous sa forme ancienne. On se place en rond; les joueurs doivent s'asseoir à terre en rapprochant les pieds du séant; ils se pressent l'un contre l'autre de façon à ne pas laisser d'espace libre. Ils font passer une savatte sous les genoux au moyen des mains le plus rapidement et le plus adroitement possible. Celui que le sort a désigné pour attraper la savatte, y parvient après quelques difficultés: il frappe de la savatte le joueur qui est pris, lui fait donner un gage et change de place avec lui.

Le jeu de mouchoir est un exercice analogue. Les joueurs se tiennent debout, en rond, la face tournée vers l'intérieur du ronde Celui que le sort a désigné, tourne en courant autour du cercle, tenant un mouchoir dans la main. Au moment où l'on s'y attend le moins, il laisse tomber le mouchoir derrière l'un de ses amis, et il cherche à arriver derrière lui avant que celui-ci se soit aperçu qu'il a été visé. Si cela arrive, c'est ce dernier qui remplace le coureur. Ici encore on donne un gage.

Le jeu du « marions-nous » est d'un autre genre. Voici comment il se jouait :

On faisait une ronde dans la salle, en se donnant la main; on tournait en dansant et on chantait :

Qui marierons-nous,
Dans ce joli jeu d'amour?

Et l'on faisait entrer dans la ronde un jeune homme :

Et Monsieur suit *avou* (aussi)
Dans ce joli jeu d'amour.

Ensuite c'était le tour d'une jeune fille, de préférence celle que l'on savait aimer le jeune homme :

Il ara 'n' feumme étou (aussi)
Dans ce joli jeu d'amour.

Puis les deux amoureux devaient faire ce que l'on chantait :

Agenouillez-vous,
Dans ce joli jeu d'amour.

Et *ratoquez-vous*, (relevez-vous)
Dans ce joli jeu d'amour.

Et *rabrachez-vous*, (embrassez-vous)
Dans ce joli jeu d'amour.

Le jeu fini avec deux personnes, il recommençait avec deux autres.

EDMOND PASSAGEZ.





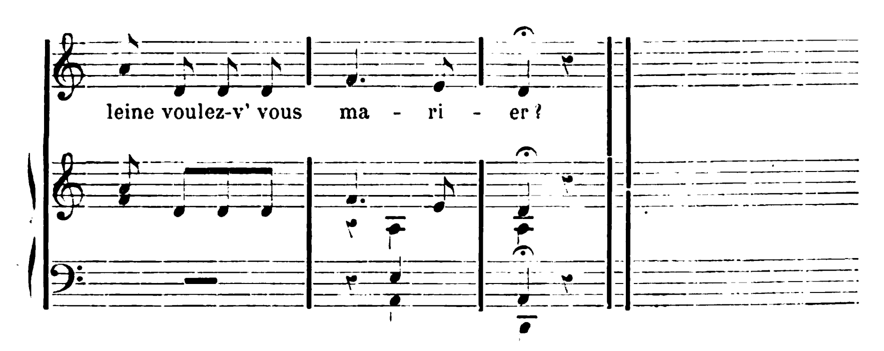
LA VOCATION DE MARIE-MADELEINE

Lento

Chant

Piano

Ma-rie Mad'leine a-vait quinze ans
Vrai Dieu vrai homme c'est un bel en-fant Un jour son
père s'en va lui de-man-der Ma-rie Mad'-



1

Marie-Mad'leine avait quinze ans.
Vrai Dieu vrai homme! c'est un bel enfant.
Un jour, son père s'en va lui demander :
« Marie-Mad'leine, voulez-v' vous marier?

2

Voilà un prince, voilà un roi :
Prenez celui que vous aim'rez l' mieux
— Je ne veux prince, je ne veux roi :
Je ne veux pas me marier.

3

Faites-moi faire des courtes jupes
Des plats souliers pour moi voyager.
— Je n' te ferai pas faire des courtes jupes
Et des plats souliers pour toi voyager... »

4

Marie-Mad'leine prend son paquet.
Dedans les champs elle s'est engagée
Elle rencontra la blanche épine,
La blanche épine, qui fleurissait.

5

« Epine blanche, ô blanche épine,
N'av'-vous pas vu Jésus passer?
— Je ne suis pas la blanche épine,
Je suis la mère de Jésus-Christ.

6

— Puisque vous êtes la mère de Jésus-Christ,
Quelle pénitence me donnez-vous?
— Allez-vous en dedans la Galilée,
Vous trouverez Jésus à souper.

7

» Vous vous mettrez dessous la table
Comme une fille abandonnée.
Les morceaux d' pain qui tomberont.
V' les ramass'rez, vous les mangerez.

8

» Avec les larmes de vos beaux yeux,
Les pieds Jésus, vous les laverez.
Avec vos beaux cheveux si longs,
Les pieds Jésus, vous les essuyez »

9

... « Marie-Mad'leine, relevez-vous.
Tous vos péchés vous sont pardonnés
Depuis l' plus grand jusqu'au plus petit.
Vous êtes une Sainte en Paradis. »

10

Celui qui dira ce cantique
Gagnera quarante jours de pardons.
Celui qui l'écoutera volontiers
En profit'ra de la moitié.

Complainte recueillie à Tournai, de la bouche d'une vieille presque centenaire, qui la répétait pour endormir ses arrière-petits.

On trouvera une variante de cette chanson dans *Wallonia*, t. I, p. 124. Pour l'air, voir la chanson de Jean-Reynaud, publiée ci-dessus t. I, p. 22 et dont il a été reparlé t. IV, p. 68.

Accompagnement de piano par M. P. Van Damme.

Alphonse BAYOT.

LE RENARD ET LE LIMAÇON

Fable Liégeoise

Li r'nà c'est ine fenne biesse. Mains i li a-st-arrivé pus d'on côp d'esse attrapé à s'tour.

C'est ainsi qu'on djoû, i wadja po s'moquer qu'i saveut mix cori qu' nolu.

On gros lum'çon, qu'esteut d' li qu'pagnèye, rilèva l' mot, et on con-v'na dè cori djisqu'à Lîdje.

Li r'nà s' pinsère dèja français et s' moquére dè l' paure biesse.

On petta treu côps et v'la li r'nà bridlé èvoye.

So 'n' sipite di feu, comme di djusse, il ava fait l' mitan dè l' tape.

Arrivé là, i s' toune on pau, et s' mette à braire :

— Va-t-i todis? Enne a-v' assez?

— Nôna, valet, allez todis, di-st-i l' lum'çon, avou 'n' tote pitite vwè, comme s'il esteut bé lon.

Li r'nà s' mètte à rire sins dire nolle, et, sûr di si affaire, i rotte, i rotte, sins trop si djin-ner, tant qu'il arrive à l' pwètte di St-Linâ.

Boum! boum! à l'ouhe.

Mais l' lum'çon, qui s'aveut apìstè so l' cowe dè r'nâ, si lèya gotter djus, et volla moussi pos dzos l' pwette.

L'ouhe doviette, li r'nà touma d'vant li p'tite biesse qui maneû-vrère ses cwennes po s' fer vèyi d' tot l' monde.

Honteux comme on voleur, li r'nâ ava pau d' ses qwatte pattes po s' sàver cowe ès cou.

Le renard est une fine bête. Mais il lui est arrivé plus d'une fois d'être attrapé à son tour.

C'est ainsi qu'un jour il paria, pour se moquer, qu'il savait mieux courir que nul autre.

Un gros limaçon qui était de la compagnie releva le mot, et on convint de courir jusqu'à Liége.

Le renard se pensait déjà français (vainqueur) et se moquait de la pauvre bête.

On frappa trois coups, et voilà le renard parti.

Sur une étincelle, comme de juste, il eut fait la moitié de la distance.

Arrivé là, il se tourne un peu, et se met à crier :

— Va-t-il toujours? En as-tu assez?

— Nenni, garçon, allez toujours, dit le limaçon, avec une petite voix, comme s'il était bien loin.

Le renard se met à rire sans dire mot, et sûr de son affaire, il marche sans trop se gêner, si bien qu'il arrive à la porte St-Léonard. (1)

Boum! boum! à la porte.

Mais le limaçon, qui s'était perché sur la queue du renard, se laissa tomber et le voilà glissé par dessous la porte.

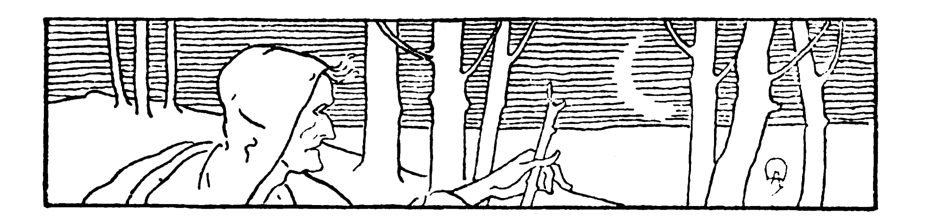
L'huis ouvert, le renard tomba devant la petite bête qui gesticulait des cornes pour se faire voir de tout le monde.

Honteux comme un voleur, le renard eut peu de ses quatre pattes pour se sauver, la queue basse.

Conté à Vottem en 1891, par Jehan-Lambert Marck.

O. Colson.

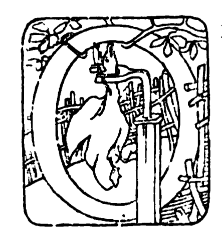
(1) La porte St-Léonard, une des cinq portes principales de Liége, était située juste en face du faubourg de ce nom, à l'extrémité de la rue Féronstrée actuelle.



PETITES LÉGENDES LOCALES

V

« Li diale dè Fond-dè-Vivî », à Cheratte



N connait à Cheratte un proverbe local qu'explique une légende. De quelqu'un qui fait le contraire de ce qu'on lui demande, les vieux disent : *il est comme li diale dè Fond-dè-Virî, quand on li dit d'avanci, i rescole !* « Il est comme le diable du Fond-du-Vivier, quand on lui dit d'avancer, il recule ». Ce dicton rappelle le proverbe du chien de Jean de Nivelles, mais ce n'est là qu'une apparence. Voici l'origine que lui assignent les anciens.

Au temps passé, un manant qui allait *terroûter* — on dirait aujourd'hui *cotch'ter*, c'est-à-dire ramasser des pierres houillères — au lieu dit *Fond-dè-Virî*, s'avisa de couper dans le bois du baron de Saroléa, des branches d'arbres dont il voulait faire *des mayes* « des mais » pour la procession paroissiale. En revenant il tomba au fond d'une « bure » ou puits de houillère, avec son fardeau. On l'en tira mort, mais le baron, homme cruel, qui se montrait fort irrité contre les voleurs de bois, le fit pendre quand même, « à l'exemple d'autres. »

La punition du terrible seigneur ne se fit pas attendre. Il mourut, et l'on raconte que lors du transfert de ses cendres à Oupeye, quand on dut, nous ne savons pour quelle raison, ouvrir son cercueil, on n'y trouva que des pierres : le diable l'avait emporté, âme et corps !

Quant au pauvre manant, bien des gens prétendent qu'il « revient » encore *mayeter*. Mais quand on le voit et qu'on l'appelle, il recule, il s'en va ; et si on le chasse, il avance vers l'audacieux qui lui a parlé.

De là le dicton où *li diale* « le diable » a pris la place du *spère* ou « revenant ».



VI

Le trou de la Marie, à Habay-la-Vieille

On montre à Habay *le Trou de la Marie.* Une pauvre servante de ferme, séduite par le fils de la maison, fut noyée par lui la nuit dans la rivière ; il l'avait éveillée sous prétexte de mener les chevaux boire. Des gens de Houdemont, passant à distance, l'entendirent crier qu'on l'épargnât, qu'elle s'en irait si loin qu'on n'entendrait plus jamais parler d'elle.

Il y a de cela plus de cent-cinquante ans.

Depuis lors, tous les soirs pendant l'Avent, à l'anniversaire du crime, deux flammes bleuâtres — son âme et celle de son enfant — l'une plus grande que l'autre, sortaient de la rivière pour aller à la chapelle Ste Odile et retourner au gouffre.

Les fermiers, qui étaient opulents, tombèrent dans la misère et l'auteur du crime mourut dans son écurie, rongé par la vermine.

H. Rochette, dans Tandel, *les Communes luxembourgeoises*, III, 576.

VII

Li berdji d' Mousny

Un berger faisait paître ses moutons dans la plaine élevée et couverte de bruyères qui sépare le village d'Ortho de la vallée de l'Ourthe. On était au milieu de la canicule et le soleil chauffait.

Un pèlerin se présente, haletant et le visage inondé de sueur : « Je meurs de soif, dit-il au pâtre; donne-moi un gobelet d'eau. St-Thibaud le reconnaîtra. »

La chapelle de ce saint, construite sur la colline qui domine Marcourt, était un pèlerinage très fréquenté jadis.

Celui à qui s'adressait l'humble demande était assis sur une pierre, avec un bissac bien garni et une cruche remplie d'eau à ses pieds. Il se préparait à goûter — à *reciner* comme disait Rabelais, comme nous disons encore, nous Wallons. Sa réponse fut un refus grossier : « Va à St-Thibaud, va au diable si tu veux, mais laisse moi tranquille ! »

Le pèlerin, si brutalement éconduit, soupira, partit sans mot dire, et alla s'asseoir à vingt pas plus loin. Son interlocuteur eût préféré quelque repartie vive et emportée, et cette placidité le mit hors de sens : « Lève-toi, cria-t-il, et quitte ces lieux au plus tôt, si tu ne veux que mon bâton t'y contraigne. » Puis, comme le pauvre

voyageur, tout en cédant à la menace, s'éloignait trop lentement à son gré, il prit une pierre et la lui jeta au dos.

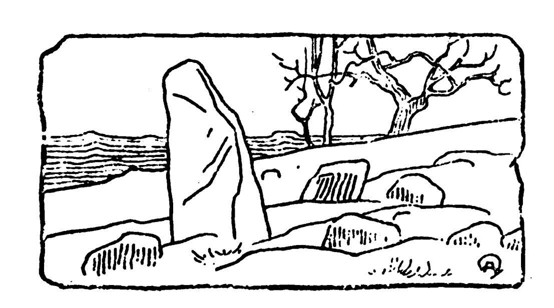
C'en était trop : la pierre, rejetée par une main divine, revint sur le misérable qui fut, à l'instant même, pétrifié avec son troupeau.

Les pierres de Mousny ne sont pas autre chose, et le pèlerin harassé c'était Jésus lui-même.

Extrait de PIMPURNIAUX (Ad. BORGNET) *Guide du voyageur en Ardennes*, Brux. 1856, t. I, p. 186.

Le récit de BORGNET a été mis en vers wallons par Nicolas DEFRECHEUX. La chanson de notre grand poète est datée du 28 octobre 1856 et a été publiée dans les différentes éditions de son œuvre, et notamment dans celle de 1896 p. 27 (éd. Bénard, Liége) où elle est ornée du beau dessin de M. Aug. DONNAY que l'on retrouvera ci-dessous.

O. COLSON.





NOTES ET ENQUÊTES

I. **LE COCHON DE SAINT-ANTOINE.** — En août 1718, l'autorité locale prit, à Nivelles, des mesures d'hygiène qui ne devaient pas être superflues, puisque l'une d'elles interdisait « à tous bourgeois », non seulement de laisser vaguer des porcs dans les rues, mais d'en tenir chez eux, « ordonnant de s'en defaire » à peine de confiscation. »

Quelques jours après, surgit devant le magistrat communal, composé de trois membres [1], la question de savoir si l' « on avoit pretendu d'exclure du » paturage parmy la ville le porcqz de St-Antoine, et son compagnon. »

« Les trois membres ont declarez de ne pas vouloir exclure dud[t] patu- » rage le porcqz de St-Antoine qui devera être muny d'une cloche, non plus » que son compagnon, mais bien tous les autres porcqz » [2].

Le 28 novembre 1735, il est « interdit à un chacun de laisser courir des » cochons sur les rues a peine de vingt pattars d'amende exceptez celuy de » St-Anthoine et son compagnon » [3].

Trente ans plus tard, « sur la proposition verbale du premier juré » Messieurs les trois membres ont resolu que comme le cochon de St-Antoine » cause quantité d'inconvenients en courant les rues et que sous ce prétext » il s'en trouve de tems en tems des autres qui l'accompagnent de donner a » la chapelle de Ste-Marie Magdelaine en lieu de paschon une somme » annuelle de quatorze florins en gratification sans conséquence » [4].

Enfin, à la demande « des confrères de St-Antoine, » [5] la somme de

(1) Les rentiers et jurés, les échevins, les maitres des métiers.

(2) *Registre des ordonnances et résolutions des trois Membres de la Ville de Nivelles commencant l'an 1697 soubz le Pensionnair M. Gilbert*, fol. 180. (Archives de Nivelles).

(3) *Registre aux resolutions des trois membres de la Ville de Nivelles dont la première resolution est du 6 novembre 1733*, fol. 24, verso. (Archives de Nivelles).

(4) *Id. id. commencé St-Michel 1763.* 27 décembre 1765, fol, 36. (Aux archives de Nivelles). Le sommaire inscrit en marge de cette résolution est ainsi libellé : « Cochon dit de St-Antoine. Suppression parmis 14 fls. »

(5) Au XIV[e] siècle (1346 ?), « sévit, dit-on, à Nivelles une grande mortalité dite » *la rouge tache*. Les vivants suffisant à peine pour donner la sépulture aux morts, » ceux-ci furent jetés en masse dans une fosse commune ou charnier, dont » l'emplacement devint depuis la Chapelle de la Madeleine. De là le nom de » Chapelle du Charnier, qu'on lui donnait fréquemment, ainsi qu'à une porte de la » ville et à un moulin à eau, l'un et l'autre peu éloignés... Une confrérie de Saint- » Antoine s'était formée pour opérer l'ensevelissement des pestiférés morts :

quatorze florins « qu'on leurs avoit accordé... en lieu de pachon, » fut portée à seize florins le 30 janvier 1766 [1].

Les textes qui précèdent nous permettent de constater l'existence, au siècle dernier, d'un usage nivellois, assurément fort ancien, et nous en font connaître l'abolition. Mais quelle en est l'origine? Quels en sont le caractère et la signification? Une coutume analogue a-t-elle été observée ailleurs?

Voilà des questions auxquelles nous ne saurions répondre et que nous nous permettons de poser aux lecteurs de *Wallonia*.

G. WILLAME.

2. **SUR LE MOT « MASCOTTE ».** — A la lecture des formulettes médicales qu'a réunies M. PASSAGEZ au sujet du hoquet [2], nous avons été un instant arrêté par un mot, le mot *mascotte*, lequel s'en vient rimer avec *licotte*, dans un texte d'Anderlues. En d'autres lieux du Hainaut et du Brabant wallon, se rencontrent d'autres rimes à *licotte* (nom du hoquet) tout aussi peu significatives au point de vue wallon [3], telles, *barbotte* et *marcotte*; la « marcotte » est la belette, et elle n'a rien à faire ici; il est évident en outre que le hoquet ne barbote, ni en wallon ni en français! Ces mots ne sont donc là que pour la rime.

Toutefois j'ai adressé à la *Revue des traditions populaires*, qui l'a insérée dans son t. XII p. 512, une « question » où je disais : « L'opérette française ayant comme titre ce mot de Mascotte me revient à l'esprit. Quel est donc le dialecte ou la langue dans laquelle *Mascotte* a le sens de « vierge-porte chance? » La pucelle porte-chance est bien connue, je pense. Mais c'est le mot qui m'intrigue. »

Sur cette question la *Revue* vient de publier [4] une note due à notre collaborateur M. Amé DEMEULDRE.

« Le mot mascotte, dit M. D. est un mot de la langue d'Oc, transporté dans la langue d'Oïl sur les ailes de la musique de M. Audran, qui est marseillais. C'est du provençal très usité à la Canebière, où il désigne le fétiche des joueurs. *Masca* = sorcière; *emmasca* = ensorceler; *demasca* = désensorceler; et *mascotto* = amulette. Il provient du vieux français *mas* = maison, provenant lui-même du bas-latin *mansus* = demeure, de *manere* (dans certaines contrées de la France on appelle encore *mas* une maison de campagne); d'après Burnouf, *sku* signifie, en sanscrit, couvrir, protéger; *otte* est un suffixe augmentatif, du sanscrit *ati*. Donc *mascotte* est littéralement : celle qui protège la maison. Voilà ce que je crois savoir quant à la l'origine du mot.

» Maintenant, passons à autre chose.

» Je suis wallon, wallon du Hainaut, et je n'y ai jamais entendu le mot

» l'abbesse d'Escornaix en ratifia les statuts le 1er juillet 1445. » (*Géographie et Histoire des communes belges*, par TARLIER et WAUTERS: *Ville de Nivelles*, p. 157).

(1) Même registre fol. 38.

(2) *Wallonia*, t. V, pp. 98 et 99.

(3) *Ibid.*

(4) *Rev. des trad. popul.*, t. XII, p. 639.



de *mascotte*. N'y aurait-il pas erreur? La formulette du hoquet (appelé chez nous *licotte*) est celle-ci :

Dj'ai l' licotte	J'ai le hoquet
Dj'ai l' maglotte	J'ai . . . . .
C'est l' bon Dieu qui l'a volu	C'est le bon Dieu qui l'a voulu
Dji n' l'erai jamais pus.	Je ne l'aurai jamais plus.

» *Maglotte* est intraduisible et n'est là que pour la rime. La preuve, que c'est bien *maglotte* je la trouve dans la variante : *Dj'ai l' souglou*, *Dj'ai l' maglou*, etc. *Maglotte* est bien le féminin de *maglou*, également intraduisible. »

En remerciant M. D. je puis l'assurer qu'il n'y a pas erreur. La rime *mascotte* avait été recueillie et contrôlée sur les lieux (à Anderlues); elle a été vérifiée, et c'est bien *mascotte*. Il est hors de doute que ce mot n'est pas wallon. Mais le texte de Charleroi contient lui aussi un mot étrange, sinon étranger. Le besoin de la rime est donc aussi coupable à Charleroi, et de la même façon, qu'à Anderlues. O. C.

3. **« DIEU VOUS BÉNISSE »**. — La *Revue Encyclopédique* de Paris a publié il y a quelque temps (1) une question, posée par un anonyme, relative à l'origine du souhait « Dieu vous bénisse » que l'on adresse à toute personne qui vient d'éternuer.

On s'attendait bien à voir revenir à cette occasion les explications fantaisistes qui n'ont jamais manqué d'être rééditées partout où la question se trouvait posée. La *Revue Encyclopédique* a notamment renouvelé l'opinion d'après laquelle l'usage de dire *Dieu vous bénisse* ou *A vos souhaits* a pris naissance lorsque la peste régnait dans nos contrées : l'éternuement étant un symptôme (?) de cette maladie, lorsque quelqu'un éternuait on lui disait : *Dieu vous bénisse* — en sous-entendant : et que vous n'ayez pas la peste.

Il est aisé d'expliquer tout ce qu'on veut par des sous-entendus!..

Il est certain que l'usage de saluer les personnes qui éternuent et de faire des souhaits en leur faveur remonte plus haut que ne le croyait ce correspondant. Un de ses collègues constate que les recherches qu'on a faites jusqu'ici pour en connaître l'origine n'ont abouti qu'à des suppositions. Aristote n'a pas dédaigné de s'occuper de cette question et beaucoup d'écrivains après lui en ont donné différentes explications. Quoi qu'il en soit, l'usage s'est transmis à nous de génération en génération. Le *vivez* des Grecs et les *portez-vous bien* des Romains était une affaire de politesse, prise fort au sérieux. Les Romains faisaient de ce compliment un des devoirs de la vie civile. L'empereur Tibère exigeait cette marque de respect en toutes circonstances.

Plus loin, un autre correspondant insiste à son tour sur l'antiquité de l'usage. Il rappele que Xénophon (*Retraite des Dix mille*, livre III) s'exprime en ces termes : Là-dessus quelqu'un de la compagnie ayant éternué,

(1) *Revue Encyclopédique*, n° 219 du 13 novembre 1897. Voir nos suivants.

chacun lui cria : *Les Dieux vous aident;* et Xénophon dit qu'il acceptait le présage. Un troisième se reporte encore plus loin et cite le *Zend Avesta* d'après Voltaire (*Essai sur les Mœurs*, chap. V.)

Les erreurs au sujet de cette question d'origine sont tenaces, et se retrouvent dans les livres les plus sérieux. Un collaborateur de la *Grande Encyclopédie* (t. XVI p. 636) dit que les auteurs anciens (?) rappellent « une épidémie qui sévit vers le Xe siècle » et au cours de laquelle « les malades étaient pris, avant de mourir, d'éternuements violents, d'où viendrait l'habitude de dire aux gens qui éternuent : Dieu vous bénisse. »

Dans la *Revue Encyclopédique*, M. G. Vuillier pose nettement la question. « Ce qui est surtout difficile à deviner, dit-il, c'est l'idée que l'on s'est faite des éternuements, dans le principe, et qui a pu donner naissance à la coutume dont il s'agit. Les regardait-on comme dangereux ou utiles, comme un signe favorable ou défavorable? Et le salut signifiait-il que ce qu'on désirait arrivât, ou qu'on fût préservé du malheur dont on était menacé? »

Nous pensons que les deux explications ont leur raison d'être suivant la parole prononcée, et l'époque où l'on reporte l'usage.

Nos paysans répètent qu'un vœu prononcé après l'éternuement doit se réaliser de quelque manière (si l'on a la foi!). C'est là la justification du mot : *A vosse sohait!* « A votre souhait! » Qu'il en soit suivant votre vœu. Mais ce peut être là la phase la moins ancienne. Il semble que la formule « Dieu vous bénisse » soit seule primitive dans son intention, sinon dans l'expression.

Cette formule, qui n'est plus aujourd'hui qu'une parole de politesse puérile, contient néanmoins deux choses bien distinctes, un souhait de santé, une invocation propitiatoire au profit de l'éternuant.

Si l'on est d'accord pour reconnaître le caractère primitif des deux éléments, encore en faut-il déterminer la valeur relative.

Chez les gens de notre monde, l'éternuement répété, symptôme du coryza, est pis qu'une incommodité. Mais chez le sauvage, robuste et peu douillet, cet accident ne devait avoir, au point de vue strict de la santé physique, qu'une importance fort minime.

Nos paysans répètent que *trois* éternuements sont un signe de santé. Comment concilier le souhait de voir cesser l'éternuement avec le désir d'éternuer *trois* fois? C'est que le nombre *trois* est un nombre sacré, qui sanctifie ce qu'il atteint, et qu'en fin de compte, c'est bien l'invocation qui est l'essentiel de notre dicton.

L'homme primitif n'invoquait son dieu que contre le diable. Or, de tous les accidents pathologiques, les spasmes sont ceux qui, de tout temps, sont apparus le plus évidemment comme la preuve de la possession. Exemple, le hoquet. Dans son article cité (1) M. Passagez démontrait que nos paysans, sans songer peut-être à la possession dans l'emploi de certains procédés pour faire cesser le hoquet, agissent néanmoins comme s'ils y croyaient. Or, qu'est-ce que l'éternuement, sinon, lui aussi, un spasme violent, brusque et

(1) *Wallonia*, t. V, p. 98.

incoercible? Il faut ajouter qu'il est en outre ce qu'un médecin nommerait « un réflexe de défense »; ce caractère a dû apparaître nettement à tout homme, sauvage ou pseudo-civilisé, lorsque le « réflexe » avait pour effet d'expulser un corps étranger introduit accidentellement. Et quand il n'y avait pas de corps étranger? L'homme primitif pouvait-il comprendre que l'éternuement peut aussi être déterminé par une sécrétion trop abondante ou trop irritante?

Il y avait donc là quelque chose d'inconnu, et la cause de cette explosion subite ne pouvait apparaître à ses yeux que comme un être, un esprit. A chaque éternûment, l'homme primitif croyait voir une preuve de possession, et peut-être aussi une tentative de l'esprit possédant à s'expulser.

Le spectateur de cet accident disait alors « Dieu vous bénisse » ou quelque chose du même genre; et s'il cherchait à faire intervenir un dieu, c'était non seulement pour protéger l'éternuant contre l'esprit, mais pour obtenir son expulsion en bonne forme, par des voies que l'esprit semblait s'être choisies lui-même et que d'ailleurs les démonologues ne trouveront pas si singulières. Il en fut de plus ordes, comme dirait Rabelais...

O. Colson.



REVUES DE FOLKLORE

Mélusine, *recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages,* fondé par H. Gaidoz et E. Rolland (1877-1887), et dirigé par Henri Gaidoz. — Tome IX (1898 et 1899). Livraisons bimestrielles in-4° de 16 p., dont 4 de garde. Un an : 12 fr. 50 ; un n°, 1 fr. 25. Paris, 2, rue des Chantiers,

Revue des Traditions populaires, *recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire.* Organe de la *Société*, dirigé par Paul Sébillot. — 13e année ; livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages. — Un an : Belgique 17 fr. ; pour les membres : 15 fr. ; un n°, 1 fr. 25. — Bureaux : 80, boulevard St-Marcel, Paris.

The Journal of American Folk-lore, organe de la *Society*. Directeur : William Wells Newell. — 11e année ; fascic. trimestriels 8° de 80 p. — Un an : 4 sh. ; pour les membres : 3 sh. — Bur. : Cambridge, Mass., Etats-Unis.

Volkskunde, *tijdschrift voor nederlandsche folklore,* dirigé par Pol de Mont et A. de Cock. — 10e année. Livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. Un an : 3 fr. Hoste, éd., Veldstraat, 46, à Gand.

Ons volksleven, *tijdschrift voor Taal, Volks- en Oudheidkunde,* dirigé par Josef Cornelissen et J.-B. Vervliet. — 9e année ; livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. — Un an : 2 fr. 50. — L. Braeckmans, édit., à Brecht.

Cesky Lid, revue d'anthropologie, ethnographie, archéologie et folklore du peuple tchèque. — 7e année ; livr. bimestrielles, 8° de 120 p. Un an : 10 fr. — Direction : C. Zibrt, 12, Slupy, à Prague.

Zeitschrift des Vereins für Volkskunde, dirigé par Karl Weinhold. — 8e année ; fascicules trimestriels gd in-8° de plus de 100 pages. — Un an : mk. 12. — Direction : Hohenzollernstr, 10, Berlin.

Revue d'Ardenne et d'Argonne, *scientifique, historique, littéraire et artistique*, publiée par la « Société d'études ardennaises ». — 5e année, 1897-98. Livraisons bimestrielles de 32 pages. — Un an, 5 fr. — Rédaction : 22, rue Gambetta, Sedan. Administration : 46, rue Gay-Lussac, Paris.

Schweizerisches Archiv fur Volkskunde (organe de la *Société suisse des Traditions populaires)* dirigé par Ed. Hoffmann-Krayer. — Fascic. trimestriels de 80 p. 2e année 1898. — Un an, 8 fr. Pour les membres, 4 fr. — Direction : Freiestrasse, 88, Zurich. V.

Jadis, *recueil archéologique et historique de tout l'ancien territoire de la Belgique féodale.* 2e année ; livraisons mensuelles, 8° de 16 p. Directeur : Amé Demeuldre, à Soignies (Hainaut). — Un an, 5 fr.

Der Urquell, *eine monatschrift fur Volkskünde.* Directeur : M. Friedrich-S. Krauss, Vienne (Autriche), VII/2 Neustiftgasse, 12. — 2e année. Livr. mensuelles, 8° de 32 p. — Un an, 5 fr.



WALLONIA

RECUEIL MENSUEL DE FOLKLORE

FONDÉ EN DÉCEMBRE 1892 PAR

O. Colson, Jos. Defrecheux & G. Willame

Paraît le 13 de chaque mois par livraisons de 16 pages au moins, ornées de dessins inédits. Publie des études, relations et documents relatifs à la littérature orale, aux croyances et usages, et à l'ethnographie traditionnelle des provinces wallonnes; notamment des fac-simile d'images et dessins d'objets populaires, des chansons avec les airs notés, et des textes originaux de tous les parlers romans de Belgique, avec la traduction en français. Chaque document porte, dans la Revue, la signature de la personne qui l'a communiqué.

Pour ce qui concerne les abonnements, spécimens, changements d'adresse, etc. s'adresser de préférence à M. Jos. DEFRECHEUX, Administrateur de la Revue, 88, rue Bonne-Nouvelle, à Liége.

Pour ce qui concerne la Rédaction : envois d'articles et de documents détachés, rectifications, etc., s'adresser de préférence à M. O. COLSON, Directeur de la Revue, 16, Fond St-Servais, à Liége.

Abonnement annuel : Belgique, **3** francs. — Etranger, **4** francs.

Les nouveaux abonnés reçoivent les nos parus de l'année courante.

Un numéro, 3o centimes.

OUVRAGES REÇUS

Rimimbrances, *poésies wallonnes*, par Lucien COLSON. Edition de luxe illustrée. Prix 1 fr. 50. Quelques exemplaires sur papier couché, 3 fr. — Chez l'auteur, Lovaniste-Voie, à Vottem (Liége).

Théophraste Renaudot *fondateur des Conférences et du Journalisme en France*, par O. COLSON. Broch. 8° avec trois fac-simile hors texte. — Prix : 1 franc.

Recettes Médicales, extraites d'un manuscrit du XVIIe siècle conservé à Verviers, publiées par A. WEBER. — Extrait de *Wallonia*, n° de mars 1898.

Les Campinaires comédie en 1 acte, par Jean BURY. — Chez l'auteur, rue Lulay, Liége.

Almanach catholique verviétois pour 1898 publié par L. M. Léonard, éd., 35, rue du Collège, Verviers. — Prix : 10 centimes. [Contient du wallon verviétois.]

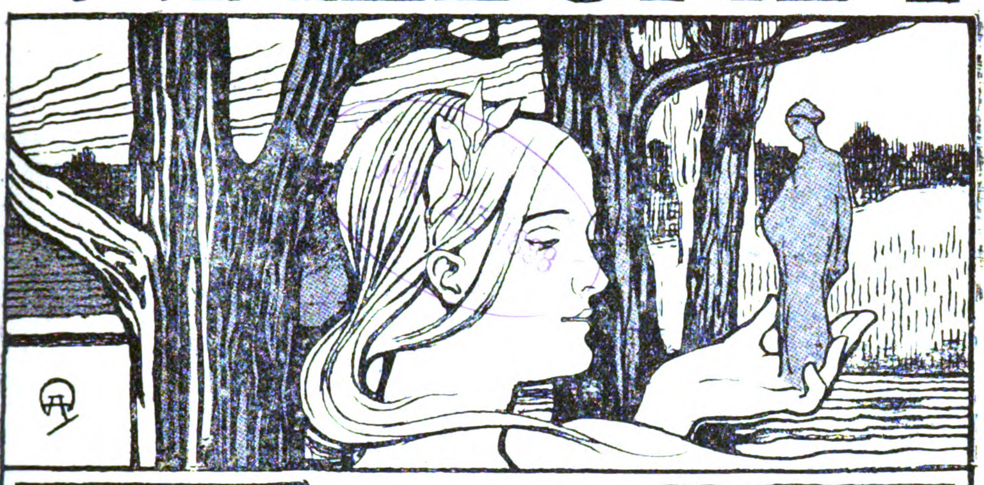
Capucc-moulu, *roman de mœurs contemporaines*, par Henry DELAHAYE. Vol. illustré. Prix : 3 fr. — Dépôt chez M. Georges, libraire, rue de la Cathédrale, Liége.

Pacolet et les Mille et une Nuits, par Victor CHAUVIN, professeur à l'Université de Liége. Extrait (avec pagination originelle) de *Wallonia*, n° de janvier-février 1898.

Des presses de Math. Thone,
rue St-Jean-Baptiste, 13, Liége



WALLONIA





6me ANNÉE. — N° 5. 13 MAI 1898.

SOMMAIRE

SORCELLERIE
Etat actuel de la croyance.
Sorciers et sorcières.
Sévices contre les sorciers . . . . O. Colson

ENIGMES POPULAIRES
Questions joyeuses, extraites du « Jardin d'Amour ».

PAUQUI, PAUQUETTE
Randonnée du pays de Thuin . . . . . . Jos. Defrecheux

LE FOLKLORE CHEZ NOS ECRIVAINS
Li Crama.
Li Gordenne . . . . Lucien Colson

PETITES LEGENDES LOCALES
VIII. Histoire de Jean Godimus. . . . . . [J. Chot]

DESSINS NOUVEAUX
« Cachet » de Wallonia.
Cul de lampe . . . . Aug. Donnay

LIÉGE

Administrateur : JOSEPH DEFRECHEUX, 88, rue Bonne-Nouvelle.
Directeur : O. COLSON, 16, Fond Saint-Servais.

La Revue paraît le 13 de chaque mois.

Belgique : Un an, 3 fr. Un n° 30 c. — Union postale : 4 francs.

AVIS

Depuis le 1er mai prochain, les bureaux de la rédaction et l'adresse personnelle de M. Colson sont transférés à Liége Fond St-Servais, 16.







SORCELLERIE

Etat actuel de la croyance



SORCIERS, sorcières, sorcellerie : ces mots sont généralement peu employés en Wallonie. Mais la croyance, la foi véritable dans l'existence des sorciers est loin d'avoir disparu. Il suffit en effet, selon une expression énergique, de « gratter l'illettré pour retrouver le sauvage », de soulever le faux vernis des civilisations pour apercevoir la survivance parfois trop réelle des vieilles superstitions.

Certes, bien des paysans diront : il n'y a plus de sorciers, il n'y a plus de *macralles*. Et ils ajouteront : elles ont définitivement disparu depuis le jour où l'on a lu pour la première fois à la messe l'Evangile de St-Jean.

Ailleurs, on vous racontera comment les sorcières ont été toutes connues d'un coup et supprimées, et comment il se fait qu'il n'y en a plus. Au pays de Ferrières, par exemple, on raconte qu'autrefois, il y a bien longtemps, les sorcières avaient coutume de se réunir certains jours au lieu dit Deux-Ris ; un habitant fit bénir des plombs, tira dans l'arbre où elles s'ébattaient et vit tomber le livre où leurs noms étaient inscrits ; on les supplicia toutes et il n'en resta plus. Mais il en revint d'autres lieux, et le doyen, qui les vit danser au Pierry de Ferrières, parvint à voir celle qui tenait leur registre. Dès le lendemain, il se mit à sa recherche, lui prit le livre, le porta « au synode » et l'on fit de nouveaux bûchers... Si bien qu'on n'a plus vu de sorcières dans le pays.

Mais s'il n'y a plus de sorcières, il y a encore des *màlès djins*, de « mauvaises gens ». Or, en définitive — et on le voit par les détails qu'on finit bien par tirer des naïfs terriens — cela revient au même. Au lieu de jeter des sorts, les mauvaises gens « jouent des tours » ; il faut s'en défier, ce sont de vieilles mégères, laides, difformes,

malfaisantes; elles ont de méchants regards qui pèsent et qui font mal; au moindre mot qu'on leur dit de travers, elles marmottent des souhaits de malheur; elles ne veulent que le mal du prochain et saisissent toute occasion pour lui en faire; elles sont capables de semer la maladie et la disette. Et tout ce pouvoir leur vient du diable. Bref, ce sont des sorcières au sens complet du mot, et quant aux sorciers, leur pouvoir occulte est passé aux guérisseurs. Il n'y a que le nom de changé!

Si l'on a la confiance des conteurs, s'ils ont pu, auprès de vous, abolir la sainte pudeur de leurs traditions intimes, alors ils vous en diront tant et plus. Dans ces récits, il faut tenir comme anciens les contes proprements dits, qui se retrouvent partout sous la même forme, les sauf circonstances tout extérieures de temps, de lieu et de personnes; les héros sont cités le plus souvent, et ce sont des gens du village, parfois même l'ancêtre du conteur; malheureusement, ils sont morts.

Ce n'est pas à l'aide de telles histoires que l'on peut se faire une conviction sur l'état actuel de la croyance. Il faut soigneusement distinguer, au contraire, les faits réels et récents, singularisés par des coïncidences plus ou moins typiques, lesquels se sont tout naturellement trouvés interprétés en vertu de la foi au sorcier — et qui resteraient inexpliqués sans cela. Les récits de tels faits, avec leurs interprétations superstitieuses se trouveront bientôt colportés, amplifiés et arrangés, et deviendront de véritables légendes où la génération suivante placera à son tour le nom d'un ancêtre reculé, différent du héros véritable.

Il y a ainsi, dans la recherche des causes, des retours plus naturels qu'ils ne nous semblent, aux vieilles solutions des mystères, des regains d'anciennes croyances, des efflorescences nouvelles sur le terreau des vieux concepts — et cela durera tant que l'homme ne saura se résoudre à simplement ignorer les causes qu'il ne peut connaître.

En cette matière de la croyance à la sorcellerie, on pourra voir l'extrême facilité avec laquelle l'illettré en revient à la tradition, et l'on devra conclure qu'en cet ordre d'idées surtout on aurait grand tort de croire notre siècle en progrès.

Une personne digne de foi nous rapporte le fait suivant qui s'est passé à deux lieues de Liége, dans le village de Milmort. Elle cheminait un jour en compagnie de deux valets ramenant à la ferme une forte charretée de betteraves. Tout à coup, au détour du chemin, la charrette s'embourbe. Les trois hommes font mille efforts, ils munissent l'attelage de plusieurs chevaux d'allége, rien n'y fait. De

guerre lasse, les deux valets se concertent à voix basse pendant quelques instants; l'un d'eux revient, fait un grand signe de croix sur l'attelage; les chevaux, qui s'étaient reposés dans l'entrefaite, donnent un bon coup de collier et voilà l'attelage hors d'embarras. Notre ami s'enquiert de la raison pour laquelle on a cru bon de bénir l'attelage. On lui répond que, conviction faite, l'accident est dû évidemment à la vieille Catherine G. qu'on avait croisé quelques instants plus tôt. Cette vieille avait mauvais renom. On n'avait été frappé de rien à son passage, mais l'accident aidant, voilà une sorcière de plus. Et désormais, sa réputation fut faite : l'entrée de la ferme lui fut interdite. Certes, comme notre ami put s'en convaincre, la fermière « ne croyait pas aux sorcières » — mais les *màlès djins*, c'est bien une autre affaire.

Et une fois de plus, la foi des anciens âges se trouva ravivée!

Nous faisons ces constatations en manière d'avant-propos, dans le seul but de montrer la facilité avec laquelle le peuple en revient à un vieux système d'explications des choses, qu'on pourrait croire assez généralement aboli.

La suite prouvera que la foi aux sorciers et aux sorcières est encore parfaitement en cours et qu'elle s'appuie sur un ensemble de traditions précises que nous nous contenterons d'exposer, telles qu'elles ont été recueillies.

Sorciers et Sorcières

Le sorcier s'appelle à Liége *macrai*, et lorsqu'il est en même temps guérisseur, *macrai crèyou* ou *r'crèyou*, ce qui implique l'idée non seulement d'une réputation méritée, mais d'une grande réputation. A Polleur, le sorcier est nommé *poyou macrai* « poilu maquereau. »

Rappelons que le français « maquereau » dont l'étymologie est douteuse (Littré) correspondant pour la forme à notre mot wallon, a été rapproché du prénom Macaire. D'aprés une note de la Pucelle de Voltaire, citée par M. A. Body [1], on lit dans Villehardouin qu'un des ambassadeurs de Benoit IX, un comte de Flandres, s'appelait Alard Maqueriaus. Il en est au surplus de ce nom comme de « Paillard » qui suivant la Monnoye n'est autre que « Pauliard », venant de « Paulard », diminutif de Paul; ces deux prénoms ont donc, comme plusieurs autres, perdu leur signification purement étymologique pour ne laisser subsister dans l'esprit qu'une

(1) *Bull. de la Soc. liég. de litt. wall.*, 2e série, tome IV, Liége 1879, p. 77-8.



idée de mépris ou de moquerie. Voy. *Nicaise*, *Nicodème* et en wallon *Djàklènne* « Jacqueline » dans le sens de sotte, niaise; à Liége *Zabai* surnom des poissardes (1), etc.

La sorcière porte le nom de *macralle;* à Polleur, *macrolle*, à Lincent *macrèlle*.

Toutes ces formes correspondent au français « maquerelle » comme le prouvent divers documents authentiques. Dans les pièces relatives à un procès de sorcellerie du milieu du XVII[e] siècle, le mot liégeois est cité en français, avec la signification de sorcière, sous la forme « macquerelle » et même « macqueralle » (2). Ce que l'on raconte des rapports des sorcières et du diable justifie cette dénomination.

Parmi les autres dénominations usitées au pays wallon, on signale de Huy à Tournay, *groumanchin*, *groumancî*, *gromancî*, et dans d'autres lieux *grimàcien*, *grimancien*, et autres déformations du français « nécromancien ». A Charleroi on a *d'vineu* « devineur, devin ». A Namur, Nivelles, etc., on emploie les mots *sourci*, *sourcîre;* à Jodoigne, on a les deux termes : *sôrci* et *grimancin*, *sôrcîre* et *macralle*.

Dans le pays de Liége, certaines personnes ont une terreur tellement grande des sorcières, qu'elles hésitent à prononcer leur nom ou même le mot *macralle*. Elles se figurent pouvoir être entendues d'elles, même à de grandes distances, et croient qu'il pourrait leur arriver malheur si elles en disaient du mal en les nommant. C'est pourquoi l'on préfère l'expression générique de *màlès djins* « mauvaises gens » ou de « mauvais esprits » en parlant des personnes suspectes et des méfaits qu'on leur attribue.

Le surnom de « macralle » est d'ailleurs considéré comme une injure sanglante.

En octobre 1891, Nicolas L. et son épouse ont comparu à Liége devant le tribunal correctionnel, sous la prévention d'avoir outragé un sieur Jean V., boulanger, sa femme et sa sœur. Pendant son interrogatoire, l'épouse L. prétendit que la servante des plaignants l'avait qualifiée de *vieille macralle* et que les garçons boulangers allaient jusqu'à faire le signe de la croix quand ils la voyaient passer. Poussée à bout, elle avait riposté, un peu trop librement sans doute.

(1) Voir ci-dessus p. 22.

(2) *Un procès de sorcellerie en 1652*, par N. E. dans *Annales de la Soc. archéol. de Namur* XI, Namur 1870-71; cf. pp. 403, 432 et 441. Notre dialecte a d'ailleurs conservé le mot *macro* ou *macrottai* (dans *Toutou l' makralle*) coureurs de femmes, et on signale un féminin vieilli *macrotte*, femme de mauvaises mœurs. Les deux dérivés *macrotte*, et *macrolle* ou *macralle* semblent donc s'être développés parallèlement.

Le tribunal, tenant compte de l'infamante injure qu'on lui avait lancée à différentes reprises, ne la condamna qu'à dix francs d'amende et alloua aux plaignants les dépens pour tous dommages-intérêts (1).

Il nous sera peut-être permis de rappeler ici le fait suivant :

Le 22 juin 1891, une dame de ma famille étant en rue à dix pas de notre demeure vit une de nos voisines, personne assez âgée, l'accoster et la prier de bien vouloir la reconduire chez elle. Un peu étonnée d'abord, on était en plein jour, la dame chercha à savoir la raison de cette singulière demande. Cette personne âgée, qui vivait seule et assez retirée, était en butte aux railleries satiriques de ses voisines, qui ne pouvaient la voir passer sans l'insulter par des cris : *hoû! hoû!* et des battements de mains. Elle voulait avoir un témoin pour l'aider à faire punir les méchants voisins qui la tourmentaient en l'insultant. Or, ces femmes appartenaient à la bonne bourgeoisie. Parmi elles, il n'en était probablement pas une qui eût conservé dans toute sa pureté la croyance aux sorcières; cependant, ces cris étaient une insulte calculée, sur le sens de laquelle la pauvre femme ne se méprenait pas. Par la suite, les choses allèrent si loin qu'elle dut quitter le quartier.

La croyance à la sorcellerie était, comme on sait, générale au moyen-âge et elle a laissé des traces dans la toponymie et dans la langue du peuple.

Le bonhomme Hock cite (2) une ruelle, autrefois connue sous le nom de *rouale des macralles*, située à Liège aux environs du lieu dit la Boverie et remplacée aujourd'hui par les rues Renoz et Mathy. Sa disparition date d'environ quarante ans.

Dans nos villages, les gens du peuple connaissent des « champs de macralles »; certains sentiers, des prairies écartées portent également leur nom, comme nous le verrons dans la suite. Ainsi, à l'extrémité septentrionale de la commune de Bioulx (Dinant) se trouve un plateau occupé en partie par un bois nommé le *bois des rossettes* « bois des rousses », à cause, dit-on, que des sorcières y auraient été jadis suppliciées par le feu (3).

Nous aurons l'occasion de constater plus loin qu'un certain nombre de dictons, de comparaisons populaires et de proverbes très connus ont conservé le souvenir des sorciers et sorcières.

(1) Cf. *Chronique liégeoise* du 4 octobre 1891 et les autres journaux de l'époque.

(2) *Croyances et remèdes populaires*, 3e édition, page 282. Voir Gobert, *Les Rues de Liége* t. II, p. 289, v° *Macralles*.

(3) Voir ci-dessus page 39.



Représailles contre sorciers et sorcières

La croyance au pouvoir surnaturel des sorciers est encore parfois la cause ou du moins le prétexte de sévices et de crimes exercés à titre de représailles contre les prétendus auteurs de maléfices. Voici quelques exemples :

Le 10 avril 1826, une pauvre veuve de Moha (Huy) se rendait chez un meunier pour rapporter du chanvre qu'on lui avait donné à filer. Les fils de la maison, sur l'allégation d'une tireuse de cartes, se mirent dans la tête que cette pauvre femme était une sorcière. Ils allumèrent des fagots au-dessus desquels ils suspendirent la malheureuse. Ils l'y auraient maintenue jusqu'à ce qu'elle fût entièrement brûlée, si ses cris n'avaient attiré à son aide. Les scélérats lui avaient porté dans la poitrine un coup terrible avec un instrument tranchant. La maréchaussée s'empara des trois meurtriers (1).

En mars 1879, un pauvre homme accusé de « jeter des sorts » est assassiné à Forchies. En avril 1881, un paysan de Havay, se croyant ensorcelé, va consulter une somnambule et, sur son conseil, jette au feu, le lendemain, la première femme qui se présente chez lui. En mai 1882, à Marchienne, une famille entière se rue sur une « sorcière » et l'étend sur un lit de cendres brûlantes pour la forcer à délivrer la maison d'un maléfice.

Le 16 décembre 1886, un habitant de Fraiture, en Condroz, a assassiné à coups de houe une vieille qu'il soupçonnait depuis longtemps de lui avoir « jeté un sort ». Comme il donnait des signes de trouble cérébral, on l'a interné comme fou.

En 1887, dans un autre village du Condroz, un paysan, persuadé qu'une femme qu'il croyait sorcière lui avait joué un mauvais tour, l'attira chez lui, la fit tenir par ses filles et allait lui verser un poêlon de lait bouillon sur la tête, lorsque la pauvresse réussit à s'échapper.

Un certain samedi de l'année 1888, une vieille femme de Gilly, porteuse d'une fiole, regagnait tranquillement son domicile, lorsqu'arrivée en face d'une habitation dont l'aspect dénotait une certaine aisance, elle s'arrêta pour se reposer et se mit à s'essuyer le front. Ce geste, tout naturel, devait lui coûter cher. Remarquée d'un membre du logis, celui-ci, hanté sans doute par des idées superstitieuses, crut comprendre que la vieille voulait lui jeter un sort. Il cria : « La voilà, la vieille sorcière. » Aussitôt, fille, fils, armés qui d'un bâton, qui d'un autre objet, se précipitèrent vers la pauvresse qui n'en pouvait mais, vociférant : « Sorcière, vieille sorcière !

(1) *Mélusine*, II, 523-4.

Attends, va! » Le quartier était tout en émoi. La malheureuse, toute tremblante, s'éloignait cependant aussi vite que ses vieilles jambes le lui permettaient. [1].

Le fait suivant date de 1890. Dans la commune de Montigny-sur-Sambre (Charleroi) vivait un ménage d'ouvriers houilleurs qui avaient une fille atteinte de consomption. Elle était souvent employée comme journalière chez une dame aisée du voisinage. Cette personne, très honorable, fut soupçonnée par les parents d'avoir jeté un sort sur leur enfant. Au cours d'une visite qu'ils l'avaient priée d'accorder à la malade, elle accepta une tasse de café; mais au retour, elle fut prise de violentes nausées et l'on reconnut les symptômes d'un violent empoisonnement. Le médecin se contenta de menacer l'ouvrier de tout révéler à la justice si quelque désagrément nouveau arrivait à sa cliente. Mais, à sa grande surprise, le houilleur jura ses grands dieux que la dame était véritablement sorcière et qu'elle avait réellement jeté un sort sur sa fille. Heureusement, l'arsenic ne put accomplir la vengeance de ce vindicatif paysan [2].

Il y a bientôt cinq ans, l'enfant d'une famille d'ouvriers souffrait d'un mal inconnu; les parents crurent qu'il était victime d'un sort jeté par une voisine, qui avait mauvais renom. Une sorte de guet-apens fut organisé. La sorcière, appelée traîtreusement dans la maison du petit malade, fut aussitôt entourée. On la somma avec menaces de chasser le sort qui faisait dépérir l'enfant, et comme elle paraissait ne rien comprendre, on la pinça jusqu'au sang. Une femme, retirant les épingles qui fixaient ses cheveux, les lui enfonça dans le cou et dans les épaules; l'un des assistants regretta tout haut de ne pas avoir un bûcher tout monté pour y rôtir la coupable. Enfin, celle-ci put s'enfuir au bout de trois heures d'un véritable martyre. Le fait s'est passé à La Louvière, hameau du Cras-Culot, en juillet 1893.

Il n'y a pas bien longtemps, à Castillon, petit village situé non loin de Walcourt, une maladie épidémique sévissait parmi les enfants. Les pères et les mères étaient désespérés. Ils crurent que leurs enfants étaient ensorcelés. Un jour passe dans les rues du village une vieille mendiante; bientôt elle est signalée par quelques-uns comme sorcière. Des forcenés s'emparent de la pauvre vieille, on la traîne sur un bûcher préparé avec des fagots; et, malgré ses cris et ses protestations, on la laissa rôtir! L'avocat des accusés, durant

(1) Jules LEMOINE, *La Sorcellerie dans l'Entre-Sambre et Meuse*. Mons, Van Holder, 1891, page 41.

(2) J. LEMOINE, dans *Gazette de Charleroi* du 2 décembre 1890.

le procès qui s'est déroulé devant la Cour criminelle de Namur, a conclu à l'irresponsabilité des accusés, ceux-ci étant de bonne foi et les plus grands coupables de ce crime, étant ceux qui entretiennent ces funestes croyances.

Le détail de ces événements a été relaté dans les journaux qui rendent habituellement compte des débats judiciaires. En parcourant les feuilles spéciales, on trouve pour ainsi dire à chaque instant des faits analogues, de gravité plus ou moins prononcée.

(A suivre.) O. COLSON.

ENIGMES POPULAIRES

Voir la table des 5 premières années

Les demandes et réponses joyeuses, pour chasser la mélancolie, suivant le « Jardin d'Amour »

1. Dis-moi de grâce quelle est la chose qui jour et nuit ne repose? — La rivière.

2. Qui est-ce qui menace et ne dit mot ? — C'est le doigt.

3. Qui est-ce qui a un œil à la queue ? — La poële à frire.

4. Quelle est la chose la plus juste et qui égale toutes choses ? — La balance.

5. Quelle est la chose du monde la plus hardie ? — C'est la chemise d'un meûnier, car elle prend chaque matin un larron au collet.

6. Qui est-ce qui a les cornes au cul ? — R. C'est un sac.

7. Laquelle des aumônes est la plus mal employée? — C'est celle que l'on fait à un aveugle ; car aussi-tôt que vous lui avez donné l'aumône, il voudroit vous voir pendre.

8. Pourquoi est-ce que les ânes ont de si grandes oreilles? — Parce que leurs mères ne leur mettent point de béguins dans leur jeunesse.

9. Pourquoi les chèvres vont-elles aux champs avant les moutons? — Parce qu'elles ont de la barbe au menton.

10. Quels sont les gens qui ne vont jamais à la procession? — Ce sont ceux qui sonnent les cloches.

11. Quels sont ceux qui gagnent leur vie à reculons ? — Ce sont les cordiers.

12. Quelles sont les deux choses les plus dures qui soient au monde ? — Le cœur d'un avare et la tête d'une femme.

13. Pourquoi les bœufs se couchent-ils ? — Parce qu'ils ne peuvent s'asseoir.

14. Qui sont ceux qui ne désirent point qu'on prie Dieu pour eux ? — Ce sont les pauvres, car ils n'aiment point qu'on leur dise : Dieu vous assiste.

15. Quelle chose est-ce qui va en œuvre le cul le premier ? — C'est un seau, pour puiser de l'eau.

16. Qui est-ce que tant plus il y en a et moins il pèse ? — C'est une planche, à laquelle on a fait des trous.

17. Qui est-ce qui au bois croît et à la ville chante ? — C'est une flûte.

18. Qui est-ce qui est blanc comme neige, vert comme pré, doux comme lait, amer comme suif, dur comme bois, et mou comme pomme ? — C'est une noix verte.

19. Qui est-ce qui a des dents de fer, et en mangeant toujours crie, et souvent mord ceux qui lui donnent à manger, s'ils ne s'en donnent garde ? — C'est une scie.

20. Qui est-ce qui se vide par la bouche et se remplit par le cul ? — C'est un puits.

21. Quels gens sont ceux qui voudroient être borgnes ? — Ce sont les aveugles, car ils verroient d'un œil.

22. Qui est-ce qui va et vient, et ne sort de sa place ? — C'est une porte.

23. Qui est-ce qui a la panse derrière ? — C'est la jambe.

24. Qui est-ce que j'ai vu vivre, que j'ai vu morte, que j'ai vu revivre après sa mort ? — C'est une chandelle que l'on éteint et que l'on rallume.

25. Quelle est la pierre la plus précieuse et la plus nécessaire ? — C'est la meule d'un moulin.

26. Qui est-ce qui n'a pas de dents et qui ronge les os ? — C'est un chancre.

27. Qui est-ce qui est blanc, long, rond, velu par l'un des bouts, meurt sans enfans et naît pendu ? — C'est une chandelle.

28. Je vous ai vu où jamais vous ne fûtes, ni ne serez, ni ne pouvez être ? — C'est dans un miroir.

29. Celui qui l'a faite, n'en a pas besoin ; celui qui l'a fait faire n'en veut pas pour soi ; et celui pour qui elle est faite, ne s'en soucie pas ? — C'est une bière pour ensevelir un trépassé.

30. Qui est-ce qui se tient entre le ciel et la terre, qui, étant frappé, fait venir hommes et femmes, n'a point de sentiment, et appelle le peuple ? — C'est une cloche.



31. Qui est-ce qui a un chaperon sans tête, un ventre sans boyau, un cul sans trou ? — C'est une pinte.

32. Tel n'a chair, ni os, ni vêrure, et met cent bêtes hors de pâture ? — C'est un peigne.

33. Qui est-ce qui ne parle jamais et n'a jamais parlé, qui ne dort jamais et n'a jamais dormi, qui ne marche jamais et n'a jamais marché, et qui est vivant ? — C'est un poisson.

34. Qui est-ce qui a les bras plus grands que le corps ? — C'est un moulin à vent.

35. Quel est le plus sincère des hommes ? — C'est le muet, car il ne ment jamais.

36. Qui est-ce qui a les pieds dans l'eau et le ventre sur les pieds ? — C'est un pont.

37. Qui est-ce qui pisse sans boire ? — C'est une fontaine.

38. Qui est-ce qui boit sans pisser ? — C'est une poule.

39. Qui est-ce qui jamais ne fut et jamais ne sera ? — C'est le nid d'une souris dans l'oreille d'un chat.

40. Pourquoi est-ce qu'un chien tourne trois tours avant qu'il ne se couche ? — Parce qu'il ne sait où est le chevet ni les pieds de son lit.

41. Qui est-ce qui est est le plus joyeux du monde quand il naît ? — C'est un pet, car il chante jusqu'à la mort.

42. Quelle feuille de bois est la plus nette ? — C'est la feuille de houx, car aucun ne s'en ose toucher le derrière.

43. Quelle bête est-ce qui a la queue entre les deux yeux et contrefait la corne de musc ? — C'est un chat quand il lèche son cul.

44. Quels gens sont-ce qui n'ont que faire de procureur ni d'avocat ? — Ce sont ceux qui ont la foire, car leurs matières sont toujours claires.

45. De quel métier est-ce qu'il fait meilleur être valet que maître ? — C'est d'un aveugle.

Extrait du *Jardin d'Amour*, éd. F. de Boubers, Liége 1825. — Sur le « Jardin d'Amour », voir t. IV p. 24, t. V, p. 120 et 140.



PAUQUI-PAUQUETTE

Randonnée du Pays de Thuin

Pauquî, Pauquette asténne dallés à fréches au bos.

Pauquî a ieu s' pot plein premi.

« Volez r'véni, di-st-i à Pauquette.

— Djé n' m'in r'va nén d'vant d'awé m' pot plein, di-st-elle Pauquette.

— Djé vas dire au leup qu'i venne vos strâner, di-st-i Pauqui.

« Leup, vénez strâner Pauquette: Pauquette enne vout nén rveni d'vant d'awé s'pot plein.

— D' n'irai nén, di-st-i l' leup.

— Djé vas dire au tchén qu'i venne vos abawer, di-st-i Pauqui.

« Tchén, v'nez abawer l' leup: l' leup n' vout nén strâner Pauquette, et Pauquette enne vou nén rveni d'vant d'awé s' pot plein,

— D' n'irai nén, di-st-i l' tchén.

— Djé vas dire au baston qu'i venne vos bastonner, di-st-i Pauquî.

« Baston, vénez bastonner l' tchén: l' tchén n' vout nén abaw.r l' leup; l' leup n' vout nén strâner Pauquette, et Pauquette enne vout nén rvéni d'vant d'awé s' pot plein.

— D' n'irai nén, di-st-i l' baston.

— Djé vas dire au feu qu'i vénne vos brûler, di-st-i Pauquî.

« Feu, vénez brûler l' baston : l' baston n' vout nén bastonner l' tchén; l' tchén n' vout nén abawer

Pâquier et Pâquette étaient allés aux fraises dans le bois.

Pâquier a eu son pot plein le 1er.

« Voulez-vous revenir, dit-il à P.

— Je ne m'en retournes pas avant d'avoir mon pot plein, dit-elle Pâquette.

— Je vais dire au loup qu'il vienne vous étrangler, dit Pâquier.

« Loup, venez étrangler Pâquette : Pâquette ne veut pas revenir avant d'avoir son pot plein.

— Je n'irai pas, dit le loup.

— Je vais dire au chien qu'il vienne vous aboyer, dit Pâquier.

« Chien, venez aboyer le loup : le loup ne veut pas étrangler Pâquette, et Pâquette ne veut pas revenir avant d'avoir son pot plein.

— Je n'irai pas, dit le chien.

— Je vais dire au bâton qu'il vienne vous bâtonner, dit Pâquier.

« Bâton, venez bâtonner le chien : le chien ne veut pas aboyer le loup; le loup ne veut pas étrangler Pâquette, et Pâquette ne veut pas revenir avant d'avoir son pot plein.

— Je n'irai pas, dit le bâton.

— Je vais dire au feu qu'il vienne vous brûler, dit Pâquier.

« Feu, venez brûler le bâton : le bâton ne veut pas bâtonner le chien; le chien ne veut pas aboyer le loup;

l' leup; l' leup n' vout nén strâner Pauquette, et Pauquette enne vout nén rveni d'vant d'awé s' pot plein.

— D' n'irai nén, di-st-i l' feu.

— Djé vas dire à l'eûwe qu'elle venne vos destinte, di-st-i Pauqui.

« Eûwe, vénez distinte el feu : el feu n' vout nén brûler l' baston ; l' baston n' vout nén bastonner tchén ; el tchén n' vout nén abawer l' leup ; el leup n' vout nén strâner Pauquette, et Pauquette enne vout nén rveni d'vant d'awé s' pot plein.

— Dj'y vas, di-st-elle l'eûwe.

— Djé vas brûler l' baston, mi, di-st-i l' feu.

— Djé vas bastonner l' tchén, mi, di-st-i l' baston.

— Djé vas abawer l' leup, mi, di-st-i l' tchén.

— Dje vas strâner Pauquette, mi, di-st-i l' leup.

— Et mi, dj' m'in r'vas, mi, di-st-elle Pauquette.

le loup ne veut pas étrangler Pâquette, et Pâquette ne veut pas revenir avant d'avoir son pot plein.

— Je n'irai pas, dit le feu.

— Je vais dire à l'eau qu'elle vienne vous éteindre, dit Pâquier.

« Eau, venez éteindre le feu : le feu ne veut pas brûler le bâton ; le bâton ne veut pas bâtonner le chien ; le chien ne veut pas aboyer le loup ; le loup ne veut pas étrangler Pâquette, et Pâquette ne veut pas revenir avant d'avoir son pot plein.

— J'y vais, dit l'eau.

— Je vais brûler le bâton, moi, dit le feu.

— Je vais bâtonner le chien, moi, dit le bâton.

— Je vais aboyer le loup, moi, dit le chien.

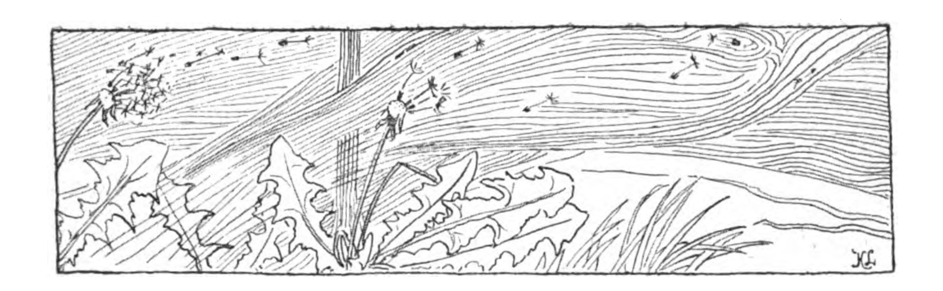
— Je vais étrangler Pâquette, moi, dit le loup.

— Et moi je m'en retourne, dit Pâquette.

Conté à Ham-sur-Heure, canton de Thuin,
par M. Richard V...

Jos. DEFRECHEUX.





LE FOLKLORE CHEZ NOS ÉCRIVAINS

Voir la table des cinq premières années.

Li Crama

On direût qu'i n'est mâye contint :
I parette todis d' mâle houmeûre,
I fait des hègnes â ci qu'inteure
Comme onk qui l' rhômatisse sitrind.

Qwand i s' rimowe i crîne des dints
Li vix crama gèmihe, èdeûre...
On direût qu'i n'est mâye contint :
I parette todis d' mâle houmeur.

Qwand l'èfant l' vout toucher di s' main
Li mére li disfind l'aduzeûre
Paç' qu'adon Mamé Jésus pleûre...
On s'ennè howe comme d'ine mâle gins,
Mutoi paç' qu'i n'est mâye contint! (1)

Trad. = On dirait qu'il n'est jamais content : — Il paraît toujours de mauvaise humeur, — Il fait des grimaces à celui qui entre — Comme un que le rhumatisme étreint.

Quand il se remue, il grince des dents — Le vieux *crama* (crémaillère du foyer) gémit, endure. — On dirait qu'il... etc.

Quand l'enfant le veut toucher de sa main — La mère lui défend l'acte (*aduzer*, toucher de la main, *aduzeûre*, acte de toucher de la main) — Parce qu'alors « bien-aimé » Jésus pleure — On s'en écarte comme d'une « mauvaise gens » — Peut-être parce qu'il n'est jamais content !

(1) Sur la « psychologie » de la crémaillère, voir ci-dessus tome IV, 148, (énigme n° 160) et t. V p. 84 et suiv.

Li Gordenne

Elle pind tot pareye qu'on glettcû
Atou dè gîvâ d'li ch'minêye.
Li gordenne todis bin pleûtêye
A l'air d'on coronisse di teût.

Elle tronle divins l'wapeur qui l'feu
Fait monter d'ine bolante chaud'neye
Elle pind tot pareye qu'on glctteu
Atoû dè gîvâ d'li ch'mineye

... Sor toi, pauve gordenne, on frè 'n' creux
Comme on fait so tote môde passeye,
On bai joû, ti sèrès r'ployeye
I n'nos d'meûrrè qui t'nom, tot seû...
Ti n'pindrès pus comme on glctteû !...

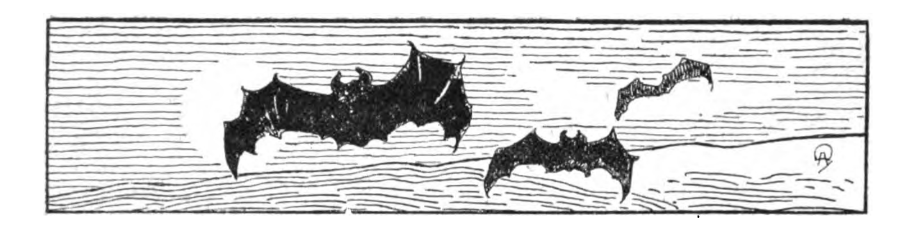
TRAD. = Le bavolet de la cheminée. = Elle pend semblable à une bavette — Autour de la tablette de la cheminée. — La « bavolet » si bien plissée — A l'air d'un « larmier de corniche » de toit.

Elle tremble dans la vapeur que le feu — Fait monter d'une « chaudenée » bouillante — Elle pend tout pareil.... etc.

... Sur toi, pauvre bavolet, on fera une croix — Comme on fait sur toute mode passée. — Un beau jour tu seras repliée — Il ne nous restera que ton nom, tout seul — Tu ne pendras plus comme une bavette.

Extraits de RIMIMBRANCES (*rîmais so les gins, les biesses et les hervais veyous d'jônesse* « poèmes sur les gens, les bêtes et les vieux objets vus de jeunesse ») par Lucien COLSON. Liége, Math. Thône, éd. 1898.





PETITES LÉGENDES LOCALES

VIII

Histoire de Jean Godimus



'ÉTAIT la nuit. Le vieux curé Jean Godimus, de la paroisse de Sivry, s'était, comme d'habitude, couché vers les dix heures.

Il faisait vilain temps. La bise soufflait. Un ouragan furieux secouait affreusement les squelettes des grands arbres.

Tout-à-coup — il était minuit, dit-on — dans le bruit que fait la tempête, des paroles distinctes traversent l'espace :

— Jean Godimus! Jean Godimus!

Le vieux prêtre ne bouge pas.

— Jean Godimus! Jean Godimus!

Cette fois l'appel est si pressant que le vieux prêtre s'éveille avec un soubresaut. Puis, après avoir prêté l'oreille, n'entendant plus rien, croyant avoir rêvé, il va se recoucher, quand de nouveau, la voix se fait entendre :

— Jean Godimus, lève-toi.

Le vieux curé se leva, passa au plus vite sa soutane et courut à la fenêtre qu'il ouvrit :

— Qui donc est là? demanda-t-il, n'apercevant sur sa porte qu'une lumière pâlotte et vacillante.

— Quelqu'un qui te prie de le suivre bien vite. Un homme va mourir. Prends le viatique et suis-moi.

— Qui est-ce?

— Que t'importe! Hâte-toi, si tu veux sauver une âme.

La voix était si lamentable que le prêtre se hâta et descendit. Aussitôt la porte ouverte, ses yeux s'écarquillèrent. Il ne vit personne, mais la lanterne était toujours là, à un mètre de distance, suspendue dans l'espace, tenue il ne savait comment.

Jean Godimus prit une clef et sortit. La lanterne se mit en mouvement, et précédant le prêtre, le conduisit à la porte de l'église.

Le curé, quelque peu remis de son trouble, revêtit le surplis et l'étole, prit le viatique et se mit en marche, toujours précédé de la lumière. Celle-ci traversa le village, pénétra dans les prés humides dont elle parcourut sans hésiter les sentiers, puis s'arrêta brusquement à la lisière du bois de Martin-Sart.

Elle pénétra dans la forêt, et Jean Godimus, soufflant, éreinté, fit un grand effort pour continuer à suivre la lumière qui avançait de plus belle. Il était en plein bois et marchait dans les feuilles, les épines et les ronces — qui semblaient s'incliner sur son passage et n'entravaient nullement sa marche.

— C'est ici, dit tout à coup la voix mystérieuse, tandis que la lanterne s'arrêtait et se reposait sur le sol.

Et Jean Godimus vit, à ses pieds, un homme étendu dans une mare de sang.

L'homme était moribond. Le prêtre lui donna l'hostie et murmura les prières des agonisants.

— Le nom du meurtrier? demanda tout à coup le curé s'interrompant et soulevant la tête du mourant.

Le moribond fit un effort, il dit un mot si faiblement que le curé ne put l'entendre. Le vieillard l'interrogea à nouveau, mais il ne reçut plus de réponse. L'homme était mort.

Quand Jean Godimus eut récité sa dernière prière, il entendit à nouveau la voix de l'être invisible qui l'avait amené :

— Jean Godimus, ton devoir est accompli. Tu as sauvé une âme, tu peux retourner.

— Et qui veillera ce cadavre ?

— Ne t'en inquiète pas. Retourne et suit la lumière.

Et la lanterne reprit le chemin du retour. Le prêtre la suivit ; à l'entrée du presbytère, elle s'arrêta, puis subitement disparut.

Le lendemain, le curé voulut s'assurer de la vérité et courut à Martin-Sart en compagnie de gens du village.

On découvrit en effet le cadavre de l'homme assassiné, cadavre déjà glacé et que nul ne veillait.

Résumé de J. CHOT, *Légendes et Nouvelles de l'Entre-Sambre et Meuse*. Brux. Lebègue, éd. (1897), pp. 207 à 215. La légende est accompagnée de la note suivante : « Ceci est arrivé, parait-il, au siècle dernier. Il y a quelque quarante ans, les habitants de Sivry croyaient encore à cette légende. Une pierre tombale dressée derrière l'autel de la Vierge, dans l'église paroissiale, fait connaitre l'âge de Jean Godimus, sa grande piété, son inépuisable charité, toutes qualités qui ont fait dire de lui que c'est en odeur de sainteté qu'il a quitté cette vie. »

REVUES DE FOLKLORE

Mélusine, *recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages,* fondé par H. GAIDOZ et E. ROLLAND (1877-1887), et dirigé par Henri GAIDOZ. — Tome IX (1898 et 1899). Livraisons bimestrielles in-4° de 16 p., dont 4 de garde. Un an : 12 fr. 50; un n°, 1 fr. 25. Paris, 2, rue des Chantiers,

Revue des Traditions populaires, *recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire.* Organe de la *Société,* dirigé par Paul SÉBILLOT. — 13e année; livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages. — Un an : Belgique 17 fr.; pour les membres : 15 fr.; un n°, 1 fr. 25. — Bureaux : 80, boulevard St-Marcel, Paris.

The Journal of American Folk-lore, organe de la *Society.* Directeur : William Wells NEWELL. — 11e année; fascic. trimestriels 8° de 80 p. — Un an : 4 sh.; pour les membres : 3 sh. — Bur. : Cambridge, Mass., Etats-Unis.

Volkskunde, *tijdschrift voor nederlandsche folklore,* dirigé par Pol DE MONT et A. DE COCK. — 10e année. Livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. Un an : 3 fr. Hoste, éd., Veldstraat, 46, à Gand.

Ons volksleven, *tijdschrift voor Taal, Volks- en Oudheidkunde,* dirigé par Josef CORNELISSEN et J.-B. VERVLIET. — 9e année; livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. — Un an : 2 fr. 50. — L. Braeckmans, édit., à Brecht.

Cesky Lid, revue d'anthropologie, ethnographie, archéologie et folklore du peuple tchèque. — 7e année; livr. bimestrielles, 8° de 120 p. Un an : 10 fr. — Direction : C. ZIBRT, 12, Slupy, à Prague.

Zeitschrift des Vereins für Volkskunde, dirigé par Karl WEINHOLD. — 8e année; fascicules trimestriels gd in-8° de plus de 100 pages. — Un an : mk. 12. — Direction : Hohenzollernstr, 10, Berlin.

Revue d'Ardenne et d'Argonne, *scientifique, historique, littéraire et artistique,* publiée par la « Société d'études ardennaises ». — 5e année, 1897-98. Livraisons bimestrielles de 32 pages. — Un an, 5 fr. — Rédaction : 22, rue Gambetta, Sedan. Administration : 46, rue Gay-Lussac, Paris.

Schweizerisches Archiv fur Volkskunde (organe de la *Société suisse des Traditions populaires)* dirigé par Ed. HOFFMANN-KRAYER. — Fascic. trimestriels de 80 p. 2e année 1898. — Un an, 8 fr. Pour les membres, 4 fr. — Direction : Freiestrasse, 88, Zurich, V.

Jadis, *recueil archéologique et historique de tout l'ancien territoire de la Belgique féodale.* 2e année; livraisons mensuelles, 8° de 16 p. Directeur : Amé DEMEULDRE, à Soignies (Hainaut). — Un an, 5 fr.

Der Urquell, *eine monatschrift fur Volkskünde.* Directeur : M. Friedrich-S. KRAUSS, Vienne (Autriche), VII/2 Neustiftgasse, 12. — 2e année. Livr. mensuelles, 8° de 32 p. — Un an, 5 fr.

WALLONIA

RECUEIL MENSUEL DE FOLKLORE

FONDÉ EN DÉCEMBRE 1892 PAR

O. Colson, Jos. Defrecheux & G. Willame

Paraît le 13 de chaque mois par livraisons de 16 pages au moins, ornées de dessins inédits. Publie des études, relations et documents relatifs à la littérature orale, aux croyances et usages, et à l'ethnographie traditionnelle des provinces wallonnes; notamment des facsimile d'images et dessins d'objets populaires, des chansons avec les airs notés, et des textes originaux de tous les parlers romans de Belgique, avec la traduction en français. Chaque document porte, dans la Revue, la signature de la personne qui l'a communiqué.

Pour ce qui concerne les abonnements, spécimens, changements d'adresse, etc. s'adresser de préférence à M. Jos. DEFRECHEUX, Administrateur de la Revue, 88, rue Bonne-Nouvelle, à Liége.

Pour ce qui concerne la Rédaction : envois d'articles et de documents détachés, rectifications, etc., s'adresser de préférence à M. O. COLSON, Directeur de la Revue, 16, Fond St-Servais, à Liége.

Abonnement annuel : Belgique, **3** francs. — Etranger, **4** francs.

Les nouveaux abonnés reçoivent les nos parus de l'année courante.

Un numéro, 30 centimes.

OUVRAGES REÇUS

Le folklore de l'île de Rythnos, par Henry HAUTTECŒUR. — Broch. couverture illustrée. Havermans, éd., Bruxelles.

Légendes et nouvelles de l'Entre-Sambre-et-Meuse, par J. CHOT. — Bruxelles, Lebègue et Cie, éditeurs. Prix 2 fr. 50.

Rimimbrances, *poésies wallonnes*, par Lucien COLSON. Edition de luxe illustrée. Prix 1 fr. 50. Quelques exemplaires sur papier couché, 3 fr. — Chez l'auteur, Lovaniste-Voie, à Vottem (Liége).

Théophraste Renaudot *fondateur des Conférences et du Journalisme en France*, par O. COLSON. Broch. 8° avec trois fac-simile hors texte. — Prix : 1 franc.

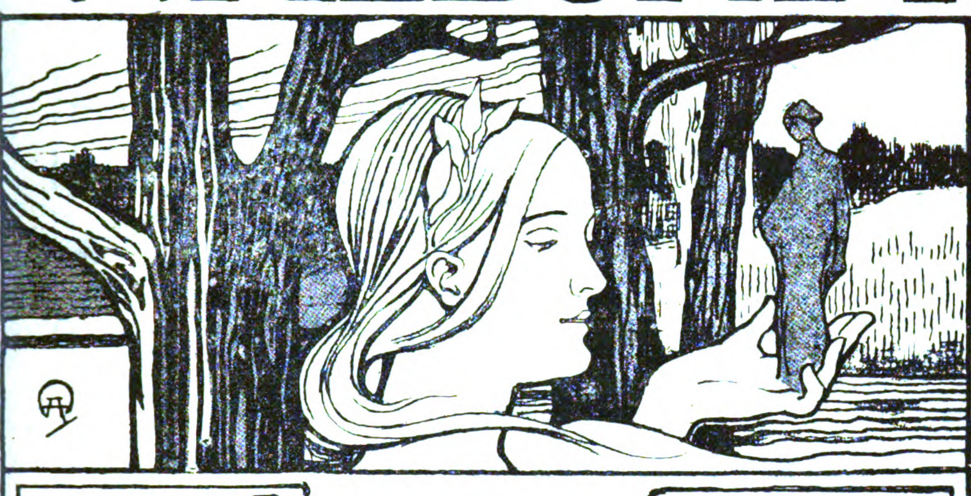
Recettes Médicales, extraites d'un manuscrit du XVIIe siècle conservé à Verviers, publiées par A. WEBER. — Extrait de *Wallonia*, n° de mars 1898.

Pacolet et les Mille et une Nuits, par Victor CHAUVIN, professeur à l'Université de Liége. Extrait (avec pagination originelle) de *Wallonia*, n° de janvier-février 1898.

Des presses de Math. Thone, rue St-Jean-Baptiste, 13, Liége



WALLONIA



6me ANNÉE.— N° 6. 13 JUIN 1898.

SOMMAIRE

SORCELLERIE

Les professions et la Sorcellerie.
Jeunes sorciers et jeunes sorcières.
Moyens de les reconnaître . . . . O. Colson

LA FÊTE PATRONALE

A Haut-Fays . . . . A. Harou

L'AUTRE JOUR IL ME PRIT ENVIE...

Chanson morale . . . . O. Colson
Accompagnement de piano par . . . . P. Van Damme

CONTES DU HAINAUT

I. Le loup, la gade et les gadelots.
II. Le ioup puni.
III. Les petits anges blancs. . . . . . Jules Lemoine

NOTES ET ENQUÊTES

Le Cochon de St-Antoine . . . . Jules Dewert

DESSIN NOUVEAU

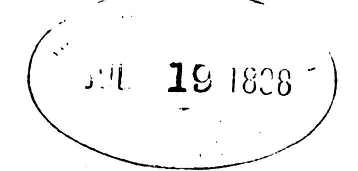
Lettrine S . . . . J. Heylemans

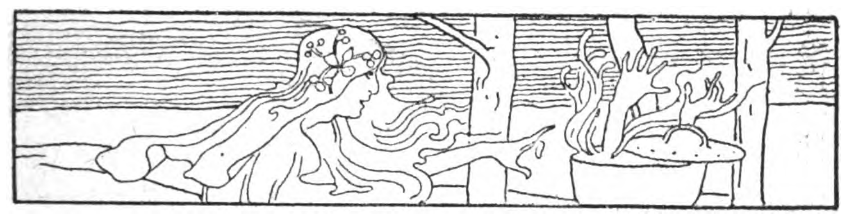
LIÈGE

Administrateur : JOSEPH DEFRECHEUX, 88, rue Bonne-Nouvelle.
Directeur : O. COLSON, 16, Fond Saint-Servais.
La Revue paraît le 13 de chaque mois.
Belgique : Un an, 3 fr. Un n° 30 c. — Union postale : 4 francs.

AVIS

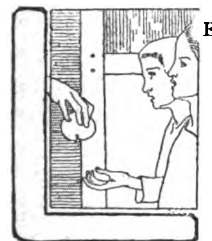
Depuis le 1er mai dernier, les bureaux de la rédaction et l'adresse personnelle de M. Colson sont transférés à Liége Fond St-Servais, 16.





SORCELLERIE

Les professions et la Sorcellerie



Les personnes qui exercent certains métiers, certaines professions, sont tout particulièrement réputées comme sorciers, ou tout au moins comme magiciens.

Tels sont les gens habitués à des besognes casanières, comme les cordonniers, les tailleurs, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (1); et, en Ardenne, les travailleurs du fer, par exemple les serruriers et les maréchaux. Ceux-ci contribuent à maintenir l'idée qu'on se fait d'eux en laissant croire que les secrets de la métallurgie leur viennent du diable (2) et en se transmettant des procédés secrets pour guérir gens et bêtes.

Les bergers, les vachers et les taupiers ont également mauvaise réputation. La légende du berger magicien et jeteur de sorts est bien connue de nos lecteurs (3). Bon nombre de livres populaires ont servi à maintenir la réputation des Bergers; les Almanachs placés sous leur vocable sont remplis de secrets merveilleux; dans les autres Almanachs anciens, on trouve fréquemment à côté de renseignements destinés aux bergers, sur la tonte et la médication des moutons, de véritables codes de superstitions, surtout astrologiques (4). Les bergers ont été de tout temps réputés comme les dépositaires de la science mystérieuse et comme possédant mille secrets merveilleux. Une sorte d'interview de vieux berger, qui fut publiée ici même, montre comment cet homme intelligent fut obligé d'accepter sa

(1) J. Lemoine, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse;* Mons, Van Holder, 1891, p. 3.

(2) Voir *Wallonia*, t. I, p. 9. Dans un conte publié par M. A. Harou, *Le Folklore de Godarville*, p. 123, le diable est présenté comme un maréchal expert. Un récit publié par Pimpurniaux (Ad. Borgnet) *Légendes namuroises*, attribue à un légendaire « Maréchal » de Tamines, la qualité de magicien.

(3) *Wallonia*, t. II, p. 78; t. III, p. 26 et t. V, p. 201.

(4) Sur les vieux almanachs et l'*Almanach des Bergers*, voir *Wallonia*, t. IV passim. et notamment pp. 130 et 177.

réputation, sous peine de ne plus pouvoir faire aux autres le bien qu'il désirait (1).

Le type du taupier est en train de disparaître (2), mais c'était, lui aussi, un dépositaire de secrets, recettes et remédes. Aussi prête-t-on aux taupiers des faits merveilleux. On raconte que certains avaient le pouvoir de « faire pousser » une taupe, sur l'heure et à l'endroit désigné, dans les chemins de terre les plus battus. Deux témoins certifient avoir vu faire pousser une taupe dans un jeu de quilles, par la seule volonté du taupier. Le taupier avait le secret d'appâts mystérieux et spéciaux pour chaque espèce de bêtes. Avec de la graine de civette, il pouvait faire passer un lièvre où il voulait; il en mettait aux semelles de ses souliers, les portait en main, puis les rechaussait et cheminait vers l'endroit où le lièvre devait passer : l'animal suivait la trace laissée par la civette ! (3)

Les légendes citent encore d'autres professions dont l'exercice sous-entend la qualité de sorcier. Telles sont les femmes remplissant certaines occupations repoussantes, comme celles d'ensevelir les morts et de les veiller; enfin les accoucheuses. Ces professions étant autrefois réservées aux vieilles femmes, constituaient bonne aubaine surtout pour les vieilles sans ressources qui vivaient seules, comme c'est la caractéristique pour les sorcières; cette circonstance, jointe au mystère qui accompagne la mort et la naissance de l'homme, et les secrets que ces praticiennes gardaient jalousement, ont pu aider à maintenir la croyance. Pour ce qui concerne particulièrement les accoucheuses, il faut peut-être aussi tenir compte du préjugé qui leur attribuait généralement des mœurs secrètement relâchées : le peuple assurait que ces femmes, sachant aussi bien le moyen de faire disparaître les fruits de l'amour que de les amener à la vie, servaient le diable en lui fournissant des enfants morts sans baptême; et qu'ensuite, elles n'avaient aucune crainte de transgresser les lois de l'Eglise, sachant écarter pour elles-mêmes comme pour d'autres les suites de tout dévergondage. Quoi qu'il en soit, il faut remarquer que ces professions féminines sont encore, même dans les meilleurs quartiers des villes, parfois dépréciées, malgré que l'enseignement des hôpitaux et des hospices a fait des gardes-malades et des accoucheuses les précieux auxiliaires de la Faculté.

(1) *Wallonia*, t. V, p. 177.

(2) Le taupier était l'homme qui s'occupait de purger les champs des petits mammifères nuisibles: il était dépositaire de nombreux secrets contre les chenilles, etc. Il vivait principalement des redevances qu'on lui payait, soit par abonnement, soit par bête tuée, pour les taupes qu'il prenait dans ses pièges. De là son nom. Dans *Mauprat*, Georges Sand a tracé le portrait original du taupier Marcasse qui enfilait les taupes de sa longue rapière.

(3) Jules Lemoine, *loc. cit.* p. 48.

Les sages-femmes étaient donc des personnes suspectes. On n'aimait pas de leur déplaire, et personne n'était assuré en leur compagnie. On disait qu'elles jouaient volontiers « des tours » à qui venait les déranger dans leur sommeil. Celui qui devait requérir leurs secours pouvait s'attendre, s'il n'était pas précautionneux, à des rencontres fantastiques, ou à s'égarer, à l'aller ou au retour (1). C'est pourquoi, encore aujourd'hui, dans le Bas-Condroz, on se fait toujours accompagner d'une personne sûre pour aller la nuit chercher l'accoucheuse (2) et, qu'aux environs de Liége, on ne manque pas de porter avec soi une lanterne allumée, cette lumière devant déjà suffire à écarter les esprits; les matrones recommandaient même de se munir pour plus de sûreté d'un chapelet, d'une médaille bénite ou d'autres objets pieux, de faire le signe de la croix avant de se mettre en route, de réciter des prières tout le long du chemin, et surtout de ne parler à personne durant le voyage. De leur côté les sages-femmes allant à leur besogne le jour, étant reconnaissables au drap plié qu'elles portent sur le bras quand elle vont ainsi à leurs fonctions, ne sont pour ainsi dire jamais accostées ou interpelées par les passants : on croit qu'il serait mauvais pour l'enfant à venir de déranger dans ses préoccupations la sage-femme qui a été requise, et l'on retrouve ici l'idée qu'il ne faut leur être désagréable en aucune manière.

Les guérisseurs et guérisseuses, tels qu'on en tolère encore à présent dans les différentes régions du pays, passent aussi soit pour des gens suspects soit pour de véritables sorciers et sorcières. Aux environs des villes, ces « praticiens » s'affublent assez volontiers actuellement du titre de « spirites ». Il existe, nous dit-on, dans le quartier de Ste-Walburge à Liége, une « spirite » réputée, experte en simagrées, qui délivre généreusement, sans requérir des malades l'aumône pour ses pauvres, qu'on lui accorde du reste spontanément, une bouteille d'eau pure qui guérit tous les maux ; on cite d'elle des cures merveilleuses ; cette femme du peuple, complètement illettrée, est très respectée ; mais bien des gens se signent en passant près d'elle et ses voisins redoutent ses « tours ». Ce qui ajoute à la crainte qu'on a d'elle dans le voisinage, c'est qu'elle a brusquement cessé d'aller à l'église à l'époque où elle s'est établie comme guérisseuse.

Parmi les guérisseurs, il faut comprendre les empiriques qui font profession de guérir les maladies du bétail. (3)

(1) Voir un exemple dans *Wallonia*, t. III, p. 22.
(2) *Ibid.*
(3) Voir exemple dans *Wallonia* t. II, p. 109.



Presque toujours les guérisseurs ajoutent à leurs pratiques médicales la spécialité de combattre les maléfices; ce sont des défaiseurs de sorts. Etes-vous atteints de maux rebelles, vous croyez-vous de quelque façon la victime d'un sortilége? Allez trouver le guérisreur, le rebouteur, celui que, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, on appelle le *d'vineu* et, au pays de Liége, *li macrai* ou *li macrai r'crèyou*. Il vous tirera d'embarras, vous dira, non seulement le moyen de guérir le mal qui vous afflige, mais aussi celui de détourner le sortilége; il vous indiquera, si vous le voulez, mais aprés de longues et difficiles recherches, le nom de la sorcière qui vous tient ou le moyen de la distinguer dans les personnes qui vous font visite.

A ces catégories de sorciers, il faut ajouter celle qui, actuellement, est la plus féconde. La réputation de sorcière va régulièrement aux pauvresses, aux vieilles mendiantes auxquelles on donne, dans les villages, plus souvent par crainte que par charité. Une vieille paysanne prudente répétera à tout venant ce conseil précieux : si vous rencontrez le soir, dans un chemin écarté, une vieille mendiante ou un vieux mendiant, il faut lui donner l'aumône même quand il ne la demande pas, et lui dire une bonne parole ; mais ayez soin de vous signer en cachette, car ils sont, la nuit surtout, des gens toujours dangereux. Et parmi les plus vieux, ceux qui sont bossus ou autrement contrefaits sont à coup sûr les plus à craindre. Cette croyance est tellement ancrée qu'en certains lieux les pauvresses encouragent tacitement la croyance qu'elles sont des sorcières, afin qu'on ne leur refuse pas l'aumône.

Jeunes sorciers et jeunes sorcières

Il y a de jeunes sorciers et il y a de jeunes sorcières ; et il est un signe caractéristique qui convient particulièrement à cet âge : c'est le développement du sentiment d'amour et surtout l'appétence charnelle ; les jeunes filles qui ont une conduite déréglée sont destinées à devenir la proie du diable ou à lui être amenées par l'un de ses suppôts. Il en est de même des jeunes gens.

La tradition insiste sur le tempérament amoureux des sorcières et le peuple se défie des filles qui ont peu de retenue. Il dit d'elles avec un vif sentiment de réprobation : *c'est ine macralle* « c'est une sorcière »; ou bien encore : *c'est ine vraie macralle, elle estchantreut l' coucou* « c'est une vraie sorcière, elle enchanterait le coucou ». De même nous disons d'une jolie coquette, mais dans un sens plus aimable : « c'est une enchanteresse ».

Les contes parlent rarement de jeunes sorciers ou de jeunes

sorcières sans les présenter comme des amoureux; le peuple n'a pas gardé le nom des démons incubes ou succubes mais ses récits introduisent fréquemment des faits d'amour comme effets de la sorcellerie ou comme déterminant l'ensorcellement.

Nous nous contenterons de citer deux récits, en rappelant que *Wallonia* a publié au t. I, p. 136, un conte de l'espèce, intitulé : « l'Amoureux de la Sorcière », et au t. II, p. 33, un récit de Loup-garou rentrant dans le même ordre d'idées.

Un amoureux faisait visite à sa belle plusieurs fois par semaine. Depuis quelque temps, il constatait que parfois la jeune fille était absente et il s'en retournait alors jusqu'à la prochaine occasion. Un jour qu'il venait encore de trouver la belle absente, il vit en revenant une génisse qui passait la tête au-dessus de la haie d'un verger et le suivait des yeux. Cette chose singulière étant arrivée plusieurs fois de suite, le jeune homme frappa la génisse d'un gros coup de bâton en l'invectivant. La bête disparut aussitôt. Mais le lendemain, l'amoureux apprit que sa belle était morte d'un coup de bâton qu'elle avait reçu dans les reins. C'était elle qui, poussée par la jalousie, se changeait en génisse pour surveiller son amoureux et savoir s'il n'allait pas visiter une rivale dont la demeure était attenante à ce verger (1).

Une jeune fille de Hermée avait comme galant un jeune homme du village qui, à l'insu de la belle, appartenait à la bande infernale. Une après-midi qu'elle se promenait avec lui dans les champs, « il fut commandé ». Il dit donc à sa bonne amie : « Je dois partir; prenez ce mouchoir, si vous voyez passer quelque chose, vous le lui jetterez ». La jeune fille s'assit sur le talus et attendit patiemment son retour. Quelques instants plus tard, elle vit apparaître un chien noir à l'air menaçant. Elle lui jeta le mouchoir; l'animal le prit entre ses dents et disparut. Le galant revint et voulut l'embrasser. La jeune fille, séduite, le laissa faire. A un moment donné, elle vit entre les dents du jeune homme des bribes du mouchoir, mais elle ne prit pas garde à ce signe. A l'heure du retour, l'amant fut encore « commandé ». Mais, cette fois, la jeune fille dut partir avec lui, car l'amour venait de la vouer pour toujours à Satan (2).

Moyens de reconnaître les sorciers et les sorcières

La croyance aux sorcières est plus vivace que la croyance aux sorciers et le peuple croit qu'il est dans leur physionomie, dans leurs

(1) Omal. Recueilli par M. X. Lambert.
(2) Conté en 1892 par J. C. à Hermée.



allures, dans leur manière de vivre, des caractères visibles, des indices plus ou moins cachés et des signes divers auxquels on peut les reconnaître. Il croit aussi qu'il est des moyens de dévoiler les personnes qu'on ne parviendrait pas à déterminer comme telles, par la simple observation.

On considère comme suspectes les personnes maigres et âgées, aux allures étranges, qui joignent à une malpropreté manifeste une laideur caractéristique. Pour définir la sorcière de la façon la plus concise, l'homme du peuple à Liége dit : *ine macralle, c'est ine vîle laide setche fèumme* « une sorcière, c'est une vieille laide sèche (maigre) femme ».

La croyance générale est que les sorcières ont les cheveux ébouriffés, non peignés, dégoûtants à voir; qu'elles sont vêtues de haillons sordides, et qu'elles ne se lavent jamais. C'est pourquoi l'on dit qu'elles dégagent une odeur forte et désagréable (les sorcières « puent le poison ») qui persiste dans les maisons où elles se sont arrêtées.

Leur physionomie est étrange et sinistre. Leur peau est ridée, de couleur terreuse, ou rouge comme du vieux cuir, ou d'un jaune très hâlé; leurs traits sont crispés et parfois tourmentés de tics affreux. En Hesbaye, une comparaison populaire dit d'une chose « ridée, ratatinée » qu'elle est *riwettèye comme ine macralle* (1). Elles ont le front bas, les paupières rouges et chassieuses, les sourcils épais et proéminents; on doit se défier surtout de celles dont les sourcils se rejoignent par dessus le nez. Le nez est long, sec et crochu, les joues creuses, le menton aigu, couvert de longs poils, ce qui fait dire qu'elles sont barbues. Leurs dents sont rares (2), noires, mal rangées et souvent doubles, c'est-à-dire que plusieurs dents se trouvent plantées l'une derrière l'autre; une tradition liégeoise conseille d'arracher ces doubles aux enfants et de les enterrer « à six pieds sous terre » car elles n'amènent rien de bon à celui qui les garde.

Les yeux des sorcières sont caves et malades ou enflammés; ils sont souvent louches ou vairons, c'est-à-dire de couleur différente; on dit à Huy que l'un des yeux du sorcier est tout-à-fait rond, à Herve, que l'un des yeux a la pupille double; *li dobe poupèye des macralles* est également connue à Hermée et Omal en Hesbaye. Le

(1) Compléter par cette variante les comparaisons *riwetti comme ine catche* « ratatiné comme une pomme tapée », *comme ine souwèye preune* « comme une prune séchée », citées par Jos. DEFRECHEUX, *Recueil de comparaisons populaires wallonnes*, Liége, 1886, n° 969.

(2) Cf. la comparaison française « édenté comme une [vieille] sorcière » citée dans DEFRECHEUX *ibid* n° 517.

regard des sorcières est caractéristique : souvent il brille d'un éclat sombre et d'une expression sinistre, et c'est quand il se fixe et s'aiguise que la sorcière est le plus à craindre ; en tout autre temps, la vue est troublée et donne à la mégère un air oblique et soupçonneux; en général le regard de la sorcière gène tout être, bête ou gens, vers lequel il est dirigé : il pèse et fait mal.

Souvent les sorcières sont affligées de quelque difformité; les sorcières boiteuses ou bossues ne sont pas rares. Ordinairement la sorcière, même quand elle n'est pas contrefaite, marche courbée en s'appuyant sur un bâton.

Un caractère que l'on signale partout c'est que les sorcières ont les cheveux roux. Une comparaison dit: *elle est rossette, il est rossai comme ine macralle,* et une sentence très explicite appuie la croyance : *rossai n' pwette mâye bonne pai* « roux ne porte jamais bonne peau » (1). Nous avons cité deux fois déjà (2) un lieu-dit près de Dinant *bois des rossettes,* ainsi nommé en souvenir des sorcières qui, dit-on, y furent suppliciées.

On croit partout en Hesbaye, dans le Condroz et en Ardenne, que tout sorcier, toute sorcière, a des poils à la plante des pieds. Pour dire d'une personne qu'on doit la tenir en suspicion, on emploie volontiers la périphrase: *elle a des poèlches dizos les pids* (3). A Lincé-Sprimont, on spécifie que les *macralles* ont à la plante des pieds trois poils divergents et partant de la même racine (4).

On raconte partout que le diable imprime à la première occasion sur le corps des sorciers ou sorcières un signe particulier qui constitue comme une prise de possession.

Ce signe, le *signum diabolicum* du Moyen-âge, n'a pas de forme déterminée. Le diable l'imprime, dit-on, avec l'ongle de son gros orteil gauche. Il se trouve placé dans un lieu secret; parfois on dit qu'il est toujours imprimé dans les parties honteuses soit antérieures, soit postérieures; d'autres conteurs ajoutent que le signe n'est visible sur la peau que le vendredi: en tout autre temps il serait invisible.

(1) Jos. DEJARDIN, *Dictionn. des Spots,* 2ᵉ éd. n° 2670 donne, à tort, croyons-nous, ce spot comme une variante de cet autre : *les rossais sont tot bons ou tot mâvas,* qu'il explique en rappelant la pratique traditionnelle des peintres qui représentent le Christ avec des cheveux d'un roux clair ou d'un blond doré, tandis que la chevelure de Judas est d'un roux foncé. La dépréciation des cheveux roux date sans doute de plus loin. Elle est tellement générale et profonde que : 1° on trouve bon de dire par galanterie *ine belle rossette n'est nin laide* (*ibid.* n° 2671); 2° les mères laissent dire que leurs enfants sont roux parce qu'ils ont été conçus à une époque critique.

(2) *Wallonia,* t. VI, pp. 39 et 51.

(3) DEJARDIN, *Dict. des Spots,* 2ᵉ éd., n° 2415.

(4) Communication de M. Henri SIMON.

Un paysan questionné à ce sujet nous disait : On ne sait ce que c'est, on ne sait où il est ; on dit que les yeux des gens d'église peuvent seuls le voir. Mais on m'a dit que, sans être curé, on peut l'apercevoir en « chauffant » l'endroit où l'on sait qu'il peut être...

On prétend dans le Borinage que les sorcières ne peuvent pleurer; on peut il est vrai les voir geindre et crier quand on les frappe ou qu'on les supplicie, mais jamais on ne les a vues verser une larme, malgré leurs efforts apparents pour en produire (1). Cette croyance était également répandue à Liége où l'on dit d'un enfant, par exemple, qui geint, se frotte les yeux et cherche ses larmes : *i fait l'macralle*, c'est-à-dire, il veut simuler les pleurs et la douleur. C'est aussi ce qu'on dit de certains petits coléoptères, tels certains dermestides qui font le mort sitôt qu'on les touche; dans le même sens on applique à Liége, bien à tort, semble-t-il, le nom de *macrai*, de *macralle*, à la libellule (2) et à certaines vanesses, à cause qu'elles tombent et restent immobiles, dans le cas où elles sont étourdies mais non atteintes par le filet ou le mouchoir qui, s'ils les touchent, blessent inévitablement ces faibles bestioles. Cette qualification ou dénomination donnée aux animaux qui simulent réellement ou en apparence la mort pendant quelques instants est une preuve du caractère foncièrement dissimulateur que l'on prête aux *macrais* et aux *macralles*.

Les allures de ces terribles mégères sont des plus singulières. Elles passent en branlant la tête, les traits sans cesse contorsionnés, jettent sournoisement de-ci delà des regards obliques, marmottent des paroles incompréhensibles, n'adressent la parole à personne, ne soutenant aucune conversation.

Elles se montrent rarement le jour dans les lieux habités et marchent beaucoup, surtout la nuit.

Malgré leur démarche lourde, il n'est pas rare de constater qu'elles savent parcourir, plus vite que de solides piétons et malgré les chemins détournés qu'elles préfèrent, des distances extraordinaires. Souvent, des personnes dignes de foi ont affirmé avoir rencontré à la même heure, la même personne suspecte en des endroits différents et éloignés.

Autant elles marmottent et gesticulent quand elles sont seules, autant elles se tiennent immobiles et silencieuses lorsqu'elles se trouvent de compagnie. Si quelqu'un leur adresse la parole, il n'est pas rare de les voir se redresser vivement, comme sortant d'un

(1) Constaté à La Bouverie et signalé par feu M. Jean MARLIN.

(2) Voir JOS. DEFRECHEUX, *Vocabulaire des noms wallons d'animaux*, 3e éd., Liége s. d. v° *Makrai*.

rêve, et darder sur leur interlocuteur un regard droit, vif et perçant. Quelquefois, quand on les interpelle subitement, on les entend marmotter, avec un accent de colère, des paroles incompréhensibles « qui font trembler les vitres »; elles se lèvent et disparaissent sans qu'on puisse dire si elles ont ouvert la porte ou si elle s'est ouverte d'elle-même.

La sorcière vit généralement seule, dans un taudis infect, en compagnie d'un chat noir, d'une poule noire, d'un corbeau; on l'entend parfois causer avec ces animaux comme si elle en recevait la réplique. Si elle demeure au village, c'est sur ses confins et elle n'entretient aucune relation de voisinage. Les sorcières sont absolument insociables. Souvent leur taudis est isolé, à l'orée d'un bois, au bord d'une clairière ou adossé à un fourré, etc. ; on ne les trouvera pas au bord d'un ruisseau ou d'un sentier, mais toujours à quelque distance des chemins battus.

Les *macralles* se font des bouquets de *hotche* « houx »; quand elles ont un jardinet, elles cultivent de préférence des plantes vénéneuses et puantes qu'elles soignent constamment (1).

C'est la nuit surtout qu'elles sortent de leur demeure et se mettent à errer affairées par les sentiers déserts, accompagnées d'une poule ou d'un chat noirs. Autrefois, disent les vieilles gens, quand on passait à minuit à un carrefour désert ou dans un chemin creux, à l'écart de toute habitation, il était fréquent de rencontrer une vieille femme accroupie, prononçant des paroles incompréhensibles, tantôt occupée à des besognes mystérieuses, tantôt caressant une poule noire, ou berçant un chat ou un animal étrange, difficile à reconnaître.

Lorsque les sorcières se risquaient sur des routes fréquentées elles se tenaient toujours sur les accotements. D'où la comparaison très populaire aux environs de Liége : *rizer les hàyes* (raser les haies) *comme les macralles*, qui s'applique à toute personne qui cherche à se dérober, à se soustraire à la vue des autres (2). Aussi l'on recommandait aux jeunes filles qui s'en allaient le soir *àx djeux*, de marcher à leur retour dans le milieu de la chaussée, afin de n'être pas inquiétées par de mauvaises rencontres. Lorsque plusieurs personnes se promènent le soir côte à côte, si quelqu'un se plaignant d'être au bout du rang, ennuyé de frôler les haies, ou de patauger dans la rigole, se sépare des autres pour marcher seul en avant ou en arrière, on ne manque pas de dire facétieusement : *il a sogne dè*

(1) Polleur, communic. de feu M. Corneille COLLIN.
(2) DEFRECHEUX, *Rec. de comparaisons*, n° 966.

souki 'n' macralle « il a peur de cosser une sorcière », de se butter contre elle.

La méchanceté foncière des sorcières est proverbiale. *Fer comme les macralles*, c'est vouloir nuire à ceux qui nous font du bien (1). D'une personne qui rend le mal pour le bien, on dit qu'elle *rarisse* (ressemble à) *les macralles : quand on li vout* (veut) *dè bin, elle vout dè mâ* (2). Enfin, on ne connaît pas de gens si complètement mauvais dont on ne puisse dire : *mètchant comme ine macralle* (3). Quant aux sorciers, une distinction s'impose d'une part entre le simple *macrai*, qui est possédé du diable, et le Loup-garou, qui s'est consacré à lui; et d'autre part, le *macrai crèyou* ou *r'crèyou*, *devineu* ou *grimancien*. Ce dernier est un magicien qui a pour spécialité de combattre les sortilèges contre paiement et qui n'use de son pouvoir pour nuire à autrui que dans les limites de sa propre volonté ou de son bon caprice. Le *macrai* et le Loup-garou, au contraire, doivent au Malin une obéissance passive, et celui-ci s'en sert pour nuire aux humains en toutes circonstances. Le *macrai* est donc foncièrement nuisible, le magicien ne l'est que suivant son caractère et son tempérament. Il y a de bons et de mauvais magiciens. Il n'y a que de méchants *macrais*.

La puissance magique illimitée des sorcières est consacrée dans le langage traditionnel : *Fer d' l'ovrège di macralle*, c'est « faire un ouvrage très rude et très difficile » (4). Les sorcières et surtout les sorciers possèdent de vieux livres mystérieux (5) qu'ils cachent avec soin et où ils puisent les éléments de leur science magique. Le plus connu est *li lîve agrafâ* ou *agrippâ*, souvenir des prétendues Œuvres magiques de Cornelius Agrippa. Bon nombre de guérisseurs qui se font passer pour sorciers possèdent des éditions relativement modernes de ces livres que nous analyserons à part (6). On doit citer, parmi les plus populaires, à côté de celui qui porte le nom d'Agrippa et de *l'Enchiridion*, *le Grimoire du pape Honorius*, *le Trésor du Vieillard des Pyramides* et *les Clavicules de Salomon*.

A dater du moment où les sorciers et sorcières appartiennent

(1) Defrecheux, *Compar.*, n° 695.

(2) Dejardin, *Dict. des Spots*, 2e édit., n° 2839.

(3) Defrecheux, *Compar.*, n° 699.

(4) Dejardin, *Spots*, n° 2103, donne ce proverbe et le traduit comme ci-dessus en ajoutant : « ... pour n'obtenir aucun résultat ». Nous n'avons jamais vu employer le proverbe dans ce sens qui est contraire à l'idée qu'on se fait du pouvoir magique des sorcières.

(5) Voir des légendes où il est question de ces livres dans *Wallonia*, t. II, p. 108 et t. III, p. 163.

(6) Une analyse de l'*Enchiridion* a paru dans *Wallonia*, t. I, p. 145.

au démon, ils changent le nom des jours de la semaine, appelant dimanche le vendredi, jour du Sabbat. Ils considèrent le dimanche des chrétiens et les fêtes de l'église comme des jours ordinaires. Si on leur demande à brûle pourpoint quel jour on est, ils semblent interloqués, cherchant d'abord à se souvenir, à moins que l'on ne soit précisément un vendredi.

Le vocabulaire sacré est interdit aux suppôts de Satan : ces mots leur brûlent la langue. On raconte qu'autrefois, lorsque le soir on frappait à la porte d'entrée, le plus courageux des assistants allait de l'avant et disait : « Entrez, et dites Jésus ». Le nom de Jésus prononcé à haute voix par l'arrivant rendait confiance, la personne qui le prononçait ne pouvait jeter de sorts (1). Non seulement les sorcières ne prononcent jamais le nom de Dieu, celui de la Vierge ou quelque autre mais elles ne peuvent souffrir qu'on les prononce devant elles; si cela arrive, on les voit s'agiter et marmotter. Quand la conversation prend un tour religieux, elles se lèvent et s'en vont.

Les sorcières fréquentent la messe, mais uniquement dans le but de ne pas être signalées. Elles sont même parfois porteuses d'un chapelet qu'elles font mine d'égrener; ce chapelet est sans croix — on remarque d'ailleurs que le crucifix est absent de leur mobilier : il n'y a pas de croix chez elles. Un paroissien de Houtain-St-Siméon étant à la messe remarqua qu'une vieille suspecte marmottait des mots sans suite; s'approchant sans bruit le plus près possible, il entendit que la *macralle* (car c'en était une!) disait les prières à rebours.

Les sorcières souffrent cruellement durant la messe, surtout au moment de la consécration; qui les observerait à ce moment verrait leurs traits se crisper affreusement. Il est interdit aux sorcières de dépasser les bénitiers de l'église, elles demeurent dans le parvis avec les retardataires.

Quand, à la messe, le prêtre se retourne et dit : *Orate, fratres*, ou *Dominus vobiscum*, il peut voir toutes les sorcières présentes : elles ont toutes « le derrière » tourné vers l'autel (2) mais il est le seul à les voir dans cette position. On ajoute à Godarville qu'il a soin de fermer les yeux pour ne pas les voir (3). Aux yeux des paroissiens, elles conservent leur posture normale, à moins qu'ils ne regardent au travers d'un anneau de mariage (anneau bénit) ou bien qu'ils n'aient en poche un peu de « terre bénite », de cette

(1) Hock, *Croy. et remèdes pop. au pays de Liège*, 3e éd., Liège, 1888, p. 285.

(2) Certains conteurs ajoutent qu'elles ont les cottes troussées, ce qui est très logique.

(3) A. Harou, *Le Folklore de Godarville*, Anvers 1893, p. 39.

terre dont le prêtre fait tomber quelques mottes dans la fosse lors d'un enterrement, en appuyant en apparence sur certaines paroles de son oraison. On raconte à Hermée qu'un jeune homme désirant se renseigner sur le compte de sa fiancée, usa de terre bénite, et fut scandalisé du dédain que sa belle manifestait pour l'office divin.

Dans certains villages, on ajoute que les sorcières prennent à nouveau la même posture grossière lors de la lecture de l'Evangile de St-Jean, dont on lit le début à la fin de chaque office. Cet Evangile joue un grand rôle dans la Sorcellerie (1).

On prétend à Lessines que si, à la fin de la messe, le prêtre oubliait de refermer le missel, aucune sorcière ne pourrait sortir de l'église (2).

Un autre moyen de connaître toutes les sorcières du village consiste à semer de cette même terre bénite le long du seuil de l'église un peu avant la fin de la messe. Les bons paroissiens s'en vont sans s'apercevoir de rien, mais les sorcières sont retenues dans le saint lieu, et pas une seule ne sortira sans appeler par son nom le semeur de terre (3) ou sans demander au curé qu'il écarte l'obstacle (4). Dans le Condroz, au lieu de terre bénite, on emploie de la même manière deux dents de herse qui ont été trouvées (5).

Un porion de Châtelineau connaissait un homme réputé habile *grimancien*. Cet individu lui offrit un jour de lui montrer, à l'office du dimanche, tous les sorciers et sorcières présents à la messe, après avoir, cependant, exigé de lui le secret le plus absolu. Le porion accepta et, le dimanche suivant, les deux hommes se placèrent sous le portail. La messe terminée, la foule se répandit hors de l'église, sauf plusieurs personnes qui essayèrent vainement de franchir le porche : toujours elles rebroussaient chemin. Le *grimancien* les signala à l'attention de son compagnon et lui dit que toutes ces personnes étaient des sorciers et des sorcières, qu'un peu de terre empêchait de passer. A ce moment arriva l'officiant qui, « sans faire semblant de rien ». dérangea l'obstacle posé par l'homme. Et sorciers et sorcières, parmi lesquels le porion voyait avec stupeur des personnes de sa connaissance, de sortir en toute hâte. En faisant semblable expérience pour complaire à son ami, le *grimancien* encourait la colère du Maître et celle de ses confrères, mais il semblait peu s'en soucier (6).

(1) Sur l'Evangile de St-Jean, voir le début de ce travail, ci-dessus p. 57.
(2) Communic. de M. A. Harou.
(3) Hock, *Croy. et Rem.*, 3e éd., p. 131.
(4) Version de Hesbaye.
(5) Cf. *Wallonia*, t. III, p. 23, n° 10.
(6) J. Lemoine, *la Sorc. dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, p. 9.

Suivant les vieilles gens de Mazy, cette première terre doit être employée comme suit : on en fait avec de l'eau bénite un « plaquis » que l'on colle sur la porte de l'église. Les sorcières ne peuvent sortir, à moins que cette terre ne soit ôtée par celui qui a fait l'expérience.

On nous a conté avoir vu à une veillée de mort les cierges s'éteindre tous ensemble et subitement, au moment où entra dans la pièce une vieille nommée *Mayanne*, qui avait mauvais renom. Le fait se serait passé au quai de Fragnée, à Liége, il y a environ vingt-cinq ans. On en concluait que *Mayanne* était véritablement sorcière (1). A Houtain-St-Siméon, on croit fermement que, si une sorcière pénètre au logis quand on a allumé le cierge bénit, celui-ci s'éteindra subitement (2).

Quand on soupçonne une mendiante d'être sorcière, on doit lui présenter un sou qui a été trempé dans l'eau bénite; si elle est sorcière, elle le laissera tomber (Vielsalm). On sait qu'une aspersion d'eau bénite suffit pour mettre en fuite les mauvais esprits visibles ou invisibles, quelque puissants qu'ils soient; c'est pourquoi, à Liége, quand on se défiait de quelqu'un, on lui faisait boire une tasse de café dans laquelle on avait en cachette versé quelques gouttes d'eau bénite; si cette personne vidait la tasse sans s'apercevoir du mélange, c'est qu'elle n'était assurément pas une sorcière, car cette eau brûle les mauvaises gens aussi sûrement que le feu (3).

Le signe de croix jouit également d'un grand pouvoir en matière de Sorcellerie. Il suffit de se signer pour que la sorcière soit réduite à l'impuissance et s'éloigne. Si l'on suspecte une personne déterminée, il suffit de placer en croix sur son chemin, sans qu'elle le voie, deux fêtus, deux brindilles, etc. Ce talisman barre la route et si la personne visée est une sorcière, elle devra, contre son gré, retourner sur ses pas et prendre un autre chemin. Une personne de Gembloux m'a conté le moyen suivant pour s'assurer de la qualité d'une visiteuse. Il faut placer sur une chaise deux allumettes en croix et manœuvrer de manière à l'y faire asseoir. Sitôt qu'elle y est, si elle est sorcière, elle se sentira tout endolorie et elle se lèvera brusquement. Mais la chaise restera attachée à elle jusqu'à ce que l'expérimentateur lui-même aille la reprendre et la remettre en place. — A Jupille, au

(1) Communiqué par M. Thiry, instituteur.

(2) Le cierge qu'on allume la nuit de Noël est dit « bénit » parce qu'il a brûlé à minuit, heure de la naissance du Christ. On rallume ce cierge dans certaines circonstances critiques, par exemple pendant un orage, pendant l'agonie d'un habitant de la maison, pendant un accouchement, etc. C'est d'un tel cierge qu'il s'agit ici.

(3) Nivelles (Brabant). Comm. par M. G. Willame.

lieu de deux allumettes, on se servait de deux cordons où deux fils gris dont la teinte neutre ne se distinguait pas facilement de celle du siége dans les intérieurs sombres des maisons d'autrefois.

Le sel joue également un grand rôle dans les usages relatifs à la Sorcellerie. Une table où le sel a été oublié s'appelle partout « table de sorcière ». En effet les *macralles* s'interdisent l'emploi de ce condiment, lequel, suivant le peuple, purifie l'âme comme le corps ; on voit une preuve de cette action morale dans le fait que l'eau du baptême est salée, et l'on explique cet emploi du sel en disant qu'il s'agit de faire disparaître l'effet du péché originel. Si une personne suspecte se trouve dans la maison, placez tout-à-coup la salière sur la table : si c'est une sorcière, elle se lèvera et sortira. Quand le café qu'on lui offre contient du sel, elle le trouvera mauvais et ne videra pas la tasse ; il est cependant d'usage assez commun dans nos campagnes de saler l'infusion du café.

Un autre moyen tout aussi sûr de dévoiler la sorcière est de coucher un balai en travers de la porte. Si la personne qui se présente relève le balai avant de passer, c'est qu'elle est réellement *macralle*. D'aucuns vont même jusqu'à dire qu'il suffit de dresser un balai derrière la porte pour empêcher une sorcière d'entrer ou de sortir. (Herstal).

Ce geste est parfois l'occasion de disputes entre mégères, et la protestataire reproche alors à l'opérante que celle-ci la juge digne seulement de causer avec son balai ; mais, dit-on, ce n'est là qu'une échappatoire, et il ne faut pas s'y laisser prendre (1).

Pour découvrir si une personne soupçonnée est réellement sorcière, on connaît à Jemeppe le procédé de divination que voici. Vous prenez un jeu de cartes et vous inscrivez au revers de chacune le nom d'une personne de votre connaissance ; le roi de pique portera les mots *Satanas bricas boras*, et la dame de cœur, celui de la personne suspecte. Vous battez les cartes trois fois avec soin et vous faites couper chaque fois par un jeune enfant. L'opérateur doit ne pas porter les yeux sur le jeu durant l'opération. Cela fait, vous vous rendez dans un lieu obscur et, appuyé contre un mur, vous saisissez de la main gauche le jeu de cartes et vous le lancez avec force contre le mur opposé. Vous allez prendre de la lumière et vous examinez le jeu. Si les deux cartes marquées comme il est dit se trouvent « l'une sur l'autre », vos suppositions sont justes et la personne que vous soupçonnez est réellement sorcière.

On dit au pays de Charleroi que, quand un sorcier meurt, ses

(1) Ce détail m'a été rapporté par M. Joseph Vrindts (Liége).

confréres, durant la veillée du corps, manifestent leur colère en poussant des cris de chiens et de chats (1). On raconte à Hermée qu'une vieille pauvresse étant morte, toutes les pies des environs séjournèrent sur le toit de sa demeure jusqu'à ce qu'on vînt enlever le corps; elles suivirent en tournoyant le cortége funèbre jusqu'au champ de repos ; l'enterrement accompli, elles s'envolèrent en jacassant et se dispersèrent dans toutes les directions. On crut voir dans ce fait une preuve que la pauvresse était sorcière. Les porteurs se rappelèrent avec terreur que le cercueil était singulièrement léger. Un assistant fit remarquer que parmi les pies, il s'en était trouvé une qui s'était approchée en voletant jusqu'au bord de la fosse et qu'elle avait lancé un cri ressemblant à un éclat de rire. On conclut de tout cela que le démon, non content d'avoir pris l'âme, était venu chercher le corps, et que la sorcière était revenue assister à son propre enterrement, sous forme d'une pie accompagnée de toutes les sorcières de la contrée !

Un dicton populaire exprime d'une manière imagée l'espérance que l'on a de passer sa vie entière dans la demeure que l'on occupe — ou la cruelle certitude que l'on éprouve de ne pas se guérir de la maladie dont on est frappé. On dit alors : *Dj'ènne irè foû d'chal qui les pids d'vant.* « Je ne partirai d'ici que les pieds en avant. » Il est d'usage en effet que c'est par les pieds que l'on sort un cercueil d'une maison. Or, on prétend qu'avec les sorcières il n'en est pas ainsi et que, malgré tous leurs efforts, les porteurs doivent retourner la bière et la présenter la tête en avant, sinon nul ne pourrait la faire sortir (2).

Lors du décès d'un « sorcier » (c'est-à-dire d'un magicien) le diable se venge parfois d'avoir été asservi par lui, et non content d'emporter l'âme du *macrai*, il vient également chercher le corps dès qu'il est placé au cercueil, et cela, sans avoir toujours la précaution de parfaire le poids avec des pierres (3). Aussi le cercueil d'un *macrai* est-il souvent d'une légèreté inattendue, ce qu'on remarque d'autant plus facilement que le corps, du moins à la campagne, est porté à bras sur la civière, durant la plus grande partie du trajet.

Lors du décès d'un *macrai*, d'un magicien, le démon révèle son intervention par quelque prodige durant la veillée même : on

(1) Lemoine, *la Sorc. dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, p. 10.

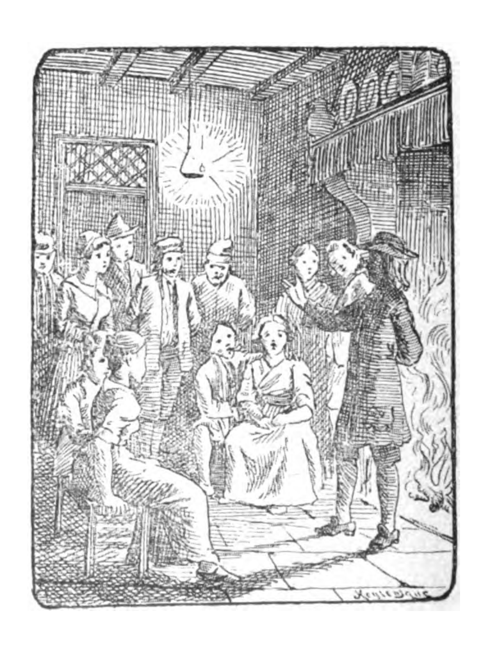
(2) Récemment une vieille dame du quartier d'Outre-Meuse à Liége vint de mourir, laissant toute sa fortune à l'Eglise. Ses parents pauvres, furieux d'être déshérités, soudoyèrent des ouvriers qui firent sortir de la maison le cercueil « à l'envers » c'est-à-dire la tête en avant On devine le scandale.

(3) Voir ci-dessus p. 49.

retrouve dans diverses légendes le fait qu'on vit à minuit précis, le premier jour de la veillée, un rat noir à museau rouge se promener sur le corps du défunt (1). En février 1890, un « spirite » de Carnières (Hainaut) étant trop souvent en communication avec « les esprits » et faisant même de ses tours dans la bure, le diable est venu l'étrangler. Une heure aprés la mort, « la queue du diable » tournait encore très vite autour du cadran de l'horloge de son logis. Tous les badauds des environs sont venus admirer ce prodige — du moins, c'est ce que racontent les gens du village, avec la plus entière bonne foi (2).

(A suivre). O. COLSON.

(1) Voir *Wallonia*, t. II, p. 80.
(2) Recueilli sur les lieux et communiqué par Mlle L. W...



REVUES DE FOLKLORE

Mélusine, *recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages,* fondé par H. Gaidoz et E. Rolland (1877-1887), et dirigé par Henri Gaidoz. — Tome IX (1898 et 1899). Livraisons bimestrielles in-4° de 16 p., dont 4 de garde. Un an : 12 fr. 50 ; un n°, 1 fr. 25. Paris, 2, rue des Chantiers,

Revue des Traditions populaires, *recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire.* Organe de la *Société*, dirigé par Paul Sébillot. — 13e année ; livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages. — Un an : Belgique 17 fr. ; pour les membres : 15 fr. ; un n°, 1 fr. 25. — Bureaux : 80, boulevard St-Marcel, Paris.

The Journal of American Folk-lore, organe de la *Society*. Directeur : William Wells Newell. — 11e année ; fascic. trimestriels 8° de 80 p. — Un an : 4 sh. ; pour les membres : 3 sh. — Bur. : Cambridge, Mass., Etats-Unis.

Volkskunde, *tijdschrift voor nederlandsche folklore,* dirigé par Pol de Mont et A. de Cock. — 10e année. Livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. Un an : 3 fr. Hoste, éd., Veldstraat, 46, à Gand.

Ons volksleven, *tijdschrift voor Taal, Volks- en Oudheidkunde,* dirigé par Josef Cornelissen et J.-B. Vervliet. — 9e année ; livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. — Un an : 2 fr. 50. — L. Braeckmans, édit., à Brecht.

Cesky Lid, revue d'anthropologie, ethnographie, archéologie et folklore du peuple tchèque. — 7e année ; livr. bimestrielles, 8° de 120 p. Un an : 10 fr. — Direction : C. Zibrt, 12, Slupy, à Prague.

Zeitschrift des Vereins für Volkskunde, dirigé par Karl Weinhold. — 8e année ; fascicules trimestriels gd in-8° de plus de 100 pages. — Un an : mk. 12. — Direction : Hohenzollernstr, 10, Berlin.

Revue d'Ardenne et d'Argonne, *scientifique, historique, littéraire et artistique*, publiée par la « Société d'études ardennaises ». — 5e année, 1897-98. Livraisons bimestrielles de 32 pages. — Un an, 5 fr. — Rédaction : 22, rue Gambetta, Sedan. Administration : 46, rue Gay-Lussac, Paris.

Schweizerisches Archiv fur Volkskunde (organe de la *Société suisse des Traditions populaires)* dirigé par Ed. Hoffmann-Krayer. — Fascic. trimestriels de 80 p. 2e année 1898. — Un an, 8 fr. Pour les membres, 4 fr. — Direction : Freiestrasse, 88, Zurich, V.

Jadis, *recueil archéologique et historique de tout l'ancien territoire de la Belgique féodale.* 2e année ; livraisons mensuelles, 8° de 16 p. Directeur : Amé Demeuldre, à Soignies (Hainaut). — Un an, 5 fr.

Der Urquell, *eine monatschrift fur Volkskünde.* Directeur : M. Friedrich-S. Krauss, Vienne (Autriche), VII/2, Neustiftgasse, 12. — 2e année. Livr. mensuelles, 8° de 32 p. — Un an, 5 fr.

WALLONIA

RECUEIL MENSUEL DE FOLKLORE

FONDÉ EN DÉCEMBRE 1892 PAR

O. Colson, Jos. Defrecheux & G. Willame

Paraît le 13 de chaque mois par livraisons de 16 pages au moins, ornées de dessins inédits. Publie des études, relations et documents relatifs à la littérature orale, aux croyances et usages, et à l'ethnographie traditionnelle des provinces wallonnes ; notamment des fac-simile d'images et dessins d'objets populaires, des chansons avec les airs notés, et des textes originaux de tous les parlers romans de Belgique, avec la traduction en français. Chaque document porte, dans la Revue, la signature de la personne qui l'a communiqué.

Pour ce qui concerne les abonnements, spécimens, changements d'adresse, etc. s'adresser de préférence à M. Jos. DEFRECHEUX, Administrateur de la Revue, 88, rue Bonne-Nouvelle, à Liége.

Pour ce qui concerne la Rédaction : envois d'articles et de documents détachés, rectifications. etc., s'adresser de préférence à M. O. COLSON, Directeur de la Revue, 16, Fond St-Servais, à Liége.

Abonnement annuel : Belgique, **3** francs. — Etranger, **4** francs.

Les nouveaux abonnés reçoivent les nos parus de l'année courante.

Un numéro, 30 centimes.

OUVRAGES REÇUS

Lingage et akseignance des Fleurs et Plantes wallons, par Joseph VRINDTS. — Chez l'auteur, 35, rue Basse-Wez, Liége. — Prix : 2 francs.

Le folklore de l'île de Kythnos, par Henry HAUTTECŒUR. — Broch. couverture illustrée. Havermans, éd., Bruxelles.

Légendes et nouvelles de l'Entre-Sambre-et-Meuse, par J. CHOT. — Bruxelles, Lebègue et Cie, éditeurs. Prix 2 fr. 50.

Rimimbrances, *poésies wallonnes*, par Lucien COLSON. Edition de luxe illustrée. Prix 1 fr. 50. Quelques exemplaires sur papier couché, 3 fr. — Chez l'auteur, Lovaniste-Voie, à Vottem (Liége).

Théophraste Renaudot *fondateur des Conférences et du Journalisme en France*, par O. COLSON. Broch. 8° avec trois fac-simile hors texte. — Prix : 1 franc.

Des presses de Math. Thone, rue St-Jean-Baptiste, 13, Liége



WALLONIA



6me ANNÉE.— N° 7. 13 JUILLET 1898.

SOMMAIRE

CONTES DU HAINAUT
IV. Histoire de Rougecul . . . . . . Jules Lemoine
PRIÈRES POPULAIRES
Oraison à Saint-Hubert. . . . . . . O. C.
LE FOLKLORE CHEZ NOS ÉCRIVAINS
Quatre pseudo-légendes . . . . Joseph Vrindts.
RONDES A BAISERS
Trois chansons de ronde
Avec les airs notés . . . . O. Colson.
BIBLIOGRAPHIE
Ouvrage de M. Chauvin . . . . . . Jos. Defrecheux.
Ouvrage de M. Vrindts. . . . . . . O. Colson.
NOTES ET ENQUÊTES
Vilain Machoucq . . . . Clément Lyon.
Les Myrtilles . . . . X.

LIÈGE

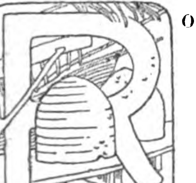
Administrateur : JOSEPH DEFRECHEUX, 88, rue Bonne-Nouvelle.
Directeur : O. COLSON, 16, Fond Saint-Servais.
La Revue paraît le 13 de chaque mois.
Belgique : Un an, 3 fr. Un n° 30 c. — Union postale : 4 francs.



CONTES DU HAINAUT

IV

L'histoire de Rougecul et de son sifflet

OUGECUL, c'était un pauvre homme qui aurait aimé devenir riche.

Il est allé à Rome chercher une « feuille de Rome » (1). Il l'a plantée dans son jardin et elle est devenue si haute, qu'elle est allée toucher la porte du paradis.

Il est monté tout le long de la feuille de Rome. Il arrive à la porte du Paradis. Il « toque » :

« Qui est là? dit saint Pierre.

— C'est Rougecul.

— Que viens-tu faire?

— Je viens demander la charité. »

Saint Pierre lui donne un sifflet qui faisait *ravigoter* (2) les gens que l'on avait tués.

Rougecul redescend tout le long de la feuille de Rome et revient sur la terre en montrant partout son sifflet.

On va le dire au Roi.

Le Roi envoie les gendarmes demander à Rougecul pour acheter son sifflet. Le chef des gendarmes dit :

« Nous venons acheter ton sifflet, Rougecul, pour reporter au Roi. Est-il vrai qu'il fait ressusciter les morts quand ils sont tués?

— Oui, monsieur. Je m'en vais vous le faire voir; mais vous me laisserez aller jusqu'à mon grenier, avant. »

Rougecul monte dans son grenier où il cache son sifflet dans le foin. Il prend un boyau plein de sang, le met au cou de sa femme et ils sont descendus.

(1) La *feuille de Rome* est une plante, — le narrateur ne dit pas laquelle — qui atteint le ciel. Dans des contes similaires, c'est la *naine* (fève) qui atteint cette hauteur.

(2) *Ravigoter*, signifie « revivre, ressusciter. »



En la faisant tomber par terre, il lui donne un grand coup de couteau. Voilà le sang qui part et elle ne bouge plus. Rougecul prend un autre sifflet et va souffler au derrière de sa femme.

Là qu'elle s'est *ravigotée*.

Le chef des gendarmes achète le sifflet et il le porte au Roi qui lui donne cinq cents écus.

Il fait tuer alors une partie de son armée, va souffler à tous les c..., comme Rougecul; mais les soldats sont tous demeurés tués.

Les gendarmes vont prendre Rougecul et le mener en prison. Ils disent :

« Rougecul, nous venons te prendre.

— Monsieur, permettez-moi d'aller encore *toquer* une fois à la porte du paradis. »

Il monte tout le long de la feuille de Rome. Il toque.

« Qui est là ? demande Saint Pierre.

— C'est Rougecul, répond-t-il.

— Qu'est-ce que tu es encore venu faire ici ?

— Je suis encore venu vous demander la charité.

— Tu l'as eue hier, *qu'i* dit saint Pierre.

— Je l'avais mise en dessous de mon tamis, mon chat l'a pris, dit-il, Rougecul.

— Je vais te donner un baudet qui donne des crottins d'or et d'argent, mais tu ne reviendras plus. »

Rougecul redéscend tout le long de sa feuille de Rome, avec son baudet sur les épaules.

Il dit à sa femme en arrivant : « Va nettoyer les tables, femme, j'ai eu à saint Pierre un baudet qui ch... de l'or et de l'argent. »

Il rentre son baudet dans son étable en lui disant : « Ch..., ch...., baudet, de l'or et de l'argent. »

Et il en a tant eu qu'il n'a plus su le compter. Il aurait fallu un *melle* (1) pour tout mesurer. Rougecul va trouver sa marraine qui était servante chez le curé.

« Marraine, veux-tu bien me prêter ton melle?

— Pourquoi faire, *hon ?* qu'elle répond.

— Pour mesurer mon argent, *di-st-i*, Rougecul.

— Ce serait encore plus vite pour mesurer tes poux, qu'elle lui répond en se moquant.

— Tu le verras tout-à-l'heure, marraine. »

Rougecul s'en va mesurer son argent. Quand il a eu tout mesuré, il fait entrer quelques pièces d'or dans les fissures du melle

(1) *Melle* : double-décalitre, appelé aussi *setier*.

et puis il va le reporter à sa marraine. Elle le jette à terre, mais voilà qu'il en sort des pièces d'or.

Elle pense que Rougecul a volé, et elle va le dire au Roi qui envoie ses gendarmes.

« Rougecul, nous venons te prendre, tu as fait le voleur.

— Eh ! monsieur, si vous le croyez, je suis content de partir avec vous autres. »

Ils le mettent dans un sac et le transportent au bord d'un étang.

Mais les gendarmes avaient oublié de prendre une fourche pour le pousser dans l'eau. Ils ont laissé le sac et sont retournés en chercher une.

Rougecul entend son camarade berger qui joue du sifflet (1) près de ses moutons; il se met à crier et le berger est venu.

« Compère, qu'est-ce que tu fais là dedans ?

— Eh bien, compère, *qu'i* dit, on m'a voulu mettre ici pour devenir *mayeur* (2) et je ne sais ni lire ni écrire. Viens à ma place, tu conviendras mieux que moi pour être *mayeur*. Surtout dépêche-toi, car il sera bientôt temps de donner ta signature. »

Et le compère se met dans le sac à la place de Rougecul, tandis que l'autre part au galop avec les moutons.

Les gendarmes arrivent, ils prennent le sac avec leur fourche et le jettent dans le *vivî* (3), puis les voilà partis.

A quelque distance de là, ils voient Rougecul poussant devant lui un grand troupeau de moutons.

« Tiens, Rougecul, disent-ils étonnés. Nous t'avons jeté dans l'eau et maintenant te voilà ici avec des moutons.

— Ah! vous m'avez bien *tapé* (4) peu avant. Si vous m'aviez *rué* (4) un peu plus loin, j'avais un beau carrosse à six chevaux, tandis que je n'ai qu'un petit lot de moutons. »

Les gendarmes sont retournés le dire au Roi.

Il se fait jeter dans le *vivi* avec tous ses gendarmes, mais personne n'est revenu.

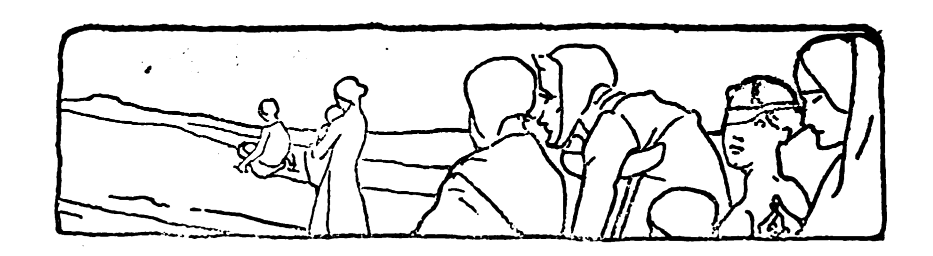
Alors, j'ai acheté un petit chien de deux liards et je me suis assis dessus. Sa queue a cassé, j'ai mis mon doigt à la place et je suis retourné ainsi jusqu'à ma maison.

Recueilli à Macon. — L'alinéa final est une formulette traditionnelle par laquelle on termine tous les contes, dans la contrée.

JULES LEMOINE.

(1) Chez nous, on appelle indistinctement sifflet « *chiflot* » divers instruments à vent, le sifflet, le chalumeau, la flûte.
(2) *Mayeur* : bourgmestre.
(3) *Vivi*, « vivier, étang ».
(4) *Taper*, *ruer*, « jeter ».





PRIÈRES POPULAIRES

Voir la table des cinq premières années

Oraison à St-Hubert

Saint-Hubert est invoqué non seulement contre la rage et la morsure des vipères mais aussi contre le tonnerre. Et l'on connait, particulièrement en Ardennes et au pays de Verviers, une oraison qu'on récite à son adresse, notamment en temps d'orage.

En voici des variantes :

a) *Mons Saint-Hubert qu'est ès s' tchapelle — Qui m'appelle — Qu'i m' vôye wârder di treus sôrts : — Dè l' tonnè et d' l'aloumè — Et dè l' mòle biesse corante — Qu'elle ni pôye nè pus m'apprèpî — Qui li p'tite siteule dè ci.*

a) Monsieur St-Hubert qui est en sa chapelle — Qui m'appelle — Qu'il me veuille garder de trois choses : — Du tonnerre et de l'éclair — Et de la mauvaise bête courante (chien) — Qu'elle ne puisse pas plus m'approcher — Que la petite étoile du ciel.

Herve.

b) *Bon Saint-Houbert qui sît ès s' tchapelle — Qui nos houque et qu' nos appelle — Qu'i m' wâde dè l' tonnire — Di l'alloumire — Dè mâ d' dint — Dè mâvas sierpint — Des chiens arèdjîs — Qu'is n' polèhe m'apprèpî — Nin pus qui les steules dè cîr et dè paradis — Amen.*

b) Bon St-Hubert qui siége (est) en sa chapelle — Qui nous hèle et qui nous appelle — Qu'il me garde du tonnerre — De l'éclair — Du mal de dents — Du mauvais serpent — Des chiens enragés — Qu'ils ne puissent m'approcher — Non plus que les étoiles du ciel et du paradis — Amen.

Bastogne, Ardenne.

Dans le Hainaut et le Brabant on connait d'avantage des variantes françaises du même texte :

c) Grand St-Hubert
Qui est dans sa chapelle
Qui nous voit, qui nous appelle
Grand chien
Petit chien
Passe ton chemin
Je ne te fais rien.

Hainaut.

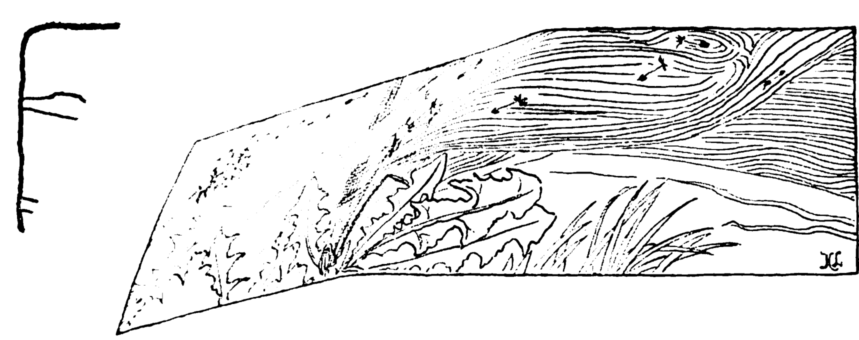
d) Bienheureux St-Hubert
Que le bon Dieu en fut fier
[Contre] trois choses me défend :
Du loup et du serpent
Du mauvais chien enragé
Qu'il ne me puisse approcher
Plus que les étoiles du ciel.

Nivelles.

La prière du Hainaut qu'on vient de lire et qui nous fut communiquée par M. Jules Lemoine est communément récitée au pays de Charleroi par les personnes peureuses qui font la rencontre d'un chien errant : elle est, comme on voit, spéciale contre la rage.

O. C.





LE FOLKLORE CHEZ NOS ÉCRIVAINS

L'Aubépine

L'àrdispenne

Ci fout l' bourêye, di-st-on, da mamé Jésus qui d'na n' si douce sinteure àx àrdispennes.

L'Arierge Marie, après areur situ spâmer les fahes et les lignrais di s' fis à 'n' rivlette qui londjinère dirins les prairèyes, les metta souwer so on bouhon flori.

Qwand elles les r'prinda djus, les blanquès fleurs avit wàrdé cisse bonne odeur, qui nos houmans co oûye avou plaisir.

C'est ossu Diew qui nos d'na ine aute sôrt d'àrdispenne.

Divant qu'i n' fouhe clawé so l' creux, on n' kinohère qui les blanquès fleurs.

Li sonque qu'aspritcha foû dè l' plâye qu'on li fa-st-à cour, les ettècha.

Et dispôye, nos avans des rodjes. Mains ces àrdispennes-là ont pierdou leu sinteur.

Ce fut la lessive, dit-on, de m'aimé Jésus qui donna une si bonne odeur aux aubépines.

La Vierge Marie, après avoir été rincer les langes de son fils à une petite rivière qui paressait dans les prairies, les mit sécher sur un buisson fleuri.

Quand elle les reprit, les fleurs blanches avaient gardé cette bonne odeur, que nous aspirons encore aujourd'hui avec plaisir.

C'est aussi Dieu qui nous donna une autre espèce d'aubépine.

Avant qu'il ne fût cloué sur la croix, on ne connaissait que les fleurs blanches.

Le sang qui jaillit de la plaie qu'on lui fit au cœur, les entacha.

Et depuis lors, nous avons des rouges. Mais ces aubépines-là ont perdu leur parfum.

Le baguenaudier

L'âbe àx ressèyes « l'arbre aux vessies »

I n'areut d'dja tot plein des djoûs qui les saudârts dè rwè Hérode estit à l' porsûte dè p'tit Jésus.

Il y avait déjà beaucoup de jours que les soldats du roi Hérode étaient à la poursuite du petit Jésus.

Av'nous là qui l' tèrre fève on grand pleu, nos hommes s'arrestît po pip-r 'n' miette.

Mains li hàsse qu'is avît dè ratrapper l' crolé càrpai les tèm'tève trope qui po l' fer longue...

Qwand, d'on còp, sourdiha d'vant zels ine longue drève d'àbes àx vessèyes.

Nos saudàrts èwarés s'amusît à nahî d'vins les cohes.

Et, so l' timps qu' les bourrias fît petter les hives pleintes d'air, Djôseph kidûhère si mamé foû dandjî.

Arrivés là où la terre faisait un grand pli, nos hommes s'arrêtèrent pour souffler un peu.

Mais la hâte qu'ils avaient de rejoindre le bouclé gamin les hantait trop pour la faire bien longue...

Quand, d'un coup, surgit devant eux une longue drève « d'arbres aux vessies. »

Nos soldats, étonnés, s'amusèrent à fureter dans les branches.

Et, sur le temps que les bourreaux faisaient éclater les capsules pleines d'air, Joseph conduisait son bien-aimé hors de danger.

L'Œillet des poetes

Bouquet-tot-fait « Bouquet-tout-fait »

On raconte qui l' Bouquet-tot-fait a stu apwerté so l' tèrre par les fis d' l'Avierge.

On djou qui l' rôyetai aveut volou aller qwèrri dè feu â solo po ristchâffer ses frés, les autes oûhais, i vèya ses paurès p'titès êles si broûler.

Et l' poussîre di ses pleummes dimana ès l'espàce, tèlmint qu'elle esteut lèdjìre.

Mains les fis d' l'Avierge, tot-z'adhindant d'rès nos autes, les prindît avou zels.

Et Diew, po riscompinser l' gènèreus'tè dè mamé p'tit rôyetai, fat djermi, foû des cindes di ses plomes, li bouquet-tot-fait.

On raconte que le Bouquet-tout-fait a été apporté sur terre par les fils de la Vierge.

Un jour que le roitelet avait voulu aller chercher du feu au soleil pour réchauffer ses frères, les autres oiseaux, il vit ses pauvres petites ailes se brûler.

Et la poussière de ses ailes resta dans l'espace, tellement elle était légère.

Mais les fils de la Vierge, en descendant vers nous, les prirent avec eux.

Et Dieu, pour récompenser la générosité du gentil petit roitelet, fit germer, des cendres de ses plumes, le Bouquet-tout-fait.

Le Peuplier

Li Grand-Maisse rinève à pône dè fini les tchamps, les montagnes et les vâs, qwand i s' rapinsa qu'i n'aveut rin d'aligni so l' tèrre po les aiwes passer.

Le Grand-Maitre venait à peine de terminer les champs, les montagnes et les vaux, quand il se souvint qu'il n'y avait rien d'aligné pour les eaux passer.

Ci fou-st-adon qu'i planta des p'tits plopes, tot d'hant : « C'est cisse riguilite d'âbes là qui mosturret l' vôye à flots. »

Comme ci fout dit, ci fout fait ; et longtimps, bin longtimps, les hattès aiwes gruzinit leus nosès respleus, tot caressant les pids des cis qui montit l' gârd so leu passèdje.

Mains so ç'monde chal tot-à-fait s' gâte.

Li déluge rina, et les plopes qui n' s'arit gotte dishombré dè crèhe, pierdit l' tiesse tot veyant les aiwes monter, monter et s' sitârer tot avâ l' tèrre.

Quimint, zels qu'arit stu mettou là par li Grand-Maisse po mostrer â corant li pasai qu'i d'vère sûre, is allit tot d'on côp esse raffûlés ? Jamâye !

Et d' sogne dè displaire â Ci di d'seur, nos âbes si mettît à crèhe, à crèhe, et les aiwes à monter à l'oûye.

C'esteut ine pitié dè vèyi cisse bataye.

Nos pauves âbes si clintchît d'on costé, si clintchit d' l'aute, afisse dè r'ni foû d' tèrre ; leus p'tits bresses si stitchit vès l' cir comme po voleur dimander s' cours à Diew.

Mains Diew saveut bin çou qu'i fève !

Et po l' djoû d'hoûye, les plopes qui sont si grands et maigues, avou leus cohes qui s' sititchet d'vès les nûléyes, nos rapinset co tot çou qu' les hommes ont souffri di ç' vix timps-là.

Ce fut alors qu'il planta de petits peupliers, en disant : « C'est cette rangée d'arbres-là qui montrera la voie aux flots. »

Comme ce fut dit, ce fut fait ; et longtemps, longtemps, les eaux ténues gazouillèrent leurs mignons refrains, en caressant les pieds de ceux qui montaient la garde sur leur passage.

Mais sur ce monde-ci, tout se gâte.

Le déluge vint, et les peupliers qui ne s'étaient pas dépêchés de grandir, perdirent la tête en voyant les eaux monter, monter et s'étendre parmi (sur) la terre.

Comment, eux qui avaient été mis là par le Grand-Maître pour montrer au courant le sentier qu'il devait suivre, ils allaient tout d'un coup être recouverts ? Jamais !

Et de peur de déplaire à Celui d'en haut, nos arbres se mirent à croître, à croître, et les eaux à monter à vue d'œil.

C'était une pitié de voir cette lutte.

Nos pauvres arbres se penchaient d'un côté, se penchaient de l'autre, afin de venir hors de terre ; leurs petits bras se tendaient comme pour vouloir demander secours à Dieu.

Mais Dieu savait bien ce qu'il faisait !

Et aujourd'hui, les peupliers qui sont si grands et si maigres, avec leurs branches qui se tendent vers les nuées, nous rappellent encore tout ce que les hommes ont souffert durant ce vieux temps-là.

Pseudo-légendes imaginées par M. Joseph VRINDTS et extraites de son ouvrage *Lingage et alseignance des fleurs et plantes wallons*. Liége, Gnusé, éd. 1898.

Sont seuls traditionnels : 1° le début de la première légende : origine du parfum de l'aubépine blanche ; 2° dans la troisième légende : le fait que c'est le roitelet qui est allé dérober le feu du ciel. (Voir sur ce détail *Wallonia*, t. II p. 187) sur l'ouvrage de M. VRINDTS, voir ci-après bibliographie, p. 108.



RONDES A BAISERS
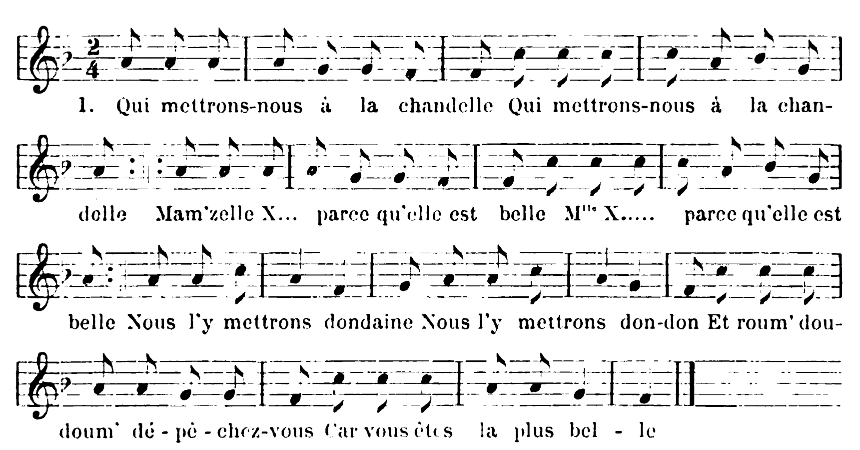


Ce titre si exact et si joli est celui que donne dans son *Livre des filles de campagne* ou *Veillées du village* l'éditeur Baudot, de Troyes, à « des refrains qu'on chante dans les petits jeux innocents, à un âge où il n'y a pas encore lieu d'appréhender que les choses ne le soient pas toujours [1]. »

On voit de suite qu'il s'agit de rondes qui, des jeunes gens et jeunes filles, ont passé aux fillettes. Dans nos campagnes, il est rare qu'une soirée ne se termine par de tels jeux qui prêtent à plus d'un joli tour malicieux, et par lesquels se distraient même les personnes mariées.

La ronde s'appelle communément en Hesbaye *ronde danse* par opposition avec *li longue danse* qui correspond au *crâmignon* de Liége, ou à la « farandole » provençale. Et les chansons de ronde s'appellent *tchansons tournantes*, qu'il s'agisse de « rondes à baisers » de rondes de jeux, ou d'autres chants quelconques.

1. *Qui mettrons-nous à la chandelle ?*



(1) Cité par Nisard, *Histoire des Livres populaires*, t. I, p. 298.

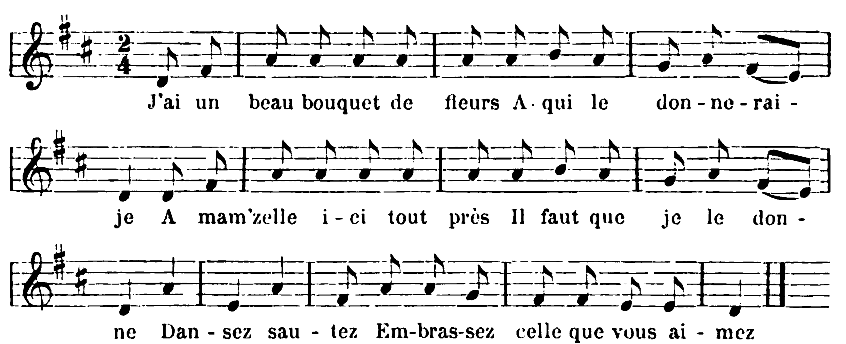
Qui mettrons nous à la chandelle
Mlle X... parce qu'elle est belle
Nous la mettrons, dondaine
Nous la mettrons, dondon
Et roum' doudoum' dépêchez-vous
Car vous êtes la plus belle

Qui mettrons-nous devant ses yeux
M.... parce qu'est joyeux
Nous l'y mettrons, dondaine
Nous l'y mettrons, dondon
Et roum'doudoum' dépêchez-vous
D'embrasser la plus belle.

A l'ordre donné au premier couplet, la jeune fille citée quitte la ronde et se place au milieu où elle reste debout et immobile, ce qui s'appelle « la chandelle »; au second couplet, le garçon désigné vient la rejoindre, et lui donne un baiser après quoi ils reprennent leur place et le jeu recommence pour d'autres.

Quand le jeu se donne entre fillettes, on chante seulement le premier couplet, dont les derniers vers deviennent : « dépêchez-vous d'embrasser la plus belle. » A ce moment la jeune fille qui fait la chandelle, avise une de ses compagnes, l'embrasse et change de place avec elle.
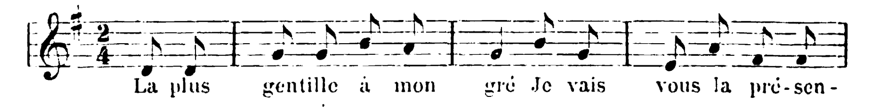
2. *J'ai un beau bouquet de fleurs.*

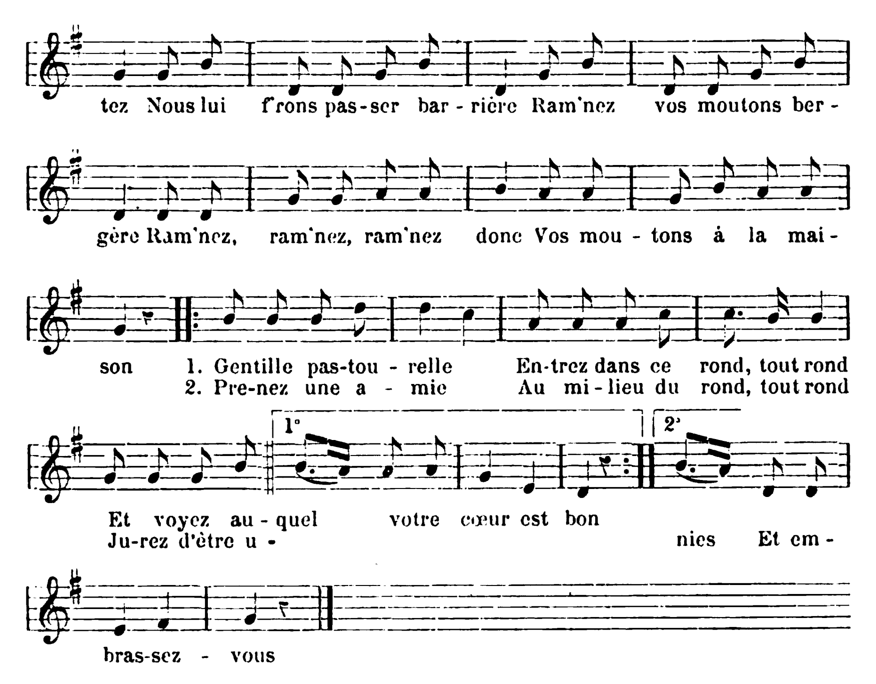


J'ai un beau bouquet de fleurs
A qui le donnerai-je
A Mam'zelle ici tout près
Il faut que je le donne
Sautez, dansez
Embrassez celle que vous aimez.

Ce jeu se joue par des fillettes de la même façon que le précédent. Quand la ronde est faite de jeunes gens et jeunes filles, le couplet varie naturellement, et, quand c'est une jeune fille qui est dans le rond, la chanson parle de « Monsieur » au lieu de « Mam'zelle », et de « celui » au lieu de « celle que vous aimez. » La personne de sexe différent choisie par celle qui est dans le rond change de place avec elle.

3. *La plus gentille.*



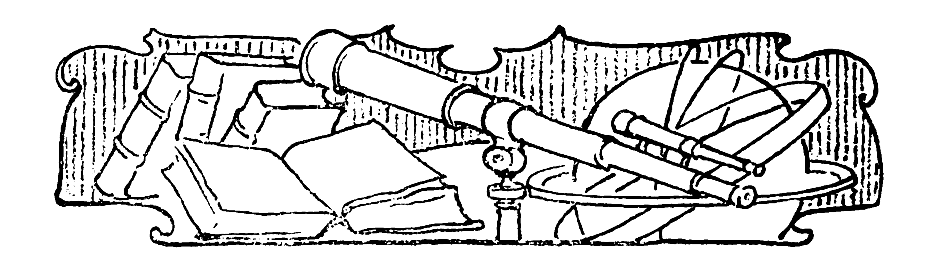


La plus gentille à mon gré
Je vais vous la présenter
Nous lui f'rons passer barrière
Ram'nez vos moutons bergère
Ram'nez, ram'nez, ram'nez donc
Vos moutons à la maison
Gentille pastourelle
Entrez dans ce rond tout rond
Et voyez auquel(le)
Votre cœur est bon
Prenez une amie
Au milieu du rond tout rond
Jurez d'être unies
Et embrassez-vous

Ce jeu est exclusivement pratiqué par des fillettes. La directrice du jeu fait sortir du rond la personne qu'elle a choisie, c'est-à-dire « la plus gentille à son gré. » Elle lui fait « passer barrière » c'est-à-dire qu'elle la fait rentrer dans le rond en passant entre la directrice du jeu et sa voisine, sous la « barrière » formée par les mains unies des deux danseuses. Après quoi l'on chante le « gentille pastourelle » et enfin, celle qui est à la chandelle doit choisir une compagne qu'elle embrasse et avec qui elle change de place.

(Environs de Liége.)

O. C.



BIBLIOGRAPHIE

VICTOR CHAUVIN. — *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885.* III. Louqmâne et les fabulistes. — Barlaam. — Antar et les romans de chevalerie. — Liége, Vaillant-Carmanne. Leipzig, O. Harrassowitz 1895. (4) et 151 pages. — Prix : 4 francs 50.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur faisant connaitre le contenu du troisième volume de la *Bibliographie arabe*, que notre collaborateur, M. le professeur V. CHAUVIN, vient de faire paraitre chez l'éditeur Vaillant-Carmanne.

Après une bibliographie des éditions et traductions de Louqmâne, M. C. donne le résumé de 41 fables attribuées à ce personnage et, comme il l'avait fait pour le Kalilah, indique les fables identiques ou analogues que possèdent les différentes littératures. Vient ensuite le résumé de celles de Haïqar, au nombre de 10 et de celles de Roustam, au nombre de 6, dont on ne s'était guère occupé jusqu'à ce jour.

Ce que le volume contient de plus nouveau, c'est une table de toutes les fables connues des Arabes (p. 47-82), y compris le résumé de 60 apologues, que l'auteur a tirés d'ouvrages arabes, non encore traduits pour la plupart, et qui, pour cette raison, avaient échappé jusqu'à ce jour à l'attention du monde savant : il y en a, pourtant, plusieurs dans le nombre qui méritent d'être étudiés.

Le résumé des 52 paraboles du livre célèbre de Baarlam, avec les rapprochements qui l'accompagnent, doit également attirer l'attention de tous ceux qui s'occupent de folklore ou de littérature comparée.

Le volume comprend enfin la bibliograhie du roman d'Antar, celle des autres romans arabes de chevalerie et la liste des auteurs qui ont examiné soit la question de savoir si les Arabes ont eu quelque influence sur l'institution de la chevalerie en Occident, soit celle de l'influence des romans arabes de chevalerie sur les écrits occidentaux du même genre.

Jos. DEFRECHEUX.

Lingage et akseignance des Fleurs et Plantes wallons, par Joseph VRINDTS. — 1 vol. in-12. Gnusé, éditeur, Liège, 1898. — Prix : 2 fr. 50.

Malgré sa langue parfois un peu fruste (et son orthographe assez irrégulière, la nouvelle œuvre de M. VRINDTS est une œuvre de vrai poète, dont on a fait ailleurs ressortir assez la haute valeur d'art. Elle est aussi un travail de folklore, et à ce titre, elle mérite d'être tout spécialement signalée ici.

Il ne s'agit nullement en effet d'une réédition wallonne habilement masquée ou d'une adaptation de ces interminables listes d'emblèmes floraux des petits livres de colportage, où la fantaisie est trop apparente. C'est bien un ouvrage original et local que celui-ci : il ne contient qu'une centaine de noms de plantes avec leur « langage », mais la tradition liégeoise ne paraît pas avoir connu d'autres emblèmes, et le tout a été recueilli personnellement par M. VRINDTS à bonne source populaire. On remarquera d'ailleurs que l'emblème wallon diffère assez souvent de l'emblème publié par les petits ouvrages du même genre qui nous viennent de France ; ainsi le lierre, pour ceux-ci, signifie : « je meurs où je m'attache »; pour le wallon, c'est « comment vivre sans vous ». Il y a une nuance.

Ce qui ajoute à la valeur folklorique de ce livre, en lui donnant sa valeur d'art, ce sont les commentaires et les *rimais* ou poèmes par lesquels l'auteur explique ou justifie les emblèmes. Qu'il touche toujours juste, cela est contestable, et l'on pourrait disserter sur certaines de ses gloses. Mais exactes ou non, les justifications de M. VRINDTS séduiront toujours l'amateur d'art qui s'intéresse au folklore, par ce fait que, dans leur ingéniosité rarement factice, elles restent adéquates à l'esprit populaire qui a créé les charmants symboles du langage des fleurs.

Nous désirerions citer de nombreux exemples, mais force nous est de nous borner. Nous ne voudrions cependant pas priver nos lecteurs étrangers de quelques-unes des « explications » de M. VRINDTS. L'héliotrope, en wallon « herbe d'amour » a pour emblème : j'ai besoin de vous ; cela provient, dit l'auteur, de ce fait que l'héliotrope tourne toujours son calice vers le soleil, semblant lui dire : ne m'abandonnez pas, j'ai tant besoin de vos caresses. La mousse signifie « cœur de mère » car c'est avec la mousse que l'oiseau fait son nid ; le berceau de ces petits amours ne saurait être ni trop doux ni trop léger au gré de cette tendre mère. Le chardon a pour emblème : « Je me passe de tout » ; en effet, dit le poète, cette plante se plaît et vit n'importe où ; la compagnie des autres fleurs la laisse indifférente, elle a tout ce qu'il lui faut pour se soutenir et se défendre dans la petite place que Dieu lui a accordée. Le Bouton d'or, qui a son emblème pour la jeune wallonne, sert aussi à la divination d'amour, de manière analogue à celle de la marguerite; bien des jeunes filles, dit le poète, ont demandé à la boule de plumetis qui orne cette plante, si leur « mon-cœur » les aimait toujours, et comme elles soufflent parfois maladroitement, la

réponse leur crève souvent le cœur. Et il ajoute : « Quand on aime on ne fait rien avec réflexion ; et cependant, il ne faut jamais souffler trop fort sur nos illusions, si l'on ne veut perdre les petits espoirs qui font la vie belle. »

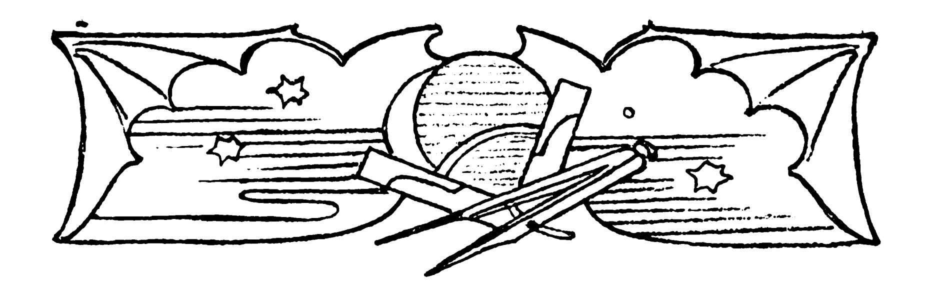
Parfois l'explication, la justification de l'emblème est une légende. Et ces récits qui n'ont presque jamais rien de folklorique, paraissent néanmoins puisés aux sources les plus pures de la poétique orale. C'est ainsi que l'auteur fait naître le lys d'une goutte de lait de la Vierge, et le souci des champs dit « fleur de mort » de la sueur fétide de Judas. La rose apparut sur terre lors de la création de la femme ; son parfum doit être attribué au jet de liquide dont l'arrosa Jésus, et ses épines lui viennent du désir qu'elle a de protéger sa beauté contre les attouchements grossiers.

Il ne sera certainement pas un seul lettré ou amateur de folklore qui ne trouve toutes ces jolies inventions parfaitement légitimes. On pourra même se demander, à la lecture, pour quelle bonne raison telle ou telle légende parfaitement fictive n'est pas réellement populaire.

Il est évident que M. Vrindts est un créateur de folklore — venu quelques siècles trop tard ! Mais ceci n'est pas à son désavantage. Qui sait si quelques lecteurs populaires de ce volume ne vont pas croire M. Vrindts sur parole et confondre ses légendes dans le fonds commun des traditions ? Il ne faudrait pas désespérer de les retrouver quelque jour dans le répertoire des grand'mères !

O. COLSON.





NOTES ET ENQUÊTES

5. **VILAIN MACHOUCQ**. — « Quand j'étais enfant, les vieilles femmes de Charleroi qui voulaient gourmander celui d'entre nous qui était méchant, agaçant, désagréable, lui criaient : — Allez-vous rester tranquille, *vilain Machoucq?* Nous ne savions ce que signifiait cette expression ; depuis, un peu plus de curiosité a envahi notre esprit et le hasard nous a fait trouver cette explication que nous avons fournie à M. Pierre Masset pour son « *Histoire de Marchiennes* ». Les Français commandés par Boufflers avaient investi Charleroi ; c'était le 13 octobre 1692. Le 20 novembre un capitaine de l'armée du Prince d'Orange, nommé Machoucq fit démolir les remparts de Marchiennes par 200 de ses hommes. C'était un assez désagréable personnage. Il quitta après cela Marchiennes et vagabonda dans la contrée qu'il rançonna bel et bien. Le 22 décembre, le terrible capitaine Machoucq revient à Marchiennes avec ses 200 hommes et reprend la démolition des fortifications ; pour accélérer cette opération, pour l'aider dans ce travail, il requiert des pionniers parmi les habitants terrorisés. Ses hommes précipitent dans la Sambre la porte du pont qu'on repêche plus tard à Charleroi. Enfin Machoucq est bientôt la terreur de toute la contrée... Vilain Machoucq ! Va ! »

Extrait de l'*Education populaire*, de Charleroi, numéro du 2 juin 1898.

CLÉMENT LYON.

6. **LES MYRTILLES.** — Durant la saison des myrtilles noires, la ville de Liége est sillonnée de femmes ardennaises, en costume villageois, criant dans leur patois un simple mot pour annoncer leur marchandise, le nom wallon du fruit : *frambâhes*.

Les myrtilles sont cueillies principalement par des femmes et des enfants. C'est une grande ressource pour les pauvres gens en cette saison. Beaucoup d'enfants abandonnent même l'écolelorsque la myrtille est mûre, pour se livrer à la cueillette. Le produit de la récolte est vendu journellement à des boutiques du village, qui donnent en échange de l'argent ou des marchandises. Actuellement, trois ou quatre marchands ardennais centralisent les produits en myrtilles de toute la région. Ces marchands viennent séjourner à Liége pendant toute la saison de ces fruits, jusque vers le 15 août.

Les principaux centres de récolte sont, pour la province de Liége : Chevron, Habiémont, Piheux, Awan, Ferrière, Harzé, Saint-Roch, Bas-Piheux, etc.; pour la province de Luxembourg : Harre, Champ de Harre, Manhay, Dochamps, Grand-Ménil, Hodister, Odeigne, Fraigneux, Malempré, Bois-Saint-Jean, Les Tailles, etc. Quatre ou cinq charretiers parcourent tous les jours ces villages du Luxembourg, chargent les myrtilles et les transportent jusqu'aux gares de Bomal, Barvaux, Melreux. Les myrtilles de la province de Liége sont recueillies par des messagers qui les amènent directement à Liége, par charrettes, malle-poste ou chemin de fer. Les expéditions journalières sont attendues aux gares des Guillemins et du Palais, au premier train de voyageurs du matin.

Les commissionnaires en myrtilles répartissent la marchandise reçue à des Ardennaises embauchées pour la vente dans les rues. Elles arrivent à Liége le lundi et retournent le samedi. Grand nombre de Liégeoises, presque toutes du quartier d'Outre-Meuse, font aussi le colportage, mais les Ardennaises sont engagées de préférence par les marchands en gros, Ardennais eux-mêmes.

On évalue, lorsque la saison est bonne, les arrivages de myrtilles de 7 à 8,000 kil. par jour. Que nous sommes loin des premiers temps où ce fruit a fait à Liége l'objet du commerce! En ces temps, pas si éloignés de nous, les Ardennaises, après avoir voyagé à pied toute la nuit, arrivaient à Liége avec le produit de la récolte de la famille, parfois avec des charges de quarante kilogr. sur la tête. Après avoir vendu leur marchandise, elles repartaient le jour même pour revenir le lendemain. C'est l'établissement des chemins de fer, la vogue prise par ce fruit qui justifient son extension actuelle et la centralisation de ce commerce par des marchands spéciaux.

La plus grande partie des myrtilles qui arrivent à Liége se débite en ville, dans le bassin de Seraing et autres communes environnantes. On en expédie également à Herve et à Verviers principalement, où l'on en fait une grande consommation. Les autres grandes villes du pays, Bruxelles, Anvers, Gand et Louvain, n'en usent guère autant que Liége et la province.

La myrtille noire, dont il s'agit ici, se mange surtout au naturel, saupoudrée de sucre. On en fait aussi des confitures estimées. Il existe aussi une variété rouge, qui provient surtout du canton de Houffalize, de Spa, Francorchamps et environs, seuls lieux de production en Belgique. Elles ne sont pas vendues à Liége, où on ne les apprécie pas. On en exporte depuis 1895 en grandes quantités en Allemagne. Ces myrtilles se mangent sans sucre, mais elles coûtent environ un tiers plus cher que les myrtilles noires.

X.



REVUES DE FOLKLORE

Mélusine, *recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages,* fondé par H. Gaidoz et E. Rolland (1877-1887), et dirigé par Henri Gaidoz. — Tome IX (1898 et 1899). Livraisons bimestrielles in-4° de 16 p., dont 4 de garde. Un an : 12 fr. 50 ; un n°, 1 fr. 25. Paris, 2, rue des Chantiers,

Revue des Traditions populaires, *recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire.* Organe de la *Société,* dirigé par Paul Sébillot. — 13ᵉ année ; livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages. — Un an : Belgique 17 fr. ; pour les membres : 15 fr. ; un n°, 1 fr. 25. — Bureaux : 80, boulevard St-Marcel, Paris.

The Journal of American Folk-lore, organe de la *Society.* Directeur : William Wells Newell. — 11ᵉ année ; fascic. trimestriels 8° de 80 p. — Un an : 4 sh. ; pour les membres : 3 sh. — Bur. : Cambridge, Mass., Etats-Unis.

Volkskunde, *tijdschrift voor nederlandsche folklore,* dirigé par Pol de Mont et A. de Cock. — 10ᵉ année. Livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. Un an : 3 fr. Hoste, éd., Veldstraat, 46, à Gand.

Ons volksleven, *tijdschrift voor Taal, Volks- en Oudheidkunde,* dirigé par Josef Cornelissen et J.-B. Vervliet. — 9ᵉ année ; livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. — Un an : 2 fr. 50. — L. Braeckmans, édit., à Brecht.

Cesky Lid, revue d'anthropologie, ethnographie, archéologie et folklore du peuple tchèque. — 7ᵉ année ; livr. bimestrielles, 8° de 120 p. Un an : 10 fr. — Direction : C. Zibrt, 12, Slupy, à Prague,

Zeitschrift des Vereins für Volkskunde, dirigé par Karl Weinhold. — 8ᵉ année ; fascicules trimestriels gᵈ in-8° de plus de 100 pages. — Un an : mk. 12. — Direction : Hohenzollernstr, 10, Berlin.

Revista Lusitana, archives des études philologiques et ethnologiques relatives au Portugal. — 5ᵉ volume 1897-98. Prix : 12 francs. — Direction : J. Leite de Vasconcellos, Bibliotheca national, à Lisbonne.

Revue d'Ardenne et d'Argonne, *scientifique, historique, littéraire et artistique,* publiée par la « Société d'études ardennaises ». — 5ᵉ année, 1897-98. Livraisons bimestrielles de 32 pages. — Un an, 5 fr. — Rédaction : 22, rue Gambetta, Sedan. Administration : 46, rue Gay-Lussac, Paris.

Schweizerisches Archiv fur Volkskunde (organe de la *Société suisse des Traditions populaires)* dirigé par Ed. Hoffmann-Krayer. — Fascic. trimestriels de 80 p. 2ᵉ année 1898. — Un an, 8 fr. Pour les membres, 4 fr. — Direction : Freiestrasse, 88, Zurich, V.

Jadis, *recueil archéologique et historique de tout l'ancien territoire de la Belgique feodale.* 2ᵉ année ; livraisons mensuelles, 8° de 16 p. Directeur : Amé Demeuldre, à Soignies (Hainaut). — Un an, 5 fr.

Der Urquell, *eine monatschrift fur Volkskünde.* Directeur : M. Friedrich-S. Krauss, Vienne (Autriche), VII/2 Neustiftgasse, 12. — 2ᵉ année. Livr. mensuelles, 8° de 32 p. — Un an, 5 fr.

WALLONIA

RECUEIL MENSUEL DE FOLKLORE

FONDÉ EN DÉCEMBRE 1892 PAR

O. Colson, Jos. Defrecheux & G. Willame

Paraît le 13 de chaque mois par livraisons de 16 pages au moins, ornées de dessins inédits. Publie des études, relations et documents relatifs à la littérature orale, aux croyances et usages, et à l'ethnographie traditionnelle des provinces wallonnes; notamment des fac-simile d'images et dessins d'objets populaires, des chansons avec les airs notés, et des textes originaux de tous les parlers romans de Belgique, avec la traduction en français. Chaque document porte, dans la Revue, la signature de la personne qui l'a communiqué.

Pour ce qui concerne les abonnements, spécimens, changements d'adresse, etc. s'adresser de préférence à M. Jos. DEFRECHEUX, Administrateur de la Revue, 88, rue Bonne-Nouvelle, à Liége.

Pour ce qui concerne la Rédaction : envois d'articles et de documents détachés, rectifications, etc., s'adresser de préférence à M. O. COLSON, Directeur de la Revue, 16, Fond St-Servais, à Liége.

Abonnement annuel : Belgique, **3** francs. — Etranger, **4** francs.

Les nouveaux abonnés reçoivent les nos parus de l'année courante.

Un numéro, 30 centimes.

OUVRAGES REÇUS

Sur les Amulettes portugaises, par J. LEITE DE VASCONCELLOS.— Broch. tiré à part. — Chez l'auteur, professeur à la Bibliothèque nationale de Lisbonne.

Lingage et akseignance des Fleurs et Plantes wallons, par Joseph VRINDTS. — Chez l'auteur, 35, rue Basse-Wez, Liége. — Prix : 2 fr. 50.

Le folklore de l'île de Bythnos, par Henry HAUTTECŒUR. — Broch. couverture illustrée. Havermans, éd., Bruxelles.

Légendes et nouvelles de l'Entre-Sambre-et-Meuse, par J. CHOT. — Bruxelles, Lebègue et Cie, éditeurs. Prix 2 fr. 50.

Rimimbrances, *poésies wallonnes*, par Lucien COLSON. Edition de luxe illustrée. Prix 1 fr. 50. Quelques exemplaires sur papier couché, 3 fr. — Chez l'auteur, Lovaniste-Voie, à Vottem (Liége).

Des presses de Math. Thone,
rue St-Jean-Baptiste, 13, Liége

WALLONIA



6me ANNÉE.— N° 8. 13 AOUT 1898.

SOMMAIRE

SORCELLERIE

Recrutement des Sorciers et Sorcières. . O. Colson.

LE JOUR DES ROIS

Le parjure des Trois Rois, chanson . . O. Colson.

Accompagnement de piano par . . . . P. Van Damme.

PETITES LÉGENDES LOCALES

Le trou du Serpent à Court-Saint-Etienne Ad. Mortier.

Le curé de Mazée . . . . Jos. Chot.

Le meunier des Fonds de Qwâreux. . . O. C.

ILLUSTRATIONS NOUVELLES

Deux vues des Fonds de Qwâreux.

LIÈGE

Administrateur : JOSEPH DEFRECHEUX, 88, rue Bonne-Nouvelle.
Directeur : O. COLSON, 16, Fond Saint-Servais.
La Revue paraît le 13 de chaque mois.
Belgique : Un an, 3 fr. Un n° 30 c. — Union postale : 4 francs.

AVIS

Depuis le 1er mai dernier, les bureaux de la rédaction et l'adresse personnelle de M. Colson sont transférés à Liège Fond St-Servais, 16.

COLLECTION DE WALLONIA

1893 Nos livraisons de la première année forment un joli volume broché de 224 pages, publié avec le concours de plus de vingt-cinq collaborateurs. Il contient quarante airs notés et la première série des dessins inédits de M. Aug. DONNAY. Prix net : 5 francs.

1894 Les fascicules de la deuxième année forment une élégante brochure de la même importance, qui contient de nombreux airs notés et des dessins nouveaux, planches et fac-similés. Prix net : 3 frs.

1895 Les livraisons de la troisième année sont réunies en un volume de la même importance, qui contient nombre d'airs notés et de dessins nouveaux. Prix : 3 francs.

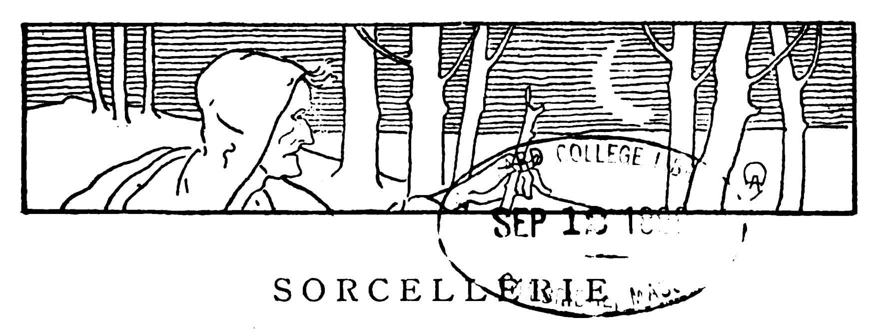
1896 Le volume de la quatrième année, d'importance égale, contient nombre d'airs notés et de dessins nouveaux, planches et fac-similés. Prix : 3 francs.

1897 Le cinquième volume, outre les douze livraisons de l'année, est accompagné de la table analytico-alphabétique des matières parues depuis la fondation de la Revue. Ce volume, comme les précédents, compte un grand nombre d'airs notés et d'illustrations diverses. Prix : 3 francs.

Les trois derniers volumes pris en nombre, chacun : 2 fr. 50.

Les cinq volumes, pris ensemble : 15 francs.

S'adresser à l'Administration, 88, rue Bonne-Nouvelle, Liége.



SORCELLERIE

Suite; voir ci-dessus p. 57 et p. 73

Recrutement des sorciers et sorcières



I nous nous en tenons à la forme actuelle des traditions orales relatives à la sorcellerie, nous devons écarter la croyance à l'existence d'une catégorie de personnes qui, sans le savoir et sans le vouloir, causent le mal d'autrui par le regard ou la louange. Tout au plus certains faits isolés témoignent-ils encore que l'on peut être ensorcelé d'une manière ou d'une autre à la suite d'une rencontre avec une personne qu'on ne pouvait soupçonner; l'état de nos recherches porte à croire que la croyance chrétienne aux sorciers a complétement englobé la croyance primitive à la fascination essentielle (1). Il faut sans doute attribuer l'influence prépondérante qu'a prise la sorcellerie sur la fascination, à l'action exercée sur l'imagination populaire, par la terrible répression à la fois publique et générale, exercée au moyen-âge contre le crime de sorcellerie.

Les méfaits des sorciers et sorciéres sont donc considérés comme étant uniquement causés par l'influence du diable. Toutes les « mauvaises gens » sont des fidéles, des féaux de Satan, en d'autres termes, suivant l'expression liégeoise, ils sont des « possédés » du diable.

Il faut entendre cette possession, non dans le sens canonique (2) mais dans le sens physiologique du mot. On dit à Liége que les sorciers et sorciéres ont eu en leur temps, ou ont encore *à fer avou l'diale* « à faire avec le diable », et la même expression s'emploie en amour : dire d'un homme qu'il *a-st-à fer avou ine télle,* c'est dire qu'il est l'amant d'une telle.

(1) La distinction est établie et démontrée par les faits dans l'étude magistrale et définitive de M. Tuschmann. Voir notamment le chapitre de cette étude qui commence dans *Mélusine* au t. IV, col. 25.

(2) Par le sens canonique du mot nous entendons celui en vertu duquel le diable est entré à demeure dans le corps du possédé.

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, le peuple croit fermement qu'il *faut* des sorciers et des sorcières, et qu'il y en a un nombre fixe dans chaque canton (1). Au pays de Liége, on est d'accord pour reconnaître que leur nombre a diminué, mais qu'il y en aura toujours, parce qu'il y aura toujours des « mauvaises gens » qui désirent causer du mal à autrui en vertu d'un pouvoir diabolique.

Lorsqu'une sorcière sent venir la mort, elle appelle à son chevet l'aînée de ses filles, avec qui elle s'entretient en secret; elle l'instruit de ses devoirs envers le Malin et elle lui remet « ses vieux papiers ». L'expression « reprendre les vieux papiers de quelqu'un » signifie reprendre sa succession; c'est une expression courante, notamment dans le cas qui nous occupe. Aussitôt la mère morte, la fille la remplace au sabbat et reprend son rôle néfaste. De leur côté les sorciers passent « leurs vieux papiers » à leur fils ou à un voisin digne de la succession. D'autres conteurs disent que si la sorcière ou le sorcier meurt sans enfant, le Démon cherche lui-même la personne qui doit succéder au défunt.

On prétend, au pays de Charleroi, que si un sorcier ou une sorcière meurt sans progéniture, son successeur doit nécessairement être le premier nouveau-né de la paroisse; c'est d'une fatalité tellement grande, que le prêtre doit lui-même s'y prêter : il omet dans ce but certaines paroles dans ses oraisons du baptême. Une personne nous a raconté, dit M. Lemoine, qu'un jour, voulant faire baptiser son fils, elle se rendit à l'église avec l'enfant, le parrain, la marraine et la sage-femme. Le prêtre, qu'on n'avait pas prévenu, ayant paru être de méchante humeur, le père se retira avec les siens, ne voulant pas que l'eau du baptême soit versée sur le front de son fils : Vous en feriez un sorcier! dit-il au prêtre (2).

Certaines contrées, certains villages sont particulièrement hantés par la Sorcellerie. Il est des endroits où les sorcières pullulent : aussi les blasonne-t-on « Pays des sorcières ». C'est le cas pour les villages de Houtain-St-Siméon en Hesbaye, de Sugny sur la Semois (3), de Feluy en Hainaut (4), de Morville et Lonzée dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les habitants de Morville inspirent une crainte superstitieuse aux habitants des localités voisines; sur les routes venant de Morville et aboutissant à leur village, les habitants brûlent des fétus

(1) J. Lemoine, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, pp. 8 et 9.

(2) *Ibid.*, pp. 9-10.

(3) Pimpurniaux, (Ad. Borgnet) *Guide du voyageur en Ardenne*, t. II, p. 231.

(4) Sur les sorcières de Feluy voir un dicton dans *Wallonia* t. II, p. 95; le dicton où est cité Manage (même page) paraît être une imitation de celui sur Feluy : nous ne sachions pas que Manage soit aussi un « pays des sorcières ».

de paille et disposent des bâtons en forme de croix pour conjurer le mauvais sort (1).

Dans certaines contrées on vous citera le village où se recrutent le plus de sorcières. C'est ainsi qu'à Vottem, on signalait le village voisin de Milmort comme fournissant le plus de recrues à Satan ; il est possible qu'à Milmort on disait la même chose de Vottem, les gens de ces deux villages ayant été de tout temps rivaux.

D'une manière générale, le recrutement des sorciers et sorcières est l'œuvre de Satan lui-même et de ses fidèles ; il se fait aussi bien parmi les jeunes que parmi les vieux, parmi les gens mariés que parmi les célibataires ; au village on cite des femmes qui sont parvenues par leur pouvoir occulte à trouver un mari, malgré la réprobation qui régnait à leur endroit.

Les affiliés aux bandes infernales ont pour premier devoir de recruter de nouveaux adeptes. Remarquons l'ambiguïté du mot wallon *èmacraller* et du français « ensorceler », mots de formation identique : tous deux signifient, tantôt « faire de quelqu'un un sorcier, une sorcière », et tantôt « jeter à quelqu'un un sortilège quelconque ».

Dans le but de recruter de nouveaux adhérents, les initiés amènent au sabbat les personnes qui leur paraissent capables de s'enrôler; là, celles-ci rencontrent un démon de sexe différent qui s'attache à elles et leur fait subir toutes sortes de tentations jusqu'à ce qu'elles succombent. Les sorcières arrivent aussi avec des enfants qu'elles ont ravis et qui sont violés et « marqués » par Satan. Parfois aussi les enrôlements sont volontaires; une personne de méchanceté foncière, qui désire s'assurer le pouvoir de faire souffrir et périr bêtes et gens, trouve toujours sur son chemin un sorcier ou une sorcière qui sert d'entremetteur, de « maquereau » ou de « maquerelle » (c'est ici ou jamais le mot juste) pour faciliter l'enrôlement. Au pays de Ferrières, on parle encore du vieux « Maréchal de Fosses » qui avait fait sept *macralles* et demi ; sept et demi, parce que parmi les sept, il y en avait une fort vieille qui avait « passé » une partie de ses pouvoirs à l'aînée de ses filles (2).

Il arrive aussi qu'on est enrôlé sans qu'on le désire et même sans qu'on le sache ; c'est ce qui arrive parfois aux personnes de mœurs équivoques ou de tempérament ardent. Il suffit qu'une femme accorde ses privautés à l'un de ces êtres maudits pour être acquise à son tour au Malin, qu'elle ait su ou non le caractère diabolique de la personne de qui elle s'est laissée séduire.

(1) Louis Loiseau, dans *Wallonia*, t. I, p. 105.
(2) Communication de M. J. Leroy, de Ferrières.



AVIS

Depuis le 1er mai dernier, les bureaux de la rédaction et l'adresse personnelle de M. Colson sont transférés à Liège Fond St-Servais, 16.

COLLECTION DE WALLONIA

1893 Nos livraisons de la première année forment un joli volume broché de 224 pages, publié avec le concours de plus de vingt-cinq collaborateurs. Il contient quarante airs notés et la première série des dessins inédits de M. Aug. Donnay. Prix net : 5 francs.

1894 Les fascicules de la deuxième année forment une élégante brochure de la même importance, qui contient de nombreux airs notés et des dessins nouveaux, planches et fac-similés. Prix net : 3 frs.

1895 Les livraisons de la troisième année sont réunies en un volume de la même importance, qui contient nombre d'airs notés et de dessins nouveaux. Prix : 3 francs.

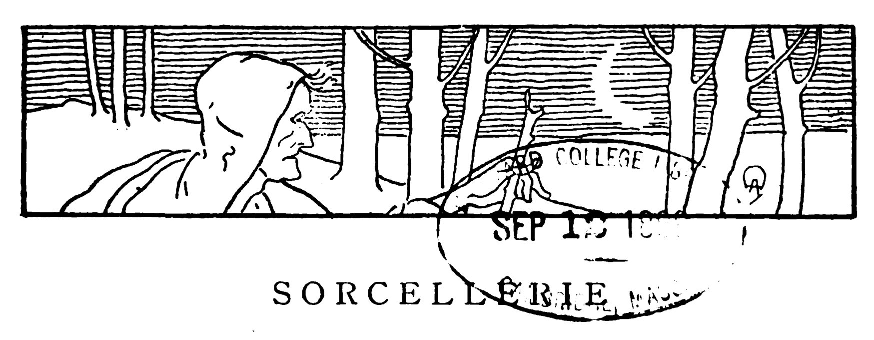
1896 Le volume de la quatrième année, d'importance égale, contient nombre d'airs notés et de dessins nouveaux, planches et fac-similés. Prix : 3 francs.

1897 Le cinquième volume, outre les douze livraisons de l'année, est accompagné de la table analytico-alphabétique des matières parues depuis la fondation de la Revue. Ce volume, comme les précédents, compte un grand nombre d'airs notés et d'illustrations diverses. Prix : 3 francs.

Les trois derniers volumes pris en nombre, chacun : 2 fr. 50.

Les cinq volumes, pris ensemble : 15 francs.

S'adresser à l'Administration, 88, rue Bonne-Nouvelle, Liège.



SORCELLERIE

Suite ; voir ci-dessus p. 57 et p. 73

Recrutement des sorciers et sorcières



I nous nous en tenons à la forme actuelle des traditions orales relatives à la sorcellerie, nous devons écarter la croyance à l'existence d'une catégorie de personnes qui, sans le savoir et sans le vouloir, causent le mal d'autrui par le regard ou la louange. Tout au plus certains faits isolés témoignent-ils encore que l'on peut être ensorcelé d'une manière ou d'une autre à la suite d'une rencontre avec une personne qu'on ne pouvait soupçonner ; l'état de nos recherches porte à croire que la croyance chrétienne aux sorciers a complètement englobé la croyance primitive à la fascination essentielle (1). Il faut sans doute attribuer l'influence prépondérante qu'a prise la sorcellerie sur la fascination, à l'action exercée sur l'imagination populaire, par la terrible répression à la fois publique et générale, exercée au moyen-âge contre le crime de sorcellerie.

Les méfaits des sorciers et sorcières sont donc considérés comme étant uniquement causés par l'influence du diable. Toutes les « mauvaises gens » sont des fidèles, des féaux de Satan, en d'autres termes, suivant l'expression liégeoise, ils sont des « possédés » du diable.

Il faut entendre cette possession, non dans le sens canonique (2) mais dans le sens physiologique du mot. On dit à Liége que les sorciers et sorcières ont eu en leur temps, ou ont encore *à fer avou l'diale* « à faire avec le diable », et la même expression s'emploie en amour : dire d'un homme qu'il *a-st-à fer avou ine tèlle,* c'est dire qu'il est l'amant d'une telle.

(1) La distinction est établie et démontrée par les faits dans l'étude magistrale et définitive de M. Tuschmann. Voir notamment le chapitre de cette étude qui commence dans *Mélusine* au t. IV, col. 25.

(2) Par le sens canonique du mot nous entendons celui en vertu duquel le diable est entré à demeure dans le corps du possédé.

Parfois le démon prend l'apparence d'une personne aimée pour enrôler celui dont il convoite le concours.

On a pu lire ici même l'histoire de Jehan Close de Commanster, qui fut enrôlé pour sept ans « probablement » parce qu'il eut « une mauvaise pensée » en embrassant le diable qui s'était présenté à lui sous les dehors de sa fiancée (1).

On dit à Ferrières que le diable surveille les amoureux « pour profiter du troisième rendez-vous » ; si une jeune fille après un premier et un deuxième rendez-vous nocturnes accordés à son amoureux sans que celui-ci s'y trouve, l'invite encore à un troisième c'est le démon qui y vient alors à la place du jeune homme, sans qu'elle s'en aperçoive, et qui s'accorde avec elle pour les autres fois ; c'est ainsi qu'elle « tourne à macralle » sans qu'on le sache (2).

C'est une tradition analogue qu'on peut retrouver sous ce récit de Hock. A Angleur, petit village joignant Liége dans la vallée, on parlait beaucoup, dit-il, d'un mystérieux passeur d'eau nommé *li gâye monsieu* « le monsieur bien mis » qui jouait de mauvais tours aux jeunes filles ; c'était à la brune, et au beau milieu du fleuve, qu'il leur jetait un sort ; aussi les amoureux ne laissaient pas leur *mon-cœur* traverser la Meuse sans être accompagnée de leur père ou de leur frère (3).

Le vieux chroniqueur liégeois Hemricourt, qui vivait au XIVe siècle (1333-1403), raconte, au sujet d'un jeune châtelain du siècle précédent, une histoire qui rentre dans notre ordre d'idées.

Il s'agit d'un jeune seigneur de la Hesbaye, nommé Ameil-à-l'œil, qui, un jour, resté seul en son manoir, eut la pensée d'aller, vers l'heure de midi, à la fontaine de Lexhy pour s'y rafraîchir. C'était au mois d'août ; la chaleur était des plus fortes. Le village était désert, parce que les travaux de la moisson occupaient tous les bras. Lorsque ce seigneur arriva près de la fontaine, il y trouva une jeune femme assez convenablement vêtue, et la plus belle qu'il eût encore vue ; il en demeura tout ébahi ! Néanmoins il *l'araina* « lui adressa la parole » et s'enquit de sa condition ; elle ne voulut point répondre à cette demande : seulement elle lui dit qu'elle était *gentil-femme*, de pays étranger ; qu'elle allait en « péregrinage » et que s'étant arrêtée à la fontaine pour se désaltérer, elle avait envoyé sa servante à la ville chercher quelque provision. Plus sire Ameil la regardait, plus il s'enflammait d'amour, et il la requit de vouloir lui être favorable.

(1) Jos. Hens, dans *Wallonia* t. II, p. 33. — Voir aussi ci-dessus p. 77, fin du chapitre, un conte où est signalé un cas analogue, mais chez une jeune fille.

(2) Communication de M. J. Leroy, de Ferrières.

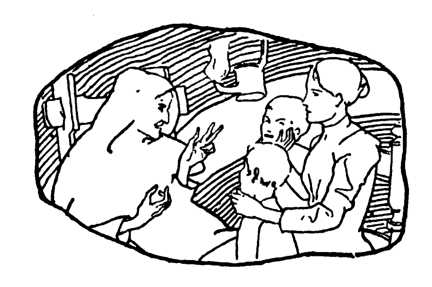
(3) Hock, *Croy. et remèdes*, 3e éd. p. 284.

L'inconnue s'en défendit par des paroles, faisant semblant de ne rien comprendre. A la fin, le chevalier obtint la permission de la conduire dans son château, où il la festoya grandement ; le jeu finit par ce qu'Ameil désirait. « Quant ce vient al matien » et ilh furent leveis, ladite Damoysselle rendit grasce al dit Monss : » Ameile de ce qu'il avoit si bien festyet et luy demandat s'ilh » le connissoit de riens et s'ilh savoit a dire a cuy ilh avoit faite » ceste cortoisie, ly dit Mess : Ameyle ly respondit que non, et je » le toy diray fist elle, saches que tu as fiestyet le diable, le diable » fist Mess : Ameyle ! par le digne mort nostre Saingnor, dont toy » poras tu bien vanteir, quand tu venras en infer qu'il n'out onkes » al monde miez croxut deable que tu as a nuyt esteit. » Le démon disparut ; mais en partant, il creva l'œil droit au jeune homme qui resta borgne toute sa vie et fut pour cela nommé Ameil-à-l'œil (1).

Le vieux chroniqueur n'ajoute rien et ne nous dit point si Messire Ameil fut, de ce fait, acquis au diable ; mais il avait eu soin de spécifier au début de son récit qu'Ameil-à-l'œil fut un seigneur « d'estranges manières » — ce qui peut vouloir dire beaucoup de choses.

(A suivre.) O. COLSON.

(1) Jacques de HEMRICOURT. *Miroir des Nobles de Hasbaye*, éd. DE SALBRAY. Brux. 1673, pp. 138-9.





LE JOUR DES ROIS

Voir la table des cinq premières années
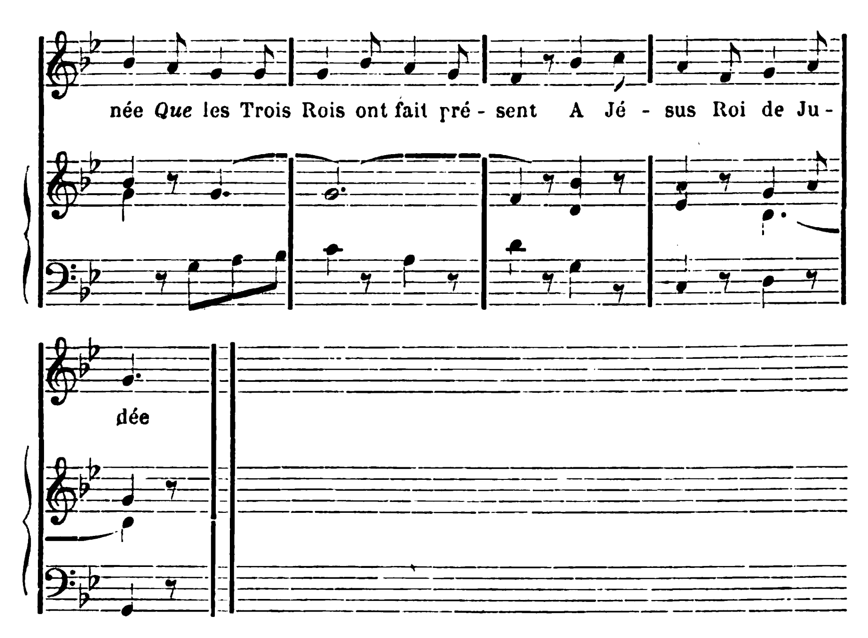
Le parjure des Trois Rois

Accompagnement par M. P. Van Damme.

Chant

Piano

Chantons a-vec al-lé-gresse, Chrétiens ré-u-nis i-ci Re-mer-ci-ons en li-esse Jé-sus no-tre cher ap-pui Chan-tons tous joy-eu-se-ment Dans cette très di-gne jour-



2.

Une étoile claire et luisante
A l'Orient se montra
Par la main de Dieu puissante
Un grand signal*e* brilla.
Les Trois Rois l'ont aperçue
Ils se sont vite rassemblés
En rendant leurs grâces à *Dyu*
De voir leur chemin montré.

3.

Ils ont tous chargé bagage
Pour aller plus vitement
Et chacun d'un grand courage
Cheminait rapidement.
Tout droit jusqu'à Jérusalem
Là ils ont fait leur entrée
Quand Hérode paisiblement
Conduisait sa grande armée.

4.

Quand Hérode sut la nouvelle
Oh ! que guère elle lui plaisait;
Il s'approcha vite et clair
Quand les Trois Rois aperçoit.
Si leur a-t-il demandé :
« Que cherchez-vous mes confrères?
Dites-moi qui vous cherchez,
Ah ! dites-moi votre pensée ? »

5.

« Nous vous demandons passage
Pour passer honnêtement.
Nous cherchons de grand lignage
Nous cherchons le Roi des Rois.
Il est né nouvellement
Dans ce pays de Judée
Et nous le savons vraiment
Par l'étoile qui a brillé. »

6.

Hérode les a fait conduire
Conduire à leur volonté;
Par trahison leur fait dire :
« Quand l'enfant aurez trouvé
Mandez-moi pour le servir
Car j'en ai si grand' envie. »
(C'était pour Jésus trahir
Et pour lui ôter la vie !)

7.

Puis l'étoile claire et luisante
Dans la terre elle se cacha
De peur qu'Hérode en colère
Ne puisse savoir où est-ce là.
Quand les Trois Rois furent passés
La grande étoile s'est montrée
Et droit chez le Nouveau-né,
C'est là qu'elle s'est arrêtée.

8.

Les Trois Rois par ordonnance
A Bethleem arrivés
Vont trouver la Vierge sainte
Et Jésus si mal logé.
Dévotement l'ont saluée
Lui présentant par estime
Les trois dons gracieusement
Disant : Je vous les destine.

9.

Quand la S[te] Vierge débonnaire
Voit venir les trois grands Rois
De l'honneur qu'ils lui vont faire
Remercie d'une douce voix :
« Voilà mon Dieu, mon créateur
Et mon Roi, mon rédempteur
Voilà ma très digne *porteure*
Baisez-le, c'est le Sauveur. »

10.

Les Trois Rois, tous trois bien sages
Humblement le vont baiser :
De chacun le grand courage
Commençait à leur manquer.
Ils lui ont fait leur présent
Le cœur plein de révérence
En pleurant tout tendrement
Après quoi ils furent contents.

11.

Retournant remplis de joie
Un ange leur dit en marchant :
« Retournez par l'autre voie
Craignez ce traître méchant. »
Ils ont pris un autre chemin
Pour aller à leur contrée
Gardant pour Jésus bénin
Toute leur seule amour donnée.

12.

Quand Hérode plein de malice
Se voy*a-t*-ainsi trompé
Mit son cœur à l'injustice
Fit comme un diable déchaîné.
Fit décoller les Innocents
Tous à la pointe de l'épée
On l' vit sortir plein de sang
Mais son âme était damnée !

13.

Prions tous ce Dieu de gloire
Qu'il nous veuille *ter*tous sauver,
Et nous mettre en sa mémoire
Et nos péchés pardonner.
Pour qu'avec les trois bons Rois
Notre âme au ciel fasse entrée
Pour que nous aillons tous voir
Dieu, la Vierge, Jésus l'aimé.

NOTE

Chanson recueillie en 1895 par M. Léonard Ruwet, de Trembleur, de la bouche de M. G. Cresson, de Heuseux, village voisin. L'air qui nous a été confirmé par M. Ruwet, nous avait été dicté en 1888 par M. Jacques Goffin,

professeur de musique à La Préalle-Herstal, d'après ses souvenirs de jeunesse, datant de l'époque où l'usage de la chanson se pratiquait encore jusqu'à Herstal.

Cet usage était encore dans son entière vigueur il y a environ trente-cinq-ans. Il appartenait, disait-on, à des personnes de Blegny-Trembleur qui, la veille des Rois, partaient très tôt de leur village et collectaient tout le long de leur route jusqu'au hameau de La Préalle, en chantant les divers couplets de la chanson qu'on vient de lire. On disait à Herstal que l'usage était un droit, réservé à une famille déterminée. M. G. Cresson. qui paraît bien placé pour en connaître, a été interrogé récemment par M. Ruwet, et il ne controuve qu'en partie cette affirmation. Lorsque, il y a plusieurs siécles (?) dit-il, on a fait pour la première fois la « tournée des Trois Rois », c'est la famille Cresson qui l'a organisée; depuis cela, la tradition a passé dans cette famille de père en fils, mais l'usage de la « tournée » ne lui était pas strictement réservé; la preuve en est que d'autres l'ont organisée deux ou trois fois, « les Cresson leur ayant appris la chanson. »

Les collecteurs étaient toujours à trois : trois hommes, ou deux hommes et une femme. Deux de ces personnages étaient habillés de grandes blouses, l'une blanche, l'autre rayée de blanc et de bleu; ils portaient des chapeaux coniques, ornés de nœuds d'étoffe de couleur. Le troisième, qui représentait « le Roi noir », se basanait la figure; il était coiffé d'un turban; il portait une bourse attachée à un long manche, et au-dessous de laquelle pend une petite sonnette.

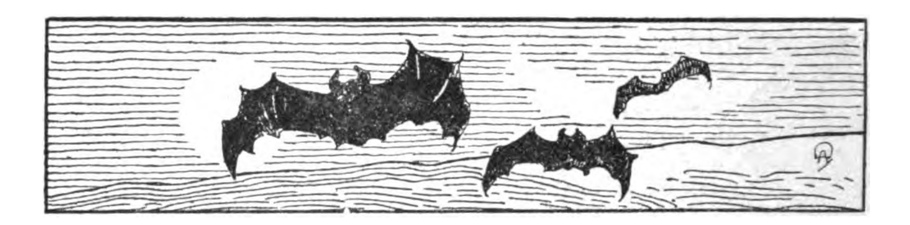
Les Cresson de Heuseux, qui étaient pauvres, avaient, dit leur descendant, organisé cette tournée pour subvenir à leurs besoins.

Elle se pratique encore actuellement, presque chaque année; seulement, elle ne s'étend plus jusqu'à Herstal, la gendarmerie du lieu ayant charitablement averti les Trois Rois que s'ils allaient encore collecter, ils seraient arrêtés et condamnés.

Tel est l'usage de cette chanson de miracle. Nous reviendrons dans un prochain article sur le sujet qu'elle traite.

O. COLSON.





PETITES LÉGENDES LOCALES

IX

Le trou du Serpent, à Court-St-Etienne



Au village de Mousty coule un petit ruisseau, tributaire de la Dyle, qui a sa source au hameau du *Rucheau*, de Court-St-Etienne. En sortant de ce hameau, le ruisseau longe un petit bois, dit de Morimont ; presque au bout de ce bois, on voit un trou profond de plusieurs mètres, où l'eau se jette en faisant entendre un clapotement qui, durant les nuits tranquilles, se fait entendre jusqu'au milieu de la campagne. Cet endroit porte le nom très simple de *Où c' qui l'aiwe ritchait* « où l'eau retombe. »

Les paysans prétendent que ce petit gouffre n'a pas toujours existé et ils en expliquent l'origine par une légende.

Au temps passé, vivaient là de pauvres charbonniers, comme le prouvent de grandes taches de *fontes* (1) qu'on y voit encore de-ci, de-là sur le sol. Or, un énorme serpent faisait la désolation de ces pauvres gens. On raconte que la bête étouffait dans ses replis toutes les créatures qui passaient par Morimont. Il épiait leur passage, caché dans les feuilles mortes ; de temps à autre, il sortait de sa cachette et sifflait si terriblement qu'on tremblait rien qu'à entendre son air de mort.

Ce qui rendait le monstre si méchant — car il tuait même sans besoin — c'était la crainte de se voir dérober un gros diamant qu'il portait constamment sur le front. Il ne le quittait que pour se baigner, et alors, il le déposait sur une pierre plate au bord de l'eau. Au début, tout en s'ébattant dans l'eau claire du ruisseau, il ne quittait pas des yeux son trésor ; mais, après ces carnages qui avaient semé la terreur dans toute la contrée, il avait pris confiance et il allait se baigner une demi-heure durant, en plein soleil, sans plus y prendre garde.

(1) Les meules où l'on empile les bûches de bois pour en faire du charbon par la carbonisation à l'abri de l'air, se nomment *fontes* dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et dans le Brabant wallon.

Les braves charbonniers étaient comme tout le monde au pays, terrorisés par ce voisin ; et, comme ils étaient fort pauvres, ils auraient voulu s'emparer du fameux diamant qui reluisait comme une étoile.

Le plus malheureux de la bande, désespéré par la misère, eut l'idée de dérober cette pierre merveilleuse. Il rumina longtemps son projet. « Si j'aboutis, dit-il, tant mieux : nous serons riches. Si le serpent m'étrangle, comme tant d'autres, ce m'est égal : j'aime autant mourir que de vivre avec les miens, aussi misérablement. »

Tout de suite, il construisit une grande *fonte* ; pendant ce long travail, chaque jour sur le coup de midi, il grimpa sur un gros bouleau pour observer le manège du monstre et savoir exactement l'endroit où celui-ci déposait la merveilleuse pierre avant d'entrer dans l'eau.

Huit jours aprés, le charbonnier était au courant des habitudes du serpent. Il s'embusqua donc et, au moment précis où le monstre se baignait sans inquiétude et que les craquements des bûches en combustion dans la *fonte* empêchaient la vilaine bête d'entendre la marche d'un homme, le courageux charbonnier se faufila, s'approcha du diamant, s'en empara, et se retira vivement.

Le serpent, à sa sortie de l'eau, constatant la disparition du joyau, entra dans une colère terrible. Il battit les buissons en sifflant avec furie, tordant et cassant dans sa rage les branches et les jeunes arbres qu'il rencontrait. Ces recherches étant vaines, il se douta d'où venait le coup, et se dirigea vivement vers les cabanes des charbonniers. Ceux-ci, épouvantés, s'étaient barricadés ; ils avaient bouché jusqu'aux trous des cheminées ! Après dix heures de tentatives infructueuses — dix heures de terribles angoisses pour les pauvres charbonniers — le monstre dut se reconnaître impuissant.

Mais alors, au comble de la rage et du désespoir, il *broqua* dans la terre avec une telle violence qu'il creusa le trou *Où c' qui l'aiwe ritchait.*

La légende dit qu'en *broquant* ainsi, il se brisa en plusieurs morceaux et qu'il fit voler au loin, de tous côtés, gros comme une « meule » de terre.

Le diamant fut vendu un prix fou « au roi de France » et comme l'heureux voleur était brave homme, il partagea l'aubaine avec ses fréres. Devenus trop riches, ils quittérent ensuite et pour toujours la vallée qui leur rappelait de si terribles souvenirs.

Et ils vécurent longtemps heureux.

Résumé de mon article en wallon, paru sous le pseudonyme Valduc dans *Li Marmite* du 24 juillet dernier. La légende est encore connue de certaines vieilles personnes de Court-St-Etienne, où je suis né.

Adolphe MORTIER.

X

Le curé de Mazée

A l'extrême limite de la province de Namur, à deux lieues de Givet, jolie petite ville des Ardennes françaises, on trouve le village de Mazée, comme perdu au fond des vallées et des nombreuses collines entre lesquelles coule le Viroin.

Dans ce petit village, est un vieux château, élevé sur une colline, qui étale encore maintenant, aux quatre angles de ses grises murailles, ces gracieux encorbellements dont l'architecture du Moyen-âge était si prodigue, en même temps que ces fenêtres ogivales aux forts barreaux de fer et aux multiples petits carreaux enchâssés dans du plomb, au travers desquels ne passe jamais, malgré les plus ardents rayons du soleil, qu'un jour terne et blafard.

On ignore quels furent, avant la Révolution, les derniers propriétaires de ce castel. Pendant cette grande époque, le manoir fut vendu comme bien national et occupé alors par quelques familles de paysans qui l'avaient acheté en commun et l'avaient divisé pour s'y approprier des demeures, que leurs descendants ont conservées jusqu'à nos jours.

Le 27 novembre 1790, le serment des prêtres fut décrété. Mazée alors, tout composé de pauvres gens, était desservi par un vénérable prêtre, aussi pauvre qu'eux, qui fut requis, lui aussi, sous peine d'être déposé, de prêter le funeste serment qui violentait sa conscience. Il aima mieux partir, et, désolé, il quitta ses ouailles. A quelque temps de là, il fut remplacé par un prêtre constitutionnel qui scandalisa d'abord toute la paroisse par son impiété. On le voyait monter à l'autel botté, éperonné, le sabre au côté, pour célébrer les saint mystères. Les villageois n'assistèrent plus aux offices; on cessa de se marier plutôt que de l'être par un curé apostat; les enfants furent baptisés clandestinement dans une grange ou dans une cave, et les derniers sacrements ne furent plus administrés aux moribonds.

Un jour, le prêtre assermenté disparut de la paroisse et, avec lui, les vêtements sacerdotaux, les vases sacrés et tout le petit trésor de l'église. Bientôt une légende se forma : le diable, disait-on, avait enlevé le curé et tout ce qu'il avait souillé par son culte sacrilége; le Malin le détenait, croyait-on, dans les profonds souterrains du château. La nuit, les habitants entendaient de terrifiantes plaintes ou un vacarme infernal qui épouvantaient même les plus courageux.

Parfois, quelques hommes plus vaillants que les autres, se relayaient pour reprendre au diable le bien de leur église; mais

sous leurs yeux mêmes, tout disparaissait de cave en cave, d'oubliette en oubliette, sans qu'il leur fût possible d'y porter la main (1).

Alors, la légende s'amplifia; on avait vu défiler d'autres trésors, de véritables monceaux d'or et d'argent, aussi insaisissables que les habits sacerdotaux, les vases sacrés et le curé apostat lui-même, que remplaçait Satan sous la forme d'un dégoûtant crapaud, d'un bouc noir ou d'un chat effrayant...

La liberté du culte, la paix de l'Église rétablies par le Concordat, l'ancien pasteur rentré dans ses fonctions sacerdotales, ne mirent point fin à l'état de choses précité. Les habitants du vieux château, avides de jouir de ces richesses inouïes, appelérent les prêtres des environs pour venir déloger le Maudit. Ils en furent incapables. De faux ecclésiastiques alors se présentérent. Ils se faisaient remettre une certaine somme d'argent indispensable, disaient-ils, pour leurs exorcismes; puis, aprés s'être bien fait héberger pendant huit ou quinze jours, ces imposteurs disparaissaient aussi soudainement que les trésors du diable.

Je tiens d'un respectable prêtre des environs de Dinant, qu'il y a environ quarante ans, lui aussi avait reçu la visite de quelques naïfs villageois de Mazée, venus le trouver parce qu'on leur avait dit qu'il était fort et puissant dans l'art des exorcismes. Ils l'avaient prié et supplié de les suivre à Mazée, lui promettant, outre le dédommagement de ses frais de déplacement, tous les vêtements sacerdotaux et les vases sacrés qu'il pourrait arracher à Satan, se réservant pour eux, en gens avisés et madrés qu'ils étaient, les trésors plus pratiques d'or et d'argent, provenant, on ne savait d'où et gardés, on ne savait comment. Le prêtre refusa, essayant de combattre chez ces naturels leurs superstitions enracinées et tenaces; il n'y put réussir, et les crédules paysans se retirérent, convaincus qu'on leur avait beaucoup surfait la science et le pouvoir du vénérable curé sur les esprits infernaux.

Maintenant, il en est de cette légende comme de toutes les légendes sorties de ces temps arriérés; elle s'est singuliérement atténuée, peut-être même effacée parmi la génération actuelle, devenue aussi sceptique à Mazée qu'ailleurs.

D'après la « Légende de Mazée » p. 153 à 160 de mon volume *Légendes et Nouvelles de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Bruxelles, Lebègue, éditeur, 1898.

Joseph CHOT.

(1) C'est une localisation de la légende de la *Gatte d'or*, gardienne de trésors qui disparaissent quand on les veut prendre — O. C.

XI

Le meunier des Fonds de Qwâreux

SUR L'AMBLÈVE

La partie la plus sauvage du val de l'Amblève est, sans contredit, celle qui est connue sous le nom de *Les Fonds d' Qwâreux* (1). Les versants des montagnes entre lesquelles elle est profondément encaissée présentent, en effet, un aspect âpre et sévère, qui s'harmonise parfaitement avec l'éternel fracas que produit la rivière coulant avec impétuosité au milieu d'énormes blocs granitiques, qui entravent son cours durant plusieurs kilomètres et semblent comme tombés là des nues, car ils paraissent étrangers au système des roches voisines. Aussi la vue de cette gorge solitaire est bouleversée — semée de ces gigantesques monolithes, qui se dessinent tantôt sur le fond miroitant des eaux, tantôt sur la verdure des bruyères et des genévriers, des hêtres et des chênes — a-t-elle quelque chose qui frappe vivement l'imagination.

On raconte (2) qu'il existait autrefois, sur le bord de la rivière, un moulin qni abritait sous son modeste toit, un ménage de six personnes : le meunier, sa femme et leurs quatre enfants. C'étaient de braves gens, pieusement résignés à leur sort, qui n'était pas brillant car il était soumis aux caprices de la rivière; celle-ci, soit en débordant, soit en se desséchant, amenait parfois du chômage.

Mainte crise avait été traversée quand survint une épreuve nouvelle qui ôta brusquement au meunier toute ressource. A la suite d'un violent orage, la rivière ayant envahi le moulin, y fit de tels ravages, que pour les réparer, il aurait fallu le revenu de plusieurs années. On conçoit sans peine le désespoir du meunier, à l'aspect de son gagne-pain détruit, à l'idée des besoins qu'allaient éprouver sa femme et ses enfants.

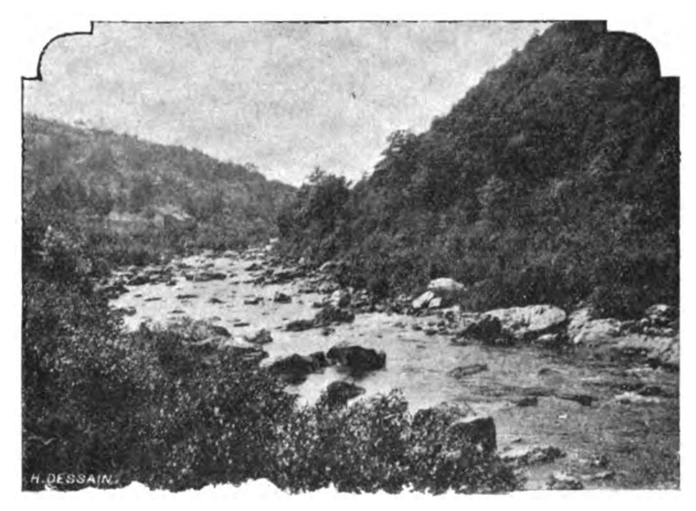
Un soir que livré à ses réflexions, le malheureux était assis sur un tertre situé à mi-côte, il vit tout à coup surgir devant lui un homme grand et maigre, aux yeux étincelants et tout de noir habillé.

(1) *Qwâreux* paraît signifier plein de *qwârs*, de pierres, de roches, comme *Chaîneux* plein de chênes, etc. Actuellement on appelle encore *des qwârs* les pierres brutes, et aussi, chez les cultivateurs, les mottes de terre très dures qu'on brise avec difficulté. Ce serait donc à tort que PIMPURNIAUX *(Guide* I, 70) préfère l'orthographe *coireux*, se basant sur l'étymologie *coir* « bout, extrémité ».

(2) Cette légende est contée ici d'après PIMPURNIAUX [Ad. BORGNET] *Guide du Voyageur en Ardenne*, Brux. 1856, t. I, pp. 91 à 75. Marcelin LA GARDE développe le même sujet dans la nouvelle « le Meunier des fonds de Qwâreux » de son vol. *Le Val de l'Amblève*, 4e éd. Liége Poncelet 1897 pp. 111 à 136. Les photographies qui accompagnent cet article ont été communiquées par l'éditeur M. Poncelet, que nous nous empressons de remercier.

Ce personnage mystérieux lui dit : Je connais ta position; impossible que tu t'en relèves. Engage-moi ton âme et je te construirai un moulin pour lequel tu n'auras à craindre ni l'abondance ni la disette d'eau.

Le meunier, tremblant, ne sachant que répondre, se taisait. « Je t'accorde quatre jours de réflexion » dit l'inconnu. Et il fixa un carrefour voisin comme lieu de rendez-vous.



Grande fut l'irrésolution du meunier, ainsi mis en demeure de choisir entre l'aisance et la pauvreté. Cependant le spectacle de la misère menaçant d'atteindre irrémédiablement sa femme et ses petits enfants eut raison de ses hésitations.

Au jour dit, un peu avant minuit, il se dirigea vers le carrefour, mais non seul, comme il le croyait. Sa femme l'avait observé et avait surpris son secret dans quelques paroles échappées pendant le sommeil. Le voyant sortir, elle le suivit en secret, et, parvenue à l'endroit désigné, se blottit derrière un buisson d'où elle pouvait tout entendre.

A l'heure convenue, Satan se présenta, son pacte à la main et le lut au meunier qui le signa. De sa cachette, la pauvre femme entendit avec terreur son mari livrer son âme au Mauvais, et celui-ci promettre d'élever, sur le tertre où avait eu lieu la première entrevue, un moulin avec une bonne maison à côté ; si à la fin de la troisième des nuits qui allaient suivre, le chant du coq se faisait entendre sans que le moulin eût marché, Satan renonçait aux bénéfices de son contrat. L'infortunée en savait assez, et se hâta de rentrer dans sa chaumière aussi secrètement qu'elle en était sortie.

Pendant le reste de cette nuit déjà, on entendit un bruit inusité. Le lendemain, des amas de bois et de pierres, parmi lesquelles il s'en trouvait de gigantesques, couvraient l'endroit indiqué par le prince des ténèbres. Même bruit la nuit suivante. Au jour, l'édifice était terminé, et il ne restait plus qu'à disposer l'intérieur. Du train dont allait la besogne, nul doute que Satan ne fût prêt au moment convenu. Mais la femme du meunier avait arrêté son plan. Pendant la dernière nuit, elle se glissa, sans être aperçue, dans le nouveau moulin. Les ouvriers du diable continuaient à travailler et leur maître était au pied de la côte, jouissant par avance de la surprise de sa victime.



Il commença cependant à trahir une certaine inquiétude au moment où le jour allant poindre, rien ne bougea dans le bâtiment. Et ce fut avec rage qu'il entendit le coq du fermier pousser un cri, que suivit bientôt le cri de tous les coqs du voisinage — tandis que les ailes du moulin continuaient à rester immobiles.

Voyant qu'il était joué, Satan fit un signe, et tous les matériaux qui avaient servi à élever le moulin, se détachant de leur base, descendirent la côte, et vinrent se placer là où on les voit encore aujourd'hui.

Un cadavre humain, emporté dans cet affreux pêle-mêle, avait roulé jusqu'au bord de la rivière. C'était la femme du meunier !

Pour racheter l'âme de son mari, l'infortunée avait généreusement sacrifié sa vie, en arrêtant les ailes du moulin qui allaient s'ébranler.

O. C.

REVUES DE FOLKLORE

Mélusine, *recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages,* fondé par H. Gaidoz et E. Rolland (1877-1887), et dirigé par Henri Gaidoz. — Tome IX (1898 et 1899). Livraisons bimestrielles in-4° de 16 p., dont 4 de garde. Ce volume : 12 fr. 50; un n°, 1 fr. 25. Paris, 2, r. des Chantiers.

Revue des Traditions populaires, *recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire.* Organe de la *Société,* dirigé par Paul Sébillot. — 13e année; livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages. — Un an : Belgique 17 fr.; pour les membres : 15 fr.; un n°, 1 fr. 25. — Bureaux : 80, boulevard St-Marcel, Paris.

The Journal of American Folk-lore, organe de la *Society.* Directeur : William Wells Newell. — 11e année; fascic. trimestriels 8° de 80 p. — Un an : 4 sh.; pour les membres : 3 sh. — Bur. : Cambridge, Mass., Etats-Unis.

Volkskunde, *tijdschrift voor nederlandsche folklore,* dirigé par Pol de Mont et A. de Cock.—10e année. Livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. Un an : 3 fr. Hoste, éd., Veldstraat, 46, à Gand.

Ons volksleven, *tijdschrift voor Taal, Volks- en Oudheidkunde,* dirigé par Josef Cornelissen et J.-B. Vervliet. — 9e année; livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. — Un an : 2 fr. 50. — L. Braeckmans, édit., à Brecht.

Cesky Lid, revue d'anthropologie, ethnographie, archéologie et folklore du peuple tchèque. — 7e année; livr. bimestrielles, 8° de 120 p. Un an : 10 fr. — Direction : C. Zibrt, 12, Slupy, à Prague.

Zeitschrift des Vereins für Volkskunde, dirigé par Karl Weinhold. — 8e année; fascicules trimestriels gd in-8° de plus de 100 pages. — Un an : mk. 12. — Direction : Hohenzollernstr, 10, Berlin.

Revista Lusitana, archives des études philologiques et ethnologiques relatives au Portugal. — 5e volume 1897-98. Prix : 12 francs. — Direction : J. Leite de Vasconcellos, Bibliotheca national, à Lisbonne.

Revue d'Ardenne et d'Argonne, *scientifique, historique, littéraire et artistique*, publiée par la « Société d'études ardennaises ». — 5e année, 1897-98. Livraisons bimestrielles de 32 pages. — Un an, 5 fr. — Rédaction : 22, rue Gambetta, Sedan. Administration : 46, rue Gay-Lussac, Paris.

Schweizerisches Archiv fur Volkskunde (organe de la *Société suisse des Traditions populaires)* dirigé par Ed. Hoffmann-Krayer. — Fascic. trimestriels de 80 p. 2e année 1898. — Un an, 8 fr. Pour les membres, 4 fr. — Direction : Freiestrasse, 88, Zurich, V.

Jadis, *recueil archéologique et historique de tout l'ancien territoire de la Belgique féodale.* 2e année; livraisons mensuelles, 8° de 16 p. Directeur : Amé Demeuldre, à Soignies (Hainaut). — Un an, 5 fr.

Der Urquell, *eine monatschrift fur Volkskünde.* Directeur : M. Friedrich-S. Krauss, Vienne (Autriche), VII/2 Neustiftgasse, 12. — 2e année. Livr. mensuelles, 8° de 32 p. — Un an, 5 fr.

WALLONIA

RECUEIL MENSUEL DE FOLKLORE

FONDÉ EN DÉCEMBRE 1892 PAR

O. Colson, Jos. Defrecheux & G. Willame

Paraît le 13 de chaque mois par livraisons de 16 pages au moins, ornées de dessins inédits. Publie des études, relations et documents relatifs à la littérature orale, aux croyances et usages, et à l'ethnographie traditionnelle des provinces wallonnes; notamment des facsimile d'images et dessins d'objets populaires, des chansons avec les airs notés, et des textes originaux de tous les parlers romans de Belgique, avec la traduction en français. Chaque document porte, dans la Revue, la signature de la personne qui l'a communiqué.

Pour ce qui concerne les abonnements, spécimens, changements d'adresse, etc. s'adresser de préférence à M. Jos. DEFRECHEUX, Administrateur de la Revue, 88, rue Bonne-Nouvelle, à Liége.

Pour ce qui concerne la Rédaction : envois d'articles et de documents détachés, rectifications. etc., s'adresser de préférence à M. O. COLSON, Directeur de la Revue, 16, Fond St-Servais, à Liége.

Abonnement annuel : Belgique, **3** francs. — Etranger, **4** francs.

Les nouveaux abonnés reçoivent les nos parus de l'année courante.

Un numéro, 3o centimes.

OUVRAGES REÇUS

Lu trû d' Sottais, *gazette* [en wallon] *du Vervis, aspitant totes les samaines.* — Bureaux 17, rue David, Verviers. — Trois mois, 50 cent.; un n°, 5 cent.

Grand-pére Balthazor, comédie en 2 actes, par S. DELVAUX. — Sauvage, éditeur, 155, chaussée d'Anvers, à Bruxelles. Prix 1 franc

Le livre de la Prévoyance, *recueil de lectures et dictées*, par Jules LEMOINE-BELLIÈRE. — Manuel d'enseignement et de propagande publié par la Députation permanente du Hainaut. — Frameries, Dufrane-Friart, éditeur.

Lisqué des treus? com. en 1 acte, par Albert JULIN. — Chez l'auteur, 5, rue Publémont, Liége. — Prix : 0.60.

Sur les Amulettes portugaises, par J. LEITE DE VASCONCELLOS.— Broch. tiré à part. — Chez l'auteur, professeur à la Bibliothèque nationale de Lisbonne.

Le folklore de l'île de Rythnos, par Henry HAUTTECŒUR. — Broch. couverture illustrée. Havermans, éd., Bruxelles.

Légendes et nouvelles de l'Entre-Sambre-et-Meuse, par J. CHOT. — Bruxelles, Lebègue et Cie, éditeurs. Prix 2 fr. 50.

Des presses de Math. Thone, rue St-Jean-Baptiste, 13, Liége



WALLONIA



6me ANNÉE.— N° 9. 13 SEPTEMBRE 1898.

SOMMAIRE

LE LANGAGE DES BÉBÉS. . . . . . O. Colson
Li pârler tchutcha des enfants à Liége. . Ch. Bartholomez
LE MARCHAU ET LES SOHAITS
Conte de Jodoigne . . . . Edm. Etienne
LES BEOTIENS DE DINANT
Cinq facéties . . . . O. C.
NOTES ET ENQUÊTES
Diverses . . . . O. C.
DESSIN HORS TEXTE
« Maternité » d'après. . . . . Félicien Rops

LIÉGE

Administrateur : JOSEPH DEFRECHEUX, 88, rue Bonne-Nouvelle.
Directeur : O. COLSON, 16, Fond Saint-Servais.
La Revue paraît le 13 de chaque mois.
Belgique : Un an, 3 fr. Un n° 30 c. — Union postale : 4 francs.


Digitized by Google



LE LANGAGE DES BÉBÉS

Darwin a le premier signalé l'intérêt qu'il peut y avoir pour la science à étudier chez l'enfant les premières manifestations du langage. Après lui, un certain nombre d'observateurs français, allemands ou anglais ont fait de leur progéniture, de ses cris, de ses onomatopées, une étude attentive et souvent fructueuse. S'il est vrai, comme on s'accorde aujourd'hui à le penser, que la vie de l'individu résume en quelque sorte celle de l'espèce et que les phases successives du développement soient les mêmes dans le cas particulier et dans le cas général, il faut bien admettre que cette étude linguistique peut avoir son utilité.

Nous relisions récemment une étude de M. Charles Johnston (dans la *Fortnightly Review* d'octobre 1896) où l'auteur traite cette question avec autant d'autorité que le permet l'état des recherches linguistiques dans cette voie. Il rappelle que Taine a étudié un côté de ce sujet en observant chez une fillette âgée de quelques mois, ses premiers mouvements instinctifs. La multitude de ces mouvements est énorme. Par une sélection graduelle, des mouvements intentionnels se dégagent et ils atteignent le but assigné. Suivant M. Ch. J. le même apprentissage se reproduit pour l'émission des cris. Le progrès de l'organe vocal s'accomplit par de perpétuels essais et l'éducation spontanée de cet organe se poursuit exactement comme celle des membres et des yeux.

Pendant plusieurs mois le petit enfant ne prononce que des voyelles, point de consonnes. Ce babil, d'abord vide de sens, acquiert une souplesse étonnante et finit par traduire, au moyen d'une gamme d'intonations très variées, toutes les nuances d'émotion, de surprise, de joie, de contrariété et de tristesse. Au début de cette longue période de voyelles, l'enfant répète chaque voyelle indéfiniment, la modulant et la prolongeant sans motif apparent, formant des mots comme ceux-ci : *a-a-a-a-a*, *o-o-o-o-o-o-o*, etc.

A mesure que les muscles vocaux se raffermissent, les consonnes, ou les « contacts » selon la définition plus exacte des grammairiens hindous, commencent à apparaitre, précédées par une période transitoire d'aspirations, de demi-voyelles et de sons liquides qu'il serait très malaisé de décrire. Les premiers contacts pleins sont émis par le larynx ou par les lèvres ; ainsi s'obtiennent les mots *gue-gue-gue-gue*, *pa-pa-pa-pa-pa*, répétés jusqu'à extinction de souffle. Cette tendance à redoubler les syllabes s'affaiblit peu à peu et se réduit à une seule répétition : *pa-pa*. Le mot *pa-pa* a diverses significations, mais en dernier lieu il indique un homme, et finalement il désigne le père de l'enfant. Vient après lui sa variante nasale *ma-ma*, signifiant un objet moins défini, d'une nature plus douce et d'une plus grande étendue. Vers le même temps se produit le mot *ka-ka-ka-ka*, exprimant une sensation désagréable.

Suivant M. J. le premier babil enfantin est aussi strictement international que spontané : le même chez les enfants de tous pays. Tous leurs mots englobent des idées largement générales, soit des sentiments subjectifs (mots-voyelles) soit des sensations objectives (mots-consonnes). Le sens restreint et défini des mots est notre œuvre, non celle de l'enfant. Une influence extérieure, réagissant sur la spontanéité du babil enfantin, se greffe peu à peu sur ce balbutiement aux significations multiples, de plus en plus limitées, et l'oblitère rapidement.

Il n'en est pas moins vrai, constate M. J. en terminant, que le parler de l'enfance est une survivance de la vie primitive de la race humaine. Et l'auteur en trouve la preuve en comparant le langage enfantin à sa deuxième phase, et celui des polynésiens ; il trouve les mêmes procédés de formation des mots dans les parlers de ces sauvages adultes qui, à bien des égards ne sont guère plus avancés que le baby civilisé en train de spécifier les mots de son langage à lui.

⁂

Le deuxième stade du langage enfantin a été lui-même étudié scientifiquement par l'observation directe sur un certain nombre d'enfants. Une des plus curieuses observations de ce genre qui ait été communiquées aux spécialistes est celle d'un bébé dont les manifestations vocales ont été suivies et notées avec la plus scrupuleuse attention depuis son entrée dans le monde jusqu'à l'âge de deux ans. Ce bébé, du sexe masculin, répond au nom de Cliffort. Nous passerons outre la première période, que les Allemands appellent

prélinguistique, et sur laquelle les indications données ci-dessus d'après M. JOHNSTON, s'appliquent suffisamment.

Bébé ayant donc acquis un certain nombre de notions, apprit à associer tel son avec tel phénomène; mais quoiqu'il comprît manifestement plusieurs mots, il ne cherchait pas à les reproduire et préférait recourir au langage des gestes. Les premiers mots qu'il articula, vers l'âge de seize mois, étaient non pas des reproductions de ceux qu'on cherchait à lui inculquer, mais des onomatopées de son invention, se rapportant d'une manière plus ou moins directe à des bruits naturels.

Puis enfin, reconnaissant qu'il était plus simple d'adopter les mots qu'on lui proposait, il finit par s'y décider, mais toujours en les abrégeant et les réduisant à son usage. A peu près à la même époque — c'était vers le dix-huitième mois — il commença de s'élever jusqu'à la généralisation, en classant en deux grandes catégories tous les objets qui tombaient sous ses sens : les choses bonnes à manger, qu'il appelait *moum*, et les choses impropres à cet usage, qu'il appelait *kaka*.

La première notion de forme se manifesta à propos d'une balle en caoutchouc qu'il désignait par le son *bo*. Bientôt il applique le même nom aux oranges. Et un jour, à table, ayant vu des bulles se produire à la surface d'un verre de bière qu'on versait à son papa, il s'écria aussitôt *bo!* ce qui indiquait clairement que ce son exprimait pour lui la forme sphérique.

Sa première notion de couleur lui vint d'une pomme rouge, qu'il appelait *appo*. Ayant remarqué sur la cheminée une étoffe cramoisie, il la désigna sous le même nom, ce qui montrait assez que la couleur seule le préoccupait ; puis il en vint à appeler indistinctement *appo* tous les fruits qui avaient une analogie de forme avec la pomme, comme les poires ou les oranges, et toutes les teintes qui se rapprochaient du rouge.

Une faculté plus remarquable se développa chez l'enfant vers le dix-neuvième mois : celle d'appliquer aux mots de son vocabulaire encore très restreint un sens métaphorique. Par exemple, ayant vu sa sœur tremper une tartine dans du thé, il s'écria aussitôt *bâ!* parce que cette opération éveillait en lui l'idée du bain qu'il prenait tous les jours, et qu'il appelait ainsi. Ayant vu un chien pantelant après une longue course, il dit à l'instant *Pouff! pouff!* mot qu'il n'avait appliqué jusque là qu'à une locomotive. De même ce qu'il avait remarqué dans la figure humaine, c'était le nez, qu'il appelait *no;* sa mère lui ayant montré une robe neuve, qu'on venait d'apporter, il fit remarquer dédaigneusement qu'elle n'avait pas de *no*, c'est-à-dire pas de face, pas de tête.

Bébé avait aussi l'habitude, naturelle à l'être humain, de rapporter tous les phénomènes ambiants à sa petite personne. Se trouvant au jardin, à l'âge de vingt-et-un mois, un jour qu'il tonnait, il dit : *Tonna* (tonnerre) *fait du bruit à Bébé;* puis il ajouta : *Vilain tonna!...* Faire de l'individu la mesure de l'univers est une des erreurs philosophiques les plus communes. Il faut la pardonner à Bébé; de plus grands que lui y sont tombés et y tombent tous les jours...

De pareilles observations, à coup sûr intéressantes, et dont les philologues se montrent avides, sont possibles dans tous les milieux et sous toutes les latitudes. Il est infiniment probable que si elles étaient nombreuses, leur codification conduirait à des conclusions d'une grande valeur scientifique, comparables à celles que l'on a pu tirer des observations faites sur les enfants à la période prélinguistique. Leur importance psychologique ne le céderait en rien à leur valeur philologique, et l'on en pourrait sans doute tirer plus d'un argument sur l'unité des procédés de l'esprit humain dans l'enfance, grâce auxquels bien des superstitions, étayées sur des faux raisonnements, ont pu s'imposer à la foi robuste des primitifs.

Le langage de l'enfant, même au point de vue direct de nos études, présente donc un réel intérêt. C'est ce qui nous a engagés à publier le vocabulaire ci-dessous. Le *pârler tchutcha*, comme on l'appelle à Liége — c'est-à-dire le babil de l'enfant à l'époque où il commence à spécifier ses mots sans trop profiter encore du langage courant — avait déjà attiré l'attention de M. Bartholomez qui avait publié un vocabulaire dans un almanach liégeois (1). Il reprend ici son travail en l'élaguant et en le complétant.

Cette nouvelle édition, complètement refondue, appelle une remarque importante. Les observations de M. B. ne se sont pas portées sur un enfant ou sur quelques-uns; son vocabulaire est réellement traditionnel à Liége et aux environs. Il est hors de doute que l'action des adultes est pour quelque chose dans son maintien mais on ne peut nier que l'initiative, dans beaucoup de cas, n'appartienne à l'enfant; cette initiative est appuyée par l'usage qu'ont les mères surtout de parler à l'enfant son langage. On doit même croire que l'invention de la plupart de ces vocables, revient au monde enfantin : chacun peut s'assurer que des mots tels que *poupou*, *boubou*, *caca*, *fifi*, *nan-nan-ne* apparaissent spontanément dans le vocabulaire de nos bébés. Au reste, bien des mots sont des onomatopies (*hâhâ*, *zizime*, etc.), ou des réductions, des déformations

(1) *Armanack des Qwate Mathy* pour 1898. Liége. Librairie du Perron, 35, rue Basse-Wez. Prix : 0-15.

systématiques de mots wallons courants, suivant un système absolument général chez les enfants de tous les pays, et même, dans un certain sens, chez tous les primitifs. De même que le bébé appellera *baibai* « beau-beau » un jouet, en répétant simplement le mot *bai* dont l'idée est ici prépondérante en son esprit, de même le diseur de contes, le vieux paysan en casque-à-mèche de toile grise, détaillant la beauté de la Belle au bois dormant, dira : *elle esteut si belle, si belle, si belle...* C'est absolument le même procédé.

Le langage des enfants a précédemment été l'objet de quelques recherches au pays wallon. Nous signalerons tout spécialement à l'attention, comme se rattachant à notre ordre d'idées, le *Vocabulaire des noms wallons d'animaux* de M. Jos. Defrecheux (1), qui donne les noms de caresse adressés aux animaux, les appellations enfantines et les cris d'appel; *les Prénoms liégeois et leurs diminutifs* par MM. Léop. Chaumont et Jos. Defrecheux (2), qui donne tous les prénoms de caresse du pays liégeois; et enfin le « vocabulaire enfantin » du pays gaumet publié par M. Ed. Liégeois à la suite de son *Vocabulaire* de ce dialecte (3), et qui contient une trentaine de mots, y compris des diminutifs de prénoms et des appellations enfantines d'animaux. Ces deux catégories de mots ayant été, comme on vient de le voir, traitées à part dans des travaux complets pour le pays de Liége, M. Bartholomez a supprimé de son travail les spécimens qu'il en avait précédemment donnés.

O. C.

LI PARLER TCHUTCHA

A

aa, exprime l'acquiescement; salutation.

aaa... exprime la satisfaction.

a, a, a... sert à attirer l'attention sur une chose que l'enfant montre.

apoupou, poupou. pomme, poire.

B

bâbâ, douleur, siège du mal, signe extérieur du mal, objet qui fait mal (4).

babaye, cheval.

babi, bibi, « habit » robe de l'enfant.

babot, sabot.

Bâbou, être fantastique dont le

(1) *Bull. de la Soc. liég. de littér. wall.* 2e s. t. XII. Tiré à part, 3e éd.
(2) *Id.* 2e série, t. XV. A été tiré à part.
(3) *Id.* 2e série, t. XXIV, p. 379.
(4) Là où la mère dira *fer bâbâ* « faire mal », l'enfant se bornera à dire *bâbâ*. De même la mère dira *fer bardouf, fer maméye, fer nan-nan-ne, fer gna-gna-gne*, etc., alors que le bébé n'emploiera chaque fois qu'un seul mot.

nom seul suffit à terroriser les enfants.

baibai, bèbelle, « beau-beau », « belle-belle » jouet.

bardouf, bourdouf, tomber, chute, objet qui fait tomber.

bibisse, didisse, petite bête, par exemple insecte.

bobonne, boubounne, « bonne-bonne » sucre, bonbon quelconque.

boubou, boire, boisson.

bouboûle, bubûle, (de *broûle* « brûle ») brûler, brûlure.

C

caca, excrément; en général, chose impropre à être mangée.

câye, morceau d'étoffe ou loque, servant de jouet.

caw-caw, (de *clawer* « clouer »), marteau, objet qui peut servir à clouer; action de clouer.

chîchî, sîssî, s'asseoir; chaise, fauteuil.

cocâ, œuf.

cucusse, porc.

cucûte, biscotte, en wallon correct *buscûte.*

D

da ou **dada,** promener.

dadaye, cheval.

dazo, dent.

didine, din'din', sonnette, cloche.

djûdjû, cheval.

dodo, dormir, lit ou berceau.

E

è, è, è... indique le désir de posséder.

ê, ê... signe de réprobation.

G

fff... indique que l'enfant désire voir éloigner quelque chose.

fèfè, café.

fifi, oiseau.

F

gâgâye : bijoux de l'enfant, tels que morceau de papier ou de verre de couleur, tesson de faïence, etc.

gnagna, gnagnagne, manger; chose que l'on mange, contraire de *caca.*

H

hahagne, *hagnî* « mordre ».

hâhâ, vache.

hoûhoû, gros chien.

hûhû, cheval.

I

i, oui.

î, î, î... marque l'étonnement.

in, in, in... marque le dégoût.

L

lâ, merci.

M

mmm... grimace.

mama, maman.

mâma, grand'maman.

mamé, mamêye, (diminutif de *binamé, êye* « bien-aimé, ée ») gentil, gentille, doux; objet doux au toucher, tel que : velours, mouton; terme générique désignant les caresses manuelles que l'enfant donne ou reçoit.

mémére, grand'mére.

mignagne, manger, chose bonne à manger.

mîmîsse, chemise.

minou, chat.

menotte, main, mitaine.

N

nanou, nènette, organe féminin du bébé.

nenne, nez.

naye, *canaye* « méchant ».
nan-ner, fer nan-nan-ne, dormir.
nenne, *nenni* « non ».
nè, tenez, prenez.
nènè, sein qui allaite, biberon ; têter.
nounou, chat.

O

ôôô, (*ô* comme *o* dans le français *or*), marque la surprise désagréable, le désappointement.
ôôô. (*ô* comme *eau* dans le français *beau*) marque la surprise agréable, l'émerveillement.
oûh-oûh, désigne les objets qui font un bruit sourd.

P

pâpâ, poupon, enfant, poupée.
papai, coiffure.
patch! frappement, frapper. (Idée de bruit, mais non de blessure).
pépé, grand-père.
pèpette, derrière de l'enfant, de *petter* « frapper ».
pif-pouf, fusil.
pipi, urine, uriner.
pîpî, pied.
pîpîre, pomme de terre, en wallon *crompire*.
pitit, oiseau.
poupou, pomme, fruit analogue.
proute, pet, péter.

R

roum' doudoum, tambour.
ritchitchi, oiseau.

S

sî-sî, sîssite, s'asseoir ; en wallon *s'assîr*.
soû-soû, sœur; wallon *soûr*.

T

tata, chien.
tâtâte, *tâte* « tartine ».
tatatche, synonyme de *caca*.
tchim'-tchim', cymbales, orchestre, corps de musique instrumentale.
tchûtchûte, tchûtchette, organe mâle de l'enfant.
têtè, sein qui allaite, biberon ; têter.
tic-tac, montre, horloge.
totomme, toutoumme, chute, tomber.
tralala, accordéon.
tutûte, flûte, sifflet, instruments à vent.

V à Z

vavaye, cheval.
wawawe, chien.
yû-yû, cheval.
zizi, œil.
zizime, violon.

Charles Bartholomez.

LI MARCHAU ET LES SOHAITS

Conte de Jodoigne

L' bon Dieu et Saint-Pire jouinne à l' craure dins on pré.

L' bon Dieu rèt à casser s' craure; Saint-Pîre el poette à on marchau là tot près po li r'fer.

Le bon Dieu et Saint Pierre jouaient à la crosse dans un pré.

Le bon Dieu vient à casser sa crosse ; Saint Pierre la porte à un maréchal voisin pour la lui refaire.

Saint-Pîre li d'mande ce qu'e li faut.

« I m' faut trwès sohaits.

— Demande le Paradis ! dist-i Saint-Pîre.

— Oh ! l' Paradis, dj' l'arès todis ! dist-i l' marchau. »

Saint-Pîre li dit co : « D'mande le Paradis !

— Oh ! pah ! l' Paradis, dj' l'arès todis !... I m' faut one tchière que l' ci qu' s'achitret d' dins n'iret ni foû sins mes ôrdes ; on pwerri qui l' ci qu'iret d'sus n' dechindret ni sins mes ôrdes ; et one boûsse que c' que mouss'ret d' dins n' sôrtiret ni sins mes ôrdes. »

Saint Pierre demande ce qu'il lu faut.

« Il me faut trois souhaits.

— Demande le Paradis, dit Saint Pierre.

— Oh ! le Paradis, je l'aurai *toujours* (quand même) », dit le maréchal.

Saint Pierre lui dit encore : « Demande le Paradis !

— Oh ! bah ! le Paradis, je l'aurai quand même !.... Il me faut une chaise *que* celui qui s'assoira dedans n'*ira pas hors* sans mes ordres ; un poirier *que* celui qui ira dessus ne descendra pas sans mes ordres ; et une bourse *que* ce qui ira dedans ne sortira pas sans mes ordres. »

⁂

Vola l' marchau que drè se pauve, se pauve, se pauve.

Comme i n'aveut pus pont d' fier, i fait martchi avou l' diale po-z-oyu dè fier po sept ans.

Ah !...

Après sept ans l' diale arrife :

« Allons, marchau, est-ce que nos 'nn' allans ?

— Oyu, dist-i, mins m' faut mette mes solers ; achit'-te one miette dins l' fauteuye », dist-i.

Bon !

« Eh bé, dist-i l' marchau, ènne allans-ne ? »

Ni moyé à l' diale dè sôrti de l' tchière !!

« Lais-m'aller, dist-i l' diale, dje l' donrè co dè fier po sept ans. »

Ah !...

Les sept ans passés, l' diale qu'arrife :

« Allons, dist-i, marchau, nos partirans.

— Bé oye ; mins n' mindj'ri-ne ni one pwère ènne allant ? N'a là des

⁂

Voilà le maréchal qui devient si pauvre, si pauvre, si pauvre.

Comme il n'avait *plus point* de fer, il fait marché avec le diable pour avoir du fer pour sept ans.

Ah !...

Après 7 ans, le diable *qui* arrive :

« Allons, maréchal, est-ce que nous partons ?

— Oui, dit-il, mais il me faut mettre mes souliers ; assieds-toi un peu dans le fauteuil », dit-il.

Bon !

« Eh bien, dit le maréchal, nous en allons-nous ? »

Pas moyen au diable de sortir de la chaise !!

« Laisse-moi aller, dit le diable, je te donnerai encor du fer pour 7 ans. »

Ah !...

Les sept ans passés, le diable *qui* arrive :

« Allons, dit-il, maréchal, nous partirons.

— Eh bien, oui ; mais ne mangerions-nous pas une poire en allant ?

si belles! Vas-ès coude saqrantes po mindjî sus l' vôye. »

Et l' diale à l' copette dè pwerri. Et l' marchau presse po 'nn' aller :

« *Allons, valet, est-ce que nos 'nn' allans,* » *dist-i?*

Là l' diale que n' sarot pus dichinde djus dè l' pwerri!

« *Marchau, lais-me dichinde, dje l' donrè co dè fier po sept ans.* »

Après les sept ans, l' diale qu'arrife : « *Te n' m' ârè pus ç' côp-ce; ne vè pus avou l' pwerri ni l' tchiêre : nos faut parti à l'instant même.* »

Le marchau prind s' boûsse et on cayau : « *Allons nos 'nn' irans.* »

Les vla èvôye.

En rotant, l' marchau :

« *Tès l' maisse des diales, dist-i. Te fais c' que t' vous, ainsi?*

— *Aye, dist-i.*

— *Est-ce que te l' fros bè dev'nu comme ce-l' èglige-là? dist-i (qu'e n'aveut one èglige là tot près).*

— *Aye, dist-i.*

— *Et comme ce p'tit cayau là, wais? dist-i.*

— *Aye, dist-i l' diale.*

— *Fais-te on pau vnu, ainsi,* » *dist-i.*

Le diale se fait vnu comme le ptit cayau; le marchau prind l' cayau, l' tape ès s' boûsse et i l' serre.

I crie après ses ovris-marchaus : « *Allais, les marchaus, les maurtias!* » *dist-i.*

I met l' boûsse sus l'èglume; là les marchaus : pik et pank sus l' panse dè diale!

« *Marchau, lais-me sorti, dist-i, t'arè dè fier po tote te vie!* »

Et l' marchau lait aller l' diale.

Il y en a là de si belles! Vas en cueillir quelques-unes *pour* manger *sur* le chemin. »

Et le diable au-dessus du poirier. Et le maréchal prêt à partir :

« Allons, *valet*, est-ce que nous nous en allons? » dit-il.

Voilà le diable qui ne saurait plus descendre *bas* du poirier.

« Maréchal, laisse-moi descendre, je te donnerai encore du fer pour sept ans. »

Après les sept ans, le diable *qui* arrive : « Tu ne m'auras plus ce coup-ci; ne viens plus avec ton poirier ni ta chaise : nous faut partir à l'instant même ».

Le maréchal prend sa bourse et un caillou : « Allons, nous partirons. »

Les voilà *en voie*.

En marchant, le maréchal :

« Tu es le maître des diables, dit-il. Tu fais ce que tu veux, donc?

— Oui, dit-il.

— Est-ce que tu te ferais bien devenir comme cette église-là? dit-il (*qu'*il y avait une église là tout près).

— Oui, dit-il.

— Et comme ce petit caillou là, vois? dit-il.

— Oui, dit le diable.

— Fais-toi un peu (de)venir, alors » dit-il.

Le diable se fait *venir* comme le petit caillou; le maréchal prend le caillou, le jette dans sa bourse et il la ferme.

Il appelle ses ouvriers-maréchaux : « Allons, les maréchaux, les marteaux, » dit-il.

Il met la bourse sur l'enclume; voilà les maréchaux : *bing* et *bang* sur le ventre du diable.

« Maréchal, laisse-moi sortir, dit-il, tu auras du fer pour toute ta vie! »

Et le maréchal laisse aller le diable.

*
* *

Là l' marchau mwêrt. I va bouchi à l' pwette de l'infer :

« Toc, toc !

— Qui est là ?

— C'est l' marchau, dist-i.

— Hô ! l' marchau, nos n'èl volans ni, l' marchau ! »

Ah !...

Là l' marchau qu'est èvôye à l' pwette dè Paradis :

« Toc, toc !

— Qui est là ? dist-i Saint-Pîre.

— C'est l' marchau, dist-i.

— L' marchau, nos nè l' volans ni.

— Drovoz one petite crâye dè l'uche ; on dit qu' fait se bya ès Paradis, leyiz-me taper on p'teu côp d'ouye. »

On li drouve, i tape se cèdri d' dins. L' marchau d'mande po-z-aller r'qwaire se cèdri.

Quand l' marchau est d'dins po-z-aller r'qwaire se cèdri, y s'achit d'sus.

« Et à c't heure, dj'enne irè ni, dist-i, dj'sos sus mes bès !! »

Et l' marchau est d'morè ès Paradis.

I l'avot bè dit qu'i l'arot todis !

*
* *

Voilà le maréchal mort. Il va frapper à la porte de l'enfer :

« Toc, toc !

— Qui est là ?

— C'est le maréchal, dit-il.

— Hô ! le maréchal, nous ne le voulons pas, le maréchal. »

Ah !...

Voilà le maréchal qui est parti à la porte du Paradis :

« Toc, toc !

— Qui est là ? dit Saint Pierre.

— C'est le maréchal, dit-il.

— Le maréchal, nous ne le voulons pas.

— Ouvrez une petite fente de la porte ; on dit qu'il fait si beau en Paradis, laissez-moi jeter un petit coup d'œil. »

On lui ouvre, il jette son tablier dedans. Le maréchal demande pour aller rechercher son tablier.

Quand le maréchal est dedans pour aller rechercher son tablier, il s'assied dessus.

« Et maintenant, je ne m'en irai pas, dit-il, je suis sur mes biens !! »

Et le maréchal est resté en Paradis.

Il l'avait bien dit qu'il l'aurait quand même !...

Raconté à Jodoigne par M. D., 78 ans, à feu M. Edm. Etienne qui l'avait communiqué à *Wallonia*, et publié d'abord par lui dans *Le Sauverdia*, de Jodoigne, n° du 6 août 1893.





MATERNITÉ



LES BÉOTIENS DE DINANT

Voir la table des cinq premières années

La perche trop longue

Un copère avait été dans le bois chercher une perche de sapin et il revenait en la portant sur l'épaule.

Au détour de la route, comme la perche était fort longue, elle se croisa avec les façades des maisons et le copère fut arrêté net.

Sans « songer plus loin », il rebroussa chemin et fit un détour de plus d'une lieue pour rentrer au logis (1).

Une question de bouts

Un copère s'était fait un solide *bordon* ou bâton à la main, qu'il avait muni, à la partie supérieure, du *naûli* de rigueur (2).

Seulement, il n'avait pas pris de mesure, et la canne se trouva trop haute pour lui. Il se mit à recouper le bâton — par le haut !

Son camarade, le voyant occupé à ce travail, lui fit remarquer qu'il sacrifiait le *naûlî*. Mais l'opérateur lui répondit qu'il le replacerait plus bas.

Alors, l'autre, regrettant toujours le beau *naûlî* si bien placé, fut saisi d'une idée subite :

« Si tu l'avais recoupé du bas ?

— *Foutu bête,* tu vois bien que ce n'est pas du bas qu'il me gêne, c'est du haut !

— Tu as raison, dit l'autre. » Et il se tut.

Le poisson et la « gatte »

Deux copères étaient venus faire une partie de pêche à Namur.

L'un des deux, on n'a jamais su comment, parvint à prendre une anguille. Il est vrai que c'était une petite. Comme il la trouvait

(1) D'après *li Spirou*, n° du 12 janvier 1896. — Voir un conte analogue, où il s'agit d'une croix qui butte contre le linteau d'une porte, dans *Wallonia* I, 185 ; II, 91. Et au t. III, p. 11, une variante de la présente facétie.

(2) *Naûli*, lanière de cuir qui sert à fixer la canne à la main.

trop jeune, son ami lui conseille de la remettre à l'eau pour la laisser grandir.

« Nous la reprendrons l'an prochain.

— C'est une bonne idée, mais comment la reconnaîtrai-je ?

— Mets-lui une sonnette au cou. »

Aussitôt fait que dit.

L'année suivante à pareille époque, nos deux hommes se remettent en pêche au même endroit. Ils n'étaient pas là d'un quart d'heure qu'ils entendent derrière eux le bruit d'une clochette.

C'était une chèvre qui s'en allait au pré, conduite par un enfant.

— Compère, dit l'un, auriez-vous bien cru que l'anguille serait grandie ainsi ?

— Sur un an, non, ma foi ! Mais elle est à nous sans conteste, et il nous la faut prendre. »

Là-dessus, lâchant leur ligne, ils veulent s'emparer de la *gatte*. Celle-ci bêle, le gamin crie, le public s'ameute, la garde arrive...

Les copères sont retournés à Dinant, convaincus que la justice était morte à Namur (1).

Le moineau abattu

Un copère voyant un moineau sur son toit, court chercher son fusil.

Il vise et tire.

L'oiseau dégringole jusqu'à terre. Il est mort.

« Tu vois, dit le copère à son voisin, moi je vise bien ; moi je tire juste ; moi, je...

— Toi, tu es un nigaud, tu uses ta poudre inutilement.

— Pourquoi ?

— Il est clair que tombant de si haut le moineau devait se tuer.

— Oho ! est-ce que je pouvais deviner qu'il allait perdre pied ? »

Les deux voisins furent brouillés pour trois mois.

Le copère en ribotte

Un copère va à la foire à Namur avec *s' bègnon* « sa charrette » plein de porcelets. Le marché fini, l'homme ayant tout vendu, se met en route ; mais comme il avait fait une bonne journée, il avait bu « une *potée* de plus que son compte » et le voilà *plein comme in quertin* (2).

A un moment donné, il s'assied au bord de la route et s'endort.

(1) D'après le *Tonnia d' Charlerwet*, n° du 30 avril 1898.

(2) *Quertin*, sorte de panier rebondi.

Passe un rôdeur qui dételle le cheval, dépose tout doucement les bras du *bègnon* par terre et s'en va avec le cheval.

Quand le copère s'éveille, il voit le *bègnon*, cherche le cheval, réfléchit et conclut :

« *Si c'est mi qu'est mi, on m'a volè m' tchèvau; mais si c'est mi qu'est in aute, dj'ai trouveu in bègnon* (1).

O. C.

(1) D'après le *Tonnia d' Charleroet*, n° du 24 juillet 1897.

NOTES ET ENQUETES

7. **UN DESSIN DE ROPS.** — Félicien Rops, un des plus puissants et l'un des plus fiers artistes de ce temps, est mort à Essones (Seine-et-Oise), le 23 août dernier. Il était né à Namur en 1833. Le beau dessin de Rops que nous reproduisons et dont l'original appartient à M. E. Deman, présente cette particularité d'offrir le type du costume des femmes du pays de Liége. La jeune mère est habillée d'une *cotte* « jupon » et d'une *capotte* « taille »; elle est coiffée d'un simple *noret* : tel est encore actuellement le costume des femmes mariées. Les jeunes filles du peuple allaient tête nue, et les matrones portaient plutôt *ine gàmette*, bonnet de toile empesé à bords tuyautés, d'une blancheur éblouissante.

8. **LA CHAPELLE DE LORETTE, A ROCHEFORT.** — On a pu lire ci-dessus, p. 37, la légende de l'origine de cette chapelle, d'après des renseignements recueillis sur les lieux par M. A. Leroy. Une note qui nous avait échappé alors nous fait souvenir que Pimpurniaux (Ad. Borgnet) a donné dans son *Guide du voyageur en Ardenne*, t. II p. 160, un résumé, d'ailleurs fort succinct, de cette légende; il cite le nom de la fondatrice de la chapelle : ce serait la comtesse Josine de la Marck « dont le souvenir est resté populaire dans le pays à cause de sa bienfaisance inépuisable »; la chapelle daterait du commencement du xviie siècle. Reinsberg, *Calendrier belge*, II, 311, qui a lu Pimpurniaux, dit de même qu'elle « fut élevée vers 1600 par Josine de la Marck, qui, à cause de sa charité, est vénérée dans le pays comme une sainte et dont l'on raconte la même histoire que de sainte Elisabeth ».

9. **MEURTRE CONTRE UNE SORCIÈRE.** — Une tentative de meurtre a été commise à Jumet, en plein midi, sur une pauvre vieille, par une mégère qui la disait sorcière. Cette femme, Catherine E., s'est rendue chez sa voisine, la veuve B., l'a prise par la gorge et, après l'avoir renversée sur un coffre, lui a porté trois coups d'un couteau très effilé qu'elle dissimulait sous son tablier. La malheureuse vieille a pu fort heureusement parer les coups en



saisissant le couteau par la lame, mais elle a quatre doigts de la main gauche coupés. Croyant avoir tué la sorcière, Catherine E. s'est rendue à la gendarmerie raconter ce qu'elle avait fait. Elle a semblé très étonnée qu'on l'arrêtât au lieu de la féliciter. — (Extrait de *l'Indépendance belge*, n° du 12 juin 1898).

10. **LES NAINS AUX ÉPIS.** — Nous avons publié précédemment, tomes I, 62; II, 43 et IV, 37, des récits où il est question d'épis à l'aide desquels des nains enrichissaient petit à petit, puis appauvrissaient de même les paysans qu'ils voulaient punir de leur ingratitude après avoir voulu les récompenser de leur bonté. Voici une nouvelle variante de ces contes, que donne Pimpurniaux dans son *Guide*, t. II, p. 258. « Ces êtres surnaturels (les nains) portent partout ici (dans la vallée de la Semois) le nom de *fées*, dénomination qui s'applique à des individus des deux sexes. De l'un d'eux on raconte (à Herbeumont) le trait suivant. Un jour le propriétaire de la maison à laquelle un nain s'était attaché, ce que tous ses semblables ont l'habitude de faire, voyant ce petit bout d'homme porter avec grand effort un épi sur le grenier, prit de l'humeur et dit : « Te voilà bien chargé avec un semblable fardeau ! A te voir si empressé, ne croirait-on pas que tu me rends d'importants services? » Irrité de l'ingratitude dont on le payait, le nain jeta à terre l'épi dont il était chargé, et, descendant l'échelle, répondit : « Paume à paume (*paume* « épi ») je t'ai enrichi, paume à paume, je te ruinerai ». Et de fait, les affaires du cultivateur imprévoyant, qui avait été prospères jusque-là, ne tardèrent pas à décliner, et il finit par aller mendier son pain. »

11. **UN SINGULIER BLASONNEMENT.** — M. A. Harou nous écrit : « A Beau-
» fort (dans le Grand-Duché de Luxembourg) lorsque l'année a été favorable
» aux récoltes, les paysans manifestent leur satisfaction en appelant leur
» localité *Beffort;* dans le cas contraire ils se contentent de la nommer
» *Beaufort*, de son véritable nom. Il existe une coutume analogue dans le
» Luxembourg belge : à *Messancy*, lorsque la récolte des céréales a été
» bonne, les paysans donnent à leur village son nom véritable; dans le cas
» contraire ils l'appellent *Meetzig*. »

En cette double circonstance, les paysans obéissent sans aucun doute à la tendance de « blasonner » satiriquement la terre, comme partout au village on blasonne les localités voisines et leurs habitants. A Messancy, où l'allemand est considéré comme un parler étranger et par conséquent fort drôle, on emploie satiriquement la prononciation allemande *Meetzig* pour se venger du sol ingrat. Par contre, dans le Grand-Duché, où l'allemand est répandu, c'est la prononciation française du nom du lieu qui sert à le blasonner. La coïncidence méritait d'être relevée.

O. C.

LITTÉRATURE FOLKLORIQUE

Lingage et akseignance des Fleurs et plantes wallons, par Joseph VRINDTS. — Gnusé, éd., Liége 1898. —Prix : 2,50.

Légendes et Nouvelles de l'Entre-Sambre-et-Meuse, par J. CHOT. — Bruxelles 1898, Lebègue et Cᵒ, éd. — Prix : 2,50.

Le Val de l'Amblève, *histoires et scènes ardennaises*, par Marcellin LA GARDE; 4ᵉ éd. ill. Préf. de M. Gust. FRANCOTTE. — Liége 1897, Poncelet, éditeur. Prix : 4 fr.

Ine cîse àx marionnettes, pochade en 2 actes arrangée par Alph. TILKIN. Petit in-8 de 24 p. — Prix : 0.35.

Li Pâcolet da Noé, pièce en un acte par Victor CARPENTIER. Broch. in-12 de 44 p. Liége 1897. — Prix : 0.60.

Noirbroqua le pendu. *Chronique ardennaise* par J. NOSRIPE. — In-12. Liége, Godenne, éd. 1895. Prix 2 francs.

Li Coq dè Viège, comédie-opérette en trois actes, par Alphonse TILKIN, musique de Léon DRESSEN. Broch. in-12 de 86 p. Liége 1894. — Prix : 1,25.

Li neure poïlle, essai de folklore en deux actes, par Henri SIMON. Broc. in-8ᵒ de 58 p. couverture illustrée. Liége 1894.

L'Argayon, èl géant d'Nivelles, par M.-C. RENARD, Poème héroï-comique en huit chants (dialecte de Braine-l'Alleud), ill. avec carte, commentaire folklorique et vocabulaire. Bruxelles 1893. — Prix : 3 fr.

El rouse dé Sainte Ernelle, par G. WILLAME. Drame en trois actes avec prologue, tiré d'un conte populaire (dialecte de Nivelles); préface de M. Jos. DEFRECHEUX, couverture illustrée. Bruxelles 1890. — Prix : 2 fr.

Toutou l' Macralle, tableau populaire en 1 acte par Victor CARPENTIER, 2ᵉ éd. Liége 1891. Broch. in-12 de 50 p. — Prix : fr. 0.60.

Les aventures dè Jean d'Nivelles, èl fils dè s'père, par M.-C. RENARD. Poème wallon en douze chants (dialecte de Braine-l'Alleud). 3ᵉ éd. Bruxelles 1890, illustrée par M. Olivier DESSA et augmentée d'un vocabulaire wallon-français. — Prix : fr. 3,50.

JOURNAUX WALLONS

Li Marmite, *gazette wallonne*, hebdomadaire. 16ᵉ année. — Bruxelles, 31, rue de la Violette. Un an 3 fr. Un nᵒ 5 centimes.

Li Spirou, *gazette des tiesses di hoïe vèyant l'joû tos les dimègnes.* Rédacteur en chef : Alph. TILKIN, 7, rue Lambert-le Bègue. Liége. 11ᵉ année. — Un an. 3 fr. Six mois, 2 fr. Un nᵒ 5 centimes.

Li Clabot, *hiltant totes les samaines.* Rédacteur : Théophile BOVY, Liége, 201, rue de la Hesbaye. 7ᵉ année. Un an, 3 fr. Un nᵒ, 5 centimes.

Le Farceur, *gazette in patois* [dialecte borain] *s'amoustrant tous les huit' djous.* 5ᵉ année. Edit. : Léon DELATTRE, 28, rue du Dragon, à Wasmes. Un an, 3 fr. Un nᵒ, 5 centimes.

L'Ropïeur, *in route tous les quinze jous.* 3ᵉ année. Bureaux, 38 Grand'place, Mons (Hainaut). Un an, 5 fr. Un nᵒ 5 centimes.

L'Tonnia d'Charlerwet, hebdomadaire. 3ᵉ année. Directeur, Eugène DEFOREIT, 33, rue de la Gendarmerie, Charleroi. Un an, 3 fr. Un nᵒ : 5 cᵐᵉˢ.

Lu trô d' sottais, *gazette du Vervis*, hebdom. 1ʳᵉ année. — Bureaux : 17, rue David, Verviers. — Un trimestre 50 centimes. Un nᵒ 5 centimes.

Li Spriche, journal wallon bi-mensuel, 1ʳᵉ année. Directeur Jean BURY, 5ᵇⁱˢ, rue Lulay, Liége. — Un an, 1 franc. Un nᵒ 5 centimes.

WALLONIA

RECUEIL MENSUEL DE FOLKLORE

FONDÉ EN DÉCEMBRE 1892 PAR

O. Colson, Jos. Defrecheux & G. Willame

Paraît le 13 de chaque mois par livraisons de 16 pages au moins, ornées de dessins inédits. Publie des études, relations et documents relatifs à la littérature orale, aux croyances et usages, et à l'ethnographie traditionnelle des provinces wallonnes; notamment des fac-simile d'images et dessins d'objets populaires, des chansons avec les airs notés, et des textes originaux de tous les parlers romans de Belgique, avec la traduction en français. Chaque document porte, dans la Revue, la signature de la personne qui l'a communiqué.

Pour ce qui concerne les abonnements, spécimens, changements d'adresse, etc. s'adresser de préférence à M. Jos. DEFRECHEUX, Administrateur de la Revue, 88, rue Bonne-Nouvelle, à Liége.

Pour ce qui concerne la Rédaction : envois d'articles et de documents détachés, rectifications, etc., s'adresser de préférence à M. O. COLSON, Directeur de la Revue, 16, Fond St-Servais, à Liége.

Abonnement annuel : Belgique, **3** francs. — Etranger, **4** francs.

Les nouveaux abonnés reçoivent les nos parus de l'année courante.

Un numéro, 30 centimes.

OUVRAGES REÇUS

Ine Oûve dè Pèquet, comédie en 1 acte, par Edmond JACQUEMOTTE. — Chez l'auteur, pharmacien à Jupille (Liége).

Volksgebruiken en Gewoonten in Noord-Brabant, door P.-N. PANKEN. (Extrait de « Ons Volksleven »). — 8° de 106 p. — Brecht (Anvers) L. Braeckmans éditeur 1898

Grand-père Balthazor, comédie en 2 actes, par S. DELVAUX. — Sauvage, éditeur, 155, chaussée d'Anvers, à Bruxelles. Prix 1 franc.

Le livre de la Prévoyance, *recueil de lectures et dictées*, par Jules LEMOINE-BELLIÈRE. — Manuel d'enseignement et de propagande publié par la Députation permanente du Hainaut. — Frameries, Dufrane-Friart, éditeur.

Des presses de Math. Thone, rue St-Jean-Baptiste, 13, Liége



WALLONIA

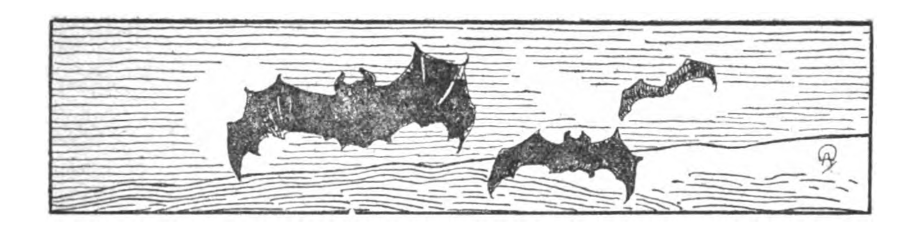


6me ANNÉE. — N° 10. 13 OCTOBRE 1898.

SOMMAIRE

SORCELLERIE
Les conventions avec Satan . . . . . . O. Colson
LA BERGÈRE ET LE CHATON
Chanson de ronde . . . . O. C.
CONTES DU HAINAUT
Deux contes populaires . . . . Jules Lemoine
SI L'AMOUR VOUS GÊNE...
Crâmignon liégeois . . . . O. C.
FACÉTIES DE CHASSEURS
Quatre contes bleus. . . . . O. C.
LA PETITE MAISON
Petit conte liégeois . . . . Jos. Defrecheux
ILLUSTRATION NOUVELLE
Le crâmignon. . . . . Edmond Delsa

LIÈGE
Administrateur : JOSEPH DEFRECHEUX, 88, rue Bonne-Nouvelle.
Directeur : O. COLSON, 16, Fond Saint-Servais.
La Revue paraît le 13 de chaque mois.
Belgique : Un an, 3 fr. Un n° 30 c. — Union postale : 4 francs.



SORCELLERIE

Suite : Voir ci-dessous pp. 57, 73 et 113.

Les conventions avec Satan

Certaines personnes, sans vouloir s'enrôler dans les bandes infernales, consentent néanmoins à céder leur âme à Satan en échange d'avantages immédiats. Le plus souvent ce sont des malheureux désespérés, que la misère étreint, qui appellent le diable à leur aide et lui promettent leur âme pour une époque déterminée, contre fourniture immédiate d'argent ou d'instruments de travail, ou contre promesse de clientèle certaine et de matières premières en quantité suffisante. C'est par l'intervention du diable que l'on explique, au village, les enrichissements subits et les chances extraordinaires. De quelqu'un à qui cela arrive, on dit : *Ces affaires-là n' sintet nin bòn* — ou bien plus nettement : *il a sûr dinné si âme à diale. C'est-on macrai.*

C'est à cause de cette assimilation — erronée du reste — des « contractants » avec les sorciers, que nous croyons devoir en parler ici, avant d'aborder le chapitre des loups-garous, avec lesquels, quant au pacte surtout, on les confond. Le fait d'arrêter une convention avec le diable, de quelque nature qu'elle soit, se dit à Liége *fer pake* (pacte) *avou l' diale;* on préjuge que, même dans le cas où l'homme (il s'agit ordinairement d'un homme, presque jamais d'une femme [1]) promet son âme au Mauvais sans promettre en même temps de le servir contre les humains, que dans tous les cas, disons-nous, l'homme signe sa damnation de son propre sang sur un parchemin, où figurent les clauses du contrat, et que le démon détient pour

(1) Voir, pour l'exception une légende de Hermée dans *Wallonia*, t. III. p. 162. C'est l'histoire d'une fermière qui fut sauvée de la misère par le diable à condition que la première chose qu'elle nouerait le lendemain appartiendrait au démon. Sagement conseillée, elle se coucha tout habillée et, le lendemain, à son lever, elle s'empressa d'aller dans son verger nouer une ligature autour du premier arbre venu. A l'instant même cet arbre fut taillé en mille millions de copeaux ! Elle était sauvée.

plus de sûreté. Or les légendes, dans le cas qui nous occupe, ne parlent point de cet écrit, du moins telles que nous les ont fournies directement les conteurs (1).

Néanmoins, puisque le peuple, au moins dans ses dictons, opère la confusion, il était nécessaire de la relever.

La légende du « Meunier des Fonds de Qwâreux » qu'on a pu lire ci-dessus p. 126, se rattache à l'ordre de faits dont nous parlons. Elle n'est pas un exemple isolé ; les légendes du diable constructeur, pour ne parler que de celles-là, constituent même tout un cycle.

En voici un autre exemple :

La commune de Ville-sous-Bois, aux environs de Vielsalm, possède une localité appelée *les Cawettes*. On y voit éparses sur le sol plusieurs meules. Une seule parait avoir servi ; les autres sont inachevées. Le fait est expliqué par les habitants du pays à l'aide de la légende suivante. Un jour — il y a longtemps de cela — arriva, disent-ils, dans la paroisse un meunier étranger ; l'espoir d'utiliser les pierres que le sol renfermait l'attirait au pays. A peine débarqué il se bâtit aux Cawettes un moulin bien petit, bien chétif ; puis il se mit en devoir de le garnir de plusieurs paires de meules, qu'il entendait tailler lui-même dans le massif sur lequel son habitation était assise.

Le début fut assez heureux. Une première meule se trouva bientôt prête ; mais il en fallait une seconde, et le meunier eut beau tourner et retourner, tailler et marteler une foule de blocs, impossible de parvenir à leur donner la dernière forme. Une véritable fatalité poursuivait son labeur, et frappait de stérilité tous ses efforts.

Un soir que, désespéré d'un nouvel essai également infructueux, il venait de jeter ses outils dans le ruisseau et d'appeler le diable à son aide, celui-ci se présenta subitement devant lui. Le pauvret n'avait pas découvert la main du Mauvais dans le malheur obstiné qui allait causer sa damnation, et fut d'abord tout effrayé de se voir si bien et si promptement obéi. Mais le premier moment d'effroi passé, il répondit aux offres de services que lui fit Satan, en acceptant un rendez-vous pour le surlendemain à minuit, près d'un étang qui a de cette aventure retenu le nom : « la Mare du Diable ».

L'entrevue eut lieu au jour fixé, et un pacte, conclu avec toutes les formalités usitées en pareil cas, détermina les droits et les obligations des deux parties : au meunier un superbe moulin, les capitaux nécessaires pour le bien exploiter et vingt-cinq ans pour en jouir ; à Satan, après ces vingt-cinq années, l'âme du meunier.

De retour au logis, ce dernier ne fit qu'un somme jusqu'au lendemain matin. En s'éveillant il se tâta et se frotta plusieurs fois les yeux pour s'assurer qu'il ne dormait plus ; car le diable avait fait les choses grandement, et une habitation des plus confortables s'était, pendant la nuit, substituée à sa chétive masure.

Le moulin prospéra pendant un quart de siècle. Au terme convenu, vingt-cinq ans jour pour jour et heure pour heure, après la terrible entrevue de la Mare du Diable, Satan vint réclamer sa proie. Au milieu d'une nuit orageuse, que marqua la dévastation du canton, le meunier disparut avec son moulin et tous les biens périssables auxquels il avait sacrifié son âme.

(1) Dans les relations publiées ailleurs, nous n'avons actuellement sous les yeux qu'un cas où le pacte écrit intervient : C'est dans la légende de PIMPURNIAUX, ci-après, lequel peut très bien avoir ajouté le détail, sans y avoir malice.



En sortant le matin pour examiner les ravages de l'ouragan, les voisins ne trouvèrent plus que des débris informes, au milieu desquels on distingue la meule unique que le malheureux était parvenu à terminer (1).

Les légendes de ce genre sont nombreuses et présentent souvent de frappantes analogies.

Nous avons dit que généralement l'homme recourt à Satan pour se sauver de la misère. Il agit parfois dans un autre but.

Dans la même région où se conserve le récit qu'on vient de lire, on raconte que, sous un rocher, est enfoui un trésor. C'est celui d'un comte de Salm qui, dans une guerre avec un de ses voisins, ayant perdu son fils unique, se donna au diable, pour en obtenir le moyen de se venger de ses ennemis. Satan, devenu son héritier et ne sachant que faire de ses richesses, résolut de les enterrer. On sait l'endroit précis où elles gisent, renfermées dans un coffre de fer; mais toutes les ruses pour tromper la vigilance du gardien ont échoué jusqu'à présent (2).

Les légendes où il s'agit d'un homme contractant avec Satan moyennant sa propre damnation ne sont pas toutes aussi sombres que celles que nous venons de citer. Parfois, en effet, l'homme parvient à sauver son âme, et l'imagination populaire a été, sur ce point, d'une très grande variété; il en est résulté de fort curieuses légendes, de caractère, il est vrai, très différent, tantôt grave et édifiant, tantôt facétieux. Nous ne résistons pas au plaisir de citer en son entier la très belle légende du sire de Roiseux, qui illustre le joli village de Modave, à quelques lieues de Huy, dans la vallée où coule le Hoyoux, rivière célèbre par ses crues subites et désastreuses.

Un jour — il y a de cela bien des siècles — le Hoyoux, après un orage, s'enfla subitement suivant l'habitude qu'on lui connaît, et il envahit la vallée, juste au moment où la fille unique du seigneur de Roiseux s'amusait à cueillir des fleurs dans la prairie. La crue avait été si rapide que le malheureux père arriva sur le rivage pour voir son enfant entraîné par le courant. Privé de secours humains et ne prenant conseil que de son désespoir, il invoqua le diable. L'invocation était à peine faite qu'une vague poussa l'enfant hors de l'eau. La joie du père fut cruellement troublée quand il entendit une voix murmurer en ricanant à son oreille : « Tu m'appartiens; dans treize ans je reviendrai ; au revoir. »

Dès ce moment, plus de joie, plus de tranquillité pour le seigneur de Roiseux. Douze ans se passèrent. Alors, ne pouvant plus longtemps supporter l'inquiétude qui le rongeait, le pauvre seigneur se décida à confier son secret à un ermite du voisinage. Le lendemain, à son retour, il annonça son intention de faire un pèlerinage en Terre-Sainte, et il partit bientôt après.

La traversée fut heureuse. Au bout de quelques mois, réconcilié avec Dieu, il put se préparer au retour. Satan n'ignorait rien de tout cela ; pour

(1) Jérôme PIMPURNIAUX [Ad. BORGNET] *Guide du Voyageur en Ardenne*, Bruxelles 1856, t. I, pp. 135-7.

(2) *Ibid.*, t. I. p. 131.

se venger, il attend le moment où le pèlerin, harassé, va rentrer dans son château. A la soirée éclate un affreux orage ; la rivière, débordée, entraîne tout ce qu'elle rencontre sur son passage, et des blocs de pierre, poussés par une main infernale sur le château de Roiseux, vont former une digue au travers de la vallée. Pour réussir dans son odieux projet, Satan doit se hâter, car avec le chant du coq arrive le jour, où expire son pouvoir sur le seigneur de Roiseux.

Pressé de revoir son enfant, le pèlerin n'a pas voulu se livrer au repos, afin d'arriver avant l'aurore. A l'aspect de la tempête, il aiguillonne sa monture et descend dans la vallée au moment où s'élève l'horrible digue ; il voit s'amonceler les pierres, et l'eau qui reflue, reflue, et monte toujours davantage. A grand'peine il parvient à la porte du manoir ; il appelle, il frappe ; le fracas de la tempête couvre les éclats de sa voix et le bruit de ses coups. Quelques minutes encore et la rivière, qui ne cesse de hausser, entraînera l'infortuné, envahira le château et le renversera avec ceux qui l'habitent.

Dans un suprême effort, le pèlerin saisit un quartier de roc et le lance contre la porte, qui gémit sur ses gonds et résiste. Mais cette fois l'appel a été entendu. Le coq s'éveille et fait entendre son chant matinal ; les puissances infernales sont vaincues ; la tempête s'apaise, et Satan regagne son noir séjour, laissant inachevé un travail dont on voit les restes au Waldor. On explique ainsi la présence de nombreux blocs de poudingue épars dans la vallée et sur les deux côteaux [1].

*
* *

A ce sujet des contrats avec Satan se rattache une série de curieux récits sur le « diable dupé ». Celui-ci, malgré la toute-puissance que le peuple lui prête, n'est pas toujours aussi malin qu'il le faudrait. Parfois l'homme insère dans les clauses de la convention l'une ou l'autre condition que le diable doit remplir et sans laquelle il n'y a rien de fait ; d'autres fois les « histoires édifiantes » montrent que par sa simple malice, le chrétien revenu à récipiscence ou touché par la grâce, sait se tirer de la terrible conjoncture où son imprudence l'avait placé.

L'histoire connue en France sous le nom de Bonhomme Misère, et dans laquelle le diable s'est trouvé souvent substitué à la Mort sous l'influence des idées chrétiennes, s'est rattachée à ce type. On en connait au pays wallon diverses variantes en cet état ; nous signalerons particulièrement le conte de Jodoigne, ci-dessus p. 135.

Ici se place aussi une légende qu'on raconte au sujet de diverses églises, bâties, affirme-t-on, par le diable sur la demande d'un saint, ou même du curé, sous condition que le bâtisseur obtienne en toute propriété l'âme de la première créature qui entrera dans le temple. Au moment de s'exécuter, le curé ou le saint s'avance, semblant prêt à se sacrifier lui-même, et, arrivé à deux pas de la porte, il lance avec force dans l'église, soit un cochon qu'il cachait sous sa robe,

(1) *Ibid.*, t. II, p. 395.

soit l'ânon ou le loup familier qui ne quittait jamais l'opérant et dont il était naturellement accompagné à ce moment pathétique. Le diable, floué, disparaît en poussant d'horribles imprécations (1).

Dans une autre série de contes, c'est la femme qui vient au secours de l'homme, tantôt en se sacrifiant pour sauver l'âme de son mari (2) tantôt en jouant un bon tour au diable.

Une histoire qui se présente sous différentes formes suivant les lieux se raconte comme suit pour expliquer l'édification de l'église d'Avioth, vers la frontière française, au sud de Chiny et des ruines d'Orval. On est surpris de trouver un édifice aussi beau et aussi important dans un village aussi pauvre et aussi peu peuplé. On raconte qu'il y avait autrefois à Avioth un bourgmestre qui possédait une femme non moins dévote que belle, et dont il était vivement épris. Souvent elle le tourmentait pour avoir une église, et le mari avait beau répondre que l'état de sa fortune ne lui permettait pas cette dépense, elle n'en persistait pas moins. Sans cesse harcelé, le pauvre bourgmestre, ne sachant à quel saint se vouer, se donna au diable, ce qui était plus facile, et le diable ne manqua pas de se rendre aussitôt à son appel. Le marché fut bientôt conclu : en échange d'une âme de chrétien, Satan s'engagea à élever une église qui serait, disait-il, la plus belle de la contrée : l'édifice devait être achevé en une nuit, avant le chant du coq. La nuit où s'accomplit l'œuvre diabolique, le complaisant mari, préoccupé des suites de son marché, soupirait en se retournant sur sa couche. La femme s'en aperçut et finit par lui arracher son secret. Alors elle se leva, se tint en observation, et quand elle vit que l'église était à peu près terminée, elle chassa son coq. Un premier kikiriki s'étant fait entendre, cent autres y répondirent, et le diable s'enfuit tout penaud. Il avait raison de l'être : il ne manquait à l'édifice qu'une seule pierre! Depuis lors, bien des fois on a essayé de combler la lacune, et jamais on n'est parvenu à maintenir la maudite pierre en place (3).

Un dicton sur la malice des femmes dit nettement : *Les feummes ont treus tours pus qui l'diale* « les femmes ont trois tours de plus que le diable ». On dit même *sept tours*, et *cint tours!* Et un autre proverbe affirme *qu'i n'y a treus malins, feumme, marticot et diale* — en classant non-seulement la femme, mais aussi le singe avant le Mauvais, ce qui tendrait à prouver qu'au point de vue de la malice, Satan est en effet singulièrement en retard !

(1) Voir une variante (celle du curé et du porcelet) dans *li Spirou*, n° du 18 avril 1897.

(2) Comme dans la légende du « Meunier des Fonds de Qwâreux » ci-dessus p. 126.

(3) PIMPURNIAUX, *Guide* t. II, p. 267.

Divers contes illustrent cette renommée des femmes. Ce sont naturellement des facéties, et il en circule des variantes assez risquées.

Une des histoires les plus typiques est celle de ce paysan qui avait promis son âme au diable pour une époque déterminée, sous condition d'être riche entretemps, — avec cette restriction qu'au moment venu le diable proposerait à l'homme un problème à sa façon et que le vainqueur de cette épreuve déciderait du sort de l'âme en question. L'époque fatale approchant, la femme s'aperçut vite de l'état de préoccupation où était son mari, et finit par recevoir ses confidences. Elle le consola et l'assura de son concours. Au jour dit, le diable arriva et définit l'objet du concours : chacun des contractants devait présenter à l'autre un animal dont celui-ci devrait deviner le nom. Le paysan se vit perdu, mais sa femme de nouveau lui remonta le moral. Le diable réapparut, traînant à ses côtés un animal étrange que le conte ne décrit pas mais dont il donne cependant l'une des caractéristiques : c'est que cette sorte de bête avait les membres à l'envers, ceux de devant se repliant en avant, ceux de derrière se repliant en arrière (1). Le pauvre paysan était anéanti : mais sa femme, qui n'avait cessé de rôder aux alentours, avait entendu le diable pousser la bête en l'appelant par son nom ; elle le souffla à son mari, qui dit aussitôt : *c'est on Vert-bouc !* La première manche était gagnée. Il s'agissait à présent pour le paysan d'exhiber à son tour une bête inconnue. Il demanda un instant de répit ; durant ce temps, la femme s'étant déshabillée se plaqua le corps de *sirôpe* « marmelade de pommes » puis elle se roula dans le tas de plumes du matelas éventré. Elle se présenta à quatre pattes sous cette étrange livrée. Le démon, étonné, eut beau tourner autour et faire ses remarques contradictoires. Il ne pouvait évidemment reconnaître « l'animal » et il dut s'avouer vaincu.

Dans un autre conte, il s'agit d'un forgeron qui ne parvenant pas à « sortir de son ouvrage », loua le diable comme aide sous condition que si, un jour ou l'autre, il n'avait plus de travail à lui donner, celui-ci l'emporterait corps et âme au tréfonds des enfers. Le démon est un maître ouvrier. Le travail disponible fut vite abattu, et le forgeron eut vite épuisé son imagination à créer les besognes les plus fantastiques à son valet. La femme de l'artisan s'étant aperçue de ses angoisses, en connut bientôt le sujet et lui dit : « Nigaud, je lui en donnerai, moi, de l'ouvrage, tu verras. » Elle lui expliqua le truc qu'elle venait d'imaginer *illico* et quand l'ouvrier fut de nouveau

(1) Nous retrouverons ce détail plus loin, chez les Loups-garous, les Vert-boucs, etc.

inoccupé, le forgeron lui présenta un petit poil très frisé, en lui ordonnant *dè radreuti çoula so n' plate pire avou on mayet* « de redresser cela sur une pierre plate avec un maillet ». Le diable essaya, mais, comme on pense, il s'escrima en vain. Suant et grognant, il demanda au forgeron s'il en avait beaucoup comme ça. « Oh oui, dit l'autre, il y en a *tot on placàrd* ». A ces mots, le « Malin », effrayé, s'enfuit en pestant ! Et voilà comment le forgeron sauva son âme — grâce à l'ingéniosité de sa femme !

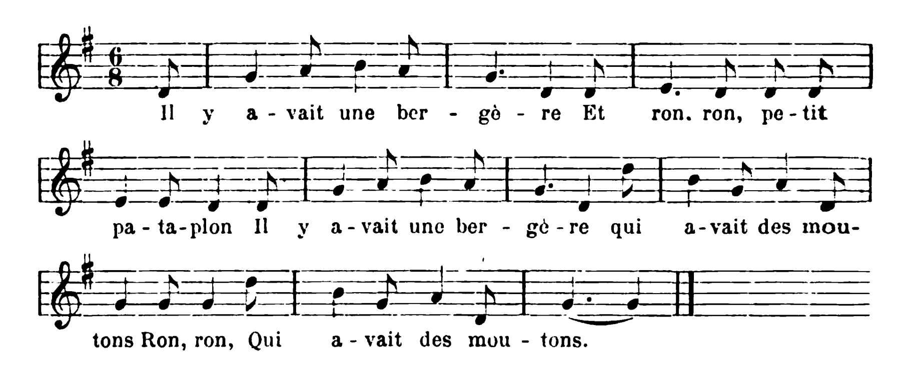
(A suivre). O. COLSON.





LA BERGÈRE ET LE CHATON

RONDE A DANSER



Il y avait une bergère,
Et ron ron, petit pataplon,
Il y avait une bergère,
Qui avait des moutons
Ron ron
Qui avait des moutons.

Elle se fit un fromage,
Et ron ron, petit pataplon,
Elle se fit un fromage,
Du lait de ses moutons
Ron ron
Du lait de ses moutons.

Le chat qui la regarde,
Et ron ron, petit pataplon,
Le chat qui la regarde,
D'un air un peu fripon
Ron ron
D'un air un peu fripon.

Si tu y mets la patte,
Et ron ron, petit pataplon,
Si tu y mets la patte,
Tu auras du bâton
Ron ron
Tu auras du bâton.

Il n'y mit pas la patte,
Et ron ron, petit pataplon,
Il n'y mit pas la patte,
Mais il y mit l' *grognon* (1)
Ron ron
Mais il y mit l' *grognon*.

La bergère en colère,
Et ron ron, petit pataplon,
La bergère en colère,
Tua son p'tit chaton
Ron ron
Tua son p'tit chaton.

(1) *Grognon*, groin, museau.

Elle s'en fut à confesse,
Et ron ron, petit pataplon,
Elle s'en fut à confesse,
Pour demander pardon
Ron ron
Pour demander pardon.

Mon père je m'accuse,
Et ron ron, petit pataplon,
Mon père je m'accuse
D'avoir tué l' chaton
Ron ron
D'avoir tué l' chaton.

Ma fille pour pénitence,
Et ron ron, petit pataplon,
Ma fille pour pénitence
Nous nous embrasserons !
Ron ron
Nous nous embrasserons !

La pénitence est douce,
Et ron ron, petit pataplon,
La pénitence est douce
Nous recommencerons
Ron ron
Nous recommencerons.

Cette ronde est très populaire dans tout le pays wallon, où elle se chante même dans les écoles.

Suivant M. A. Loquin, l'air provient par dédoublement d'une chanson politique du timbre « Vous irez à la messe », qui figure avec la date de 1570 dans un recueil de Le Roux de Lincy, et sur lequel on chanta aussi deux Noels, l'un en français et l'autre en patois gascon (*Mélusine*, IV, 52).

O. C.





CONTES DU HAINAUT

V

La vieille devenue singe



Une fois, le bon Dieu voulut voir comment vivaient les hommes. Il descendit du ciel sur la terre et se mit à voyager, accompagné de saint Pierre.

Tout en marchant, il perdit la *viroule* de son bâton.

« Entrons chez le maréchal, dit saint Pierre, il remettra une autre *viroule*. »

Ils entrent dans la forge. Le *marchau* répare le bâton du bon Dieu et ne veut pas recevoir de salaire.

Près de la cheminée, dans un grand fauteuil, le grand-père, tout courbé est assis.

« Si tu veux, dit le bon Dieu, je ferai de ton vieux père un beau jeune homme.

— Je suis content, » répond le *marchau*.

Le bon Dieu appelle le vieux. Il le met sur l'enclume, et le bat avec le plus gros marteau de la forge : le grand-père, qui était près de mourir, redevient un solide jeune homme.

Le bon Dieu et saint Pierre s'éloignent.

De l'autre côté de la cheminée, il y avait encore une vieille femme, la mère du *marchau*.

« Je ferai bien cela aussi avec elle, » dit-il.

Il l'appelle. Il place la vieille sur l'enclume et se met à la frapper avec son gros marteau, comme il a vu faire le bon Dieu.

Mais la grand'mère n'est plus qu'une bouillie de chairs.

Le *marchau*, effrayé, jette son marteau et court après le bon Dieu, qui s'en va tout doucement.

Il le rejoint, et crie, à genoux, les mains jointes :

« Revenez, j'ai voulu faire avec ma mère ce que vous avez fait avec mon père, mais elle ne veut pas *se ravigoter* (ressusciter). »

Le bon Dieu revient et voit le paquet de chairs et de sang.

« Je ne saurais plus rien faire avec cela... on ne peut plus en tirer qu'un singe. »

Et, de la bouillie, il sort un singe qui faisait des grimaces.

Conte recueilli à Gilly.

VI

Le loup et les trois « pourcias »

Une fois la servante alla porter à boire à ses trois *pourcias* (porcs). Ils n'en veulent pas. Ils enfoncent la porte de leur *rang* (étable) et se sauvent dans la prairie près du bois.

Là, ils se font chacun une cabane. Le premier en bâtit une de feuilles, le deuxième une de *broquettes* (menus morceaux de bois), et le troisième une de fer.

Le loup vient.

« Ouvre-moi la porte, crie-t-il à la première cabane, faite de feuilles : Il neige, il tonne... Il fait du temps *péronne* (1).

— Je ne l'ouvrirai pas, eh ! tu m'étranglerais.

— Alors, je vais tant petter, tant vesser que je mettrai ta cabane le cul bas (2).

— J'aime autant » (3).

Le loup a tant petté, tant vessé, qu'il a mis la cabane le cul bas. Alors, il a mangé le cochon.

Il s'en va à la deuxième maison, faite de *broquettes*.

« Ouvre-moi la porte, *dist-i :* Il neige, il tonne... Il fait du temps *péronne !...*

— Je ne l'ouvrirai pas, eh ! répond le *pourcia*, tu m'étranglerais.

— Alors, je vais tant petter, tant vesser, que je mettrai ta cabane le cul bas.

— J'aime autant. »

Le loup a tant petté, tant vessé, qu'il a mis la cabane le cul bas, puis il a dévoré le *pourcia*.

Il va à la troisième cabane, faite en fer.

(1) *Péronne*, mot inventé pour la rime.
(2) Manière de dire qu'il la renversera.
(3) C'est-à-dire : Soit ; cela m'est bien égal.

« Ouvre-moi la porte, *dist-i :* Il neige, il tonne... Il fait du temps *péronne.*

— Je ne l'ouvrirai pas, eh ! tu m'étranglerais.

— Alors, je vais tant petter, tant vesser, que je vais mettre ta cabane le cul bas.

— Pette, vesse tant que tu voudras, ma maison est bonne et *spaisse* .

Et le loup a tant petté qu'il a déchiré le trou de son cul.

Compère le loup va alors chez le cordonnier Destappe (1).

Destappe prend son fil et son alêne et lui recoud le derrière.

Deux heures plus tard, le loup sent des maux de ventre et veut aller se soulager. Impossible, plus rien ne veut sortir.

Il rencontre compère le renard.

« Ohé ! compère le renard, regarde si mon cul n'est pas tout recousu ?

— Si fait, compère le loup. »

Il s'en retourne chez Destappe.

« Destappe, fais un petit trou dans mon derrière, que je puisse... »

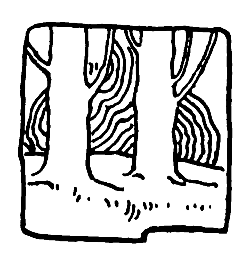
Destappe prend un tranchet et fait un trou. Au même moment, il s'échappe une fusée d'une telle force que toute la baraque et Destappe se sont envolés.

Alors, moi, quand j'ai vu ça, j'ai acheté un petit chien de deux liards, et je me suis assis dessus. Sa queue a cassé, j'ai mis mon doigt à la place et je suis retourné ainsi jusqu'à la maison.

Conté par Fernand Cavier, de Pironchamps.— L'alinéa final est une formulette traditionnelle par laquelle on termine tous les contes, dans la contrée.

Jules LEMOINE.

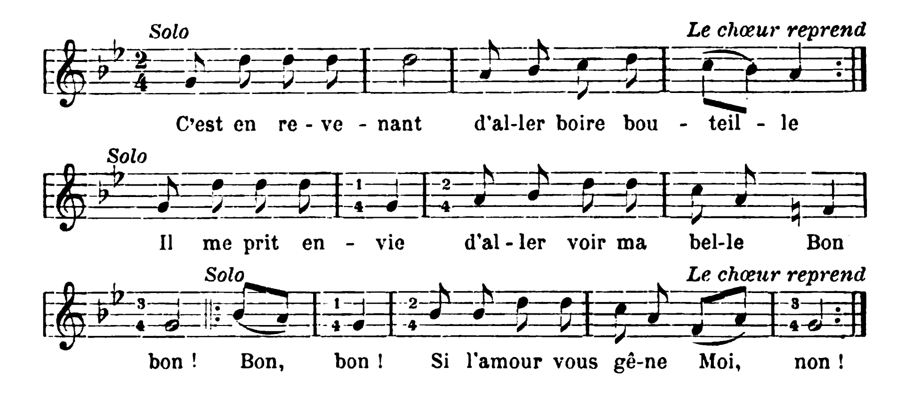
(1) Nom d'un cordonnier bien connu dans la localité.





BON, BON, SI L'AMOUR VOUS GÊNE

CRAMIGNON LIÉGEOIS



2. Il me prit envie d'aller voir ma belle
Je vis trois ribauds assis auprès d'elle

3. Je vis trois ribauds assis auprès d'elle
Et quand ils m'ont vu s' sont retirés d'elle

4. Et quand ils m'ont vu s' sont retirés d'elle
Restez, mes ribauds, restez auprès d'elle

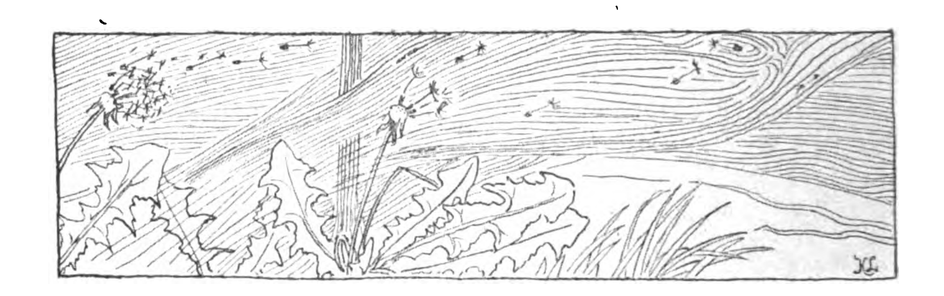
5. Restez, mes ribauds, restez auprès d'elle
Vous n'aurez jamais ce que j'ai eu d'elle

6. Vous n'aurez jamais ce que j'ai eu d'elle
J'ai eu de son cœur la fleur la plus belle

7. J'ai eu de son cœur la fleur la plus belle
C'est en revenant d'aller boire bouteille...

Chanson très populaire à Liége. Le *Recueil d'Airs de Crâmignons,* 8° Liége 1880, p. 48, donne une variante musicale moins précise sur les mêmes paroles, où nous remarquons aux couplets 2[2] et 3[1] le mot « rivaux » au lieu de « ribauds ».

O. C.



FACÉTIES DE CHASSEURS

Le chasseur et les clous

Il y avait à Stavelot un vieux cordonnier qui avait la passion de braconner. Il portait le surnom de *Vix mamé*. Quand il allait « à l'ouvrage *sur* les villages » il prenait toujours son fusil.

Un jour qu'il était allé travailler à N..., « du temps de l'heure », c'est-à-dire de midi à une heure, à l'heure du repos, il prend son fusil et va faire une petite tournée.

Il aperçoit une grosse volée de grives qui vient « s'asseoir » sur un sorbier. Il veut tirer, mais il cherche vainement ses plombs. En fouillant dans ses poches, il trouve un sac de petits clous de soulier, nommés *paigurlins*. Il y en avait un cent. Il les prend et les introduit dans son fusil. Il « tape » en joue et il tire.

Il en cloua nonante-neuf à l'arbre, par les pattes. Cela fait qu'il eut nonante-neuf grives et ses *paigurlins*.

C'est lui-même qui l'a raconté (1).

Le chien d'arrêt

Deux chasseurs discutent sur la valeur de leur chien d'arrêt. Chacun se vante en disant les exploits de sa bête.

« Tout ça, dit l'un, ce n'est rien. Figurez-vous qu'il y a un an, mon chien tombe en arrêt devant un superbe lièvre, attendant que je tire. Mon fusil était déchargé et je n'avais plus une seule cartouche. Je cours vivement à une ferme qui était à une couple de kilomètres. Quand je suis revenu, plus moyen de retrouver la place. Huit mois après, en repassant par là par hasard, j'ai retrouvé le squelette de la pauvre bête, qui était encore dressé en face du squelette du lièvre !... (2). »

(1) Communication de M. Louis Detrixhe.
(2) *Tonnia d'Charleroet*, n° du 6 mars 1897.

Le chasseur maladroit

Deux lièvres jouaient aux cartes dans une pièce de trèfle.

Celui qui mêlait se retourne et dit tout à coup :

« *Goddom ! On tchesseu !*

— *Taisses-tu, sot,* dit l'autre, *n'dye nin sogne* (n'aie pas peur), *c'est Vincint !* »

Un assaut de vanteries

Trois chasseurs sont réunis et racontent leurs prouesses.

« Un jour, dit l'un, j'étais en chasse. Un lièvre part à mes pieds. Je tire et je lui coupe net la tête. Quel n'est pas mon étonnement en voyant le lièvre revenir de trois mètres pour reprendre sa tête...

— Moi, dit l'autre, il m'est arrivé la semaine dernière une chose bien plus extraordinaire. Figurez-vous qu'un jour, dans mon jardin, je me trouve subitement en présence de deux lièvres qui jouaient et qui ne m'avaient pas vu venir. Et pas de fusil ! Je me déchausse vivement et je jette mon sabot si adroitement que j'assomme le plus gros. Je cours vite et que vois-je ? Le second lièvre, affolé, s'était précipité tête baissée dans le sabot... et il y était pris !

— Tout cela est bien, dit le troisième, mais j'ai vu plus fort que cela : Cette fois-là, je chassais à une demi-lieue de G... Chose curieuse, depuis au moins douze minutes, rien n'avait passé. Quant tout à coup, deux bécasses s'enlèvent à deux pas de moi. Je tire avec du fin plomb et je les déplume complètement. Seulement, le coup avait été si violent que les deux bécasses ont été retomber dans la casserole du cuisinier du comte de G... !

Et, après un moment :

— Il est vrai que je lui en avais promis une. »

Les deux sangliers

L'année de la guerre franco-allemande, tous les sangliers de la frontière, entendant les coups de fusils et la canonnade, s'étaient sauvés dans nos Ardennes. Ils pensaient être à leur aise, par là. *Tutùte!* pour tirer les grosses bêtes, le wallon s'y connaît.

On vient dire un jour au garde de L... que deux sangliers sont entrés dans ses bois, et qu'ils sont toujours ensemble : deux grosses bêtes qui pesaient au moins... quatre cents kilos.

Vite, vite, le garde rassemble la jeunesse et organise une traque.

On crie : *Gare ! gare ! les sanglés, is arrivnu tos les deux !* Le garde épaule et tire. Il avait tiré sur le premier, qui tombe mort du coup ; et l'autre sanglier, qui était le plus gros, s'arrête tout court.

Le garde s'apprête, en mettant sa cartouche, et que voit-il?... Le premier sanglier était étendu, et l'autre, le plus vieux, le tenait par la queue!

Tout saisi, le chasseur s'avance avec « une masse de précautions » et regarde ce que cela veut dire.

Jamais un homme n'a été aussi étonné : le premier sanglier, qu'il avait tiré, c'était le fils de l'autre qui était, lui, pauvre vieux, aveugle de la cataracte. Le fils conduisait son vieux père par sa propre queue.

Voilà l'œuvre de charité d'une bête. Je connais bien des gens qui n'en feraient pas autant!

Mais le garde n'était pas chasseur à s'oublier. Il coupe la queue du premier et, la prenant en main, tire tout doucement le vieil aveugle jusqu'au village où il rentra triomphalement, suivi des traqueurs portant la bête tuée (1).

O. C.

(1) *Li Marmite*, n° du 10 avril 1898.

LA PETITE MAISON

PETIT CONTE LIÉGEOIS

Il était une fois un petit garçon. On l'appelait *(nom de l'enfant auquel on s'adresse)*. Il aimait bien son papa ; il aimait bien sa maman ; il aimait bien... *(oncle, tante, frère, sœur*, etc.)

Un jour, étant à l'étage, le petit garçon ouvre l'armoire de son papa. Il y prend un grand pantalon d'homme, un grand gilet d'homme, un grand paletot d'homme, de grandes bottes d'homme, une grande canne d'homme... et le voilà parti bien loin, bien loin, bien loin, bien loin...... si loin, si loin, si loin...

Et quand il est bien loin, bien loin.... il aperçoit une belle petite maison. Les murs de la belle petite maison étaient en chocolat ; les portes et l'escalier, en bois de réglisse ; les vitres, en nougat et en caramel ; le toit était couvert de pastilles......

Alors le petit garçon retourne bien vite, bien vite, bien.... chez lui. Il appelle son bon papa, sa bonne maman...... et ils vont tous ensemble manger la belle petite maison.

Jos. DEFRECHEUX.

REVUES DE FOLKLORE

Mélusine, *recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages,* fondé par H. GAIDOZ et E. ROLLAND (1877-1887), et dirigé par Henri GAIDOZ. — Tome IX (1898 et 1899). Livraisons bimestrielles in-4° de 16 p., dont 4 de garde. Ce volume : 12 fr. 50; un n°, 1 fr. 25. Paris, 2, r. des Chantiers.

Revue des Traditions populaires, *recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire.* Organe de la *Société*, dirigé par Paul SÉBILLOT. — 13e année; livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages. — Un an : Belgique 17 fr.; pour les membres : 15 fr.; un n°, 1 fr. 25. — Bureaux : 80, boulevard St-Marcel, Paris.

The Journal of American Folk-lore, organe de la *Society*. Directeur : William Wells NEWELL. — 11e année; fascic. trimestriels 8° de 80 p. — Un an : 4 sh.; pour les membres : 3 sh. — Bur. : Cambridge, Mass., Etats-Unis.

Volkskunde, *tijdschrift voor nederlandsche folklore,* dirigé par Pol DE MONT et A. DE COCK.—11e année. Livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. Un an : 3 fr. Hoste, éd., Veldstraat, 46, à Gand.

Ons volksleven, *tijdschrift voor Taal, Volks- en Oudheidkunde,* dirigé par Josef CORNELISSEN et J.-B. VERVLIET. — 9e année; livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. — Un an : 2 fr. 50. — L. Braeckmans, édit., à Brecht.

Zeitschrift des Vereins für Volkskunde, dirigé par Karl WEINHOLD. — 8e année; fascicules trimestriels gd in-8° de plus de 100 pages. — Un an : mk. 12. — Direction : Hohenzollernstr, 10, Berlin.

Revista Lusitana, archives des études philologiques et ethnologiques relatives au Portugal. — 5e volume 1897-98. Prix : 12 francs. — Direction : J. LEITE DE VASCONCELLOS, Bibliotheca national, à Lisbonne.

Revue d'Ardenne et d'Argonne, *scientifique, historique, littéraire et artistique*, publiée par la « Société d'études ardennaises ». — 6e année. 1898-99. Livraisons mensuelles de 32 pages. — Un an, 5 fr. — Rédaction : 22, rue Gambetta, Sedan. Administration : 46, rue Gay-Lussac, Paris.

Schweizerisches Archiv fur Volkskunde (organe de la *Société suisse des Traditions populaires)* dirigé par Ed. HOFFMANN-KRAYER. — Fascic. trimestriels de 80 p. 2e année 1898. — Un an, 8 fr. Pour les membres, 4 fr. — Direction : Freiestrasse, 88, Zurich, V.

Jadis, *recueil archéologique et historique de tout l'ancien territoire de la Belgique féodale.* 2e année; livraisons mensuelles, 8° de 16 p. Directeur : Amé DEMEULDRE, à Soignies (Hainaut). — Un an, 5 fr.

Der Urquell, *eine monatschrift fur Volkskünde.* Directeur : M. Friedrich-S. KRAUSS, Vienne (Autriche), VII/2 Neustiftgasse, 12. — 2e année. Livr. mensuelles, 8° de 32 p. — Un an, 5 fr.

Le pays Poitevin, *revue mensuelle illustrée,* dirigée par G. BOUCHER et C. ROY, 12, rue du Moulin-à-Vent, Poitiers. — Livr. in-4° de 20 p. — 1re année 1898-99. — Un an, 8 fr. Un n°, 50 cent.

WALLONIA

RECUEIL MENSUEL DE FOLKLORE
FONDÉ EN DÉCEMBRE 1892 PAR

O. Colson, Jos. Defrecheux & G. Willame

Paraît le 13 de chaque mois par livraisons de 16 pages au moins, ornées de dessins inédits. Publie des études, relations et documents relatifs à la littérature orale, aux croyances et usages, et à l'ethnographie traditionnelle des provinces wallonnes; notamment des facsimile d'images et dessins d'objets populaires, des chansons avec les airs notés, et des textes originaux de tous les parlers romans de Belgique, avec la traduction en français. Chaque document porte, dans la Revue, la signature de la personne qui l'a communiqué.

Pour ce qui concerne les abonnements, spécimens, changements d'adresse, etc. s'adresser de préférence à M. Jos. DEFRECHEUX, Administrateur de la Revue, 88, rue Bonne-Nouvelle, à Liége.

Pour cè qui concerne la Rédaction : envois d'articles et de documents détachés, rectifications. etc., s'adresser de préférence à M. O. COLSON, Directeur de la Revue, 16, Fond St-Servais, à Liége.

Abonnement annuel : Belgique, **3** francs. — Etranger, **4** francs.

Les nouveaux abonnés reçoivent les nos parus de l'année courante.

Un numéro, 3o centimes.

OUVRAGES REÇUS

Armanack des Qwate Mathy pour 1899, par J. VRINDTS, L. WESPHAL, Ch. BARTHOLOMEZ et J. MÉDARD. — Librairie du Perron, 35, rue Basse-Wez. Liége. Prix 15 centimes.

Réflexions sur M. Huysmans [à propos de son livre « La Cathédrale »] par Edmond DE BRUYN. — Extrait du *Spectateur Catholique.* — Soc. belge de librairie, éd. Bruxelles, 1898.

Ine Oûve dè Pèquet, comédie en 1 acte, par Edmond JACQUEMOTTE. — Chez l'auteur, pharmacien à Jupille (Liége).

Volksgebruiken en Gewoonten in Noord-Brabant, door P.-N. PANKEN. (Extrait de « Ons Volksleven »). — 8° de 106 p. — Brecht (Anvers) L. Braeckmans éditeur 1898

Grand-pére Balthazor, comédie en 2 actes, par S. DELVAUX. — Sauvage, éditeur, 155, chaussée d'Anvers, à Bruxelles. Prix 1 franc

Le livre de la Prévoyance, *recueil de lectures et dictées*, par Jules LEMOINE-BELLIÈRE. — Manuel d'enseignement et de propagande publié par la Députation permanente du Hainaut. — Frameries, Dufrane-Friart. éditeur.

Des presses de Math. Thone. rue St-Jean-Baptiste, 13. Liége



WALLONIA



6me ANNÉE. — N° 11. 13 NOVEMBRE 1898.

SOMMAIRE

SAINT GHISLAIN
En Hainaut et en Brabant . . . . Edm. Passagez
LU CÛH'NÉE
Usage populaire à Malmédy . . . . . H. Bragard
CONTES DU HAINAUT
VII. La Sotte fiancée . . . . Jules Lemoine
MÉTEOROLOGIE
L'approche de l'hiver . . . . Jules Dewert
LES TROIS QUI S'EN VONT...
Conte Nivellois . . . . G. Willame
NOTES ET ENQUÊTES
La tenderie aux alouettes.
Le cochon de St-Antoine.
BIBLIOGRAPHIE
Ouvrage de M. Hauttecœur . . . . O. C.

LIÉGE
Administrateur : JOSEPH DEFRECHEUX, 88, rue Bonne-Nouvelle.
Directeur : O. COLSON, 16, Fond Saint-Servais.
La Revue paraît le 13 de chaque mois.
Belgique : Un an, 3 fr. Un n° 30 c. — Union postale : 4 francs.

COLLECTION DE WALLONIA

1893 Nos livraisons de la première année forment un joli volume broché de 224 pages, publié avec le concours de plus de vingt-cinq collaborateurs. Il contient quarante airs notés et la première série des dessins inédits de M. Aug. Donnay. Prix net : 5 francs.

1894 Les fascicules de la deuxième année forment une élégante brochure de la même importance, qui contient de nombreux airs notés et des dessins nouveaux, planches et fac-similés. Prix net : 3 frs.

1895 Les livraisons de la troisième année sont réunies en un volume de la même importance, qui contient nombre d'airs notés et de dessins nouveaux. Prix : 3 francs.

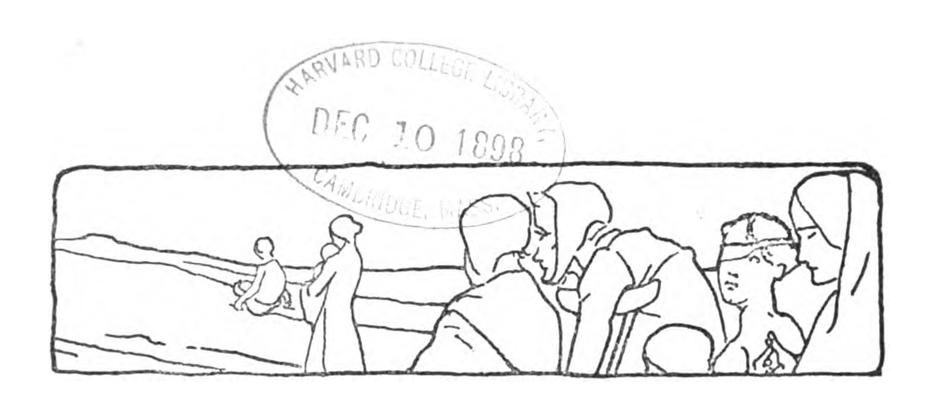
1896 Le volume de la quatrième année, d'importance égale, contient nombre d'airs notés et de dessins nouveaux, planches et fac-similés. Prix : 3 francs.

1897 Le cinquième volume, outre les douze livraisons de l'année, est accompagné de la table analytico-alphabétique des matières parues depuis la fondation de la Revue. Ce volume, comme les précédents, compte un grand nombre d'airs notés et d'illustrations diverses. Prix : 3 francs.

Les trois derniers volumes pris en nombre, chacun : 2 fr. 50.

Les cinq volumes, pris ensemble : 15 francs.

S'adresser à l'Administration, 88, rue Bonne-Nouvelle, Liége.



SAINT GHISLAIN

EN HAINAUT ET EN BRABANT

La petite ville de Saint-Ghislain en Hainaut, à deux lieues Ouest de Mons, fête le 9 octobre, par une foire des plus fréquentées, le bienheureux dont elle porte le nom.

La tradition qui fait descendre Saint-Ghislain d'une famille belge, affirme cependant qu'il naquit et fut élevé à Athènes, où il se fit recevoir comme religieux dans une communauté suivant la régle de Saint-Basile. Venu à Rome pour visiter les tombeaux des apôtres Pierre et Paul, il poussa jusqu'en Belgique, où il arriva vers l'an 648 et se lia d'une étroite amitié avec Saint-Amand, évêque de Maestricht. Afin de se sanctifier dans la solitude, il se retira dans un bois, sur les bords de la rivière la Haine, et décida d'y élever un oratoire.

Dans ce but, lui et ses compagnons se mirent en devoir de défricher cet endroit. Ils étaient occupés à ce travail, lorsque, rapporte la légende, le roi Dagobert, chassant sur les bords de la Haine, poursuivait une ourse qui l'amena à l'endroit où travaillait le saint. L'ourse se réfugia sous les habits de Saint-Ghislain. Ce que voyant, les chiens s'arrêtérent et n'osérent aller déloger la bête de son abri. Le roi Dagobert, à cette vue, s'éloigna avec sa suite, tandis que l'ourse emportait les habits du saint et le panier qui contenait tout ce qui était nécessaire à la célébration de la messe. Le saint ne put suivre la bête et pria le Seigneur de lui faire retrouver les saintes espèces. A ce moment vint planer au dessus de sa tête, un aigle qui lui indiqua le chemin. Il le suivit et trouva dans un buisson l'ourse et ses petits.

C'est là qu'il établit son oratoire, à l'endroit qui fut dénommé *Ursi Dongus*, Marais de l'ours. Il y bâtit quelques cellules pour lui et pour ses disciples Lambert et Bellire, qui avaient été ses compagnons de voyage. Ce fut l'origine d'un monastère dont l'église fut consacrée en 653 et autour duquel naquit la ville de Saint-Ghislain.



D'autre part, ce fut sur les conseils de Ghislain que Sainte-Waudru et Sainte-Aldegonde résolurent de se consacrer entièrement au Seigneur, et fondèrent des communautés religieuses : l'une dans un endroit appelé *Castri locus*, où s'éleva Mons ; l'autre, au territoire où s'éleva Maubeuge.

Ghislain mourut dans son monastère vers 685, et y fut enterré dans l'église, qui devint le but de nombreux pèlerinages. Le couvent, détruit par les Normands en 880, resta en ruines durant prés d'un siécle ; il fut remplacé alors par la riche abbaye bénédictine qui subsista jusqu'à la Révolution française.

Les membres de la célèbre confrérie de Saint-Ghislain, qui se répandit par tous les Pays-Bas, payaient chaque année un tribut de deux deniers à son monastère, au jour de la fête du saint, en marque de servitude. Car ils se regardaient en quelque sorte comme ses esclaves et renonçaient à leur liberté. Aussi, les plus illustres familles du pays se rendirent-elles vassales de Saint-Ghislain, et vinrent au pied de ses autels se livrer entre les mains de l'abbé, comme féales de l'Eglise, et lier leurs serviteurs, en les affranchissant en faveur du même saint (1).

.·.

Le culte de Saint-Ghislain est excessivement répandu et trés populaire dans le Hainaut. Le saint est surtout invoqué pour préserver les enfants des convulsions.

Pour çela, l'enfant doit être présenté, autant que faire se peut, devant le prêtre, à l'autel de Saint-Ghislain. Le pélerin qui va « *servir Saint-Ghislain* », doit d'abord faire trois fois le tour de l'Eglise, puis venir s'agenouiller devant l'autel du saint. Le prêtre pose l'étole sur la tête de l'enfant, et récite quelques versets du chapitre premier de l'Evangile selon Saint-Jean. A la porte de l'église, des boutiques offrent des joujoux et des bonbons, dont les parents achètent pour en gratifier leurs enfants; c'est une foire d'une matinée (2).

Jusque dans les dernières années du siècle dernier, on nourrissait dans les jardins de l'abbaye de Saint-Ghislain un ours qui rappelait l'origine de l'emplacement de cette abbaye. Cet ours figure d'ailleurs aussi dans les armes de la ville de Saint-Ghislain. Les pèlerins qui passaient par là pouvaient voir l'ours, et on disait alors que l'on

(1) Cf. *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*, par GAZET. Arras, 1614, p. 65. *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, par DE BOSSU, pp. 210-212.

(2) *Fêtes populaires à Mons*, par F. HACHEZ. Mons, 1848, p. 21.

allait « servir Saint-Ghislain et son ours »; mais, avec l'ours, a aussi disparu la dernière partie de la locution.

A Mons, le culte de Saint-Ghislain était et reste très en honneur pour les convulsions infantiles, à ce point qu'il suffit qu'un enfant pleure beaucoup, sans motif apparent, pour que de suite on aille « servir » Saint-Ghislain.

Ce qui à Mons a donné naissance au dicton : *Saint Ghislain pou les bréyards*, au même titre que *Saint-Phorien* (c'est-à-dire Saint-Symphorien) *pour les crombins* « pour les boîteux ».

*
* *

Le culte de Saint-Ghislain contre les convulsions est aussi trés répandu dans le Brabant wallon. Les oratoires de Nivelles et de Saint-Ghislain-ville sont très fréquentés à toute époque de l'année. Mais tandis que toutes les villageoises des environs viennent à Nivelles en pélerinage à Saint-Ghislain, les Nivellois vont vénérer ce saint dans la ville du même nom. Qu'on ne se hâte cependant pas de rappeler le vieux proverbe : « Les saints ne sont jamais adorés dans leur pays » ; tous les Nivellois ou presque tous, comme les gens nés à Saint-Ghislain, portent dans leurs prénoms celui de Ghislain ou Ghislaine, en l'honneur du saint et afin de placer les enfants sous sa protection pour les préserver des convulsions (1).

Le saint n'a pas d'oratoire spécial à Nivelles. Une vieille statue de ce saint se trouve placée, contre le mur de droite, au commencement de la nef méridionale de l'église Sainte-Gertrude. Devant cette statue brûlent toujours quelques chandelles placées par des mères qui sont venues prier Saint-Ghislain et lui présenter leur bébé. Au-dessous de la niche pendent des ex-votos (2).

En Hainaut, Saint-Ghislain n'est pas seulement invoqué comme protecteur des enfants contre les convulsions. Il l'est encore, et d'une façon aussi importante, par les femmes enceintes pour obtenir une heureuse délivrance.

(1) *L'Aclot*, journal nivellois, n° du 31 août 1890. — Dans le même n°, ce journal publiait l'état-civil de Nivelles du 23 au 30 dito : NAISSANCES. Robert-Hilaire-Gh. Lalemand. Joséphine-Catherine Julia-Gh. François. Fernand-Victor-Gh. Glibert. Raoul-Charles-Florian-Eugène-Gh. Hemberg. MARIAGES : Léon-Emile-Gh. Collette, 25 ans, mouleur en cuivre, avec Joséphine-Françoise Brabant, 26 ans, ménagère. Bauduin-Joseph-Théophile Goffin, 31 ans, surveillant au Collège communal, avec Léonie-Marie-Gh. Tamine, 30 ans, sans profession. Etc. — Comme on le voit, ce journal ne prenait même plus la peine d'écrire en entier les prénoms de Ghislain et Ghislaine. M. G. WILLAME nous dit : « Il est très rare que Ghislain soit le prénom principal de l'enfant. Je n'en connais qu'un exemple et encore ne suis-je pas sûr que dans ce cas Ghislain ne soit pas un sobriquet. »

(2) Communication de M. G. WILLAME.

Dans ce cas, c'est la femme qui se consacre à Saint-Ghislain, par la même cérémonie que celle donnée plus haut pour les enfants.

Voici la prière populaire que l'on récite à cette fin. Cette prière est le remaniement d'une prière plus ancienne qui renfermait quelques mots peu convenables, et qu'il est très difficile de se procurer à présent [1].

PRIÈRE POUR OBTENIR UNE HEUREUSE DÉLIVRANCE.

Grand Dieu, qui pour la conservation du genre humain, avez institué le sacré lien du mariage, mais qui, à cause de la désobéissance d'Eve, notre première mère, avez condamné la femme à souffrir de cuisantes douleurs dans son enfantement, faites, je vous prie, par votre grande miséricorde, que la rigueur de cette sentence s'adoucisse pour moi, ou du moins donnez-moi la force de la supporter, afin que, fortifiée de votre grâce, je puisse mettre au monde mon enfant, *le faire régénérer par le Baptême*, et l'élever dans les sentiments de la piété chrétienne, pour la gloire de votre saint nom, pour son salut et pour la consolation de celle qui vous en supplie par les entrailles de votre miséricorde.

Et Vous, O Grand Saint-Ghislain, que je réclame en ce moment comme le médiateur donné de Dieu pour obtenir de sa bonté la grâce que je viens de lui demander, je vous prie par tout l'amour que vous lui avez porté, et par cette bonté que vous avez tant de fois témoignée à celles qui ont eu recours à votre intercession, de faire en sorte auprès de sa divine majesté, que je sois favorablement délivrée des douleurs que j'attends.

O grand serviteur de Dieu, secourez-moi dans ce pressant besoin, et faites par vos mérites et vos prières que Dieu achève en moi la grâce qu'il a commencée, et obtenez pour moi et pour le fruit que je porte sa sainte miséricorde. — *Ainsi soit-il.*

Il existe, à côté de la coutume religieuse, un usage singulier et en quelque sorte occulte. Les femmes stériles vont, la nuit, toucher de leur ventre nu l'ourse qui garnit la base de la fontaine, qui s'élève sur la grand'place de Saint-Ghislain. Quelquefois, elles se contentent de se découvrir et de se montrer à l'ourse [2].

* * *

La légende attribue à Saint-Ghislain l'origine du *Cayau-qui-bique*. A la lecture de ce nom assez étrange, celui qui n'a pas eu le privilège de visiter le fameux « caillou » s'imaginera sans doute qu'il s'agit d'une roche branlante. Il n'en est rien : il s'agit ici d'un rocher naturel de 20 à 25 mètres d'élévation. Dans le dialecte du pays, on dit qu'« une pièce *bique* » lorsqu'elle dépasse celle sur laquelle elle est placée et qu'elle est comme en équilibre [3].

(1) Nous imprimons en italique ce qui est en gros texte dans l'original.
(2) HÉCART, *Dictionnaire rouchi*, vº biquer.
(3) Nous garantissons la popularité de cet usage. — EM. P.



Ce rocher se trouve sur le territoire de la commune de Roisin, aux limites du Borinage, près de la frontière française, à quelques lieues de Valenciennes. C'est une roche primaire du système Dévonien, formée d'un poudingue ou fragments de substances quartzeuses réunis, soit sans ciment visible, soit par un ciment quartzeux ou quartzo-argileux non calcifère (¹).

La légende, recueillie au Borinage, donne au *Cayau-qui-bique* l'origine suivante :

« Un jour, *Ratatchoumollet* (²), qui revenait de l'enfer, vient dire au moine que le diable lui avait dit qu'il allait aller démolir l'abbaye de Saint-Ghislain.

» Le moine, effrayé, impuissant de repousser le diable par ses prières, a usé de ruse : il est allé à chaque porte, dans toutes les maisons, demander tous les vieux souliers. Après en avoir ramassé un sac, il se met en voyage.

» Arrivé à Roisin, il rencontre le diable assis sur l'herbe à côté d'un grand sac contenant *l' Cayou-qui-bique*, et dévorant une tranche [de pain] avec des éclats d'ail. Quand il a eu vu Ghislain (qui s'était déguisé), il lui demande :

» — *A-t-i co lon dè d'ci à Saint-Ghislègne ?*

» Le moine lui répond :

» — *Va oui, qu'il a lon : ravisez* (regardez) *v'là tous les bottines que d'ai usé d'puis là tout dequ'à ci !*

» Et en disant ces mots, il renverse le sac de vieux souliers.

» Le diable, découragé, a laissé là le sac... et *l' Cayau-qui-bique.* » (³).

EDMOND PASSAGEZ.

(1) Th. BERNIER, *Guide du touriste au Caillou-qui-bique*, etc. Mons, in-12, 1886, p. 26.

(2) Nom imaginé, semble-t-il, par le conteur lui-même.

(3) *Le Farceur*, journal de Wasmes, nº du 15 mai 1898. [La même légende se raconte en Ardennes sur St-Remacle. Cf. notamment PIMPURNIAUX, *Guide*, t. I, p. 123. — O. C.





LU CÛH'NÉE

Usage populaire, à Malmédy



La *cûh'née* ou *cûs'née* est un amusement particulier à la petite ville de Malmédy. C'est à proprement parler le couronnement, la conclusion de la récolte des pommes de terre *(des crompîres)*; la *cûh'née* correspond à la vendange du midi de la France ou à la fête de la moisson qui se pratique dans les contrées fertiles de la Wallonie (1).

Aussitôt que les *crompîres* ont atteint un état suffisant de maturité, ce qui arrive d'ordinaire chez nous vers la mi-août, l'usage réapparaît d'aller les manger sur place, c'est-à-dire dans la campagne. On voit des bandes s'acheminer, au coucher du soleil, vers les champs pour aller faire la *cûh'née*. Mais c'est à l'époque de l'arrachage des pommes de terre *(lu râyâye)* que l'usage est le mieux placé et le plus généralement pratiqué. Cela arrive sur la fin de septembre et le commencement d'octobre.

Le propriétaire du champ ou du jardin où doit se faire la *cûh'née* va, vers les quatre heures de relevée, faire sur son champ un grand feu de bois sec. Une heure après, arrivent voisins, voisines, amis et connaissances, qui assistent et prennent part à la partie essentielle de l'opération. Celle-ci consiste à déposer une à une sur les charbons ardents dont on forme une couche circulaire, des pommes de terre fraîchement tirées du sol, choisies et bien lavées mais non pelurées.

Le centre du foyer doit rester libre. Sur cette couche de tubercules on allume un second feu et alors, en moins d'une demi-heure,

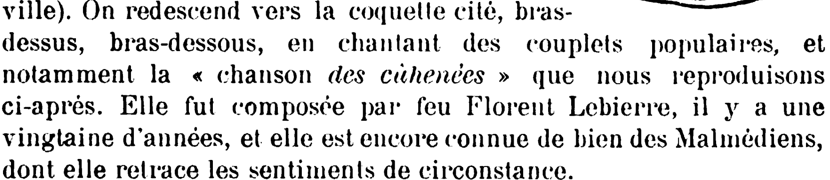
(1) *Mélusine*, V, 64, a publié, sous la signature de M. Q. ESSER, une relation de cet usage. Nous la complétons par quelques détails récemment réunis en notre ville. M. ESSER écrivait *cûsnée*. Nous préférons *cûh'née* qui nous paraît plus ancien et d'ailleurs plus logique, étant donné le verbe *cûh'ner* « cuisiner, faire la cuisine ». [Cf. le liégeois *couh'ner*, de *couhenne* « cuisine ». » On dirait donc à Liége *li couh'nêye*, avec le même *h* guttural qu'à Malmédy et qu'on retrouve sous la forme *xh* dans les vieux textes, dans la topographie (Fexhe, Cerexhe, Marexhe, etc.) et dans le nom de vieilles familles wallonnes (Raxhon, Moxhon, etc.) Cf. ci-après dans la chanson le mot *meus(e)xhès*. — O. C.]

prises par dessus et par dessous, les *crompîres* sont *pettées*, c'est-à-dire « grillées » et bonnes à manger.

Un bon mangeur en avale une vingtaine au moins. La première édition des *crompîres* étant épuisée, on en fait suivre une seconde, une troisième, etc., selon le besoin.

Cuite de cette façon, la pomme de terre est entourée d'une croûte brunâtre qui lui donne un fumet et un goût exquis. On la nettoie, on l'ouvre, (il faut bien se garder de la couper, le fer du couteau lui donnant un mauvais goût), on y introduit sel, poivre, beurre, et même oignons hachés ; puis on la referme et on la mange dans la main.

Pour faciliter la digestion, on boit un verre d'eau-de-vie : « la goutte » est de rigueur pour toutes les *cùh'nées*. Les conversations vont leur train, les plaisanteries et les traits s'échangent dans le bon wallon du terroir. Les rires éclatent, l'animation est complète et les chanteurs sont bientôt mis à contribution. Parfois la *cùh'née* est accompagnée par un vieil « harmonica » (un accordéon) ou même par un petit orchestre. Souvent le régal est clôturé par un bal improvisé. La société, en effet, est ordinairement mêlée, et ce ne sont pas les « vieux » seuls, à Malmédy, qui conservent et pratiquent les anciens usages.



Vers dix heures du soir, on quitte la colline (les champs de pommes de terre sont pour la plupart situés sur les hauteurs avoisinant la ville). On redescend vers la coquette cité, bras-dessus, bras-dessous, en chantant des couplets populaires, et notamment la « chanson *des cùhenées* » que nous reproduisons ci-après. Elle fut composée par feu Florent Lebierre, il y a une vingtaine d'années, et elle est encore connue de bien des Malmédiens, dont elle retrace les sentiments de circonstance.

Depuis quelques années, on a entrepris d'organiser des *cùh'nées* au logis avec des pommes de terre *pettées* au four.

Ces grillades sont d'ailleurs dans les usages et servent souvent ici, de même qu'à Liége et ailleurs, au repas des soirs d'hiver. L'usage des *cùh'nées* en plein air s'est aussi répandu à l'environ : à Stavelot, elles sont pratiquées sous le nom de « cuitenées ». Il est certain que le fait de se régaler de *crompîres pettées* en plein champ n'est pas particulier à Malmédy. Mais la vraie fête de la « moisson » des pommes de terre est bien nôtre, et elle ne se fait bien qu'en plein champ, et le soir. Les *cùh'nées* à domicile, à Malmédy, n'ont qu'un temps, celui de la *râyâye*, de la récolte ; et les sociétés, les restaurateurs qui les pratiquent, les uns pour leurs clients dans le restaurant

même, les autres pour leurs membres dans leurs locaux respectifs, ne le font pas sans quelque solennité. Seulement, au lieu de vieilles chansons populaires, les *cùh'nées* y suscitent des « romances » et des « airs d'opéra ». Et l'on y boit de la bière ou même du vin au lieu de se distribuer des *gouttes*. C'est une différence essentielle.

Nous, vrais malmédiens et wallons fidèles, nous maintenons avec bonheur la vieille coutume de la *cùh'née* en plein air. Elle procure aux amateurs un plaisir plus franc, plus sans-gêne, plus cordial. Et elle donne des *pettées* exquises, ce qui n'est pas à dédaigner.

* * *

CHANSON DES CUHENÉES (1)

Par feu Florent Lebierre († 1897)

I

Vone-ru-ci l'sahon des cûhenées,
Pol jônesse lu pus bai des teimps !
Sol warhai nos allans danser
Tot chantant nos joyeux refrains.
Vinoz donc, jònès geints d'Mâmedi,
Bâcelles et valets, accoroz ;
Vinoz rire, chanter et pochi,
Atoû do chémenî quu vs'aimoz.

II

Les fahais broûlet po petter
Coines du gatte, bleus ûs et meusexhés (2) ;
Nos avans l'boûr, lu peuve et l'sé,
On qwarlet d'doux (3), onk du pequet.
Atoû do feu, les vihès geints
Rajônihet d'veie leus efants ;
Et one jone feie nu s'hontihe nein
Du mostrer qu'elle aime su galant.

Traduction. — 1. — Revoici la saison des « cuisinées » — Pour la jeunesse le plus beau des temps ! — Sur la pelouse nous allons danser — En chantant nos joyeux refrains — Venez donc, jeunes gens de Malmédy — Filles et garçons, accourez ; — Venez rire, chanter et sauter — Autour de la braise que nous aimons.

2. — Les fagots brûlent pour griller — Les pommes de terre; — Nous avons le beurre, le poivre et le sel — Un « quarrelet » de « doux », un d'eau-de-vie. — Autour du feu, les vieilles gens — Rajeunissent de voir leurs enfants; — Et une jeune fille n'est nullement honteuse — De montrer qu'elle aime son amoureux.

(1) L'orthographe est celle du « Club Wallon » de Malmédy. Un *Traité d'ortographe du wallon malmédien* par l'abbé Nic. Pietkin, curé de Sourbrodt, est actuellement sous presse.

(2) *Coines (cwennes) di gatte* « cornes de chèvres »; *bleus ûs* « bleus yeux » ; *meus'xhès* (de l'allemand *mäusschen* « petites souris »). Espèces diverses de pommes de terre, estimées dans le pays.

(3) *Qwarlet* « quarrelet » huitième de litre. *Doux*, nom générique des liqueurs communes : *lu doux*, c'est le *pèquet* des femmes. [Au pays de Liége aussi. — O. C.]

III

Qu'elles sont bonnes les petées crompires
Quu n'magnans essonle sol wazon
Inte les amours et les plaisirs,
A son dol musique des chansons.
Tortos, nos chantans noste couplet,
Nos pochans, nos estans joyeux ;
Po les mains, bâcelles et valets,
Nos fsans one ronde âtou do feu.

TRIO

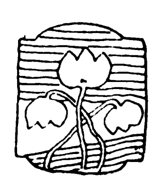
Dansans les amourettes (1)
Duvant d'enné raller
Et çu serait l'rawette
Du noste pitite cûhenée.
Du crompires délicieuses
No estans bin rpahis ;
Nos jonés amoreuses
Kumeincet à nâhi.
Mais, po fini ciste fiesse,
Nos dirans à chèmenì,
Ainsi qu'à nos maîtreses :
Nos rvinrans c'one aute fie !

3. — Qu'elles sont bonnes les pommes grillées — Que nous mangeons ensemble sur le gazon, — Entre les amours et les plaisirs — Au son de la musique des chansons. — Tous nous chantons notre couplet, — Nous sautons, nous sommes joyeux; — Par les mains, filles et garçons — Nous faisons une ronde autour du feu.

Trio. — Dansons les amourettes — Avant de retourner — Et ce sera le surplus — De notre petite « cuisinée ». — De pommes de terre délicieuses — Nous sommes bien repus; — Nos jeunes amoureuses — Commencent à se fatiguer. — Mais pour finir cette fête — Nous dirons à la braise — Ainsi qu'à nos amoureuses : — Nous reviendrons encore « une autre fois » (à première occasion).

H. BRAGARD
Secrétaire du « Club Wallon », Malmédy.

(1) *Les amourettes*, vieille danse de terroir.





CONTES DU HAINAUT

VII

La sotte fiancée

Il y avait une fois une jeune fille de trente-sept ans, sans amant, car elle était fort sotte.

Un jour, cependant, un jeune homme vient pour la voir.

Vite, la maman, toute contente, envoie sa fille à la cave, pour tirer une canette de bière.

Ne la voyant pas remonter, la mère descend à son tour et voit sa fille, assise sur l'escalier, la tête entre les mains, tandis qu'à côté d'elle, la bière se répandait sur le sol par le robinet tout grand ouvert.

« Que fais-tu là? demanda la mère.

— Je pense ici, dit elle, comment on appellera l'enfant que j'aurai, quand je serai mariée avec ce jeune homme. Tous les noms de l'*ormanac* sont pris ».

La mère s'assied sur l'escalier, à côté de sa fille, et dit : « Je vais y penser avec toi, fille. »

Le père qui était resté en haut avec le jeune homme, étonné de ne pas voir remonter sa fille et sa femme, descend à son tour et les voit toutes les deux assises sur l'escalier, tandis qu'à côté d'elles, la bière se répandait sur le sol, par le robinet tout grand ouvert.

« Que faites-vous là? Et la bière qui coule sur la cave?

— Nous pensons comment on appellera les enfants que notre fille aura avec ce jeune homme quand elle sera mariée. Tous les noms de l'*ormanac* sont pris.

— Eh bien! dit le père, je vais y penser avec vous ».

Le galant, ne voyant pas revenir la fille, la mère et le père, s'impatiente et va voir dans la cave ce qu'ils font là tous.

Il les voit tous les trois, assis sur l'escalier, tandis qu'à côté d'eux, la bière se répandait sur toute la cave, par le robinet tout grand ouvert.

« Mais, que faites-vous là, que vous ne remontez pas, et que toute la bière coule sur la cave?

— C'est vrai, mon garçon, dit le père, mais si tu te maries avec notre fille, quel nom donneras-tu à tes enfants? Dans l'*ormanac*, tous les noms sont pris ».

En entendant cette réponse :

« Je m'en vais, dit le jeune homme. Quand j'en aurai trouvé trois plus sots que vous, je viendrai « marier » votre fille ».

Il se met en route. Après avoir marché quelque temps, il arrive dans un courtil. Il y voit des gens qui abattaient des noix, et qui, au moyen d'une fourche, les chargeaient dans un chariot.

« Que faites-vous là ? demande-t-il.

— Nous voulons charger nos *gayes* (noix) mais nous n'y parvenons pas. »

Le galant leur conseille de prendre une *respe* (panier) et de mettre les noix dedans, pour les verser dans le chariot.

« Bon, dit-il, voilà déjà un plus sot qu'eux. »

Il se remet en route et arrive dans un bois ; là, il voit un homme, qui, voulant faire manger des glands à son *pourcia*, le poussait de toutes ses forces afin de le faire monter sur le chêne ([1]).

« Que veux-tu faire, l'homme ? demanda-t-il.

— Je voulais faire manger des glands à mon *pourcia*, mais il ne veut pas monter sur l'arbre.

— Si tu montes dessus, et que tu fais tomber les glands, ton *pourcia* les ramassera.

— Je n'y ai jamais pensé.

— Voilà le deuxième sot, » dit le galant.

En s'en allant encore plus loin, il voit un homme qui n'avait jamais mis de pantalon et qui essayait d'en passer une paire.

Il les avait accrochés à une branche d'arbre, et il sautait, en cherchant à retomber dans les deux jambes du vêtement.

« Tu ferais beaucoup mieux de les prendre en mains, dit le garçon, et de passer successivement tes jambes dans les trous.

— Tiens ! c'est vrai ; tu es plus malin que moi, car je t'assure que je n'y ai pas du tout pensé. »

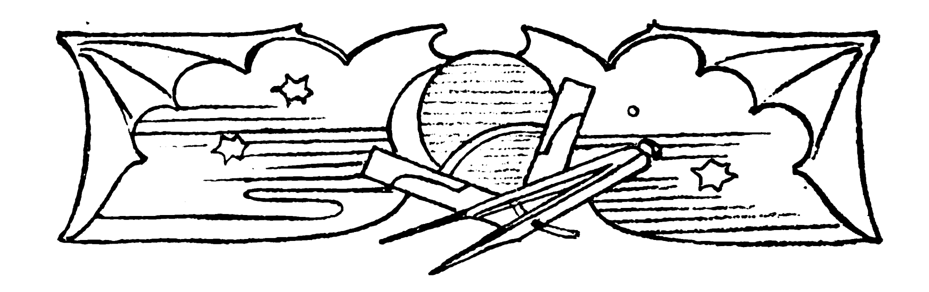
Et alors, comme il avait trouvé les trois sots plus sots que sa promise et sa mère et son père, le galant partit épouser la demoiselle.

Et ils se sont mariés, et ils ont eu beaucoup d'enfants.

Conté à Mâcon, par Adrien Derême.

JULES LEMOINE.

(1) Trait local : souvenir de l'ancien droit de *glandine* ou glandée.



MÉTÉOROLOGIE

Les saisons. L'approche de l'hiver.

Quand commence l'hiver? Les almanachs répondent : le 21 décembre. Mais M. LANCASTER (1) établit qu'il y a trois hivers : *l'hiver astronomique*, du 21 ou 22 décembre au 20 ou 21 mars, d'après la durée de la présence du soleil sur l'horizon; *l'hiver météorologique*, du 1er décembre au 1er mars, constitué par les trois mois les plus froids de l'année; *l'hiver climatologique*, celui du vulgaire, qui commence aux premières gelées ou à la première neige. La première gelée se déclare en moyenne à Bruxelles le 10 novembre et la première neige 5 jours plus tard (15 novembre); les premiers froids de quelque intensité (— 5° et — 10°) n'arrivent que six semaines après : — 5° le jour de Noël (25 décembre) et —10° l'avant-veille du jour de l'an (30 décembre). Mais parfois les dates de ces phénomènes sont beaucoup plus précoces. Pour la première gelée, la date la plus hâtive est le 5 octobre.

Ainsi l'hiver climatologique commence au 10 ou au 15 novembre et peut débuter au 5 octobre. Il en est de même du printemps dont le commencement, marqué par le chant de l'alouette, celui du pinson, l'apparition du papillon, se manifeste dans la première quinzaine de février (2).

Théoriquement l'hiver météorologique devrait aussi commencer en novembre pour finir à la fin de janvier, car si décembre, janvier et février sont les trois mois de l'année dont les moyennes thermométriques sont les plus basses, c'est à cause de la lenteur que la terre met à se refroidir.

Quant à l'hiver astronomique, en réalité il commence un mois et demi avant le 21 décembre, car à cette date la déclinaison australe

(1) *Ciel et Terre*, XIVe année, p. 533. Le commencement et la fin de l'hiver, par A. LANCASTER.

(2) *Ciel et Terre*, 8e année, 1887-1888, pp. 50-51.

[astronomique] du soleil est à sa valeur maxima. L'hiver astronomique correspond donc aux trois mois pendant lesquels le soleil reste le moins sur notre horizon, soit environ du 5 novembre au 5 février. Ainsi cet hiver coïncide, à peu de jours près, avec l'hiver climatologique.

C'est ce que pensaient les Flamands qui désignaient la Noël par *medewintre,* milieu de l'hiver et qui par *winter-maand,* premier mois de l'hiver, désignaient décembre, mais parfois aussi novembre (1). De même les Anglais appellent la saint Jean (24 juin) : *Midsummer,* milieu de l'été.

Le peuple aussi, dans des dictons où les *dicauces* ou *ducaces,* « kermesses ou fêtes paroissiales » servent de points de repère, avance de beaucoup la date traditionnelle de l'hiver. Il la reporte même au mois de septembre, mais il faut tenir note des dictons faux créés pour la rime et surtout de la façon dont il compte les saisons.

Pour lui, il n'existe que deux saisons : l'été et l'hiver. Du moins nous n'avons jamais entendu citer le printemps ni l'automne en Brabant et en Hainaut. Peut-être emploie-t-on ces termes à Liége, où nous voyons les poètes célébrer « *li doux prétimps des amours* » (2). Cependant il a recours à certaines expressions pour désigner ces périodes intermédiaires; le printemps s'appelle : « les beaux jours », « le beau temps » (Ath), « la bonne saison » (Attre), *au bon timps,* « au mars » (Ottignies), *Uitkom* (Grammont); l'automne : « la mauvaise saison », « la saison morte » (expressions communes à l'automne et à l'hiver); « la froidure » (Ath); « l'arrière-saison » (Bousval); *après timps* (après le temps... des chaleurs, à Ottignies); au *r'mis sus* (Attre), temps où l'on « remet » des semences « sur » la terre d'où l'on a enlevé les récoltes. L'arrivée et le départ des hirondelles servent aussi à Ath à désigner ces deux saisons :

Les arrondes ervietlent	Les hirondelles reviennent
C'est signe de beau temps.	C'est signe de beau temps.

On dit aussi :

Les arondes s'in vont, préparons-nous pou l'hiver.

Pour l'été et l'hiver qui se traduisent directement en wallon, on ne trouve guère que *l'aoûte, les jous de caleur* (jours de chaleur, à Ligne) ; « les gelées » (à Ath).

(1) Messager des Sciences historiques, 1890, p. 190. *Quelques mots sur l'ancien Calendrier flamand.*

(2) A Liége le printemps se dit *prétimps,* et l'automne s'appelle *l'ârrîre-saison* ou *sâhon* « arriere-saison ». — O. C.

La diminution des jours est déjà un signe avant-coureur de l'hiver. Des dictons le font sentir.

A l'ducace d'Ath,
On soupe à l'candèye.

A la Dédicace d'Ath
On soupe à la chandelle.
(1e dimanche d'août)

A l'ducauce
Di Balausse
I fait niu à sept heures.

A la kermesse
De Balâtre (prov. de Namur)
Il fait nuit à sept heures.
(1er dimanche de septembre)

Dès la fin d'août, malgré la chaleur du jour, les nuits sont ordinairement froides :

A l'fièsse à Grand-Leez
Les freutés nés.

A la fête à Grand-Leez
Les froides nuits.
(Dernier dimanche d'août)

Aux mois de septembre et d'octobre on parle de l'hiver et l'on cite parfois une série de dictons marquant sa progression :

A l'fiesse à Tandjisau
L'huvière au trau.

A la fête à Tangisart (hameau de Baisy)
L'hiver au trou (à la porte).
(3e dimanche de septembre)

A l'fiesse à Niappe
L'huvière nos attrappe.

A la fête à Genappe
L'hiver nous attrappe.
(1er dimanche d'octobre)

A l'fiesse à l'Motte
L'huvière qui trotte.

A la fête à la Motte (hameau de Bousval)
L'hiver qui trotte.
(Dernier dimanche d'octobre)

Pour le premier dimanche d'octobre, nous avons encore le dicton suivant :

Quand l'ducace à baudets é oute
Il è temps d'apprêté ses mouffes.

Quand la kermesse à baudets est [passée
Il est temps d'apprêter ses moufles.

La rime n'est pas riche, mais le wallon se contente d'une assonance : *ou*. Les « moufles » sont de gros gants de laine tricotée dont se servent les ouvriers pour travailler en hiver. La « ducace à baudets » est celle du faubourg de Mons, à Ath.

Le deuxième dimanche d'octobre, un dicton peut être mieux appliqué qu'au troisième dimanche de septembre :

A l'fiesse à Pintchau
L'huvière est au trau.

A la fête à Pinchart (sous Ottignies
L'hiver est au trou.

Enfin le dicton suivant, au 1er dimanche de novembre coïncidant assez exactement avec la date moyenne de la première gelée à Bruxelles (10 novembre), surtout si l'on tient compte de la différence d'altitude : 111 mètres à Hévillers, tandis qu'à Bruxelles, 57 mètres.

A l'fiesse à Hérillé	A la fête à Hévillers
Les tchamps sont édjalés.	Les champs sont gelés.

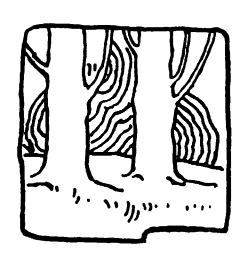
Ainsi le peuple est loin de faire commencer l'hiver au 21 décembre et même au mois de novembre. Que serait-ce si l'on recueillait ces dictons dans les diverses parties du pays ? Il est évident que dans les Ardennes on parlera de l'hiver beaucoup plus tôt et bien plus tard. D'après l'altitude, on trouve les dates suivantes pour la première gelée et pour la dernière :

Bastogne (504 mètres) : 5 octobre et 11 mai.
Bruxelles (57 mètres) : 10 novembre et 4 avril.
Ostende (5 mètres) : 16 novembre et 23 mars.

De même J. C. Houzeau recherchant dans les dictons poétiques à quelle époque la verdure reparaît, écrivait : « En Italie, c'est avril et mai que l'on chante, en France, ce n'est plus que mai, tandis qu'en Angleterre, c'est le mois plus tardif de juin (1). »

Jules DEWERT.

1) Ciel et Terre, 2e année, n° 11, 1er août 1881. *Le printemps et les dictons poétiques*, par J. C. Houzeau, pp. 228-231.





LES TROIS QUI S'EN VONT EN PARADIS

CONTE-ATTRAPE NIVELLOIS

Il avou in djou, dins-n-in tch'min rimpli d' berdouyes, in grand-père qui stout si p'tit si p'tit, si gros si gros, qu'i n' savou pus daller.

Quand i r'tirou in pièl hours des berdouyes, ça f'zou plitche! quand i r'satchou l'aute, ça f'zou ploutche! Vos dévez vîr dé dci l' ramâtche qu'i f'zout.

L' pus drolle, enne miette pus lon, is' trouvou 'n' pétite gran'l'mère, qui stou si p'tite si p'tite, si grosse si grosse, qu'elle né savou pus daller.

— « Eyusse qué vos dallez, grand-père, dist-elle grand'mère, qué vos avez l'air dé yesse si imbarrassé? »

— « Oh! m' fie, dist-i l' grand-père, djé m' va d'mander au bon Dieu pouqué s' qué d' su si p'tit si p'tit, et si gros si gros qué d'su. »

— « Si ça n' vos gêne nî, dist-elle grand'mère, djé m' va avè vous. »

(I m' chenne què dj' les vìré co.)

Arrivés quéques pas pus lon, il arrivou co in tchi, qui stout si p'tit si p'tit, si gros si gros, qu'i n' savou pus daller; i leu d'mande èyusse qu'is dallinne.

El grand'mère dit au tchi qu'is

Il y avait un jour dans un chemin plein de boue un vieillard qui était si petit si petit, si gros si gros qu'il ne savait plus aller.

Quand il retirait un pied de la boue, ça fesait *plitch!* quand il retirait l'autre, ça fesait *ploutch!*

Vous devez voir d'ici le tapage qu'il faisait.

Le plus drôle, un peu plus loin, il se trouvait une petite vieille, qui était si petite si petite, si grosse si grosse, qu'elle ne savait plus aller.

— « Et où allez-vous, grand-père, dit-elle grand'mère (1) *que* vous avez l'air d'être si embarrassé ? »

—« Oh ! ma fille (2), dit le vieillard, je *me* vais demander au bon Dieu pourquoi *que* je suis si petit si petit et si gros si gros que je suis. »

— « Si ça ne vous gêne pas, dit la vieille, je *me* vais avec vous. »

(Il me semble que je les vois encore!)

Arrivés quelques pas plus loin, il arrivait encore un chien, qui était si petit si petit, si gros si gros, qu'il ne savait plus aller ; il leur demande où ils allaient.

La vieille dit au chien qu'ils

(1) On salue, partout en Wallonie, les vieillards du nom de « grand-père » et « grand'mère ».

(2) On s'interpelle souvent, à Nivelles, sous le nom de *m'fi*, *m'fi* « mon fils, ma fille ». C'est d'un usage courant en wallon, de même qu'à Liège on s'appelle *fré* et *soûr* « frère » et « sœur ».

dallinne démander au bon Dieu pouqué c' qu'is stinne si p'tit et si gros qu'is n' savinne pus daller.

— « T'abourd, dist-i l' tchi, djé m' va avé. »

∴

A foûrce dé vwèyager, o fait branmint du tch'min, surtout quand o n' s'arrette nî.

A l' fi, les v'là arrivés à l' poûrte du Paradis, grand-père el promi, comme dé djusse, grand'mère el deuxième, el tchi l' dérnî.

Grand-père met s' dos conte dé l'huche, vos r'latte in coup d' talon à tout fé trembler.

Saint Pierre arriffe, wète pa l' serrure, in d'mandant :

— « Qui-ce, hon, là? »

— « C'est mi, » dist-i l' grand-père.

— « Qui-ce, hon, vous? » dist-i Saint Pierre.

— « Vos astez bî curieux... »

— « Djè n' drouffe nî sans savwè çu qu'i vo faut... »

— « Djè vî d'mander au bon Dieu pouqué c' qué d' su si p'tit, si p'tit qué d' su. »

Saint Pierre li crie : « N'a-t-i nî in esquie tot près dé l' poûrte? »

— « Si fait » dist-i l' grand-père.

— « Eh bî, montez djusqu'à tant qu' vos virez n' saqué... »

V'là l' grand-père qui monte à squie : plitche, ploutche !

Vellà arrivé à twé quarts dé l'esquie.

Saint Pierre li crie : « Vyi n' saqué? »

— « Non, » dist-i l' grand-père.

— « Montez co pus haut. »

Vlà qu'i s' radaïe: plitche, ploutche !

Tà-n-in coup, i crie : « Djè vwè n' saqué. »

allaient demander au bon Dieu pourquoi ils étaient si petits et si gros qu'ils ne savaient plus aller.

— « Alors, dit le chien, je *me* vais avec. »

∴

A force de voyager, on fait beaucoup de chemin, surtout quand on ne s'arrête point.

A la fin, les voilà arrivés à la porte du Paradis, le vieillard le premier, comme de juste, la vieille la deuxième, le chien le dernier.

Le vieillard met son dos contre l'huis, vous frappe un coup de talon à tout faire trembler.

Saint-Pierre arrive, regarde par la serrure, en demandant :

— « Qui est-ce, donc, là ? »

— « C'est moi, » dit le vieillard.

— « Qui est-ce, donc, vous ? » dit St-Pierre.

— « Vous êtes bien curieux.... »

— « Je n'ouvre pas sans savoir ce qu'il vous faut... »

— Je viens demander au bon Dieu pourquoi je suis si petit si petit que je suis. »

St-Pierre lui crie : « N'y a-t-il pas une échelle tout près de la porte? »

— « Si *fait* », dit le grand-père.

« Eh bien, montez jusqu'à ce que vous *verrez* quelque chose.... »

Voilà le vieillard qui monte à échelle : plitch, ploutch.

Le voilà arrivé aux trois quarts de l'échelle.

St-Pierre lui crie : « Voyez-vous quelque chose ? »

— « Non, » dit le grand-père.

— « Montez encore plus haut. »

Voilà qu'il se relance : plitch, ploutch !

Tout à coup, il crie : « Je vois quelque chose. »

— « *Qu'est-ce qué vo vyi?* » *dist-i Saint Pierre.*

— « *Djé vwé in-n-homme pindu...* »

— « *Eh bi, pindez-vous étou, vos n' sarez pus si gros qu' vos astez. Desquindez, à c'te heure.* »

. ˙ .

Là d'sus, v'là grand'mère qui r'pique.

— « *Qu'est-c' qu'i vos faut?* » *dist-i Saint Pierre.*

— « *Djé vî d'mander au bon Dieu pouqué c' qué dj' su si p'tite si p'tite, si grosse si grosse qué d' su.* »

— « *Montez à squie,* » *dist-i Saint Pierre.*

Vlà grand'mère qui interprind l' vwéyatche : plitche, ploutche, plitche, ploutche!

A twé quarts dé l'esquie, elle s'arrette.

— « *Qu'est-c' qué vo vyi?* » *dist-i Saint Pierre.*

— « *Absolumint rî.* »

— « *Montez co pus haut.* »

Plitche, ploutche, plitche, ploutche!

— « *Ah! Djé vwé...* »

— « *Qué vyi?* »

— « *Djé vwé n' binde dé canards qui s'involont.* »

— « *Eh bî, dist-i Saint Pierre, perdez vos volée dé d'là : vos d'allez vîr qué vos vos stindrez. Desquindez...* »

. ˙ .

Douci, o fait n' pausse. El cien qui ascoute démande :

« *Eyé l' tchî?* »

O n' manque ni s' coup d' responde :

« *Il est là d'meuré pou mette vos nez à s' cu.* »

— « Qu'est-ce que vous voyez ? » dit St-Pierre.

— « Je vois un homme pendu... »

— « Eh bien, pendez-vous aussi, vous ne serez plus si gros que vous êtes. Descendez, à présent. »

. ˙ .

Là-dessus, voilà la vieille qui reparaît.

— « Qu'est-ce qu'il vous faut ? » dit St-Pierre.

— « Je viens demander au bon Dieu pourquoi je suis si petite si petite, si grosse si grosse que je suis. »

— « Montez à échelle, dit Saint-Pierre. »

Voilà la vieille qui entreprend le voyage : plitch, ploutch, plitch, ploutch !

Aux trois quarts de l'échelle, elle s'arrête.

— « Qu'est-ce que vous voyez ? » dit St-Pierre.

— « Absolument rien. »

— « Montez encore plus haut. »

Plitch, ploutch, plitch, ploutch.

— « Ah ! Je vois... »

— « Que voyez-vous ? »

— « Je vois une bande de canards qui s'envolent. »

— « Eh bien, dit St-Pierre, prenez votre volée de là : vous allez voir que vous vous étendrez. Descendez. »

. ˙ .

Ici, on fait une pause. Celui qui écoute demande :

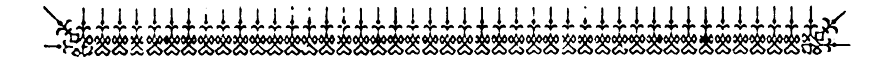
— « Et le chien ? »

On ne manque pas l'occasion de répondre :

— « Il est resté là pour mettre votre nez à son cul ! »

Conté à Nivelles (Brabant) par M. Jos. Rimé, qui tient le compte de ses ascendants.

GEORGES WILLAME.



NOTES ET ENQUÊTES

12. **LA TENDERIE AUX ALOUETTES.** — D'ici à un mois, les *tendeurs* à l'alouette vont se mettre en campagne, tendant un peu partout leurs filets dans nos champs. C'est le moment, en effet, où les alouettes émigrent en masse, de l'est à l'ouest, évitant les hauts plateaux boisés. Elles profitent des belles matinées et des premiers rayons de soleil. Elles volent contre le vent et si celui-ci est fort, rasent le sol, suivent les vallons. C'est le moment le plus favorable pour les tendeurs spécialistes de l'alouette, qui sont particulièrement nombreux au pays de Couvin.

Ceux-ci installent leurs grands filets longs de trente mètres et larges de deux mètres et demi.

Le tendeur se cache dans une petite hutte faite en branches de sapin, lesquelles restent bien vertes et ne donnent pas de défiance aux oiseaux ; tandis que sur les côtés, à quelque distance, des épouvantails sont échelonnés. De loin, le tendeur voit arriver les alouettes par troupes plus ou moins considérables. L'homme choisit le moment où elles sont le plus nombreuses, tire vivement sur une corde qui, le vent aidant, relève et retourne brusquement le filet. Les bestioles sont arrêtées et recouvertes. On entend de petits cris plaintifs ; du duvet voltige dans l'air. Le tendeur sort prestement de sa cachette et court tordre le cou aux oiseaux qui n'ont pas été tués par le filet. Puis d'un bon coup d'épaule, il replace l'engin. L'œil au guet, il attend une nouvelle bande.

Vers neuf heures, il peut replier bagage ; à partir de ce moment, les alouettes sont fatiguées de la longue étape qu'elles ont fournie depuis l'aube, et elles se reposent ou n'avancent plus qu'en voltigeant.

Les prises varient suivant le temps. S'il pleut, les alouettes ne se mettent pas en route ; si elles vont avec le vent, elles volent trop haut. Une centaine d'oiseaux constitue une bonne prise.

A cette saison, les alouettes sont grasses et pèsent parfois autant qu'une grive. X...

13. **LE COCHON DE SAINT ANTOINE.** (Voir ci-dessus pp. 52 et 96). — « Quant à la signification du cochon qu'on représente toujours près de Saint Antoine [Saint Antoine abbé, qu'on fête le 17 janvier] il existe une grande diversité d'opinions. Jacques DE VORAGINE rapporte dans sa *Légende dorée* un miracle qui, d'après lui, procura cette compagnie au grand saint. Un roi de Catalogne, dit ce biographe du XIIIe siècle, avait sa femme possédée du démon : sachant les victoires signalées que le pieux solitaire avait remportées sur l'esprit malin, ce roi le fit venir pour délivrer son épouse du diable qu'elle avait dans le corps. Saint Antoine pratiqua des exorcismes et rendit la dame à sa douceur et à sa bonté ordinaires. Au même moment, une truie arrive et dépose aux pieds du saint un de ses petits qui venait de naître sans yeux et sans pattes; puis, poussant des cris aigres et tirant le saint par la robe, elle semble lui demander de vouloir bien guérir son pauvre petit affligé. Le saint touché de compassion eut, selon le pieux DE VORAGINE, la complaisance d'opérer ce miracle, qui lui fit beaucoup



d'honneur, et le petit cochon voyant clair et trottant comme un lièvre ne crut pouvoir mieux témoigner sa reconnaissance à son bienfaiteur, qu'en lui tenant compagnie tout le reste de sa vie.

» D'autres auteurs prétendent que dans le principe, le cochon était l'attribut distinctif de Saint Antoine, martyr du premier temps du christianisme, qui exerçait le métier de boucher à Rome... Les bouchers le prirent pour patron et, afin de le distinguer, dans la suite, des autres saints du même nom, le firent représenter ayant près de lui un cochon. Mais plus tard, le recours au célèbre ermite étant dévenu général, on confondit les deux saints et on attribua le cochon qui convenait au saint boucher, au patriarche des cénobites. (*Annales du Cercle archéol. de Mons*, I, 316-7.)

» Quoi qu'il en soit, pour honorer le souvenir du cochon de Saint Antoine, les confréries de ce saint avaient, au moyen-âge, le privilège de faire paître dans les villes un pourceau qui portait, pour être reconnu, une clochette au col et était vulgairement appelé « le pourceau Saint-Antoine ». A chaque porte où il se présentait, l'animal était nourri, par respect pour le nom qu'il portait. Les habitants du logis ne pouvaient, d'ailleurs, le repousser. Lorsque sa présence devenait incommode, on le faisait sortir en l'attirant sur la rue avec un morceau de pain. Mais comme plusieurs habitants de la ville de Mons, par exemple, appendaient au col de leurs porcs des clochettes et les faisaient courir par les rues, le confrérie de Saint Antoine, érigée en l'église de Saint-Nicolas-en-Havré à Mons, présenta, en 1548, une requête au magistrat pour faire interdire cet abus de leur droit.

» Depuis bien longtemps la phrase populaire *'t is een straetverken* « c'est un pourceau courant les rues », est tout ce qui rappelle encore les cochons de Saint Antoine. Toutefois l'habitude s'est conservée jusqu'à nos jours, de porter en offrande à Saint Antoine, le jour de sa fête, des têtes de cochon ou du lard... D'autres paysans qui sont trop pauvres pour acheter une tête de cochon offrent des poules, des canards ou des pigeons. »

REINSBERG-DURINGSFELD, *Calendrier belge*, I, 54-56.

BIBLIOGRAPHIE

Le folklore de l'île de Kythnos, par Henry HAUTTECŒUR. — Conférence faite à la « Société royale belge de géographie ». — Broch. in-16. Bruxelles, Havermans, éd. 1898.

Sous ce titre, l'auteur donne le résultat d'observations personnelles, qui ont dû charmer ses auditeurs. Cette petite île de 3,000 habitants, que M. H. connait de par ses fonctions d'administrateur d'une importante société minière, et où il a collectionné les traditions en lettré et en curieux, abonde en coutumes et croyances intéressantes. On trouve dans la brochure de M. H. toutes sortes de matériaux. Il n'a pas cherché à les classer suivant un ordre systématique; il parle alternativement et parfois en même temps de présages, de jours fastes et néfastes, de sortilèges, de talismans, de médecine, d'oracles, de coutumes festivales, etc., c'est un joli pêle-mêle. Les renseignements sont parfois succincts, mais toujours soigneusement rapportés. La lecture de la brochure est certainement agréable. L'aurait-elle été moins sans cet aimable désordre?... Cruelle énigme!

O. C.

LITTÉRATURE FOLKLORIQUE

Lingage et akseignance des Fleurs et plantes wallons, par Joseph Vrindts. — Gnusé, éd., Liége 1898. —Prix : 2,00.

Légendes et Nouvelles de l'Entre-Sambre-et-Meuse, par J. Chot. — Bruxelles 1898, Lebègue et Cᵒ, éd. — Prix : 2,50.

Le Val de l'Amblève, *histoires et scènes ardennaises*, par Marcellin La Garde; 4ᵉ éd. ill. Préf. de M. Gust. Francotte. — Liége 1897, Poncelet, éditeur. Prix : 4 fr.

Ine cîse àx mariônnettes, pochade en 2 actes arrangée par Alph. Tilkin. Petit in-8 de 24 p. — Prix : 0.35.

Li Pâcolet da Noé, pièce en un acte par Victor Carpentier. Broch. in-12 de 44 p. Liége 1897. — Prix : 0.60.

Noirbroqua le pendu. *Chronique ardennaise* par J. Nosripe. — In-12. Liége, Godenne, éd. 1895. Prix 2 francs.

Li Coq dè Viège, comédie-opérette en trois actes, par Alphonse Tilkin, musique de Léon Dressen. Broch. in-12 de 86 p. Liége 1894. — Prix : 1,25.

Li neure poïlle, essai de folklore en deux actes, par Henri Simon. Broc. in-8ᵒ de 58 p. couverture illustrée. Liége 1894.

L'Argayon, èl géant d'Nivelles, par M.-C. Renard, Poème héroï-comique en huit chants (dialecte de Braine-l'Alleud), ill. avec carte, commentaire folklorique et vocabulaire. Bruxelles 1893. — Prix : 3 fr.

El rouse dé Sainte Ernelle, par G. Willame. Drame en trois actes avec prologue, tiré d'un conte populaire (dialecte de Nivelles); préface de M. Jos. Defrecheux, couverture illustrée. Bruxelles 1890. — Prix : 2 fr.

Touton l' Macralle, tableau populaire en 1 acte par Victor Carpentier, 2ᵉ éd. Liége 1891. Broch. in-12 de 50 p. — Prix : fr. 0.60.

Les aventures dè Jean d'Nivelles, èl fils dè s'père, par M.-C. Renard. Poème wallon en douze chants (dialecte de Braine-l'Alleud). 3ᵉ éd. Bruxelles 1890, illustrée par M. Olivier Dessa et augmentée d'un vocabulaire wallon-français. — Prix : fr. 3,50.

JOURNAUX WALLONS

Li Marmite, *gazette wallonne*, hebdomadaire. 16ᵉ année. — Bruxelles, 31, rue de la Violette. Un an 3 fr. Un nᵒ 5 centimes.

Li Spirou, *gazette des tiesses di hoïe vèyant l'joû tos les dimègnes.* Rédacteur en chef : Alph. Tilkin, 7, rue Lambert-le Bègue. Liége. 11ᵉ année. — Un an. 3 fr. Six mois, 2 fr. Un nᵒ 5 centimes.

Li Clabot, *hiltant totes les samaines.* Rédacteur : Théophile Bovy, Liége, 201, rue de la Hesbaye. 7ᵉ année. Un an, 3 fr. Un nᵒ, 5 centimes.

Le Farceur, *gazette in patois* [dialecte borain] *s'amoustrant tous les huit' djous.* 5ᵉ année. Edit. : Léon Delattre, 28, rue du Dragon, à Wasmes, et rue Guérin, à Boussu. Un an, 3 fr. Un nᵒ, 5 centimes.

L'Ropïeur, *in route tous les quinze jous.* 4ᵉ année. Bureaux, 38, Grand'place, Mons (Hainaut). Un an, 5 fr. Un nᵒ 5 centimes.

L'Tonnia d'Charlerwet, hebdomadaire. 4ᵉ année. Directeur, Eugène Deforeit, 33, rue de la Gendarmerie, Charleroi. Un an, 3 fr. Un nᵒ : 5 cᵐᵉˢ.

Lu trô d' sottais, *gazette du Vervîs*, hebdom. 1ʳᵉ année. — Bureaux : 17, rue David, Verviers. — Un trimestre 50 centimes. Un nᵒ 5 centimes.

Li Spriche, journal wallon bi-mensuel, 1ʳᵉ année. Directeur Jean Bury, 5ᵇⁱˢ, rue Lulay, Liége. — Un an, 1 franc. Un nᵒ 5 centimes.

WALLONIA

RECUEIL MENSUEL DE FOLKLORE
FONDÉ EN DÉCEMBRE 1892 PAR

O. Colson, Jos. Defrecheux & G. Willame

Paraît le 13 de chaque mois par livraisons de 16 pages au moins, ornées de dessins inédits. Publie des études, relations et documents relatifs à la littérature orale, aux croyances et usages, et à l'ethnographie traditionnelle des provinces wallonnes; notamment des facsimile d'images et dessins d'objets populaires, des chansons avec les airs notés, et des textes originaux de tous les parlers romans de Belgique, avec la traduction en français. Chaque document porte, dans la Revue, la signature de la personne qui l'a communiqué.

Pour ce qui concerne les abonnements, spécimens, changements d'adresse, etc. s'adresser de préférence à M. Jos. DEFRECHEUX, Administrateur de la Revue, 88, rue Bonne-Nouvelle, à Liége.

Pour ce qui concerne la Rédaction : envois d'articles et de documents détachés, rectifications, etc., s'adresser de préférence à M. O. COLSON, Directeur de la Revue, 16, Fond St-Servais, à Liége.

Abonnement annuel : Belgique, **3** francs. — Etranger, **4** francs.

Les nouveaux abonnés reçoivent les n^os parus de l'année courante.

Un numéro, 30 centimes.

OUVRAGES REÇUS

Armanack des Qwate Mathy pour 1899, par J. VRINDTS, L. WESPHAL, Ch. BARTHOLOMEZ et J. MÉDARD. — Librairie du Perron, 35, rue Basse-Wez, Liége. Prix 15 centimes.

Réflexions sur M. Huysmans [à propos de son livre « La Cathédrale »] par Edmond DE BRUYN. — Extrait du *Spectateur Catholique*. — Soc. belge de librairie, éd. Bruxelles, 1898.

Ine Oûve dè Pèquet, comédie en 1 acte, par Edmond JACQUEMOTTE. — Chez l'auteur, pharmacien à Jupille (Liége).

Volksgebruiken en Gewoonten in Noord-Brabant, door P.-N. PANKEN. Extrait de « Ons Volksleven »). — 8° de 106 p. — Brecht (Anvers) L. Braeckmans éditeur 1898

Grand-pére Balthazor, comédie en 2 actes, par S. DELVAUX. — Sauvage, éditeur, 155, chaussée d'Anvers, à Bruxelles. Prix 1 franc.

Des presses de Math. Thone, rue St-Jean-Baptiste, 13, Liége



WALLONIA



6me ANNÉE. — N° 12. 13 DÉCEMBRE 1898.

SOMMAIRE

SAINT NICOLAS
Chez les enfants et les jeunes filles . . . . O. Colson.
ABOU NIOUTE
Et Abou Nioutine . . . . V. Chauvin.
LE FOLKLORE CHEZ NOS ÉCRIVAINS
Deux poésies . . . . Paul Gérardy
USAGES FUNÉRAIRES
NOTES ET ENQUÊTES
A Tournai aux XIVe et XVe siècles . . . . O. C.
Les myrtilles . . . . A. Harou.
La couque de Dinant
Table des matières du tome sixième.

LIÉGE
Administrateur : Joseph Defrecheux, 88, rue Bonne-Nouvelle.
Directeur : O. Colson, 16, Fond Saint-Servais.
La Revue paraît le 13 de chaque mois.
Belgique : Un an, 3 fr. Un n° 30 c. — Union postale : 4 francs.

A partir du prochain numéro

Wallonia sera imprimée en caractères neufs

COLLECTION DE WALLONIA

1893 Nos livraisons de la première année forment un joli volume broché de 224 pages, publié avec le concours de plus de vingt-cinq collaborateurs. Il contient quarante airs notés et la première série des dessins inédits de M. Aug. DONNAY. Prix net : 5 francs.

1894 Les fascicules de la deuxième année forment une élégante brochure de la même importance, qui contient de nombreux irs notés et des dessins nouveaux, planches et fac-similés. Prix net : 3 frs.

1895 Les livraisons de la troisième année sont réunies en un volume de la même importance, qui contient nombre d'airs notés et de dessins nouveaux. Prix : 3 francs.

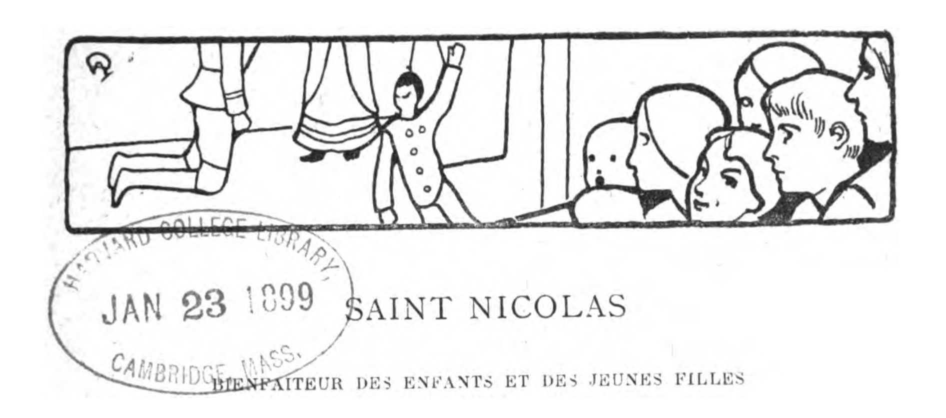
1896 Le volume de la quatrième année, d'importance égale, contient nombre d'airs notés et de dessins nouveaux, planches et fac-similés. Prix : 3 francs.

1897 Le cinquième volume, outre les douze livraisons de l'année, est accompagné de la table analytico-alphabétique des matières parues depuis la fondation de la Revue. Ce volume, comme les précédents, compte un grand nombre d'airs notés et d'illustrations diverses. Prix : 3 francs.

Les trois derniers volumes pris en nombre, chacun : 2 fr. 50.

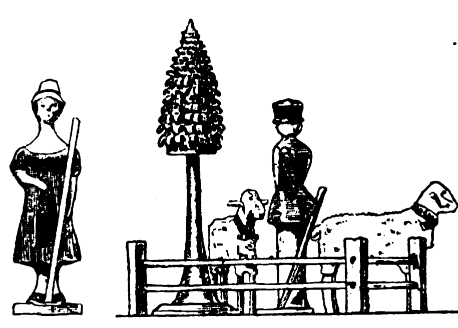
Les cinq volumes, pris ensemble : 15 francs.

S'adresser à l'Administration, 88, rue Bonne-Nouvelle, Liége.



SAINT NICOLAS

BIENFAITEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES FILLES



Nous avons constaté précédemment (1) la popularité de saint Nicolas au pays de Liége comme bienfaiteur des enfants. Cette popularité n'est pas près de décroître. Il semble même qu'elle s'accentue en se diversifiant dans la forme, si l'on en croit l'orientation de plus en plus générale des industries et des négoces dans la voie des cadeaux dès le début de décembre. Nous ne voulons pas parler des inventions nouvelles, qu'elles partent de haut ou de bas ; nous ne voulons même pas insister, dans cet ordre d'idées, sur le singulier développement qu'a pris depuis deux ou trois ans, à Liége, la fabrication des marionnettes, lesquelles ont littéralement envahi, cette année, les éventaires des marchands de poupées. Une constatation plus typique encore a requis les observateurs. Autrefois les cadeaux du Grand Saint étaient d'humbles joujoux, des fruits, des gâteaux et des bonbons. Aujourd'hui la pancarte « Saint-Nicolas », écrite en caractères d'affiches, tire l'œil à toutes les vitrines, non seulement chez les confiseurs, les boulangers et les marchands de jouets, mais aussi chez les négociants les plus inattendus en cette affaire. Nous connaissions les « étrennes utiles » des marchands de confections : nous avons à présent la « Saint Nicolas utile » du libraire et du marchand de meubles... et l'ingéniosité de la réclame est un nouvel appoint pour la popularité du Grand Saint.

Le mythe aimable de saint Nicolas reste donc généralement exploité même dans les villes où l'élément « bourgeois », par snobisme, paraissait disposé à lui préférer le Petit Noël français.

(1) Voir ci-dessus, tome V, pp. 189 et suivantes.

Hanscrouff lui-même, notre Père Fouettard à nous, garde sa vogue entière !

Dans les quartiers populaires d'Outre-Meuse et de Sainte-Marguerite, à Liége, où l'usage des tournées effectives du Grand Saint s'est admirablement conservé, la personne qui joue ce rôle est payée par les familles et parcourt toute la rue, deux ou trois fois par semaine, dans les temps qui précèdent la date bienheureuse du 6 décembre; souvent saint Nicolas est accompagné d'un âne, et d'un domestique tout de noir habillé. Celui-ci, c'est Hanscrouff! Parfois Hanscrouff voyage seul. Un enfant me contait les jours derniers que le Hanscrouff qui était allé chez lui la veille au soir, s'était mis tout-à-coup à causer de sa voix naturelle pour demander au papa un morceau de sa « chique ». L'enfant concluait : quand Hanscrouff parle avec une grosse méchante voix, c'est pour nous faire peur !...

* * *

La célèbre chanson des « trois petits enfants » recueillie par Gérard de Nerval et que remit en musique Massenet en personne n'est pas connue de notre peuple. Mais on en connaît le sujet : il circule comme légende explicative du bac aux mioches qui accompagne saint Nicolas dans les images et les statues. C'est pourquoi nous la reproduisons ici.

Il était trois petits enfants
Qui s'en allaient glaner aux champs.

S'en vont au soir chez un boucher.
« Boucher, voudrais-tu nous loger?
— Entrez, entrez, petits enfants.
Y a d' la place assurément. »

Ils n'étaient pas sitôt entrés
Que le boucher les a tués,
Les a coupés en p'tits morceaux,
Mis au saloir comme pourceaux.

Saint Nicolas, au bout d' sept ans,
Saint Nicolas vint dans ce champ;
Il s'en alla chez le boucher :
« Boucher, voudrais-tu me loger?

— Entrez, entrez, saint Nicolas,
Y a d' la place, il n'en manque pas. »
Il n'était pas sitôt entré
Qu'il a demandé à souper.

« Voulez-vous un morceau d'jambon?
— Je n'en veux pas, il n'est pas bon.
— Voulez-vous un morceau de veau?
— Je n'en veux pas, il n'est pas beau.

Du p'tit salé je veux avoir
Qu'y a sept ans qu'est dans l' saloir! »
Quand le boucher entendit ça
Hors de sa porte il s'enfuya.

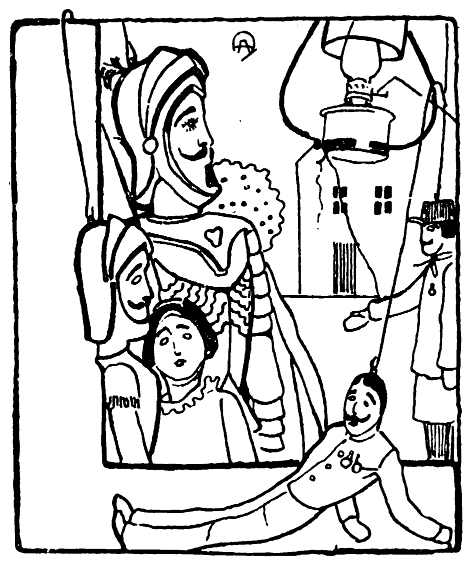
« Boucher, boucher ne t'enfuis pas
Repends-toi, Dieu te pardonn'ra. »
Saint Nicolas posa trois doigts
Dessus le bord de ce saloir.

Le premier dit : « J'ai bien dormi. »
Le second dit : « Et moi aussi. »
Et le troisième répondit :
« Je croyais être en paradis! »

Il était trois petits enfants
Qui s'en allaient glaner aux champs.

Certains expliquent l'origine de cette légende de la manière suivante. En l'iconographie chrétienne primitive, on figurait saint Nicolas baptisant dans les fonts trois catéchumènes, types des nations

païennes qu'il avait converties ; et, au palais de Latran à Rome, notamment, une inscription disait : *Auxit mactatos hic vivo fonte renatos.* Dans le langage mystique de l'Evangile et des Pères, le baptême fait sortir l'homme du péché et le ressuscite à la vie céleste. Mais ce fut la tendance générale des légendaires du moyen-âge de prendre à la lettre ce langage, de voir dans les paroles destinées à rappeler cette pensée morale, des récits de résurrections réelles, positives. Les catéchumènes étaient nus, en ces antiques représentations de saint Nicolas ; ils étaient beaucoup plus petits que le saint, suivant un usage assez général par lequel l'artiste cherchait à rendre sensible aux yeux l'idée d'une infériorité morale (1). On les prit pour des enfants, en même temps qu'on prenait les fonts baptismaux pour un baquet, et l'on forgea de toutes pièces, de même que nos petits écoliers le font souvent devant une « image à expliquer » de leur livre de lecture, le conte qui a valu à l'évêque de Myre de devenir le protecteur des petits enfants.



Par le même système de confusion on explique la légende qui fait en certains lieux du saint le protecteur des marins : le baquet aurait été pris pour un navire dans certaines représentations naïves de l'objet, et on en aurait conclu que saint Nicolas avait sauvé miraculeusement des nautoniers en péril sur l'Océan.

Une autre figuration du Saint expliquerait comment il est considéré aussi comme le protecteur des jeunes filles dans leurs amours : à ce titre, il est souvent invoqué, notamment, dans le Hainaut (2). L'attribut de saint Nicolas que l'on croit le plus ancien sinon tout à fait primitif consiste en trois boules qui sont placées tantôt sur un livre qu'il porte à la main, tantôt à ses pieds, tantôt dans un pan de

(1) C'est la même intention qui incite nos fabricants de marionnettes à faire de Charlemagne un géant et de *Tchantchet*, personnage épisodique et trivial, un véritable nain. Voir à ce sujet *Wallonia*, t. III, p. 122.

(2) A Liége, saint Nicolas passe pour apporter des maris aux jeunes filles. Cf. *Wallonia*, t. V, p. 191.

son vêtement, quelquefois même suspendues à sa crosse. Les uns y voient une allusion au dogme de la Trinité, dont saint Nicolas aurait été un zélé défenseur ; d'autres pensent que ce sont trois pains, parce que l'évêque nourrit les habitants de Myre pendant une semaine. D'autres enfin prétendent que cet attribut désigne les trois bourses d'or que, d'après la légende, le saint jeta secrètement dans l'habitation d'un noble ruiné pour l'aider à marier ses trois filles.

Cette dernière légende circule, sous une forme un peu différente, dans le Hainaut. Voici la version que nous en fournit un de nos correspondants, telle qu'elle est populaire au pays de Charleroi : « Saint Nicolas était très, très riche Son voisin, officier de l'armée d'alors, était très, très pauvre — pauvre en écus, s'entend, car il avait sept filles ! Or ces sept filles, sans dot, menaçaient de mal tourner, et le pauvre père ne voyait pas la possibilité d'un placement plus moral qui sauvât leur vertu des embûches de Satan. Saint Nicolas, qui connaissait la situation, fit sept bourses et les remplit d'or. Pendant une semaine il vint, chaque nuit, jeter dans la chambrette des jeunes filles une bourse d'écus portant une inscription qui la dédiait en dot à l'une d'entre elles. Et les sept jeunes filles furent ainsi sauvées de l'enfer. Elles trouvèrent d'honnêtes maris et elles eurent beaucoup d'enfants. » (1)

*
* *

Cette légende, qui suffirait à légitimer aux yeux du peuple le culte des jeunes filles pour saint Nicolas, ne paraît pas être répandue ne dehors du pays de Charleroi. Mais il existe dans le sud du Luxembourg un usage qui doit avoir avec ce culte un rapport plus ou moins direct.

C'est la foire très originale dite de la Saint-Nicolas, à Arlon, qui n'a pas, croyons-nous, sa pareille dans le pays. Elle se tient en deux séances, la première, la vraie « foire de Saint-Nicolas ou des Amoureux », qui se tient le premier jeudi de décembre, et la seconde, le premier jeudi de janvier.

A la première les jeunes gens achètent un cadeau aux jeunes filles. Pour les uns, c'est un premier jalon qu'ils posent, une entrée en relations dont le but est le mariage ; pour les autres, c'est une simple galanterie envers les jolies personnes de leur connaissance.

Dans le cas où il n'y a pas de rupture, c'est le jour de la foire du Nouvel An que se font les fiançailles, non pas devant notaire, mais par une simple convention verbale entre fiancés et parents. On débat les conditions, chacun jette sa part d'avantages dans la balance

(1) Communication de M. O. LEFEBVRE, à Jumet.

et si les deux plateaux s'équilibrent, le marché se conclut, on fixe le jour de la noce (1).

La foire de Saint-Nicolas a eu lieu cette année avec le même succès, en tout bien tout honneur, comme le veut la coutume.

Le coup d'œil de cette foire est curieux. Les paysannes ont mis pour la circonstance tout ce qu'elles ont de plus joli. Et rien d'amusant comme de voir ces accortes et robustes filles des champs, souvent jolies, presque toujours éclatantes de santé, toutes roses, faire la roue et rire, et montrer leurs dents blanches, des dents qui mordent à même les grosses tartines; rien d'amusant comme de les voir, au milieu des jeunes gars, faire leurs petites manières et permettre — pour le bon motif ! — quelques menues familiarités...

De son côté, la « jeunesse » des villages s'est mise « sur son trente-et-un ». Le chapeau posé sur l'oreille, les cheveux grassement huilés, couvrant le front à la Capoul; débarbouillés et luisants de propreté, ils se pavanent et paradent avec importance dans leurs habits de dimanche.

Quand ils ont jeté leur dévolu sur telle ou telle de leurs connaissances qui a su leur plaire, ils s'en vont dans les cafés — bourrés ce jour-là — pour faire plus ample connaissance et s'entendre sur une foule de détails.

Quand on s'est entendu, on s'achète « un Saint-Nicolas »: le jeune homme paie des oranges, des sucreries, etc.; la jeune fille offre à son galant une pipe, une blague à tabac ou toute autre chose. Et aux étalages des magasins, devant les boutiques en plein air, stationnent des groupes qui choisissent, discutent les prix, se chargent de fruits, de jouets, de gâteaux.

Avant de partir, de quitter la ville, on s'en va, par bandes, riant et chantant, danser quelques danses. Car certains cafés, dès le matin, ont affiché des pancartes alléchantes : BAL A 2 HEURES. Et l'on se promet une joie de sauter au bras de l'ami qu'on vient de s'assurer. Ces cafés ne désemplissent pas : par moments, quand la porte s'ouvre, des bouffées de musique, une musique aigrelette d'accordéon ou les notes aiguës d'un cornet, vous arrivent aux oreilles et l'on entend les rires et les cris des danseurs...

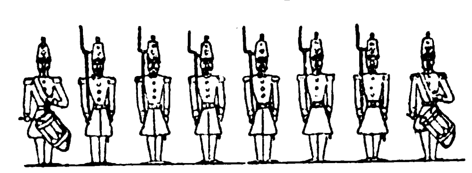
(1) Dans les mariages entre campagnards de la partie allemande du Luxembourg, il y a un facteur tout-à-fait original qui joue un rôle des plus importants : c'est le *Heiligman*, espèce d'agent matrimonial. Personnage typique, rusé comme un paysan normand, se faufilant dans toutes les familles et — chose étonnante — jouissant généralement de la confiance de tous. Cet individu connaît toutes les occasions, toutes les situations de fortune, tous les partis sortables. Il ménage les entrevues, conduit les négociations. Si celles-ci aboutissent à un mariage, il touche tant pour cent sur la dot, et on lui fait cadeau d'un chapeau-cylindre et d'une paire de bottes. Pendant les négociations il vit aux crochets des deux familles, boit, mange, loge tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, et est naturellement le premier invité à la noce.



Et c'est ainsi que se passent les choses, chaque année, au Marché de la Saint-Nicolas, qu'on appelle à Arlon le « Marché des Amoureux »...

* * *

Toutes les légendes signalées plus haut et qu'on prétend dériver d'une même source — l'attribut iconographique du saint — quelle que soit l'origine qu'on veuille leur attribuer, ne paraissent pas être la justification première du culte de saint Nicolas. On sait, du reste, que l'histoire du Saint est remplie d'obscurités, ce qui est le fait de tous les Saints de la période primitive de la chrétienté.



Son culte populaire à titre de bienfaiteur des enfants, qui doit, comme étant le plus général en nos contrées, nous intéresser spécialement, ne lui est pas particulier puisqu'en Italie, par exemple, ce rôle appartient à sainte Lucie, et qu'à Cologne les enfants attendent leurs cadeaux de sainte Barbe. Même en pays wallon, la croyance au distributeur céleste de bonbons et de joujoux ne s'applique pas partout à saint Nicolas. A Mons et dans la contrée agricole de l'ouest du Hainaut, ce saint agit en partage avec sainte Catherine (25 novembre) — et la bonne entente est telle entre les deux bienheureux que sainte Catherine emprunte à saint Nicolas son prosaïque baudet pour ses tournées distributives aux fillettes, quitte à lui en rendre la jouissance quand viendra pour le Saint l'époque de dispenser ses propres dons aux garçonnets. Il se fait même qu'en Borinage, notamment à St-Ghislain et à Boussu, sainte Catherine est seule à satisfaire à toute la besogne : le 25 novembre, filles et garçons reçoivent d'elle leurs menus cadeaux — et saint Nicolas se repose.

Beaucoup pensent que l'usage de fêter saint Nicolas en Belgique et de lui attribuer les dons qu'on fait aux enfants n'est pas très ancien. On peut constater que Reinsberg, dans son *Calendrier belge*, insiste sur l'antiquité du culte identique rendu avec les mêmes détails pittoresques à saint Martin, dans le pays flamand et jusqu'à Tournai — alors qu'il donne relativement peu de documents sur saint Nicolas.

Un détail caractéristique consiste dans le fait que saint Martin, comme sainte Catherine, comme saint Nicolas, sont accompagnés dans leur tournée par un valet grotesque et bourru, analogue au Père Fouettard qui, en France, sert de repoussoir ambulant à Jésus-Christ lui-même, dans son rôle de Petit-Noël.

C'est encore ce que l'on constate en Allemagne, où notre Hanscrouff porte tantôt le nom de *Hans muff* ou de *Hans Trapp*, et tantôt (généralement dans le Nord) celui de *Knecht Ruprecht* (1).

Si saint Nicolas s'est parfois déchargé, par un partial échange avec sainte Catherine, de son rôle de bienfaiteur des bambins contre celui plus théorique de protecteur des jeunes filles, c'est qu'il semble ne pas avoir à l'un plus qu'à l'autre un droit de nature, un droit personnel et incontestable, et saint Martin pourrait bien y avoir autant de droits que lui.

Saint Martin succéda dans la basse mythologie à l'ancien dieu qu'on désigne communément sous le nom de Mars Thingsus. C'est du moins ce qu'on infère du fait que plusieurs détails essentiels du culte de ce dieu ont pris l'étiquette du saint, tels que les feux de joie, les quêtes, les sacrifices et festins de l'oie (2). Or saint Martin reste en certaines parties de notre pays l'archétype du bienfaiteur des enfants — et même le prototype chrétien, puisque son culte ne diminue chez nous que par le fait qu'il passe, en se départageant, à saint Nicolas (3), à sainte Catherine et au Petit-Noël.

On peut remarquer que les saints et saintes qui remplissent suivant les contrées le rôle dont il s'agit, ont tous leurs fêtes à quelques jours de distance et dans la même période de l'année. Le retour de l'hiver se distingue naturellement dans tout le folklore par une recrudescence d'appétit : c'est l'époque des fortes mangeailles et par conséquent des festins. Il faut ajouter que c'est aussi l'époque où le froid ramène les enfants au logis et où leur amusement doit se concilier de plus près avec la tranquillité des parents. Pour des raisons d'ordre pratique, les distributions de jouets et de bonbons sont ici, comme on dit, parfaitement de saison.

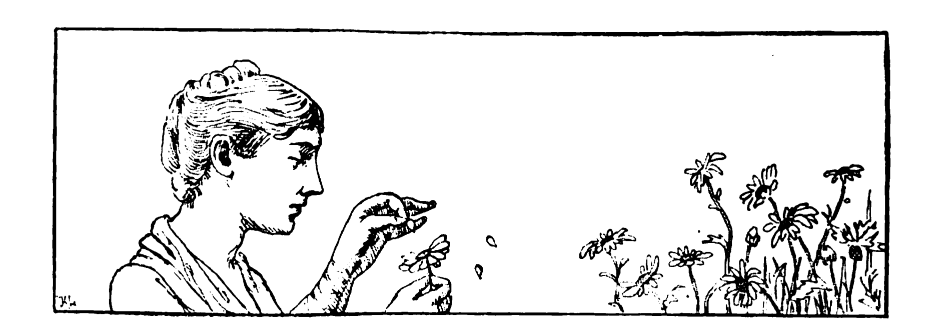
Lorsqu'à notre époque même, dans l'éducation familiale, pour rehausser la valeur des actes d'autorité, on constate si souvent le besoin de faire intervenir des forces occultes de divers genres — on conçoit que nos ancêtres aient tout naturellement recouru pour cet office à leurs dieux, et que les saints en aient hérité. Seulement, la majesté de ceux-ci s'accomodant assez mal du rôle de Père Fouettard, on les flanqua de ce valet féroce, de ce Hanscrouff qui, en Allemagne et en France, comme ici même, dans l'imagination mal disciplinée des enfants, s'accousine si volontiers aux sorciers ou aux êtres fantastiques les plus terrifiants.

O. COLSON.

(1) Mme H. Reinecke, dans *Rev. des trad. pop.*, IV, 640. — Voir aussi le travail récent de Weineck, *Knecht Ruprecht u. s. Genossen*; Cf. Der Urquell, t. II (1898), p. 142.

(2) Sur l'oie de la Saint-Martin, voir *Wallonia*, t. II, p. 181.

(3) Sur St-Nicolas et le dieu du solstice d'hiver, cf. Mannhardt, *Die Gotterwelt*, p. 186.



ABOU NIOUTE ET ABOU NIOUTINE

Dans les articles trop élogieux que M. Gaston Paris et M. René Basset ont bien voulu consacrer à notre travail sur Pacolet [1], ces deux savants, dont l'autorité est si considérable, contestent l'existence d'une ancienne traduction espagnole des *Mille et une nuits*, que nous avions cru pouvoir admettre par voie de conjecture [2].

Nous avouons que les arguments invoqués ne nous ont pas semblé décisifs et il nous paraît que la question doit rester ouverte. Pour la trancher, il conviendrait d'examiner en détail chaque conte figurant à la fois dans la littérature espagnole et dans les *Mille et une nuits;* ce n'est qu'alors qu'on pourra reprendre utilement la controverse.

Ce qu'il faudra surtout, c'est distinguer nettement entre les contes espagnols qui reproduiraient exactement le modèle arabe et ceux qui n'en sont qu'un écho plus ou moins fidèle. Seuls, les premiers auraient force probante, car il n'y a que la coïncidence dans les détails qui pourrait démontrer l'existence d'une version espagnole écrite. Quant aux autres, ils doivent évidemment être ramenés à la tradition orale, sur laquelle M. Basset appelle à bon droit l'attention.

Pour contribuer à ces recherches, nous dirons aujourd'hui un mot d'un conte espagnol qui semble se rattacher à la tradition orale d'un conte arabe dérivé d'une histoire des *Mille et une nuits.*

Dans le *Libro de los gatos,* qui est la version espagnole des fables d'Eudes de Cheriton, le traducteur, qui ne prend d'ordinaire pas de telles libertés, ajoute à l'histoire du Menteur, qui, flattant les singes, est comblé par eux de bienfaits et de l'Homme sincère qui,

(1) *Wallonia*, VI (1898), pp. 5 et suivantes.

(2) *Romania*, 1898, p. 325. — *Revue des traditions populaires*, XIII, pp. 284 et 346.

leur ayant dit la vérité, subit leurs mauvais traitements, une suite, qui est un autre conte et dont voici un résumé.

L'Homme sincère, auquel les singes ont arraché les yeux, se réfugie sur un arbre. « Pendant la nuit, des animaux de toute espèce vinrent causer au pied de l'arbre. Un renard parla d'un roi du voisinage qui était l'homme le plus malheureux (ignorant) du monde ; il était aveugle et sa fille était muette. Le renard ajouta qu'il était cependant bien facile de les guérir l'un et l'autre. « Le dimanche, ajouta-t-il, quand les bonnes femmes font leurs offrandes et laissent du pain sur les fosses, je vais le manger ; si avant que je pusse l'avaler, on m'arrachait de la gueule la première bouchée de ce pain, et si on le donnait à la fille du roi, elle recouvrerait tout de suite la parole. » Quant à l'infirmité du roi, le renard prétendit qu'en enlevant une certaine pierre qui était près de son palais, il jaillirait une source magnifique, laquelle avait la propriété de rendre la vue aux aveugles.

Quand le jour vint et que les bêtes se furent éloignées, l'Homme qui était sur l'arbre (la Vérité, comme dit le vieil auteur) se hâta de quitter sa place et se rendit au palais du roi. Il annonça qu'il savait le moyen de guérir Sa Majesté et de faire parler la princesse. Il fit enlever la pierre, l'eau jaillit ; il s'en lava les yeux que les singes lui avaient crevés et retrouva sa bonne vue. Le roi suivit aussitôt l'exemple qui lui était donné et obtint le même résultat. L'Homme véridique, en faisant ce que le renard avait indiqué, donna ensuite la parole à la princesse et jouit de toutes les faveurs dont deux pareils services le rendaient digne. Un jour que bien vêtu il se promenait sur un beau cheval, escorté d'une nombreuse suite, il rencontra son ancien compagnon. Celui-ci, voulant savoir comment il était parvenu à une si bonne position, lui dit qu'il avait un fils aveugle et le pria de lui révéler quel remède il avait employé pour guérir la fille du roi. » Disant, comme toujours, la vérité, il raconte tout à son compagnon ; celui-ci se rend à l'arbre ; mais les animaux qui se sont aperçus qu'on a surpris leurs secrets, le voient, et, le prenant pour le coupable, le tuent (¹).

C'est bien le traducteur espagnol qui a ajouté l'histoire, puisqu'elle ne se trouve pas dans le récit latin d'Eudes (²), non plus que dans le *Romulus*, auquel Eudes l'a emprunté (³) ou dans la copie qu'en a faite Jean de Scheppey (⁴).

Cette historiette nouvelle fait penser à un conte des *Mille et une nuits*, que Scott a tiré le premier du manuscrit Montague (⁵) et qui a passé de là dans les éditions de Gauttier (VI, pp. 320-332) ; de

(1) De Puymaigre, *Les vieux auteurs castillans*. Paris 1862, II, pp. 11-13. Nous avons résumé la fin d'après le texte espagnol, dont de Puymaigre s'est écarté dans sa version.

Ce conte a aussi été traduit par Knust dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, VI, pp. 18-21. Le texte espagnol se trouve dans la *Biblioteca de autores esp.*, LI, pp. 551-552.

(2) Hervieux. *Les fabulistes latins*. Tome IV : *Eudes de Cheriton et ses dérivés*, pp. 201-202. — Hervieux ne dit rien de cette addition (pp. 106-109).

(3) Hervieux. IV, p. 165. La fable du *Romulus* se trouve, *ibidem*, II, pp. 139-140 ; 221-222 ; 244-245 ; 358-359 et 469-470.

(4) Hervieux, IV, pp. 428-429.

(5) Scott. *The Arabian nights Entertainments*. London 1811. Tome VI : *Tales selected from the manuscript of the 1001 Nights brought to Europe by Edward Wortley Montague, esq.*, pp. 215-228.

DESTAINS (VI, pp. 152-164); de LOISELEUR (pp. 717-720) et de HABICHT, édition de 1840, (XI, pp. 133-142).

COSQUIN ([1]) le résume fort bien comme suit :

Abou-Nyout (le Bienveillant), pressé par la soif, se fait descendre dans un puits par son compagnon de voyage Abou-Nyoutine (le Trompeur). Celui-ci coupe la corde et abandonne Abou-Nyout. Pendant la nuit, le malheureux, du fond de son puits, entend deux mauvais génies qui s'entretiennent du moyen de guérir certaine princesse et de découvrir certain trésor. Tiré du puits le matin par des voyageurs qui passent, Abou-Nyout met à profit ce qu'il vient d'apprendre et devient l'époux de la princesse.

Quelque temps après, il rencontre son ancien compagnon, réduit à mendier. Il lui pardonne et lui raconte tout. Mais, la nuit, les génies reviennent au puits, se plaignent de ce que leurs secrets ont été découverts, et, de colère, comblent le puits, écrasant sous d'énormes pierres le méchant Abou-Nyoutine, qui y était descendu pour épier leur conversation ([2]).

Parmi les nombreux contes que résume COSQUIN, on peut penser que la forme la plus ancienne de l'histoire est celle des *Mille et une nuits* ou plutôt celle de l'Inde, qu'il rapporte d'après l'*Indian antiquary* ([3]). La substitution des animaux aux esprits pourrait bien venir d'un conte Kamaonien ([4]), dans lequel on semble avoir voulu combiner la donnée primitive avec celle des récits où les animaux se plaignent de l'injustice des hommes.

On peut croire que les Arabes ont aussi adopté le conte nouveau, puisqu'on en retrouve trace en berbère ([5]) : il aura circulé oralement en Espagne et aura été utilisé par le traducteur espagnol d'Eudes DE CHERITON, parce qu'il pouvait assez naturellement éclairer la question qui est la base de l'histoire des singes, à savoir s'il vaut mieux mentir que dire la vérité.

Aux nombreux contes que donne COSQUIN à ce propos, on peut ajouter les observations d'OESTERLEY, dans son édition de *Pauli* ([6]) pp. 529-530 ; celles de KNUST, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, VI, pp. 21-22, et celles de KÖHLER, même revue, VII, pp. 6-13.

Ces auteurs ne pouvaient pas encore connaître le conte analogue (Beauce et Perche) qu'a publié la *Revue des traditions populaires* XI, pp. 361-363.

(1) *Contes populaires de Lorraine*, I, pp. 84-94 et II, p. 353. (Les deux soldats de 1689.)

(2) P. 90. — COSQUIN supprime avec raison la fin, qui semble être une addition postérieure, empruntée à l'histoire des *Deux sœurs jalouses*. (LOISELEUR, p. 720.)

(3) COSQUIN, p. 91.

(4) COSQUIN, p. 93.

(5) COSQUIN, p. 94. — Il est peut-être intéressant de rapprocher le conte du n° 113, 12 de notre *Bibliographie arabe*. (Tome II.)

(6) Notre *Bibliographie arabe*, II, n° 96.

Ils n'ont pas parlé non plus d'un passage du Talmud de Babylone, qu'il ne sera pas hors de propos de reproduire ici, parce qu'il semble avoir passé inaperçu jusqu'à présent. Nous l'empruntons à la traduction de M. SCHWAB (1).

R. Isaac ajouta (2) : Un ver fait autant souffrir le mort qu'une aiguille dans un corps vivant. Soit, dit-il, on a connaissance de sa propre douleur, mais non de celle d'autrui. Toutefois, le récit suivant semble prouver le contraire (3).

Comme il arriva à un homme pieux de donner un dinar à un pauvre la veille du nouvel an, pendant la famine, sa femme le gronda ; il alla donc passer la nuit au cimetière et il entendit que deux esprits causaient ensemble. L'un disait à l'autre : Viens, parcourons le monde et allons apprendre, en nous plaçant derrière le trône céleste, quelle punition va être infligée aux hommes. Je ne puis quitter, répond le second, parce que je suis enterré dans un lit de joncs ; va donc, et tu me raconteras ce que tu auras entendu. A son retour, le premier esprit lui dit : J'ai appris que celui qui ensemencera après la première pluie sera frappé de grêle. Celui qui avait écouté ce dialogue eut soin de n'ensemencer qu'après la seconde forte pluie ; aussi sa récolte seule fut épargnée. L'année suivante, il alla de nouveau passer cette première nuit de l'an au cimetière, et il entendit deux esprits causer ensemble. L'un disait à l'autre : Viens, parcourons le monde et allons savoir, en nous plaçant derrière le trône céleste, quelle punition va être infligée aux hommes ; et comme le second esprit ne pouvait quitter, le premier alla seul, et il lui raconta à son retour que ceux qui ensemenceraient après la seconde pluie verraient leur récolte consumée par le feu. Celui qui avait écouté ce dialogue eut soin d'ensemencer en temps opportun, et son champ seul fut épargné. Comment se fait-il, lui demanda sa femme, que l'année passée et cette année nos produits ont été seuls préservés de la destruction ? Il lui raconte alors tout ce qu'il avait entendu. Peu de temps après, dit-on, une discussion survint entre la femme de cet homme pieux et la mère du second esprit. Viens, dit la femme à la mère, je te montrerai que ta fille est enterrée dans un lit de joncs (ce qui est un reproche). L'année suivante, ledit homme alla encore passer la nuit au cimetière pour entendre le dialogue des esprits. Viens, disait le premier à l'autre, allons entendre quelle punition va frapper les hommes. Laisse-moi, répondit l'autre, les paroles que nous avons échangées ont été entendues parmi les vivants. Tout cela ne prouve-t-il pas que les morts savent ce qui se passe ici-bas ?

Il semble bien qu'il y ait, dans ce récit, ou le germe ou l'écho de notre conte.

VICTOR CHAUVIN
Professeur à l'Université de Liége.

(1) *Traité des Berakhoth du Talmud de Jérusalem et du Talmud de Babylone, traduit pour la première fois en français par* MOÏSE SCHWAB. Paris, 1871, p. 296.

(2) Traité *Schabbath*, fol. 13b et 152a.

(3) *Recueil des maximes de* R. NATHAN, ch. III.



LE FOLKLORE CHEZ NOS ÉCRIVAINS

M. PAUL GÉRARDY

I

Les peupliers

O peupliers du bon printemps !
De vert très pâle tout feuillus
Ils disent leur chanson ténue
Et se balancent en chantant.

Leur chant s'en va si frêle et lent,
Comme une prière que l'on murmure
Sous la brise subtile et pure,
Un rêve de petit enfant.

Les peupliers du bon printemps
Se balancent sur fond d'azur
Et semblent en leur doux murmure
Caresser le ciel en priant.

II

Croix de bois

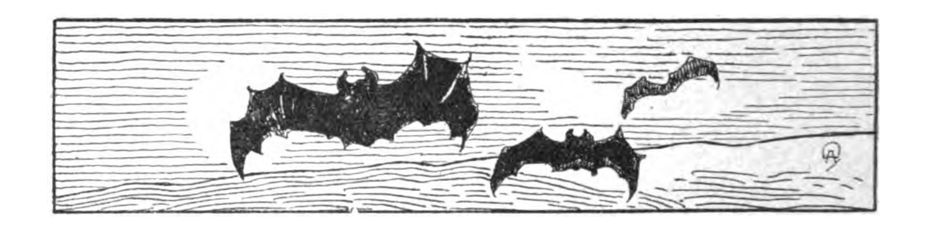
Il est des croix de bois si grandes
Par les chemins de mon pays
D'immenses croix de bois, si grandes,
Avec des bondieux tout petits.

Et les petits bondieux de cuivre
Par les hivers tout dédorés
Claquent au vent et semblent vivre
Sur le bois de vers dévoré.

Souvent par une main ils pendent
Au seul clou qu'épargna le temps —
Et les bras de la croix se tendent
Toujours au loin, immensément.

J'admire dans ces croix trop grandes
La naïve main qui les fit :
La croix, la douleur, est si grande,
L'homme, le souffrant, si petit !

Extraits de *Roseaux*, [cahiers de poésies, 1892-1894 : Les chansons naïves Les croix. Les ballades naïves. Les chansons du Prince Lirelaire. A tous ceux de la ronde] par Paul GÉRARDY. — Paris, éd. du « Mercure de France » 1898. Un vol. prix fr. 3,50.



USAGES FUNÉRAIRES A TOURNAI

DURANT LES XIVe ET XVe SIÈCLES

D'après des testaments aux archives communales de Tournai



LORSQU'UN malade approchait du terme de son existence, on faisait venir un prêtre pour le confesser et lui administer les derniers sacrements. Puis, quand la mort avait accompli son œuvre, on appelait les Béguines chargées d'ordinaire de la veillée des morts et de l'ensevelissement, pendant lequel on brûlait souvent des parfums.

2. — L'ensevelissement se faisait autrefois, comme maintenant, dans un linceul de toile, sous lequel on plaçait parfois une toile cirée. Assez fréquemment, surtout lorsqu'il s'agissait de gens riches, le vêtement des religieux Augustins ou celui des Frères Mineurs se substituait au linceul de toile. Dans ce dernier cas, et afin de témoigner d'une humilité plus grande, le corps revêtu du costume religieux était roulé dans une natte de paille de blé que liait une corde. Lorsqu'on ensevelissait un prêtre on avait soin de le revêtir de ses habits sacerdotaux, amict, aube, étole, chasuble, etc.

3. — Pour le porter en terre, il arrivait qu'on plaçât le corps, soit sur des planches que l'on mettait en terre avec lui, soit sur la civière des pauvres ou sur celle qu'on empruntait aux Frères Mineurs. Il était d'usage plus commun de se servir d'un cercueil de bois. Les cercueils étaient de deux sortes : le *plat luisel* et le *luisel à crête*. Le premier était formé d'une caisse longue dont le couvercle était parallèle au fond ; parfois même ce couvercle manquait ; le « plat luisel » se consolidait au moyen de bandes de fer. Quant au *haut luisel* ou *luisel à crête*, son couvercle avait la forme d'un toit à double versant que surmontait d'ordinaire un crêtage.



4. — Sur le cercueil se posait le poêle ou drap mortuaire, dont la couleur, ainsi que celle de la croix qui le décorait, variait suivant les époques : drap d'or, drap gris, brun, etc. ; croix écarlate, blanche ; brodures de soie de couleur, etc. Le jaune d'or paraît avoir été la couleur de deuil dans la première moitié du XVIe siècle. Le cercueil d'un prêtre était recouvert d'un poêle de couleur bleue. Sur le poêle d'un noble étaient brodées ses armoiries. Parfois on plaçait entre le *luisel* et le drap, une autre pièce d'étoffe blanche. Les draps mortuaires étaient aussi quelquefois multiples. On a constaté (une seule fois) de voir substituer à la croix d'étoffe placée sur le drap, une croix de paille. Au XIVe siècle, le poêle était acheté par les familles riches ; les gens simplement aisés usaient du poêle de l'église moyennant rétribution ; quant aux pauvres, ils avaient droit d'user gratuitement des poêles légués pour cet usage aux paroisses.

5. — Pendant que s'exécutaient les différents actes dont on vient de parler, on faisait « semoncer » ou annoncer par la ville le décès du défunt, et en même temps on invitait à assister à son « service » [1]. Pour ce qui concernait les confréries et les corporations, c'étaient les valets respectifs de ces associations qui remplissaient la besogne. On agissait de même pour la messe de fin de mois. Ajoutons, pour terminer ce qui concerne les convocations aux funérailles [2], que souvent on y interdisait la présence des femmes.

6. — Les membres de la famille qui devaient prendre part au cortège funéraire revêtaient le deuil, qui se portait en noir : les premiers deuillants avaient le manteau et le chapeau sur la tête. Un testament de 1411 ordonne la présence de deux *embroncquiés* (c'est-à-dire sombres, mornes) vêtus de noir. Le document les cite. On se demande si ce sont des sortes de pleureurs.

C'est d'ordinaire les « Anciens bourgeois » qui étaient chargés de porter les morts en terre. Cette règle subissait pourtant de nombreuses exceptions; ainsi, c'étaient souvent les confrères qui se chargeaient de ce soin dans les confréries et les corporations. Parfois aussi on réclamait pour cette besogne les religieux ou les béguines.

7. — L'usage de déposer des couronnes et des fleurs sur les cercueils était réservé aux jeunes filles, pour signifier, disent les vieux textes, « qu'elles estoient pucielles ».

8. — Au départ de la maison mortuaire, le corps du défunt était

(1) On appelle « service » également à Liège, la messe d'obsèques.

(2) [Il serait intéressant de savoir par qui étaient « semoncés » les décès des non associés, si la « semonce » était faite à domicile ou publiquement, en rue, et, au cas où les crieurs portaient un vêtement spécial, quel était ce costume. Les documents publiés manquent de détails à cet égard. Il est cependant probable que la « semonce » était privée. Voir à ce sujet *Jadis*, t. I (1897), p. 37. — O. C.]



précédé de la croix accompagnée de deux flambeaux que portaient souvent les enfants de chœur. A ces deux flambeaux s'en joignait presque toujours un plus ou moins grand nombre d'autres, suivant la situation du défunt, et peut-être aussi la vanité des familles. Ajoutons à ce luminaire les torches des corporations et des confréries, ainsi que les drapeaux et les gonfanons de ces dernières.

Ce cortége se trouvait parfois encore augmenté. Par exemple, quand il s'agissait d'un prêtre, on portait en avant, après la croix et les flambeaux, un calice de cire. Un testateur, voulant rappeler après sa mort qu'il avait été pélerin à Jérusalem, ordonna qu'on portât à son enterrement deux palmes, souvenir de son voyage d'outremer. Souvent on trouve trace du port devant le cercueil d'objets divers légués aux églises.

A cette portion du cortége, il faut joindre le clergé paroissial qui accompagnait le défunt depuis la maison mortuaire jusqu'au cimetière. Lorsque l'enterrement avait lieu chez les Frères Mineurs, les religieux de l'ordre se substituaient au clergé paroissial. Lorsqu'une personne décédée à Tournai avait désigné une localité voisine pour y être inhumée, le corps était posé sur un chariot sur le devant duquel prenait place le porte-croix ; quatre porteurs de flambeaux flanquaient les quatre coins du char. Quant au prêtre, il chevauchait à la suite du cortége.

9. — On rencontre peu de renseignements relatifs à la sonnerie des cloches après le trépas et durant les funérailles. La durée des sonneries dépendait de la classe de l'enterrement. On peut constater que lorsque le corps du défunt était transporté au dehors de la ville, on faisait sonner les cloches des églises et des couvents près desquels passait le défunt.

10. — L'usage de répandre de la paille à l'occasion des funérailles était très développé. On en répandait non seulement dans la maison mortuaire, autour du cercueil, mais aussi à l'église. On y faisait une sorte de litière, nommée « la couche » sur laquelle on posait le cercueil, lorsque le corps y était apporté, ce qui n'était pas toujours le cas. Mais la « couche » se faisait aussi en l'absence du corps, et le « remplaçait » comme disent les textes, notamment aux vigiles que chantait le clergé paroissial pendant la nuit précédant la levée du corps et lors des obits de fin du mois (*trentel*) ou du bout de l'an (*annuel*) qui était le plus ordinaire. Parfois, en l'absence du corps, la « couche » était une simple croix de paille. On répandait également de la paille sur les siéges et les bancs où la famille prenait place (1).

(1) [Aucun texte ne parle de paille répandue sur les chemins. On ne sait pas non plus si la paille était brûlée après avoir servi. — O. C.]

11. — A la maison mortuaire, on faisait une sorte de chapelle ardente. Chaque couche mortuaire était garnie de cierges de différentes espèces : on y rencontre des flambeaux, des torches, des *estaveux*, des chandelles et des *coppons*. Chacun de ces termes avait une signification spéciale, qu'on n'a pu déterminer. On sait seulement que les *coppons* étaient de petits cierges que l'on tenait en main pour aller à l'offrande.

12. — Lors des messes du mois et des anniversaires, les « fossiers » et les « cloquemans », après avoir lavé et nettoyé la lame funéraire du défunt, avoir fait la couche et disposé les bancs pour la famille, plaçaient sur cette lame deux grands chandeliers de fer (les églises paroissiales en conservent de curieux spécimens), et y disposaient des flambeaux qui restaient allumés durant le service et les prières que le clergé venait réciter sur ces lames. Lorsqu'il s'agissait des funérailles d'une personne noble, les quatre angles de la couche étaient décorés : les armoiries y figuraient sur des croix de bois. Ce que les testaments appelaient *traveillons* représente probablement les pièces de bois qui réunissaient les croix et sur lesquelles se plaçaient des torches. Cet appareil se nomme encore un « travail » (1). Au moment de l'offrande, quand on célébrait les funérailles d'un chevalier, on amenait dans l'église son cheval richement caparaçonné ; et afin de faciliter à l'animal la traversée du pavement, on disposait des nattes sur le sol.

Il n'est pas possible de déterminer, d'après les testaments publiés, si le corps était présent à la messe du jour de l'enterrement. Certains documents demandent que « si la chose est possible » le corps soit présent; il semble donc que le « service » se célébrait d'ordinaire en l'absence du corps (2). Quoi qu'il en soit, on peut constater que plusieurs messes étaient célébrées en différentes églises le jour de l'enterrement. Ce que les textes appellent la « messe du corps » et où sans doute le corps était présent, était souvent une messe basse, dont la rémunération était parfois soldée en vin. Lorsque le service était célébré à plusieurs prêtres et accompagné de chant, le clergé, à la fin de la messe, allait « chanter les commendasses » autour de la couche, puis accompagnait le corps jusqu'à la fosse. Si l'enterrement avait précédé le service, cette cérémonie du chant et des dernières prières se passait également et de la même façon.

(1) [Cet appareil présente une certaine analogie avec le « travail » du maré chal-ferrant, nommé à Liége *trava*. — O. C.]

(2) [Beaucoup de lettres de faire part, à Liége, annoncent que la messe d'obsèques « le corps présent », sera dite en telle église, à telle heure, tel jour. Il est permis de croire qu'autrefois il n'en était pas toujours ainsi : car à quoi bon le spécifier ? Si on le fait actuellement (sans aucune nécessité puisque le corps est toujours présent) c'est par habitude. — O. C.



13. — Quant à « l'offrande », qui se fait encore dans nos services mortuaires, elle avait lieu aussi autrefois. Pour se rendre à l'offrande, on tenait en main un *coppon*, sorte de cierge. Les dons qu'on faisait étaient parfois en nature.

14. — Neuf documents seulement (sur 1219) parlent du dîner ou repas des funérailles, en fixant le coût, désignant les convives, le remplaçant par des dons à des œuvres pies. Un testament spécifie qu'on ne doit faire qu'un seul repas; peut-être était-il d'usage d'en faire aussi à l'occasion des obits anniversaires. On ne peut nier, *a fortiori*, la coutume du repas des funérailles : les testaments n'en parlent que quand on a à restreindre ou à rectifier l'usage, suivant des circonstances particulières ou des goûts personnels.

D'après A. DE LA GRANGE, *Choix de testaments tournaisiens antérieurs au XVIe siècle*, dans « Annales de la Société histor. et archéol. de Tournai » 2e série, t. II (1897) pp. 5 à 365. — Nous avons repris l'avant-propos de cette publication, en élaguant le texte et reclassant les faits, et en ajoutant quelques détails retrouvés plus loin dans les notes ou dans les documents, grâce à l'excellente table analytique qui termine ce travail. — O. C.



NOTES ET ENQUÊTES

14. **LES MYRTILLES.** — A propos de l'article ci-dessus, p. 111, sur la cueillette des myrtilles, voici quelques notes complémentaires. D'abord, on ne cueille généralement plus les myrtilles à la main, ce serait trop long. On emploie à cet effet des *peignes* spéciaux, qu'on fait glisser le long de la plante, celle-ci étant inclinée au-dessus d'un panier où se recueille le fruit. Par ce moyen, beaucoup de feuilles se mêlent aux fruits, on fait le triage à la maison. Les myrtilles rouges se nomment, à Spa et à Aywaille, des « pois de coq ». On en fait des conserves qu'on mange avec les viandes. J'en ai goûté cette année à Aix-la-Chapelle avec du lièvre. A. HAROU.

15. **LA COUQUE DE DINANT.** — Nous en avons parlé l'an dernier à pareille époque (ci-dessus t. V, p. 193 et suiv.) Voici d'intéressants détails complémentaires, d'après un article de M. Aug. HOCK que publiait *L'Express*, journal liégeois, dans son numéro du 5 décembre courant.

La couque de Dinant est mince, cassante, d'un jaune brunâtre à l'envers qui porte toujours un dessin relief, plutôt blanchâtre au revers, qui est uni et sans empreinte. Les formes sont très variées; des figures de saints, notamment de saint Nicolas, cher aux enfants, de saint Lambert, patron de l'évêché de Liége, et de saint Perpète, patron des Dinantais; des bons-hommes, des dames en grand costume du bon vieux temps, le plus souvent des poissons, divers animaux, des bouquets de fleurs et de fruits dans un cadre rond, surtout des cœurs enflammés (1). Sur les anciens moules figurent des têtes casquées d'empereurs romains, des sujets mythologiques, etc

Dans les derniers temps, on s'est mis à représenter des vues de villes ou de châteaux, des tableaux de tout genre, le roi et la reine, tel personnage célèbre. Rien n'a été changé à la fabrication de la pâte, mais on a visé de plus en plus à l'élégance du dessin.

Il y a des couques de toute dimension et de tout poids; celles que saint Nicolas apporte aux enfants le 6 décembre dépassent souvent le diamètre d'une roue de brouette, et pèsent jusqu'à quatre ou cinq kilogrammes. Le poids était indiqué par des points creux, à l'époque où l'on pesait par livres.

Nos lecteurs savent que la préparation des « couques » se trouve apparentée aux « dinanderies » ou ouvrages en cuivre battu, industrie locale qui

(1) [Il faut y ajouter une méchante reproduction du célèbre tableau de Vielvoye représentant une « *botresse* agaçant un braconnier » : elle est accompagnée, en relief, toujours, du distique wallon : *Dix-sept patârds et ine aidan Po ine robette et on galand* « Dix-sept *patârds* et un *aidan* Pour un lapin et un amoureux ». (Un *patârd* valait quatre *aidans* ou six centimes de notre monnaie actuelle.) Nous ignorons le sens de cette singulière estimation. Serait-ce une manière d'indiquer l'ancien prix des « couques » de cette grandeur ? — O. C.]

était déjà célèbre au 12e siècle. On remarquera que le dessin s'imprime sur la pâte à l'état solide et qu'au reste il y avait autrefois trois espèces de moules, les uns creusés dans le métal coulé, cuivre ou plomb, d'autres en terre cuite, d'autres enfin travaillés au marteau dans des lames de cuivre. Certains boulangers de Dinant possèdent encore des moules fort anciens, les uns en cuivre, les autres en plomb, d'autres enfin en terre cuite. On y retrouve, nous apprend un honorable archiviste dinantais, les têtes coiffées de casques, les saint Lambert, les ornements et les sculptures qui ornent les plats, les bassins, etc., conservés dans les musées. La conclusion saute aux yeux : l'industrie des couques est la petite sœur de la dinanderie métallique. Elles sont contemporaines ou peu s'en faut ; l'une est une application de l'autre. Les objets domestiques en cuivre battu travaillé ou repoussé, présentent en creux, à la surface inférieure, les mêmes figures qui s'arrondissent en bosse à la face supérieure. Les boulangers ont été tout naturellement amenés à faire marteler des dinanderies à leur usage, comme nos cuisinières donnent une forme plus ou moins élégante à leurs pâtés, au moyen de moules métalliques.

Les guerres intestines, les vicissitudes politiques firent grand tort à l'industrie des dinanderies ; le sac de Dinant par Charles-le-Téméraire (1467) lui porta un coup mortel. La corporation des batteurs de cuivre se reconstitua il est vrai, au XVIIe siècle, mais les jours de splendeur étaient passés. On travailla encore pour les églises mais ce furent surtout les moules à couques qui conservèrent leur vogue. Aujourd'hui on ne les fabrique même plus en détail ; les artistes creusent les dessins sur le bois de poirier.

L'industrie des gâteaux resta longtemps le privilège de certaines familles ; on cite notamment les Lahaye et les Fresse, qui augmentèrent la fabrication par leur activité et les nouveaux dessins d'ornementation. Peu à peu, tout le monde s'en mêla ; cependant l'exportation, au siècle dernier, ne s'étendait guère au-delà des limites de la principauté de Liége. Elle a pris, de nos jours, une extension beaucoup plus grande. Une fois qu'on eut renoncé aux anciens sujets, on ne s'arrêta plus ; de véritables artistes ont travaillé pour les pains d'épice.

Terminons par un mot en faveur de cette industrie : le pain d'épice de Dinant, *authentique*, se conserve plus d'une année sans la moindre altération — et il se vend un tiers moins cher que les « couques » d'autres pays !...

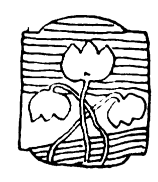




TABLE DES MATIÈRES

I

Littérature orale.

1. *Contes, fables et légendes*

CONTES DU HAINAUT (Jules Lemoine). — I. Le loup, la gade et les gadelots, 92. — II. Le loup puni, 93. — III. Les petits anges blancs et les petits diables noirs, 94. — IV. Histoire de Rougecul et de son sifflet, 97. — V. La vieille devenue singe, 154. — VI. Le loup et les trois pourcias, 155. — VII. La sotte fiancée, 170.

CONTES DIVERS. — Pacolet et les Mille et une Nuits (Victor Chauvin) 5; Abou-Nioute et Abou-Nioutine (id.) 188. — Le marchau et les sohaits (Edm. Etienne) 135.

FABLES. — Le renard et le limaçon (O. Colson) 48. — Le loup, la gade et les gadelots (Jules Lemoine) 92. — Le loup puni (id.) 93. — Le loup et les trois pourcias (id.) 155.

RANDONNÉES. — Pauquî-Pauquette (Jos. Defrecheux) 67. — La petite maison (id.) 160.

LES POURQUOI. — St-Martin et St-Brice (Ach. Noël) 34.

LÉGENDES LOCALES. — I. La chapelle de Lorette, à Rochefort (Ant. Leroy) 37; voir aussi 143. — II. Les Templiers de Loverval, 38. — III. La colline hantée, à Buzin-Failon, 38. — IV. Li coû Delvâ, à Vottem (O. Colson) 39. — V. Li diale dè Fond-dè-Vivî, à Cheratte (O. Colson) 49. — VI. Le trou de la Marie, à Habay-la-Vieille, 50. — VII. Li bierdjî d' Mousny (O. Colson) 50. — VIII. Histoire de Jean Godimus (J. Chot) 71. — IX. Le trou du Serpent, à Court-St-Etienne (Ad. Mortier) 121. — X. Le curé de Mazée (Jos. Chot) 124. — XI. Le meunier des Fonds-de-Qwâreux (O. C.) 126.

Légendes de sorcellerie. — Jeunes sorcières, 77. — Ameil-à-l'œil, 116. — Le meunier des Cawettes, à Ville-sous-Bois, 146. — Le sire de Roiseux, 147. — L'église d'Avioth, 149. — Le diable dupé par la femme, 150.

Légendes diverses. — La vocation de Marie-Madeleine (Alph. Bayot et P. Van Damme) 46. — Le parjure des Trois Rois (O. C. et P. Van Damme) 118. — Les nains aux épis (O. C.) 144. — Légendes de St-Ghislain, 161 et suivantes. — Légendes de St-Nicolas, 182 et suivantes.

2. *Chansons et musique.*

Chansons religieuses. — La vocation de Marie-Madeleine (Alph. Bayot et P. Van Damme) 46. — Le parjure des Trois Rois (O. C. et P. Van Damme) 118. — Saint Nicolas et les trois petits enfants, 182.

Romances. — Les garçons de chez nous (O. C. et P. Van Damme) 20. — L'autre jour il me prit envie (ibid.) 90. — Bon, bon, si l'amour vous gêne (O. C.) 157.

Rondes a baisers (O. Colson.) — Qui mettrons-nous à la chandelle, 105. — J'ai un beau bouquet de fleurs, 106. — La plus gentille à mon gré, 106.

Ronde a danser. — La bergère et le chaton (O. C.) 152.

Diverses. — Chanson de conscrits (J. Dewert) 36. — Chanson du jeu « le marions-nous » (Edm. Passagez) 45. — Crâmignon : Bon, bon, si l'amour vous gêne (O. C.) 157.

3. *Satires et facéties.*

Les Béotiens de Dinant (O. Colson). — La perche trop longue, 141. — Une question de bouts, 141. — Le poisson et la gatte, 141. — Le moineau abattu, 142. — Le copère en ribotte, 142.

Facéties de chasseurs (O. Colson). — Le chasseur et les clous, 158. — Le chien d'arrêt, 158. — Le chasseur maladroit, 159. — Un assaut de vanteries, 159. — Les deux sangliers, 159.

Divers. — Un singulier blasonnement (O. C.) 144. — Facéties sur le diable dupé, 149 à 151. — Les Trois qui s'en vont en Paradis, conte-attrape nivellois (G. Willame) 176.

4. *Prières, proverbes, formulettes, énigmes.*

Prières. — Facétieuse de Zabai, 24. — Oraison à Saint-Hubert (O. C.) 100. — Pour obtenir une heureuse délivrance, 164.

Formulettes. — De souhait à la fête patronale, 41 et suivantes. — Du hoquet, 53. — De l'éternuement, 54. — De salutation, 176 notes.

Proverbes et dictons. — Relatifs à la sorcellerie, 78 et suiv., 113. — Sur le temps, les saisons, l'approche de l'hiver, 172.

Enigmes populaires diverses, 64.

II

Croyances et usages

RELIGION. — Li beuquai, objet de piété (F. Jacques) 33. — La vocation de Marie-Madeleine (Alph. Bayot et P. Van Damme) 46. — Dieu vous bénisse (O. C.) 54. — Le cochon de St-Antoine (G. Willame) 52 (Jules Dewert) 96 (O. C.) 179. — Le parjure des Trois Rois (O. Colson et P. Van Damme) 118. — St-Ghislain, en Hainaut et en Brabant (Edm. Passagez) 16 . — Saint Nicolas, bienfaiteur des enfants et des jeunes filles (O. Colson) 181. — Le diable : et les sorciers, 77, 113, 146 ; dupé par le maréchal, 135 ; dupé par la femme, 150. — Dieu et St-Pierre sur terre, 135.

SORCELLERIE (O. Colson). — Etat actuel de la croyance, 57. — Sorciers et sorcières, 59. — Représailles contre eux, 62, 143. — Les professions et la sorcellerie, 73. — Jeunes sorciers et jeunes sorcières, 76. — Moyens de reconnaître sorciers et sorcières, 77. — Leur recrutement, 113. — Les conventions avec Satan, 146.

ÊTRES MERVEILLEUX. — Pacolet et les Mille et une Nuits (Victor Chauvin) 5 ; voir aussi 192. — Vilain Machoucq (Cl. Lyon) 111. — Li gâye monsieu, 116. — Vert-bouc, 150.

MÉTÉOROLOGIE. — Les saisons, l'approche de l'hiver (J. Dewert) 172.

JEUX ET FÊTES. — Le bistoquage, coutume hennuyère (Edm. Passagez) 141. — Le jeu du « marions-nous » (id.) 145. — La fête patronale, à Haut-Fays (A. Harou) 89. — Rondes à baisers (O. C.) 105. — Ronde à danser (O. C.) 152. — Lu cûhnée, usage de Malmédy (H. Bragard) 166. — La tenderie aux alouettes, 179.

CUISINE. — Les myrtilles, cueillette et préparation (X.) 111 (A. Harou) 199. — Lu cûhnée des pommes de terre, à Malmédy (H. Bragard) 166. — Repas des funérailles, à Tournai autrefois, 198. — La couque de Dinant, 199.

MÉDECINE. — Recettes de la fin du XVIIe siècle (A. Weber) 25. — Dieu vous bénisse : L'éternuement (O. C.) 54.

LINGUISTIQUE. — Le langage des bébés (O. C.) 129. — Li pârler tchutcha (Ch. Bartholomez) 133.

TYPES POPULAIRES. — Zabai li r'côpresse (O. C.) 22.

DIVERS. — Sur le mot « mascotte » (O. C.) 53. — Usages funéraires à Tournai durant les XIVe et XVe siècles, 194.

III

Varia

NOTES ET ENQUÊTES. — Le cochon de St-Antoine (G. Willame) 52. (Jules Dewert) 96 (O. C.) 179. — Sur le mot « mascotte » (O. C.) 53. — Dieu vous bénisse (O. C.) 54. — Vilain Machoucq (Cl. Lyon) 111. — Les myrtilles (X...) 111, (A. Harou) 199. — Un dessin de Rops, 143. — La chapelle de Lorette

à Rochefort, 143. — Meurtre d'une sorcière, 143. — Les nains aux épis, 144. — Un singulier blasonnement, 144. — La tenderie aux alouettes, 179. — La couque de Dinant, 199.

LE FOLKLORE CHEZ NOS ÉCRIVAINS. — M. Lucien Colson, 69. — M. Joseph Vrindts, 102 (voir 109). — Fl. Lebierre, 167, 168. — M. Paul Gérardy, 192.

BIBLIOGRAPHIE. — *Bibliographie des ouvrages arabes*, etc. par V. Chauvin (Jos. Defrecheux) 108. — *Lingage des fleurs* par Vrindts (O. C.) 109. — *Le folklore de l'île de Kythnos* par Hauttecœur (O. C.) 180.

IV

Dessins nouveaux

Par Félicien ROPS. — « Maternité », p. 138 ; voir aussi 143.

Par Aug. DONNAY. — Li bierdjî d' Mousny, 51. — « Cachet » de *Wallonia*, 70. — Cul-de-lampe, 68.

Par J. HEYLEMANS. — Lettrine S, 93.

Par Edmond DELSA. — Crâmignon, 153.

DIVERS. — Vues des Fonds-de-Qwâreux, 127, 128.

Errata du tome VI

Page 21, au 2e couplet, dernier vers, lisez : « Bonjour mon père, où est *ma* chère ». — Page 24, dernier alinéa : la rue Zabai part de la rue St-Léonard et aboutit à la rue Morinval. — Page 62, ligne 11 en remontant, au lieu de « lait bouillon » lisez « lait bouillant ». — Page 146, dernière ligne de la note, au lieu de « sans y avoir » lisez « sans y *voir* ». — Page 164 à la signature de la note (3) au lieu de EM. P. lisez EDM.P., signataire de l'article. Donnez à cette note le chiffre (2) et à la note indiquée (2) donnez le chiffre (3) — c'est-à-dire intervertissez les deux lignes.

Table des cinq premières années : au mot « feuille de l'arbre, énigme » au lieu de V, 91, lisez IV, 91.



REVUES DE FOLKLORE

Mélusine, *recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages,* fondé par H. Gaidoz et E. Rolland (1877-1887), et dirigé par Henri Gaidoz. — Tome IX (1898 et 1899). Livraisons bimestrielles in-4° de 16 p., dont 4 de garde. Ce volume : 12 fr. 50 ; un n°, 1 fr. 25. Paris, 2, r. des Chantiers.

Revue des Traditions populaires, *recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire.* Organe de la *Société*, dirigé par Paul Sébillot. — 13° année ; livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages. — Un an : Belgique 17 fr. ; pour les membres : 15 fr. ; un n°, 1 fr. 25. — Bureaux : 80, boulevard St-Marcel, Paris.

The Journal of American Folk-lore, organe de la *Society*. Directeur : William Wells Newell. — 11° année ; fascic. trimestriels 8° de 80 p. — Un an : 4 sh. ; pour les membres : 3 sh. — Bur. : Cambridge, Mass., Etats-Unis.

Volkskunde, *tijdschrift voor nederlandsche folklore,* dirigé par Pol de Mont et A. de Cock. — 11° année. Livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. Un an : 3 fr. Hoste, éd., Veldstraat, 46, à Gand.

Ons volksleven, *tijdschrift voor Taal, Volks- en Oudheidkunde,* dirigé par Josef Cornelissen et J.-B. Vervliet. — 10° année ; livraisons mensuelles pet. in-8° de 20 p. — Un an : 2 fr. 50. — L. Braeckmans, édit., à Brecht.

Zeitschrift des Vereins für Volkskunde, dirigé par Karl Weinhold. — 8° année ; fascicules trimestriels g^d in-8° de plus de 100 pages. — Un an : mk. 12. — Direction : Hohenzollernstr. 10, Berlin.

Revista Lusitana, archives des études philologiques et ethnologiques relatives au Portugal. — 5° volume 1897-98. Prix : 12 francs. — Direction : J. Leite de Vasconcellos, Bibliotheca national, à Lisbonne.

Mitteilungen der Schlesisches Gezellschaft für Volkskünde, dir. par F. Vogt et O. Jirikzek, 15, Kreutzstrasse à Breslau. — Mensuel, fondé en 1894.

Revue d'Ardenne et d'Argonne, *scientifique, historique, littéraire et artistique*, publiée par la « Société d'études ardennaises ». — 6° année. 1898-99. Livraisons mensuelles de 24 pages. — Un an, 5 fr. — Rédaction : 22, rue Gambetta, Sedan. Administration : 46, rue Gay-Lussac, Paris.

Schweizerisches Archiv fur Volkskunde (organe de la *Société suisse des Traditions populaires)* dirigé par Ed. Hoffmann-Krayer. — Fascic. tri mestriels de 80 p. 2° année 1898. — Un an, 8 fr. Pour les membres, 4 fr. — Direction : Freiestrasse, 88, Zurich, V.

Jadis, *recueil archéologique et historique de tout l'ancien territoire de la Belgique féodale.* 2° année ; livraisons mensuelles, 8° de 16 p. Directeur : Amé Demeuldre, à Soignies (Hainaut). — Un an, 5 fr.

Der Urquell, *eine monatschrift fur Volkskünde.* Directeur : M. Friedrich-S. Krauss, Vienne (Autriche), VII/2 Neustiftgasse, 12. — 2° année. Livr. mensuelles, 8° de 32 p. — Un an, 5 fr.

Le pays Poitevin, *revue mensuelle illustrée*, dirigée par G. Boucher et C. Roy, 12, rue du Moulin-à-Vent, Poitiers. — Livr. in-4° de 20 p. — 1re année 1898-99. — Un an, 8 fr. Un n°, 50 cent.

La Tradition normande, bulletin trimestriel. Rédaction : Léon Le Clerc, 81, rue St-Léonard, à Honfleur.

WALLONIA

RECUEIL MENSUEL DE FOLKLORE

FONDÉ EN DÉCEMBRE 1892 PAR

O. Colson, Jos. Defrecheux & G. Willame

Paraît le 13 de chaque mois par livraisons de 16 pages au moins, ornées de dessins inédits. Publie des études, relations et documents relatifs à la littérature orale, aux croyances et usages, et à l'ethnographie traditionnelle des provinces wallonnes; notamment des facsimile d'images et dessins d'objets populaires, des chansons avec les airs notés, et des textes originaux de tous les parlers romans de Belgique, avec la traduction en français. Chaque document porte, dans la Revue, la signature de la personne qui l'a communiqué.

Pour ce qui concerne les abonnements, spécimens, changements d'adresse, etc. s'adresser de préférence à M. Jos. DEFRECHEUX, Administrateur de la Revue, 88, rue Bonne-Nouvelle, à Liége.

Pour ce qui concerne la Rédaction : envois d'articles et de documents détachés, rectifications. etc., s'adresser de préférence à M. O. COLSON, Directeur de la Revue, 16, Fond St-Servais, à Liége.

Abonnement annuel : Belgique, **3** francs. — Etranger, **4** francs.

Les nouveaux abonnés reçoivent les nos parus de l'année courante.

Un numéro, 30 centimes.

OUVRAGES REÇUS

La Maison des Roses Trémières, nouvelle, par Ch. DELCHEVALERIE. — Couverture illustrée. — Bénard, éditeur, à Liége. — Prix fr. 1-50.

Histoire de M. Aristide Truffaut, artiste-découpeur, roman, par Edm. GLESENER — In-12, Ed. du « Mercure de France », Paris, 1898. — Prix 2 francs.

Li Portrait ou les Deux Frés, drame en 1 acte, par Alphonse TILKIN. Pièce primée par le Gouvernement et couronnée par la « Société liégeoise de littérature wallonne ». — In-8°, Librairie wallonne, 7, rue Lambert-le-Bègue, Liége. — Prix fr. 0-60.

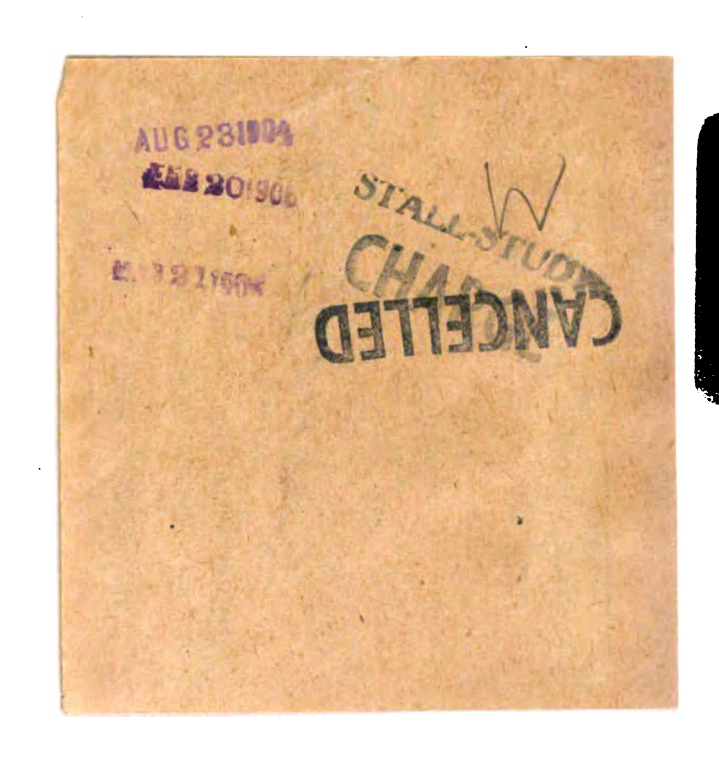
Chansons intimes, poésies par José PERRÉE. — Liége, 1898. Mathieu Thone, imprimeur, et Gnusé, éditeur. Prix : 2 fr.

Almanach catholique verviétois pour 1899. — [Contient du wallon]. Verviers, L. M. Léonard. — Prix fr. 0-10.

Almanach du Joyeux Citadin, pour 1899, par Clément DEFOREIT. — Prix 10 centimes. Charleroi, 32, rue de la Gendarmerie.

Des presses de Math. Thone, rue St-Jean-Baptiste, 13, Liége.




AUG 23 1904
STALL-STUDY
CANCELLED




Widener Library
3 2044 100 878 008